

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Temps • Climat • Eau

CONSEIL EXÉCUTIF

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

GENÈVE, 8-18 JUIN 2004

RAPPORT FINAL ABRÉGÉ ET RÉOLUTIONS

C'est l'OMM qui détient les droits d'auteur pour ce fichier électronique et son contenu, qui ne doit être ni modifié, ni copié ou remis à un tiers, ni affiché électroniquement sans son autorisation écrite.



OMM-N° 977

RAPPORTS RÉCENTS DE L'OMM

Congrès et Conseil exécutif

- 903 — Conseil exécutif, cinquante et unième session, Genève, 27-29 mai 1999
- 915 — Conseil exécutif, cinquante-deuxième session, Genève, 16-26 mai 2000
- 929 — Conseil exécutif, cinquante-troisième session, Genève, 5-15 juin 2001
- 932 — Treizième Congrès météorologique mondial, procès-verbaux, Genève, 4-26 mai 1999
- 945 — Conseil exécutif, cinquante-quatrième session, Genève, 11-21 juin 2002
- 960 — Quatorzième Congrès météorologique mondial, Genève, 5-24 mai 2003
- 961 — Conseil exécutif, cinquante-cinquième session, Genève, 26-28 mai 2003
- 972 — Quatorzième Congrès météorologique mondial, procès-verbaux, Genève, 5-24 mai 2003

Conseils régionaux (nouveau nom donné aux associations régionales par le Quatorzième Congrès)

- 924 — Association régionale II (Asie), douzième session, Séoul, 19-27 septembre 2000
- 927 — Association régionale IV (Amérique du Nord et Amérique centrale), treizième session, Maracay, 28 mars-6 avril 2001
- 934 — Association régionale III (Amérique du Sud), treizième session, Quito, 19-26 septembre 2001
- 942 — Association régionale VI (Europe), treizième session, Genève, 2-10 mai 2002
- 944 — Association régionale V (Pacifique Sud-Ouest), treizième session, Manille, 21-28 mai 2002
- 954 — Association régionale I (Afrique), treizième session, Mbabane, 20-28 novembre 2002

Commissions techniques

- 921 — Commission d'hydrologie, onzième session, Abuja, 6-16 novembre 2000
- 923 — Commission des systèmes de base, douzième session, Genève, 29 novembre-8 décembre 2000
- 931 — Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime, première session, Akureyri, 19-29 juin 2001
- 938 — Commission de climatologie, treizième session, Genève, 21-30 novembre 2001
- 941 — Commission des sciences de l'atmosphère, treizième session, Oslo, 12-20 février 2002
- 947 — Commission des instruments et des méthodes d'observation, treizième session, Bratislava, 25 septembre-3 octobre 2002
- 951 — Commission de météorologie agricole, treizième session, Ljubljana, 10-18 octobre 2002
- 953 — Commission de météorologie aéronautique, douzième session, Montréal, 16-20 septembre 2002
- 955 — Commission des systèmes de base, session extraordinaire, Cairns, 4-12 décembre 2002

**Conformément à la décision du Treizième Congrès,
les rapports paraissent dans les langues suivantes :**

Congrès, Conseil exécutif	:	anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe
Conseil régional I	:	anglais, arabe, français
Conseil régional II	:	anglais, arabe, chinois, français, russe
Conseil régional III	:	anglais, espagnol
Conseil régional IV	:	anglais, espagnol
Conseil régional V	:	anglais, français
Conseil régional VI	:	anglais, arabe, français, russe
Commissions techniques	:	anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe

L'OMM publie des ouvrages faisant autorité sur les aspects scientifiques et techniques de la météorologie, de l'hydrologie et des sujets connexes, notamment des manuels, des guides, du matériel didactique et de l'information destinée au public ainsi que le *Bulletin* de l'OMM.

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

Temps • Climat • Eau

CONSEIL EXÉCUTIF

CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

GENÈVE, 8-18 juin 2004

RAPPORT FINAL ABRÉGÉ ET RÉOLUTIONS



OMM-N° 977

Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale - Genève - Suisse

2004

© 2004, Organisation météorologique mondiale

ISBN 92-63-20977-4

NOTE

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION	
1. ORGANISATION DE LA SESSION (ECLVI/PINK 1).....	1
1.1 Ouverture de la session	1
1.2 Approbation de l'ordre du jour.....	2
1.3 Etablissement de comités (ECLVI/Doc.1.2(1); (1), REV.1; (2); (2), REV. 1)	2
1.4 Programme des travaux de la session.....	2
1.5 Approbation des procès-verbaux.....	2
2. RAPPORTS	2
2.1 Rapport du Président de l'Organisation (ECLVI/Doc. 2.1; 2.1, ADD. 1; PINK 2.1).....	2
2.2 Rapport du Secrétaire général (ECLVI/Doc 2.2; PINK 2.2).....	3
2.3 Rapports des présidents des conseils régionaux (EC-LVI/Doc. 2.3(1); (2); (3); (4); (5); (6); PINK 2.3)	3
2.4 Rapport du Comité consultatif pour les questions financières (EC-LVI/Doc. 2.4; PINK 2.4)	3
2.5 Rapports des réunions de 2003 et 2004 des présidents des commissions techniques (EC-LVI/Doc. 2.5; PINK 2.5).....	3
2.6 Rapport du président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (EC-LVI/Doc. 2.6; PINK 2.6).....	5
3. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE	6
3.1 Systèmes de base et fonctions d'appui de la VMM; rapport détaillé du président de la CSB (EC-LVI/Doc. 3.1; PINK 3.1).....	6
3.2 Programme des instruments et des méthodes d'observation ; rapport du président de la CIMO (EC-LVI/Doc. 3.2; PINK 3.2).....	13
3.3 Programme concernant les cyclones tropicaux (EC-LVI/Doc. 3.3; PINK 3.3).....	15
4. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL	17
4.1 Programme climatologique mondial et coordination des activités pertinentes, y compris le rapport du président de la CCI (EC-LVI/Doc. 4.1; PINK 4.1).....	17
4.2 Activités de coordination relatives au climat, y compris le rapport du Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement (ECLVI/Doc. 4.2; 4.2, ADD. 1; PINK 4.2).....	22
4.3 Système mondial d'observation du climat (SMOC) (EC-LVI/Doc. 4.3; PINK 4.3)	24
4.4 Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade (PMICSP) (EC-LVI/Doc. 4.4; PINK 4.4).....	27
4.5 Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC) (EC-LVI/Doc. 4.5; PINK 4.5; (2)).....	28
5. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT (EC-LVI/Doc. 5(2); PINK 5(2))	32
5.1 Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement; rapport du président de la CSA (EC-LVI/Doc. 5(1); PINK 5(1)).....	32
5.2 Veille de l'atmosphère globale (VAG) ; appui aux conventions relatives à l'environnement et notamment à l'ozone.....	34
5.3 Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT).....	36
5.4 Programme de recherche en météorologie tropicale.....	38
5.5 Programme de recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps	38
6. PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES	39
6.1 Programme des services météorologiques destinés au public (EC-LVI/Doc. 6.1; PINK 6.1)	39
6.2 Programme de météorologie agricole; rapport du président de la CMAg (EC-LVI/Doc. 6.2; PINK 6.2).....	42
6.3 Programme de météorologie aéronautique; rapport du président de la CMAé (EC-LVI/Doc.6.3(1); (2); PINK 6.3(1); (2)).....	43
6.4 Programme de météorologie maritime et d'océanographie; rapport des coprésidents de la CMOM (EC-LVI/Doc. 6.4; PINK 6.4).....	47

	<i>Page</i>
7. PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU (EC-LVI/Doc. 7(2); PINK 7).....	48
7.1 Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau; rapport détaillé du président de la CHy (EC-LVI/Doc. 7(1); (1), ADD. 1; (2)).....	48
8. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (EC-LVI/Doc. 8(1); (2); PINK 8).....	53
9. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (ECLVI/Doc. 9; PINK 9).....	56
10. PROGRAMME RÉGIONAL (EC-LVI/Doc. 10; PINK 10).....	61
11. PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS (EC-LVI/Doc. 11; PINK 11)	63
12. PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM (EC-LVI/Doc. 12; PINK 12).....	64
13. QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER	69
13.1 Evolution du rôle de l'OMM (ECLVI/Doc. 13.1; PINK 13.1).....	69
13.2 Rôle et fonctionnement des SMHN (EC-LVI/Doc. 13.2; PINK 13.2).....	70
13.3 Cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité (EC-LVI/Doc. 13.3; PINK 13.3)	71
13.4 Suivi du Sommet sur l'observation de la Terre (EC-LVI/Doc. 13.4; 13.4, ADD. 1; PINK 13.4).....	73
13.5 Echange international de données et de produits (ECLVI/Doc. 13.5; PINK 13.5).....	77
14. PLANIFICATION À LONG TERME (EC-LVI/Doc. 14; PINK 14).....	78
15. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	80
15.1 Organisation des Nations Unies (EC-LVI/Doc. 15.1(1); (2); PINK 15.1).....	80
15.2 Institutions spécialisées et autres organisations internationales (EC-LVI/Doc. 15.2(1); (2); PINK 15.2(1); PINK 15.2(2))	81
15.3 Année polaire internationale 2007/08 (EC-LVI/Doc. 15.3; 15.3, ADD.1; PINK 15.3).....	82
15.4 Coopération interinstitutions dans le cadre de l'Evaluation mondiale de l'état du milieu marin et rôle du Groupe d'experts GESAMP (EC-LVI/Doc. 15.4; PINK 15.4).....	84
16. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES (EC-LVI/Doc. 16; PINK 16)	85
17. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS	86
17.1 Services linguistiques (EC-LVI/Doc. 17.1 et 17.2; 17.1 et 17.2, ADD. 1; 17.1 et 17.2, REV. 1; PINK 17.1 et 17.2)	86
17.2 Publications (EC-LVI/Doc. 17.1 et 17.2; 17.1 et 17.2, ADD. 1; 17.1 et 17.2, REV. 1; PINK 17.1 et 17.2).....	86
17.3 Bureautique et informatique (ECLVI/Doc. 17.3; PINK 17.3)	87
18. QUESTIONS GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES	88
18.1 Quarante-neuvième prix de l'Organisation météorologique internationale (OMI) (EC-LVI/Doc. 18.1; PINK 18.1).....	88
18.2 Questions relatives à la Convention et aux règlements de l'OMM (EC-LVI/Doc. 18.2; (2); PINK 18.2; (2)).....	88
18.3 Questions relatives au personnel (EC-LVI/Doc. 18.3(1); (2); (3); (4); (5); (6); (6), REV. 1; (7); PINK 18.3(1); (2); (3)).....	88
18.4 Questions financières (EC-LVI/Doc. 18.4(1); (1), ADD. 1; (1), ADD. 1, CORR. 1; (2); (2), ADD. 1; (3); (4); (5); (6); (6), REV. 1; (7); (8); PINK 18.4; (1); (2); (3); (4); (5); (6); (7); (8))	93
18.5 Désignation d'un ou de plusieurs membres par intérim du Conseil exécutif (EC-LVI/Doc. 18.5; PINK 18.5; 18.5, ADD. 1).....	96
18.6 Groupes d'experts et autres organes relevant du Conseil exécutif (ECLVI/PINK 18.6).....	96
18.7 Questions internes au Conseil exécutif (EC-LVI/PINK 18.7).....	96
19. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (EC-LVI/Doc. 19).....	96
19.1 Conférences et discussions scientifiques (EC-LVI/PINK 19(1)).....	96
19.2 Dispositions relatives aux conférences scientifiques organisées durant la cinquante-septième session du Conseil exécutif (EC-LVI/PINK 19.2 et 19.3).....	96
19.3 Organisation de la onzième Conférence de l'OMI (ECLVI/PINK 19.2 et 19.3).....	96

	<i>Page</i>
20. EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF (ECLVI/Doc. 20; PINK 20).....	97
21. DATE ET LIEU DES CINQUANTE -SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF (EC-LVI/PINK 21)	97
22. CLÔTURE DE LA SESSION (EC-LVI/PINK 22).....	97

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA SESSION

<i>N° final.</i>	<i>N° de session</i>		
1	2.6/1	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	98
2	3.1/1	Groupe de coordination intercommissions pour le futur système d'information de l'OMM	98
3	5/1	Mesures de l'ozone atmosphérique.....	100
4	6.3/1	Amendements au <i>Règlement technique</i> de l'OMM (OMM-N° 49), Volume II — Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale.....	101
5	11/1	Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets	102
6	13.1/1	Equipe spéciale du Conseil exécutif chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM.....	103
7	13.1/2	Groupe d'action du Conseil exécutif en faveur du renforcement de l'OMM	103
8	13/3	Equipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité	104
9	13.4/1	Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS).....	105
10	15.1/1	Rapports du Corps commun d'inspection.....	106
11	15.3/1	Année polaire internationale 2007/08.....	107
12	15.3/2	Equipe spéciale intercommissions pour l'Année polaire internationale 2007/08	108
13	17.2/1	Programme des publications	108
14	18.4/1	Examen des comptes de l'Organisation météorologique mondiale pour l'exercice biennal 2002-2003	114
15	18.4/2	Création d'un Comité de vérification des comptes	114
16	18.4/3	Règlement des arriérés de contributions	115
17	18.4/4	Examen des comptes de 2002 -2003 – Projets et fonds d'affectation spéciale de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement.....	115
18	18.4/x	Mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats	115
19	18.4/x	Politique de l'OMM en matière de dépenses d'appui aux programmes.....	117
20	18.4/x	Activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005	118
21	18.4/x	Fixation des quotes -parts des Membres pour la période 2005 -2007	119
22	18.4/x	Prévisions de dépenses supplémentaires au titre du fonds commun pour la recherche sur le climat pour l'exercice biennal 2004-2005	121
23	20/1	Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif.....	123

ANNEXES

I	Rapport et recommandations du Comité consultatif pour les questions financières (paragraphe 2.4 du résumé général)	124
II	Pourcentage de messages SYNOP et de parties A des messages TEMP reçus par les centres du RPT par rapport au nombre de messages requis des stations du RSBR (paragraphe 3.1.8 du résumé général)	126
III	Directives à suivre pour attribuer le prix Vilho Vaisala (paragraphe 3.2.17 du résumé général).....	127
IV	Orientations futures de la Commission de climatologie, par le président de la CCI, M. Yadowsun Boodhoo (paragraphe 4.1.1 du résumé général)	128
V	Mandat du Groupe consultatif d'experts de la coopération technique relevant du Conseil exécutif (paragraphe 9.18 du résumé général).....	129
VI	Modifications envisagées des règles applicables au Programme de coopération volontaire de l'OMM (paragraphe 9.20 du résumé général).....	129

	<i>Page</i>
VII Situation du PCV(F) et propositions d'allocation de crédits pour 2004 (paragraphe 9.22 du résumé général)	131
VIII Plan d'exécution (paragraphe 11.2 du résumé général)	132
IX Evolution du rôle de l'OMM (paragraphe 13.1.4 du résumé général)	138

APPENDICES

A. Liste des participants à la session	140
B. Liste des abréviations	143

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES TRAVAUX DE LA SESSION

Le Conseil exécutif de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a tenu sa cinquante-sixième session au siège de l'OMM du 8 au 18 juin 2004, sous la présidence de M. A.I. Bedritsky, Président de l'Organisation.

1. ORGANISATION DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

1.1 OUVERTURE DE LA SESSION (point 1.1)

1.1.1 M. A.I. Bedritsky, Président de l'Organisation, a ouvert la session le 8 juin 2004 à 10 heures.

1.1.2 Dans son allocution d'ouverture, le Président a souhaité chaleureusement la bienvenue à tous les membres du Conseil exécutif, à leurs suppléants et à leurs conseillers ainsi qu'aux représentants des institutions des Nations Unies et des autres organisations internationales.

1.1.3 Le Président a salué tout spécialement la présence des membres par intérim récemment élus, MM. A.D.Moura et I.Obrusnik, et des nouveaux membres de droit du Conseil exécutif, M. R. Micheleni, président par intérim du Conseil régional (CR) III, et M.D.K. Keuerleber-Burk, président par intérim du CR VI. Quatre autres membres par intérim ont été désignés ultérieurement par le Conseil. La liste complète des participants figure dans l'appendice A du présent rapport.

1.1.4 Le Président a rendu hommage aux membres sortants du Conseil, MM. A.C. Vaz de Athayde, T. Kitade et H. Al-Sha'er, qui ont cessé récemment d'assumer leurs fonctions de membres du Conseil et qui ont grandement contribué aux travaux de ce dernier et aux activités de la grande communauté météorologique et hydrologique internationale durant leurs mandats. Il a aussi tenu à saluer M. H.B.Valiente, ex-président par intérim du CR III et M. P.Korkutis, ex-président par intérim du CR VI, pour les services éminents qu'ils ont rendus au Conseil et à leurs Régions respectives.

1.1.5 Le Président a cité plusieurs des grandes questions dont le Conseil allait devoir s'occuper, comme les changements climatiques, les catastrophes naturelles, l'environnement et les défis que l'OMM et les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) avaient à relever au cours des prochaines années. Il a souligné que c'était au Conseil de guider l'Organisation en vue de l'application des décisions prises par le Quatorzième Congrès météorologique mondial en 2003. Il s'est

dit persuadé que le Conseil exécutif saurait prendre des mesures efficaces et faire des propositions constructives afin de tenir compte des préoccupations des Membres de l'OMM. A ce propos, il a affirmé qu'il était nécessaire de poursuivre la grande tradition de la coopération, du partage des informations et des compromis, qui ont toujours caractérisé les activités de l'Organisation.

1.1.6 Le Président a appelé l'attention des participants sur la spécificité du Conseil, dont les membres sont élus à titre individuel et non en tant que représentants de leur pays. Il a rappelé aux membres, et notamment aux nouveaux membres présents à cette session, qu'ils s'acquittent de leurs devoirs au sein du Conseil en tant que titulaires de fonctions de l'Organisation, comme le stipulent la Convention et le Règlement général de l'OMM.

1.1.7 Le Président a incité les membres du Conseil, et notamment les nouveaux membres, à participer pleinement aux délibérations de la session. Il a invité les présidents des commissions techniques, les conseillers en hydrologie et les représentants d'autres organes subsidiaires de l'OMM, ainsi que les partenaires de l'Organisation, à contribuer activement aux débats sur les diverses questions abordées. Il a demandé aux membres de collaborer étroitement avec le Secrétaire général et le personnel du Secrétariat et d'utiliser sans réserve les nouvelles techniques afin de garantir le succès de la session.

1.1.8 Le Secrétaire général a accueilli tous les participants et notamment les nouveaux membres du Conseil ainsi que les représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations partenaires. Il a souligné brièvement les principales questions dont doivent s'occuper l'Organisation et les SMHN, comme la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs incidences, l'observation, la protection de l'environnement et la gestion des ressources en eau. Il a déclaré s'attendre à ce que la session soit menée de la façon la plus efficace dans l'esprit traditionnel de coopération sous la conduite du Président et avec l'appui des Vice-Présidents et des autres membres du Conseil. Il a garanti au Conseil que le Secrétariat fournirait l'appui nécessaire au bon déroulement de la session.

1.1.9 Le Conseil a désigné MM. K.Nagasaka, J.K.Rabadi, G.Love et D.Rogers comme nouveaux membres par intérim du Conseil. Il les a accueillis et a déclaré qu'il attendait beaucoup de leur apport à ses travaux.

1.1.10 Le Conseil a rendu un hommage particulier à M. J.W. Zillman, qui a résigné ses fonctions de Représentant permanent de l'Australie auprès de l'OMM le 8 juin 2004. Le Conseil a affirmé que M. Zillman, météorologiste éminent, est très attaché à l'Organisation, dont il a défendu les idéaux pendant près de 30 ans. Il a beaucoup travaillé pour l'Organisation à divers titres et notamment à titre de Président pendant huit ans. Le Conseil espère que M. Zillman, avec sa vaste et riche expérience, continuera d'être l'ambassadeur de l'OMM et que l'Organisation pourra toujours bénéficier de son expérience. Il a souhaité bonne chance à M. Zillman dans ses futures activités. M. Zillman a remercié le Conseil, le Secrétariat et les Membres de l'OMM pour leurs déclarations ainsi que pour l'appui et la coopération qu'ils lui ont accordés pendant des années. Il s'est déclaré convaincu que l'Organisation et les SMHN vont jouer à l'avenir un rôle plus important en faveur du développement durable.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
(point 1.2)

Le Conseil exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire proposé.

1.3 ETABLISSEMENT DE COMITÉS (POINT 1.3)

1.3.1 Le Conseil exécutif a décidé d'établir trois comités de travail entre lesquels ont été répartis les différents points de l'ordre du jour. Le Comité A a été placé sous la présidence de M. A.M. Noorian, Premier Vice-Président, et sous la vice-présidence de M. Chow Kok Kee; le Comité B a été placé sous la présidence de M. T.W. Sutherland, Deuxième Vice-Président, et sous la vice-présidence de M. A. Ndiaye; enfin le Comité C a été placé sous la présidence de M. M.A. Rabiolo, Troisième Vice-Président, et sous la vice-présidence de M. J. Lumsden.

1.3.2 Conformément à la règle 28 du Règlement général, il a été établi un comité de coordination composé du Président, des trois Vice-Présidents, des vice-présidents des comités de travail, du Secrétaire général ou de son représentant et d'autres personnes choisies par le Président en fonction des besoins.

1.3.3 Le Conseil a décidé d'établir un certain nombre de sous-comités chargés d'examiner des questions particulières :

- a) Un sous-comité des conférences techniques placé sous la présidence de M. E. Zárate H. et sous la vice-présidence de M. J.R. Mukabana, dont tous les membres du Conseil pouvaient faire partie;
- b) Un sous-comité chargé de la composition du Comité scientifique mixte (CSM) pour le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), placé sous la présidence de M. Qin Dahe et sous la vice-présidence de M. A. Divino Moura, avec M. Chow Kok Kee comme membre;
- c) Un sous-comité sur l'évolution du rôle de l'OMM, placé sous la présidence de M. U. Gärtner et

sous la vice-présidence de M. M.L. Bah, dont tous les membres du Conseil pouvaient faire partie;

- d) Un sous-comité chargé du thème de la Journée météorologique mondiale de 2006, placé sous la présidence de Mme M. Couchoud Gregori, dont tous les membres du Conseil pouvaient faire partie.

1.3.4 Par ailleurs, M. Q.Z. Chaudhry a été nommé rapporteur pour les résolutions antérieures du Conseil exécutif.

1.4 PROGRAMME DES TRAVAUX DE LA SESSION
(point 1.4)

Des dispositions appropriées ont été prises en ce qui concerne l'horaire de travail et la répartition de l'étude des différents points de l'ordre du jour entre les assemblées plénières, les séances du Comité plénier et les comités de travail.

1.5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
(point 1.5)

Le Conseil exécutif a pris note de la décision prise à sa cinquantième session et confirmée par le Treizième Congrès. Cette décision prévoit que les séances plénières des sessions du Conseil exécutif, des conseils régionaux et des commissions techniques ne doivent faire l'objet d'aucun procès-verbal sauf décision contraire pour certaines questions bien précises et que l'on continue d'enregistrer sur bande magnétique les séances plénières, les enregistrements étant conservés aux fins d'archivage.

2. RAPPORTS (point 2 de l'ordre du jour)

2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DE L'ORGANISATION
(point 2.1)

2.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport établi par le Président au sujet des activités menées par l'Organisation depuis sa cinquante-cinquième session. Le Président a attiré l'attention sur les progrès et les réalisations qui avaient été faits dans différents domaines. Il a souligné l'importance d'un renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales (organisations non gouvernementales, établissements universitaires, société civile, etc.) pour la mise en œuvre des programmes de l'OMM et la réalisation de ses objectifs. Il a invité l'ensemble des Membres à collaborer pour faire face aux défis qui s'annoncent, pour le plus grand profit de toutes les nations.

2.1.2 Le Conseil a confirmé l'action engagée par le Président en son nom depuis sa dernière session pour ce qui concerne les questions suivantes :

- a) Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du Règlement financier de l'OMM, le Président a approuvé les virements d'un titre à l'autre du

budget de l'Organisation pour l'exercice biennal 2002-2003;

- b) En vertu des dispositions du paragraphe 5 de la règle 9 du Règlement général de l'OMM, le Président a approuvé la proposition du Secrétaire général visant à solliciter le concours du Commissaire aux comptes lorsque certaines activités supplémentaires sont envisagées.

2.1.3 Les autres questions abordées dans ce rapport qui appellent des mesures ou des décisions ont été examinées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

2.2 RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (point 2.2)

2.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, où l'accent est mis sur les grandes orientations relatives aux programmes et aux activités de l'OMM et notamment sur des questions d'ordre transsectoriel telles que celles qui concernent la prévention des catastrophes, l'observation, le climat, les ressources en eau, le renforcement des capacités et les changements touchant le Secrétariat. Il s'est félicité des efforts déployés en vue d'apporter un soutien accru aux Membres, d'accroître le rôle, la contribution et la notoriété de l'OMM – et notamment des SMHN – et de renforcer, pour le plus grand profit de tous, les relations avec les institutions et organes à vocation opérationnelle, scientifique et universitaire ou qui s'occupent de renforcement des capacités et d'élaboration des politiques, tant à l'échelle nationale et régionale que sur le plan international. A cet égard, le Conseil a pris note des changements qui ont été engagés au Secrétariat et qui consistent principalement en la mise en place d'une structure de type horizontal, d'une implication et d'une transparence accrues, d'une meilleure communication et d'une utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication. Il a pris acte avec satisfaction de ces mesures, qui devraient contribuer à accroître l'efficacité et la productivité du Secrétariat à l'appui des Membres et de leurs SMHN.

2.2.2 Les questions particulières figurant dans ce rapport qui appellent des mesures ou des décisions sont traitées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

2.3 RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX (point 2.3)

2.3.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des rapports des présidents des conseils régionaux, en se félicitant de l'efficacité avec laquelle ceux-ci avaient mené leurs activités. Il a particulièrement apprécié le dévouement avec lequel les présidents avaient contribué, dans leurs Régions respectives, au renforcement des SMHN des Membres et à la promotion des sciences météorologiques, hydrologiques et géophysiques connexes.

2.3.2 Le Conseil exécutif a exprimé sa gratitude à MM. F. Quintas Ribeiro (Portugal) et P. Korkutis (Lituanie) pour leur apport précieux aux activités du Conseil régional VI, lorsqu'ils en ont assuré respectivement la présidence et la présidence par intérim, à M. H. Valiente Ramirez (Paraguay) pour sa précieuse collaboration aux activités du Conseil régional III lorsqu'il en a assuré la présidence par intérim ainsi qu'à M. Hung-Kwam Lam (Hong Kong, Chine) pour sa précieuse contribution aux activités du Conseil régional II lorsqu'il en a assuré la vice-présidence.

2.3.3 Le Conseil exécutif a exprimé dans le cadre de l'examen de différents points de l'ordre du jour son opinion quant aux activités régionales présentées par les présidents des conseils régionaux.

2.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES (point 2.4)

Le Conseil exécutif a examiné le rapport du Comité consultatif pour les questions financières. Il a pris note avec satisfaction des diverses recommandations formulées par le Comité (voir l'[annexe I](#) du présent rapport) et en a tenu compte pour prendre les décisions relatives aux points correspondants de l'ordre du jour.

2.5 RAPPORTS DES RÉUNIONS DE 2003 ET 2004 DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS TECHNIQUES (point 2.5)

Rapport de la réunion de 2003 des présidents des commissions techniques

2.5.1 Le rapport de la réunion de 2003 des présidents des commissions techniques, qui a eu lieu à Genève du 5 au 7 février 2003, a été présenté par M. A.M. Noorian, Premier Vice-Président de l'OMM, qui présidait cette réunion.

2.5.2 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que le Groupe spécial intercommissions, composé des présidents des commissions techniques, avait tracé l'esquisse d'un cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité. Il a en outre noté que ce cadre de référence, dans ses grandes lignes, avait été examiné lors de la réunion de 2003 des présidents des commissions techniques, puis présenté au Quatorzième Congrès après un certain nombre de modifications, à titre d'élément constitutif de la documentation relative à la gestion de la qualité. Il a rappelé que le Congrès avait souscrit aux recommandations formulées par les présidents des commissions techniques (*Quatorzième Congrès météorologique mondial – Rapport final abrégé et résolutions* (OMM-N° 960), paragraphe 7.2.34).

2.5.3 Le Conseil a rappelé que, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la réunion de 2002 des présidents des commissions techniques, il avait approuvé une proposition de projet intitulée « Prévention des catastrophes naturelles dans les basses terres littorales » lors de

sa cinquante-quatrième session. Il a noté que, par la suite, le coprésident de la Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM) avait présenté une autre proposition relative à ce projet à la réunion de 2003 des présidents des commissions techniques. Il a relevé que cette proposition incluait la mise au point d'un système commun pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles – et notamment des cyclones tropicaux – dans les basses terres littorales, fondé sur une évaluation de ces effets sur le secteur agricole et d'autres secteurs socio-économiques. Le Conseil exécutif a aussi noté que les participants à la réunion avaient également recommandé d'intégrer les activités envisagées dans le projet et que cette recommandation avait été présentée au Quatorzième Congrès, qui avait estimé que la nouvelle initiative devrait prendre la forme d'un projet de démonstration mis en œuvre dans l'un des pays exposés aux cyclones tropicaux.

2.5.4 Pour ce qui est des publications obligatoires et d'autres publications techniques de l'OMM, le Conseil a noté que les présidents des commissions techniques avaient demandé au Secrétaire général :

- a) D'étudier la question du chevauchement de certaines de ces publications;
- b) D'envisager l'élaboration d'une stratégie (ou d'un plan) pour le passage à la publication de ces documents sous une forme électronique et de déterminer notamment la meilleure manière d'aborder ce problème ainsi que les priorités, les coûts et les besoins des Membres en ce qui concerne la fourniture de versions imprimées pendant la période initiale;
- c) D'envisager l'élaboration d'un plan d'ensemble pour la mise à jour des publications obligatoires de l'OMM et d'autres publications techniques relevant de la compétence des commissions techniques.

Rapport de la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques

2.5.5 Le rapport de la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques, qui a eu lieu à Genève les 2 et 3 février 2004, a été présenté par M. A.M. Noorian, Premier Vice-Président de l'OMM, qui présidait cette réunion.

2.5.6 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que les présidents des commissions techniques tenaient à poursuivre et à mener à bonne fin le projet d'élaboration et de mise en œuvre du futur système d'information de l'OMM (FSIO). Il a en outre noté que les présidents avaient estimé qu'un mécanisme efficace de coordination et de collaboration à haut niveau entre les différentes commissions techniques permettrait plus sûrement de mener cette tâche à bien que les actuels mécanismes de collaboration entre programmes relevant d'une équipe d'experts de la Commission des systèmes de base (CSB). Il a

enfin relevé que les présidents avaient proposé que soit institué un groupe directeur intercommissions pour le FSIO (voir le point 3.1 de l'ordre du jour).

2.5.7 S'agissant de l'initiative liée au Sommet sur l'observation de la Terre, le Conseil exécutif a noté que les présidents s'étaient félicités de la mise en chantier prévue d'un projet OMM transsectoriel d'intégration des systèmes d'observation de l'Organisation et de ceux qu'elle parraine. Il a souhaité que ce processus permette en particulier aux commissions techniques de prendre une part active à l'initiative en question, et notamment à l'élaboration et à l'application ultérieure du plan décennal de mise en œuvre du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO).

2.5.8 Le Conseil a souscrit à la décision des présidents de favoriser l'analyse approfondie des mécanismes qui pourraient permettre aux différentes commissions de contribuer à la mise en œuvre du nouveau grand Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets.

2.5.9 Le Conseil a noté que les présidents avaient procédé à un examen approfondi du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité et qu'ils s'étaient intéressés plus précisément à un projet de plan pour la mise en place de ce cadre de référence pendant la période 2004-2007.

2.5.10 Le Conseil a souscrit à la proposition des présidents selon laquelle il conviendrait de procéder par étapes à l'élaboration d'indications d'ordre technique relevant du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité, la première étape consistant à définir ce cadre de référence pour les systèmes d'observation de l'OMM. Quant à l'étape suivante, elle pourrait être axée sur l'élaboration de telles indications pour ce qui est de la gestion, du traitement et de l'échange des données.

2.5.11 Le Conseil a souscrit aux recommandations formulées lors de la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques, qui préconisaient :

- a) De réviser le mandat de l'Equipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité, afin de le faire concorder avec les conclusions appropriées des débats et la résolution pertinente du Quatorzième Congrès, et de modifier au besoin la composition de cette équipe pour renforcer son expérience ou ses compétences en matière de gestion de la qualité ou de certification ISO 9000;
- b) De réexaminer les éléments d'orientation en matière de gestion de la qualité qui sont déjà inclus dans les programmes de l'OMM et les guides techniques publiés par l'Organisation, en vue de les réunir en un ensemble d'indications applicables à tous les programmes de l'OMM – lequel ferait l'objet d'une publication dans les meilleurs délais;

- c) De se fonder sur cet ensemble d'indications pour élaborer un projet pilote visant à mettre au point et à appliquer un système de gestion de la qualité pour ce qui concerne les réseaux d'observation en surface et en altitude du SMHN de l'un des pays Membres qui se sont portés volontaires;
- d) De procéder à des consultations avec le Secrétariat de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), afin d'obtenir des conseils pratiques sur la mise en place du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité et d'inviter des experts de l'ISO, au cas par cas et selon les besoins;
- e) D'inviter les participants à la cinquante-sixième session du Conseil exécutif à examiner avec soin la question des ressources nécessaires pour mener à bien les activités mentionnées ci-dessus.

2.5.12 S'agissant des indicateurs de résultats relatifs aux divers programmes de l'OMM prévus dans le sixième Plan à long terme de l'OMM, le Conseil a souscrit à l'opinion des présidents selon laquelle il faudrait procéder à l'examen des indicateurs d'ordre général et des indicateurs propres à des commissions ou à des programmes particuliers, en tenant compte de la façon la plus appropriée de suivre et d'évaluer la mise en œuvre globale du sixième Plan à long terme.

2.5.13 A propos de l'élaboration du septième Plan à long terme de l'OMM, le Conseil exécutif a noté que les participants à la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques avaient formulé des observations dont a tenu compte son Groupe de travail de la planification à long terme en avril 2004. Au nombre de ces observations figuraient celles concernant le rôle de chef de file de l'OMM et l'évolution de ce rôle, l'utilisation des nouvelles technologies – notamment des technologies de l'information et de la communication –, la cohérence accrue entre le cadre employé pour la planification à long terme (perspectives d'avenir, résultats escomptés, stratégies) et la structure programmatique de l'OMM, la question des ressources et, enfin, la participation active des commissions techniques et de leurs présidents au processus de planification à long terme.

2.5.14 Le Conseil a noté avec satisfaction que les présidents des commissions techniques étaient convenus de désigner des correspondants pour la coordination des activités menées dans le cadre de l'Année polaire internationale (API) 2007/08 au sein de l'OMM. Il a souscrit à la recommandation formulée à l'occasion de la réunion de 2004 des présidents, selon laquelle les représentants permanents des Membres de l'OMM devraient être régulièrement informés de l'état d'avancement de la préparation de l'API.

2.5.15 Le Conseil a en outre noté que le président de la Commission de climatologie (CCI) avait proposé de lancer une initiative visant à élaborer une

définition universellement acceptable du phénomène *El Niño* et qu'une équipe intercommissions pourrait piloter cette activité.

2.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT (point 2.6)

2.6.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), M. R.K. Pachauri, sur l'état d'avancement des travaux du GIEC.

2.6.2 Le Conseil a chaleureusement félicité le GIEC d'avoir considérablement progressé au niveau du processus de cadrage visant à définir la structure du quatrième Rapport d'évaluation et d'avoir accepté le plan d'ensemble des contributions de ses différents groupes de travail à ce rapport. Il a par ailleurs noté que le processus qui devrait permettre de prendre des décisions quant à l'élaboration du rapport de synthèse du quatrième Rapport d'évaluation avait été établi et que les activités de suivi avaient débuté.

2.6.3 Le Conseil a noté que plus de 1900 candidatures avaient été présentées par des gouvernements et des organisations dans le cadre du processus de sélection des auteurs des différents volets du quatrième Rapport d'évaluation et qu'il avait été tenu compte avec soin de facteurs tels que l'équilibre géographique, les compétences requises dans les diverses disciplines concernées, la formation scientifique, l'expérience pratique et la connaissance d'autres langues que l'anglais pour arrêter la composition des équipes de coordinateurs et d'auteurs principaux et de réviseurs. Il a noté que la participation d'experts de pays en développement aux travaux du GIEC était un facteur essentiel de renforcement des capacités et que les experts prenaient une part de plus en plus active à ces travaux. Il a prié instamment les SMHN de continuer d'appuyer les activités du GIEC et d'y participer.

2.6.4 Le Conseil s'est en outre félicité des progrès accomplis dans l'élaboration des deux rapports spéciaux portant respectivement sur les relations entre les efforts déployés pour protéger la couche d'ozone stratosphérique et le système climatique mondial (question ayant rapport aux hydrofluorocarbones et aux hydrocarbures perfluorés) et sur la fixation et le stockage du dioxyde de carbone et s'attend que ces rapports soient parachevés en 2005.

2.6.5 Le Conseil a également félicité le GIEC d'avoir mené à bonne fin l'élaboration du rapport sur les pratiques recommandées pour l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie ainsi que du rapport sur les définitions et les options méthodologiques pour dresser l'inventaire des émissions résultant de la dégradation des forêts et de la disparition d'autres types de

végétation directement imputables à l'homme, qui ont été approuvés par le GIEC et publiés. Il a demandé que ces publications soient mises à la disposition des Membres de l'OMM. Il s'est également félicité de l'approbation du plan d'ensemble et du plan de travail pour l'élaboration de l'édition 2006 des *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* et a noté que la composition des équipes d'auteurs avait été arrêtée après l'examen de plus de 400 dossiers de candidature.

2.6.6 Le Conseil a salué les activités d'information et de sensibilisation menées par le GIEC, en particulier la traduction des rapports du Groupe d'experts dans les langues officielles de l'ONU ainsi que l'élaboration de CD-ROM et leur large diffusion. Il a aussi noté que le GIEC examinait les moyens d'améliorer les modes de communication auxquels il faisait appel et la convivialité de ses futurs produits et de faciliter l'accès des différents groupes d'utilisateurs aux informations contenues dans ses rapports.

2.6.7 Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif a adopté la [résolution I \(EC-LVI\)](#).

3. PROGRAMME DE LA VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE (point 3 de l'ordre du jour)

3.1 SYSTÈMES DE BASE ET FONCTIONS D'APPUI DE LA VMM; RAPPORT DÉTAILLÉ DU PRÉSIDENT DE LA CSB (point 3.1)

3.1.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec intérêt du rapport détaillé présenté par M. A. Gusev (Fédération de Russie), président par intérim de la CSB, ainsi que des activités menées par la Commission. Il a noté en particulier la vive insistance sur l'appui à procurer à l'ensemble des programmes de l'OMM. Le Conseil a noté que l'appui des systèmes de base accordé aux autres programmes, s'il devait continuer à se développer, nécessiterait des moyens financiers. Il s'est réjoui des progrès accomplis, en dépit de moyens très limités, dans le cadre de tous les programmes dont la CSB avait été invitée à assumer la responsabilité technique, à savoir notamment les Activités d'intervention en cas d'urgence, le Programme spatial de l'OMM et le Programme des services météorologiques destinés au public (PSMP).

3.1.2 Le Conseil a rappelé qu'il avait demandé à la CSB et à la Commission de météorologie aéronautique (CMAé) d'agir en faveur de l'intégration du programme AMDAR (retransmission des données météorologiques d'aéronefs) dans la Veille météorologique mondiale (VMM) et ses mécanismes de coordination en veillant à ce que les activités de la CSB, de la CMAé et du Groupe d'experts AMDAR ne fassent pas double emploi. Il s'est félicité de la nomination par la CSB d'un rapporteur pour les activités AMDAR au sein du Groupe d'action

sectoriel ouvert des systèmes d'observation intégrés (GASO-SOI) et du lancement d'études sur les activités de formation professionnelle que nécessite l'utilisation des données AMDAR. Les équipes d'experts de la CSB et de la CMAé formuleront des recommandations sur ces thèmes en vue de la treizième session de la CSB.

3.1.3 Le Conseil a noté que le Système d'observation composite pour l'Atlantique Nord (COSNA) avait décidé, lors de sa réunion plénière d'août 2003, de mettre fin à son programme et d'incorporer ses activités futures dans le Programme EUCOS (Système d'observation composite d'EUMETNET) de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT). Il a noté avec satisfaction que le Groupe d'évaluation scientifique du COSNA continuerait de contribuer à la restructuration du Système mondial d'observation (SMO), notamment par d'importantes études, au sein de la structure de travail de la CSB. Le Conseil a remercié tous les Membres qui, par leurs contributions financières ou en nature, avaient, pendant de longues années, facilité le travail mené par le COSNA et permis ainsi de renforcer les systèmes d'observation terrestre et océanique dans la région géographique concernée. Il a remercié aussi le Secrétaire général d'avoir assuré, en application de la résolution 5 (EC-XLII) — Système d'observation composite pour l'Atlantique Nord, un appui efficace en matière de secrétariat auprès du COSNA.

3.1.4 Le Conseil a noté avec satisfaction que la CSB prévoyait d'adopter des modifications structurelles pour prendre en compte le Programme spatial de l'OMM dans son futur programme de travail (voir le point 12 de l'ordre du jour), puisque le Congrès lui en avait attribué la direction, et pour appuyer le programme THORPEX (Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité), notamment par des activités de coopération. A ce sujet, le Conseil a souligné les contributions importantes que le programme THORPEX était censé apporter aux activités de refonte du SMO et s'est félicité des efforts concertés consentis par la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) et la CSB pour organiser et mettre en œuvre les systèmes d'observation envisagés dans le cadre de ce programme. D'autres tâches et missions nouvelles incombent aussi à la CSB, à savoir notamment la contribution de la VMM à l'Année polaire internationale 2007/08 ainsi que les travaux relatifs au Sommet sur l'observation de la Terre et au Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) (voir le point 13.4 de l'ordre du jour). Le Conseil a reconnu qu'il faudrait retarder de quelques mois la tenue de la treizième session de la Commission, sans toutefois dépasser février 2005, ce qui permettrait à celle-ci de mieux préparer plusieurs projets de grande priorité et d'approfondir les conclusions et les recommandations qu'elle devrait lui présenter. Le Conseil a

constaté qu'il serait indispensable de disposer de ressources financières supplémentaires pour que la CSB puisse mettre en œuvre certaines de ces activités importantes; il a examiné cette question au point 18.4 de l'ordre du jour.

3.1.5 Au sujet de la résolution 27 (Cg-XIV) sur la gestion de la qualité, le Conseil a été informé des activités déjà engagées dans le cadre de la VMM (voir aussi le point 13.3 de l'ordre du jour).

3.1.6 En ce qui concerne les travaux futurs de la CSB, le Conseil a souscrit aux points de vue exprimés par le président par intérim sur les principales questions et difficultés auxquelles celle-ci est confrontée, notamment sur les points fondamentaux suivants :

- a) Encourager les Membres à prendre des dispositions individuelles et multilatérales, en faisant notamment appel au Programme de coopération volontaire (PCV), pour remettre en état et améliorer les programmes d'observation dans les régions concernées;
- b) Poursuivre la refonte du SMO, y compris l'optimisation des combinaisons de sous-systèmes d'observation dans le SMO composite et la mise au point de systèmes d'observation capables de suivre l'évolution des besoins, en tenant compte des résultats pertinents des sommets sur l'observation de la Terre dans le cadre de l'initiative GEO;
- c) Assurer la mise en œuvre du Réseau principal de télécommunications (RPT) amélioré et la modernisation du Système mondial de télécommunications (SMT) grâce à des techniques d'un bon rapport coût-efficacité, en particulier dans les régions en développement et les zones qui présentent des conditions défavorables;
- d) Progresser dans l'élaboration du FSIO, notamment en faisant évoluer le SMT dans le sens souhaité;
- e) Encourager l'adoption des normes industrielles internationales applicables en ce qui concerne le SMT, le FSIO et la gestion des données, ainsi qu'une utilisation coordonnée de l'Internet;
- f) Veiller à la protection des fréquences radioélectriques attribuées aux activités météorologiques et environnementales connexes, y compris les systèmes spatiaux utilisés dans le domaine;
- g) Poursuivre la mise au point des normes relatives aux métadonnées en coordination avec d'autres programmes de l'OMM et en collaboration avec l'ISO;
- h) Poursuivre le passage aux codes déterminés par des tables, y compris les activités de formation en la matière;
- i) Renforcer le contrôle de la VMM pour qu'il porte aussi sur les données et produits sous forme binaire;
- j) Elargir l'utilisation en exploitation des produits de la prévision d'ensemble concernant les phénomènes météorologiques à fort impact;

- k) Mettre au point une méthodologie et les procédures qui permettront d'améliorer l'utilisation des produits disponibles de la prévision numérique du temps afin de répondre aux besoins des utilisateurs en matière de prévisions et d'avis de conditions météorologiques à fort impact;
- l) Poursuivre la mise en place des centres mondiaux de production de prévisions à longue échéance, y compris les programmes de vérification adaptés;
- m) Moderniser et donner plus d'ampleur aux activités d'intervention en cas d'urgence pour répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs et y inclure d'autres urgences environnementales entraînant une pollution atmosphérique à grande échelle;
- n) Contribuer à l'élaboration du cadre de référence pour la gestion de la qualité au sein de l'OMM.

3.1.7 Ayant pris note des lacunes qui persistent dans la mise en œuvre de la VMM dans certains pays en développement, en particulier dans certaines parties des Régions I, II et III, le Conseil exécutif a souligné que les plans stratégiques établis et adoptés par certains conseils régionaux pour améliorer l'infrastructure et les services fondamentaux des SMHN fournissaient les orientations et les points de repère nécessaires à l'élaboration de projets pour la mise en œuvre d'éléments de systèmes de base, en particulier l'amélioration des systèmes d'observation et de télécommunication, ainsi qu'à la mise en place de modèles à domaine limité pour la prévision numérique du temps, exécutables sur des systèmes informatiques peu onéreux, notamment dans le but de renforcer les capacités des SMHN en matière d'exploitation et de prévision.

Système mondial d'observation (SMO)

3.1.8 Le Conseil a constaté avec satisfaction que le SMO continuait de fournir les données météorologiques indispensables à l'analyse, la prévision et l'établissement de messages d'alerte, ainsi qu'à d'autres applications environnementales pour répondre aux besoins de tous les programmes de l'OMM. Il a noté aussi que, dans son ensemble, la mise en œuvre des réseaux synoptiques de base régionaux (RSBR) s'était révélée stable et durable – le pourcentage de messages SYNOP et TEMP reçus entre 1991 et 2003 apparaît sous forme graphique dans l'annexe II du présent rapport. Des lacunes importantes persistent cependant dans les Régions I et III. Le pourcentage de messages SYNOP reçus par les centres du RPT par rapport au nombre de messages attendus a atteint 77%, soit une augmentation par comparaison avec les années 2000 à 2002. Pour ce qui est des messages d'observation aérologique, le pourcentage correspondant s'élevait à environ 63 % en 2002 et 2003 et à 61 % en 2000 et 2001. Le Conseil a noté avec satisfaction que des Membres s'employaient sans relâche à

moderniser leurs programmes d'observation; il a relevé en particulier que le Brésil prévoyait l'entrée en service le 1^{er} juillet 2004 de huit nouvelles stations aérologiques dans la région amazonienne. Il a relevé aussi avec satisfaction les améliorations obtenues au sujet de la disponibilité des données produites par d'autres sous-systèmes du SMO, notamment les réseaux maritimes et le programme AMDAR. Il a pris acte des progrès accomplis au sujet de la disponibilité des données AMDAR dans la Région II et des plans mis sur pied par certains Membres de la Région pour équiper des aéronefs à l'échelon national afin de contribuer au programme AMDAR.

3.1.9 Le Conseil a rappelé que le coût élevé des radiosondes continuait d'expliquer en grande partie la faible disponibilité des données aérologiques, en particulier dans les pays en développement. A ce sujet, il s'est déclaré préoccupé par les conséquences financières de l'entrée en service prochaine de radiosondes modernes, compte tenu de la nécessité, dans certains cas, d'un remplacement des systèmes au sol. Il a demandé à la CSB et à la Commission des instruments et des méthodes d'observation (CIMO) de continuer d'étudier comment réduire les coûts des produits consommables et d'examiner la possibilité d'arrangements, notamment la mise en place d'un système centralisé d'achat d'équipements et de produits consommables, qui permettraient d'abaisser les prix d'achat.

3.1.10 Le Conseil a noté avec satisfaction que le sous-système spatial du SMO comprenait à présent des satellites destinés à la météorologie d'exploitation et d'autres à la recherche-développement dans le domaine de l'environnement. Les satellites météorologiques continuent d'apporter d'immenses services aux SMHN des Membres de l'OMM, notamment la fourniture d'images et de sondages ainsi que la collecte et la diffusion de données. Le système actuel se compose des satellites géostationnaires et des satellites à défilement qui suivent : GOES-10, GOES-12, NOAA-15, NOAA-16 et NOAA-17 exploités par les Etats-Unis d'Amérique; GMS-5 exploité par le Japon; METEOR 3M-1 exploité par la Fédération de Russie; Meteosat-5, Meteosat-6, Meteosat-7 et Meteosat-8 (anciennement MSG-1) exploités par EUMETSAT; et FY-2B, FY-1C et FY-1D exploités par la Chine. D'autres satellites sont en orbite, notamment GOES-9 et GOES-11 exploités par les Etats-Unis d'Amérique. Le Japon et les Etats-Unis d'Amérique ont lancé le 22 mai 2003 un programme visant à utiliser le satellite GOES-9 pour compléter le GMS-5 à titre de secours. Le Conseil a été informé des activités engagées par le Service météorologique japonais qui s'efforce de lancer dans les plus brefs délais le satellite MTSAT-1R et de mettre au point le satellite MTSAT-2. Le Service météorologique japonais a remercié les Etats-Unis d'Amérique d'avoir placé en réserve le GOES-9 comme satellite de secours en attendant le lancement et l'entrée en service du

MTSAT-1R. Il a souligné l'importance cruciale que revêt la préparation aux situations d'urgence dans le domaine des activités spatiales. Voici les éléments qui constituent, ou constitueront une fois mis sur orbite, la constellation de recherche-développement : les missions Aqua, Terra, NPP, TRMM, QuickSCAT et GPM de l'Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace (NASA), les missions ENVISAT, ERS-1 et ERS-2 de l'Agence spatiale européenne (ESA), la série GCOM de l'Agence nationale de développement spatial (Japon) (NASDA), les instruments de recherche de Rosaviakosmos à bord du satellite opérationnel METEOR 3M N1 du ROSHYDROMET et de sa future série océanique ainsi que les missions JASON-1 et SPOT-5 du Centre national d'études spatiales (CNES). Le Conseil a noté que la Fédération de Russie prévoit de lancer en 2005 les satellites Meteor 3M N2 et GOMS N-2, et a pris acte de la mission entreprise conjointement par la Fédération de Russie et l'Ukraine pour le lancement du satellite océanographique SICH-1M à la fin de 2004 (voir le point 12 de l'ordre du jour).

3.1.11 Le Conseil a noté avec satisfaction que les activités de la CSB ayant trait à la restructuration du SMO en vue de la création du futur système mondial composite d'observation s'étaient poursuivies conformément aux décisions et recommandations formulées lors de la session extraordinaire (2002) de la CSB, du Quatorzième Congrès et de sa cinquante-cinquième session. Il a constaté en particulier que la révision des déclarations d'orientation concernant la météorologie marine, l'agrométéorologie, la météorologie aéronautique, l'hydrologie et les ressources en eau ainsi que la chimie de l'atmosphère avait été menée à bien et qu'il en avait été de même pour les mises à jour des besoins en données d'observation et des performances escomptées des différents systèmes d'observation. Il a souligné l'importance que revêtaient, dans le processus de refonte du SMO, les résultats obtenus grâce aux expériences sur les systèmes d'observation proposées par la CSB et exécutées par certains grands centres de prévision numérique du temps. Le Conseil a rappelé l'importance des expériences réalisées au moyen de modèles de prévision numérique du temps pour évaluer la sensibilité des systèmes d'observation et la qualité des données. A ce sujet, il s'est félicité des résultats obtenus lors du troisième Atelier de l'OMM sur les incidences des systèmes d'observation sur les prévisions numériques du temps (Alpbach, Autriche, 9-12 mars 2004), qui était financé grâce au fonds du COSNA, en tant que contribution importante à la refonte du SMO, et a recommandé que la CSB continue d'organiser régulièrement de tels ateliers.

3.1.12 En ce qui concerne les incidences de la refonte du SMO dans les pays en développement, le Conseil a souligné l'importance de l'expérience que permettait d'acquérir l'application des plans stratégiques pour la mise en œuvre et les améliorations

des composantes de la VMM dans les Régions I et II. Il a rappelé que les mesures visant à réduire ces incidences comprenaient notamment des accords de coopération conclus par les Membres pour exploiter des stations d'observation, la création et l'exploitation de davantage de stations météorologiques automatiques, et la constitution d'équipes itinérantes pour l'entretien des instruments. Les Membres auraient en outre tout intérêt à utiliser plus largement les images transmises par satellite et les produits dérivés, ainsi que les données AMDAR et éventuellement les données TAMDAR (Système aéroporté de transmission de données météorologiques troposphériques) pour compléter les données provenant des RSBR.

3.1.13 Le Conseil a appris que des dispositions avaient été prises pour mettre au point une méthode que la CSB et les conseils régionaux pourraient appliquer systématiquement à la réalisation du principe des programmes d'observation spécialisés (et adaptés). Ce principe devrait permettre d'améliorer la qualité et l'efficacité des messages d'alerte précoce concernant les conditions météorologiques violentes ou à fort impact et les catastrophes naturelles associées aux conditions météorologiques, dans les régions exposées au cours des saisons à risque. Le Conseil exécutif a invité la CSB et les conseils régionaux à accorder une attention particulière à cette activité dans leurs travaux concernant l'élaboration de plans réalisables aux échelles mondiale, régionale et sous-régionale.

3.1.14 Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités de mise à jour des textes réglementaires relatifs au SMO, visant à suivre l'évolution des besoins. Il s'est félicité en particulier de la refonte complète du *Manuel du SMO* (OMM-N° 544), en cours de préparation avant publication, et de la préparation d'une version revue et améliorée du Volume A de la publication *Messages météorologiques* (OMM-N° 9).

3.1.15 Le Conseil s'est réjoui du renforcement de la coopération entre la CSB et le Système mondial d'observation du climat (SMOC) dans le cadre de la mise en œuvre du Réseau de stations d'observation en surface pour le SMOC (GSN) et du Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC (GUAN). Il a remercié le Service météorologique japonais et le Centre national de données climatologiques des Etats-Unis d'Amérique de s'être engagés à remplir les fonctions de grands centres de contrôle des performances du GSN. Il a en outre souligné l'importance croissante du rôle tenu par les Réseaux climatologiques de base régionaux (RCBR) établis dans toutes les Régions de l'OMM et dans l'Antarctique, ce qui assure la mise en œuvre et le maintien de stations CLIMAT et CLIMAT TEMP. Le Conseil a noté que des coordonnateurs nationaux avaient été nommés pour maintenir une liaison directe avec les grands centres susmentionnés et faciliter ainsi la résolution des problèmes que pose l'exploitation des stations du SMOC. Il s'est félicité

de l'élaboration, dans quatre langues, sur CD-ROM et sur le Web, d'un manuel sur la collecte des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP à l'intention des observateurs et des techniciens, qui devrait contribuer à améliorer la disponibilité des données climatologiques. Le Conseil s'est félicité aussi de l'organisation dans les Régions, en coopération avec le SMOC, de stages de formation destinés à améliorer la production et l'échange des données climatologiques. Il a prié les Membres de veiller à ce que leurs stations d'observation opérationnelles recueillent et transmettent les messages CLIMAT et CLIMAT TEMP conformément aux règlements en vigueur.

Systèmes et services d'information de la VMM, y compris le Système mondial de télécommunications et la gestion des données

Système mondial de télécommunications (SMT)

3.1.16 Le Conseil a pris note avec satisfaction des progrès constants accomplis dans la mise en œuvre du SMT, grâce à l'utilisation croissante de meilleurs techniques et services de transmission de données rentables. Il a pris note avec grande satisfaction des progrès accomplis, notamment grâce aux services de réseau administré de transmission de données, concernant la mise en œuvre et le fonctionnement du RPT amélioré qui s'étendait à présent aux Régions II, IV, V et VI; il a exprimé aux SMHN concernés toute sa reconnaissance pour les efforts qu'ils avaient déployés conjointement. La mise en œuvre du RPT amélioré dans les Régions I et III nécessite davantage d'efforts. En ce qui concerne les Réseaux régionaux de télécommunications météorologiques (RRTM), le Conseil a pris note en particulier des mises à jour importantes des relais de trame ou des liaisons numériques accomplies dans les Régions II et V ainsi que du contrat-cadre conclu par le Secrétaire général avec le fournisseur du nouveau Réseau régional de transmission de données météorologiques (RRTDM) de la Région III. De telles mises à jour permettront aux SMHN, grâce à une réception considérablement améliorée, de disposer de données et de produits particulièrement utiles.

3.1.17 Les systèmes de diffusion de données par satellite jouent un rôle de plus en plus important dans la diffusion de grands volumes d'information, en tant que composantes du SMT et en complément des liaisons spécialisées. Des systèmes de transmission par satellite utilisant des techniques de diffusion vidéo numérique ont été mis en place dans la Région VI et élargis pour couvrir la Région I, notamment le système RETIM (Réseau européen de transmission d'information météorologique) exploité par la France et le système EUMETCast exploité par EUMETSAT mais aussi le système allemand DWDSAT. Le Conseil a appris aussi que le Service météorologique italien exploitait un nouveau système

de diffusion vidéo numérique embarqué sur satellite, nommé NUBIS, compte tenu des bons résultats obtenus durant plus d'un an lors de la phase de test préalable à l'exploitation; le système NUBIS couvre l'Europe, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient. L'expérience d'utilisation de la radio et de l'Internet (RANET) que WorldSpace conduit au-dessus de l'Afrique fait appel à des systèmes satellitaires utilisant des techniques de radiodiffusion audio-numérique pour diffuser des données. Le Service météorologique indien fait également appel à de tels systèmes pour remplacer et moderniser les services de radiodiffusion du Centre régional de télécommunications (CRT) de New Dehli. Le Système international de communications par satellite (ISCS) exploité par les Etats-Unis d'Amérique, qui assure le fonctionnement du RRTM dans la Région IV ainsi que la diffusion des données dans les Régions III et V, a été modernisé pour accepter le protocole TCP/IP, ce qui en a augmenté la capacité. Au sujet du Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence, qui constitue une source vitale de données, prévisions et messages d'alerte diffusés par satellite pour le Pacifique, en particulier les petits pays insulaires, le Conseil a souligné qu'il importait de remplacer de toute urgence tous les récepteurs EMWIN (Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence), compte tenu des nouvelles caractéristiques techniques prévues pour 2007.

3.1.18 Le Conseil a constaté cependant que de sérieuses lacunes subsistaient dans certaines Régions, à l'échelle nationale ou régionale. Il a encouragé les Membres et les conseils régionaux à poursuivre, avec l'appui technique de la CSB, les efforts qu'ils ont déployés avec succès pour améliorer le SMT de façon rentable, en s'attachant à la collecte des données nationales et régionales dans les zones dans lesquelles le système présente certaines faiblesses ou lacunes, notamment dans les régions en développement et celles exposées à des conditions défavorables. En dépit de quelques lacunes (retards et sécurité notamment), l'Internet sert de plus en plus à l'échange des données météorologiques et connexes et reste le seul moyen de transmission abordable pour plusieurs petits SMHN, en particulier dans les régions en développement et/ou celles où le réseau est peu dense. L'Internet procure aussi aux SMHN des services de communication qui complètent utilement le SMT. Le Conseil a noté avec intérêt que la CSB continuait d'élaborer et de mettre à jour ses directives sur les procédures et les options d'application propres à réduire les risques relatifs au fonctionnement et à la sécurité, et ce, à la lumière des derniers progrès techniques et en tenant compte de l'expérience acquise, notamment lors des essais en service.

3.1.19 Le Conseil a réaffirmé l'importance capitale des normes industrielles de portée internationale dans le domaine de l'informatique et des

télécommunications, qui doivent être utilisées dans toute la mesure possible, car elles permettent d'accroître considérablement la capacité, la polyvalence et la rentabilité des systèmes et des services d'information, en particulier le SMT. Le Conseil a souligné en particulier qu'il se révélait rentable d'utiliser les procédures TCP/IP et les services de transmission numérique de données, notamment les relais de trame, à l'échelle nationale et internationale. Il a noté avec satisfaction les travaux accomplis à ce sujet par la CSB qu'il a prié de continuer dans ce même but à étudier, actualiser et promouvoir les pratiques recommandées et les orientations données, et à en élaborer de nouvelles.

Gestion des données de la VMM

3.1.20 Ayant rappelé et souligné l'importance cruciale que revêtent les métadonnées en ce qui concerne la description, l'archivage et l'extraction des données produites et échangées par tous les programmes de l'OMM, le Conseil a noté avec satisfaction que la CSB poursuivait, en coordination avec l'ISO, la mise au point d'une norme relative aux métadonnées de base, inspirée de la norme ISO des métadonnées géographiques. Les éléments détaillés de la norme de l'OMM relative aux métadonnées sont mis au point compte tenu de l'expérience acquise au cours de la mise en œuvre et des essais. La prochaine étape consistera à élaborer la norme que nécessite le mécanisme de demande/réponse. Le Conseil a prié toutes les commissions techniques et les programmes de l'OMM sous leur responsabilité d'unir leurs efforts dans la poursuite de la mise au point d'une norme de l'OMM relative aux métadonnées, en particulier en ce qui concerne les extensions détaillées de cette norme s'appliquant spécifiquement à chacun des programmes de l'OMM.

3.1.21 Le Conseil s'est félicité de l'enquête menée sur le passage aux codes déterminés par des tables. Les résultats de cette enquête permettront de mieux adapter la stratégie de transition à chaque cas. Le Conseil s'est réjoui d'apprendre que le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme (CEPMMT) et l'Administration américaine pour les océans et l'atmosphère (NOAA) avaient mis gratuitement les logiciels de décodage BUFR, CREX et GRIB à la disposition des Membres de l'OMM, en procurant une assistance limitée à distance par l'Internet. Il a également noté que d'autres Membres avaient indiqué qu'ils fourniraient leur logiciel de décodage sur demande. Plusieurs pays ont commencé à transmettre en code BUFR de façon expérimentale les observations qu'ils transmettaient auparavant en code alphanumérique (exemples : messages de stations météorologiques automatiques (SMA), données océanographiques par ARGOS (Système de retransmission de données et de localisation de plates-formes), observations de

navires). Le codage en BUFR des observations est un processus qui peut se révéler difficile et long à bord des navires d'observation bénévoles. Le Conseil a noté à ce sujet que le Service météorologique japonais prenait en charge la conversion des observations SHIP en code BUFR au CRT de Tokyo. Conscient qu'ils étaient peu nombreux à l'avoir fait, le Conseil a exhorté tous les Membres à établir le plus rapidement possible des plans nationaux de transition aux codes déterminés par des tables afin de contribuer à la bonne coordination de cette opération à l'échelle de l'Organisation.

3.1.22 Le Conseil s'est félicité de l'organisation en 2003 de deux cycles d'études sur les codes de l'OMM déterminés par des tables dans la Région I (pays anglophones) et dans les Régions II et IV. Il s'est réjoui d'apprendre qu'un autre cycle d'études pour les Régions II et V était prévu en 2004. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer d'organiser des activités de formation sur ce thème, y compris en utilisant des outils d'enseignement assisté par ordinateur, à l'intention de toutes les Régions de l'OMM.

3.1.23 Un grand nombre de centres de la VMM participent aux exercices annuels de contrôle mondial de la VMM. Les données complémentaires fournies par le contrôle spécial du fonctionnement du SMT permettent d'approfondir l'analyse. La CSB continue d'améliorer les procédures en la matière et affine un plan de surveillance intégrée. Le Conseil a confirmé qu'il était utile de s'efforcer de contrôler tous les types de données et de produits, tout particulièrement les données et produits sous forme binaire, dans le cadre de la stratégie de transition aux codes déterminés par des tables.

Futur système d'information de l'OMM

3.1.24 Le Conseil a rappelé que le Congrès avait adopté le concept du FSIO en tant qu'approche globale visant à répondre aux besoins de l'ensemble des programmes de l'OMM en matière d'échange d'information. Le Congrès avait prié la CSB de poursuivre ses travaux sur le FSIO, d'affiner encore le concept et d'entreprendre les phases de conception et de planification de la mise en œuvre, et avait souligné aussi que tous les programmes et commissions techniques de l'OMM devraient être associés aux diverses phases du développement et apporter leur expertise et leurs ressources au projet.

3.1.25 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'Equipe spéciale interprogrammes pour le Futur système d'information de l'OMM relevant de la CSB, en application des directives données par le Congrès, avait affiné et développé le concept du FSIO avec la participation de représentants des commissions techniques. L'Equipe spéciale a examiné les structures et plans d'autres programmes de l'OMM concernant la gestion et la communication des données, et a passé en revue les projets pilotes s'inscrivant dans l'élaboration du FSIO, notamment

la norme de l'OMM relative aux métadonnées de base, le Centre mondial virtuel (réparti) du système d'information dans la Région VI, le programme de recherche ESG (grille du système terrestre), le portail de données pour la communauté des usagers, le projet UNIDART d'EUMETNET (Réseau des Services météorologiques européens) et le projet CliWare du ROSHYDROMET ainsi que les projets d'autres centres encore. La réussite du FSIO reposera sur la volonté des Membres de contribuer activement et d'apporter leur appui aux projets pilotes ayant trait aux différents programmes de l'OMM et qui pourront conduire à la mise en œuvre du FSIO. Le partage entre tous les Membres de l'expérience acquise grâce à ces projets pilotes favorisera la réalisation rapide des éléments du FSIO. En ce qui concerne les critères relatifs à l'échange d'informations qu'il convient de prendre en compte dans le cadre du FSIO, le Conseil a noté avec satisfaction qu'un questionnaire avait été communiqué aux présidents des commissions techniques pour évaluer avec une certaine précision les besoins en échange de données des programmes de l'OMM, à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, y compris leur intégration dans un système d'information commun, et pour définir les questions relatives aux catalogues de métadonnées et de données.

3.1.26 Le Conseil a noté qu'au cours de leur réunion tenue à Genève, les 2 et 3 février 2004, les présidents des commissions techniques avaient exprimé leur volonté de mener à terme l'élaboration et la mise en œuvre du FSIO au sein de l'OMM. Il convient de faire reposer le FSIO sur des normes communes en matière de gestion et de transmission de données et d'avoir recours dans ce cadre aux normes industrielles internationales pour ce qui est des protocoles, du matériel et des logiciels; il est donc prévu que le FSIO permettra de développer au maximum la normalisation entre les programmes concernant notamment l'échange, l'archivage, la présentation et l'extraction des données, et d'assurer l'utilisation des données par toutes les applications. Au sujet de l'initiative EOS (Sommet sur l'observation de la Terre), le FSIO, une fois mis au point et appliqué, constituera aussi une composante essentielle du GEOSS, piloté par le GEO, pour assurer une meilleure compatibilité et connectivité opérationnelles parmi les différents systèmes d'observation qui en font partie.

3.1.27 Le Conseil a estimé que le FSIO, complété par ses éléments de gestion de données, permettrait, dans une grande mesure, d'aider l'OMM à éviter et à éliminer les problèmes de compatibilité, de chevauchements et de contraintes excessives dans l'utilisation des données qui présentent un grand intérêt. Toutefois, pour qu'il soit possible d'atteindre efficacement cet objectif, le Conseil a souligné qu'il fallait:

- a) Prendre bien conscience de l'importance du FSIO, y compris la fonction connexe de gestion

- de données, dans tous les programmes concernés;
- b) Partager les connaissances, les moyens et un même engagement en faveur de la gestion des données entre les commissions techniques et les programmes qui y sont associés;
 - c) Augmenter le niveau de coordination ou de communication entre les experts concernés des commissions techniques;
 - d) Renforcer les mécanismes de coordination entre les commissions techniques, qui présentent actuellement trop de lacunes pour fonctionner avec efficacité et s'appliquer à l'ensemble du système;
 - e) Veiller à la participation active des commissions techniques à l'élaboration et à la planification du FSIO.

3.1.28 Le Conseil a noté que les présidents des commissions techniques étaient convenus qu'un mécanisme efficace de coordination et de collaboration à haut niveau entre les différentes commissions techniques permettrait plus sûrement de mener cette tâche à bien que les actuels mécanismes de collaboration entre programmes relevant d'une équipe d'experts de la CSB. Ayant approuvé ce qui précède, le Conseil a adopté la [résolution 2 \(EC-LVI\)](#).

Service d'information sur le fonctionnement de la VMM

3.1.29 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'amélioration constante du Service d'information sur le fonctionnement de la VMM. Les informations en question, mises à jour désormais en temps quasi-réel, sont directement disponibles sur le serveur de l'OMM. La publication N° 9 de l'OMM — *Messages météorologiques*, est distribuée sur CD-ROM une fois par an. Le *Bulletin d'exploitation* de la VMM, à présent converti sous forme électronique, est expédié chaque mois par l'Internet à tous les Services inscrits sur la liste de diffusion. Le Secrétariat fait figurer sur le serveur de l'OMM les renseignements pertinents contenus dans le *Manuel du SMO* (OMM-N° 544), le *Manuel du SMT* (OMM-N° 386), le *Manuel du SMTD* (OMM-N° 485) et le *Manuel des codes* (OMM-N° 306), afin de faciliter l'accès électronique aux éléments d'information requis pour l'exploitation de la VMM. Il avait été estimé important en effet de faciliter l'accès à ces informations et d'offrir pour cela des services interactifs d'accès en direct. Le Conseil a noté que l'on mettait au point une application visant à faciliter l'accès interactif à une partie de ces informations.

Fréquences radioélectriques pour les activités météorologiques

3.1.30 Le Conseil a noté avec satisfaction les décisions favorables prises par la Conférence mondiale des radiocommunications en 2003, qui mettent fin aux débats entamés en 1992 sur des

questions d'importance concernant notamment les bandes 401-406 MHz, 1675-1710 MHz (radiosondes et satellites météorologiques) et 2700-2900 MHz (radars météorologiques) dont l'attribution aux activités météorologiques a été jugée très importante. Le Conseil a remercié la CSB des travaux de préparation réalisés sur ces questions, qui ont conduit à de telles décisions favorables. La prochaine Conférence mondiale des radiocommunications est prévue pour 2007. Les questions les plus importantes portent sur la protection des bandes attribuées à la télédétection spatiale passive, comme l'a souligné le Congrès (résolution 3 (Cg-XIV) — Fréquences radioélectriques pour les activités météorologiques et environnementales connexes). Le Conseil, très préoccupé par les menaces qui pèsent dans certaines régions sur la bande passive 23,6-24 GHz attribuée à titre exclusif (ligne d'absorption de la vapeur d'eau), a exhorté tous les SMHN et les exploitants de satellites météorologiques et d'étude de l'environnement à n'épargner aucun effort pour sauvegarder cette bande de fréquence cruciale pour l'OMM. A cet égard, il a noté que le Groupe d'action 1/8 était l'organe de l'UIT-R chargé actuellement des besoins en fréquences des dispositifs à bande ultralarge (les radars de courte portée, par exemple), qui affectent plusieurs bandes des ondes décimétriques, y compris des bandes employées pour la détection passive, ainsi que des questions de compatibilité en la matière. Il s'est félicité que l'OMM, des exploitants de satellites météorologiques et de recherche-développement ainsi que plusieurs SMN participent aux activités du Groupe d'action 1/8. Il se peut en outre que d'autres systèmes commerciaux de radiocommunication demandent à l'avenir l'accès aux bandes de fréquences radioélectriques employées par la météorologie. Faisant référence à la résolution 3 (Cg-XIV), le Conseil a exhorté les Membres à participer activement aux travaux entrepris dans le domaine des fréquences radioélectriques à l'échelle nationale, régionale et mondiale (c'est-à-dire au sein de l'UIT-R) pour veiller à protéger les intérêts météorologiques et environnementaux connexes. Il a demandé aussi à la CSB de continuer de suivre de près la question et de fournir des conseils en la matière.

Système mondial de traitement des données et de prévision

3.1.31 Le Conseil a relevé avec satisfaction que, au sein du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP), 69 centres exploitaient un système de prévision numérique du temps et que 16 d'entre eux exploitaient des modèles globaux. Au cours de l'année écoulée, le nombre de centres météorologiques nationaux (CMN) dotés de modèles à domaine limité a augmenté. Seul cinq CMN de la Région I cependant exploitaient un système de prévision numérique du temps.

3.1.32 Le Conseil a noté que 14 centres exploitaient un système de prévision d'ensemble et que, globalement, les producteurs avaient augmenté le nombre d'éléments pris en compte dans ce type de système. On exploite à présent des systèmes de prévision d'ensemble spécialement adaptés, notamment à la prévision des cyclones tropicaux – et qui renseignent par exemple sur la probabilité d'apparition et les trajectoires possibles –, ainsi qu'à la prévision à moyenne échéance.

3.1.33 Le Conseil est convenu que la CSB devrait continuer de promouvoir l'utilisation des systèmes de prévision d'ensemble et d'examiner, entre autres choses, les problèmes que pose la diffusion au public des renseignements tirés de ce type de système. Il faudra aussi répondre aux besoins en formation découlant de la nécessité de sensibiliser les utilisateurs de l'information fournie par les systèmes de prévision d'ensemble à l'intérêt que présente la prévision de probabilité dans le domaine de la gestion des risques.

3.1.34 En ce qui concerne la prévision de conditions météorologiques extrêmes, le Conseil a pris note avec satisfaction de l'objectif de la CSB de définir une méthodologie pour améliorer les techniques permettant de présenter les prévisions aux autorités et au public, notamment l'emploi des probabilités dans l'évaluation des risques. Il a demandé à la CSB de se pencher sur l'élaboration de directives et de systèmes d'appui en matière de prévision. Il a noté à ce sujet que la CSB avait débuté ses travaux sur l'élaboration de normes ou de pratiques recommandées de l'OMM applicables à la prévision météorologique comme l'avait demandé le Quatorzième Congrès. Un premier plan conceptuel sur la façon d'aborder la question était à l'étude et serait examiné à l'occasion de la prochaine session de la CSB.

3.1.35 A l'heure actuelle, 14 centres du SMTDP produisent des prévisions d'exploitation à longue échéance pour les besoins des centres climatologiques régionaux (CCR) et les forums sur l'évolution probable du climat. Le Conseil a relevé que les grands centres devaient poursuivre leurs travaux pour affiner la vérification des prévisions à longue échéance, établir un site Web de grands centres et mettre au point un système pour aider les CCR et les SMHN à évaluer la qualité des produits de prévision à longue échéance grâce aux données de vérification.

3.1.36 En 2003, le CEPMMT a organisé, en cofinancement avec l'OMM, un cours de formation sur l'utilisation des produits qu'il fournit à l'intention des Membres de l'OMM. Le Conseil a remercié le CEPMMT de cette contribution précieuse et s'est réjoui qu'un autre cours soit prévu pour 2004. Il a remercié aussi le Brunéi Darussalam d'avoir accueilli un stage de formation au SMTDP et aux services météorologiques destinés au public.

3.1.37 Le Conseil a considéré que la formation professionnelle devrait être axée sur la prévision des

conditions météorologiques extrêmes et sur l'amélioration de l'emploi des produits de la prévision d'ensemble. Le Conseil a jugé qu'il conviendrait d'intégrer des outils d'enseignement assisté par ordinateur dans la formation relative au SMTDP.

Programme d'intervention en cas d'urgence

3.1.38 La CSB examine de nouveaux besoins exprimés par les Membres et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en matière de produits améliorés à utiliser pour faire face aux urgences nucléaires, notamment en ce qui concerne une méthodologie de prévision d'ensemble et l'emploi coordonné et sécurisé de l'Internet en remplacement de la télécopie. Le Conseil a pris note des travaux entrepris, en application des décisions du Congrès, pour étendre et améliorer les capacités d'intervention en cas d'urgence des SMHN par la mise en place de nouvelles méthodes et la mise au point de dispositions opérationnelles en cas d'urgences associées aux éruptions volcaniques, aux feux de friches, aux propagations de maladies par voie aérienne et aux accidents chimiques, qui prendraient en compte les besoins et les capacités existantes des SMHN. Le Conseil a souligné que ces travaux devraient porter aussi sur les conseils techniques à fournir ainsi que la formation spécialisée et la coordination à assurer auprès des autorités nationales chargées de la gestion des interventions en cas d'urgence. Il importe aussi d'entretenir la coordination avec d'autres organisations internationales compétentes, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans le cas des accidents chimiques, l'OACI en ce qui concerne les éruptions volcaniques et le PNUE, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) de l'ONU et le Secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) pour les feux de friches.

Activités de l'OMM dans l'Antarctique

3.1.39 Le Conseil a estimé que, pour veiller à la participation effective de l'OMM aux activités prévues dans le cadre de l'Année polaire internationale 2007/08, il faudrait prendre des dispositions supplémentaires visant à coordonner les opérations des systèmes de base de la VMM dans les régions antarctique et arctique. Il a noté avec satisfaction que certains Membres assuraient depuis fort longtemps un service d'observation dans l'Antarctique. Il s'est félicité en particulier de relever que la première station mise en service en Antarctique par l'Argentine en 1904 avait fonctionné sans interruption durant un siècle.

3.2 PROGRAMME DES INSTRUMENTS ET DES MÉTHODES D'OBSERVATION; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CIMO (point 3.2)

3.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport présenté par le président de

la CIMO et a exprimé sa gratitude à tous les pays représentés au sein de la Commission pour leur précieuse contribution aux activités de celle-ci. Il les a notamment remerciés d'avoir mis à disposition des experts qualifiés et accueilli diverses réunions durant les 12 derniers mois.

3.2.2 Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la CIMO pour organiser les comparaisons les plus prioritaires inscrites au programme arrêté par la Commission à sa treizième session. Ces comparaisons revêtent en effet une importance capitale pour les programmes de l'OMM qui doivent pouvoir s'appuyer sur des mesures précises et homogènes. Le Conseil a incité la Commission à diffuser largement les résultats de ses comparaisons, notant que la communauté climatologique, y compris les scientifiques n'appartenant pas à des SMN, s'intéressaient de près à ces résultats. La CIMO et l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI) ont aussi été invitées à collaborer avec la Commission d'hydrologie (CHy) dans le cadre des comparaisons d'instruments et de techniques de mesure du débit. Le Conseil a aussi estimé qu'il était nécessaire d'envisager d'organiser à l'avenir des comparaisons de technologies modernes, comme celles auxquelles font appel les radiomètres et les profileurs, et de s'assurer à cet égard la collaboration active des programmes internationaux et des organisations internationales concernés, comme EUMETNET, COST, le BIPM et l'ISO.

3.2.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que les comparaisons en laboratoire de pluviomètres enregistreurs d'intensité pourraient se tenir dans les laboratoires de l'Institut météorologique royal des Pays-Bas, de Météo-France et du Service météorologique national (SMN) italien (Université de Gènes), pour autant que les fonds nécessaires soient dégagés.

3.2.4 Le Conseil a noté que les comparaisons sur le terrain de ce type d'instruments qui devaient se tenir dans des lieux exposés à des épisodes de pluie intense seraient organisées une fois que les comparaisons en laboratoire auraient été menées à bonne fin. Il a aussi relevé que l'OMM prévoyait d'organiser la comparaison combinée d'abris météorologiques/écrans de protection et de mesures de l'humidité sur deux sites, l'un dans une région arctique et l'autre dans une région tropicale ou désertique. Les lieux exacts et les dates seront fixés en temps voulu.

3.2.5 Le Conseil a été informé que le Centre radiométrique mondial de Davos (Suisse) avait entamé les préparatifs de la dixième comparaison internationale de pyréliomètres et des comparaisons régionales conjointes de ce type d'instruments prévues pour septembre/octobre 2005. Il a noté qu'aucun crédit n'était inscrit au budget ordinaire pour financer la participation des centres radiométriques régionaux et nationaux.

3.2.6 Le Conseil a salué l'offre faite par Maurice d'accueillir la comparaison OMM de systèmes

de radiosondage, en février 2005. Après la comparaison de radiosondes GPS (Système de positionnement global) organisée par l'OMM au Brésil du 20 mai au 10 juin 2001, les fabricants de radiosondes perfectionnées ont déterminé l'origine des défauts de fabrication et des problèmes de fonctionnement de ces instruments et mis au point de nouveaux prototypes qui devront faire l'objet d'exercices de comparaison en 2005 avant qu'il ne soit décidé d'en généraliser l'usage dans les réseaux d'observation. Le Conseil a demandé à la CIMO de saisir cette occasion pour discuter avec les fabricants des incidences des nouveaux prototypes sur l'exploitation des réseaux d'observation en altitude et de la nécessité de prolonger l'exploitation de ceux qui ont fait leurs preuves pour permettre la mise en œuvre progressive des nouveaux prototypes.

3.2.7 Le Conseil a déclaré que la comparaison sur le terrain de pluviomètres enregistreurs d'intensité et la comparaison combinée d'abris météorologiques/écrans de protection et de mesures de l'humidité ne pourraient avoir lieu comme prévu que si les fonds nécessaires étaient dégagés. Comme le bon déroulement des comparaisons organisées par l'OMM est aussi tributaire de ressources extrabudgétaires, le Conseil a invité les Membres et la HMEI à soutenir sans réserve les comparaisons d'instruments susmentionnées et à y participer activement.

3.2.8 Le Conseil a noté que depuis sa cinquante-cinquième session, cinq rapports de la série consacrée aux instruments et aux méthodes d'observation avaient été diffusés sous forme de CD-ROM et aussi sur le site Web de la CIMO, illustrant ainsi le dynamisme et les compétences des experts de cette commission. Il s'est félicité en particulier de la parution du rapport consacré au Catalogue OMM des radiosondes et des systèmes de mesure du vent en altitude utilisés par les Membres en 2002 ainsi qu'à la compatibilité des mesures du géopotential par radiosondage effectuées entre 1998 et 2001 (rapport IOM N° 80, OMM/TD-N° 1197) et a prié instamment les Membres de tenir compte des informations contenues dans ce rapport pour la planification et l'exploitation de leurs réseaux aérologiques.

3.2.9 Le Conseil a aussi noté avec intérêt les progrès de la mise à jour de la septième édition du *Guide des instruments et des méthodes d'observation*. Cette édition devrait paraître sous forme électronique durant le premier semestre 2006.

3.2.10 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans le domaine de la formation et du renforcement des capacités. Suite au succès remporté par le stage de formation sur les observations aérologiques organisé à Gaborone (Botswana), du 7 au 11 avril 2003 à l'intention des pays anglophones de la Région I, un autre stage a été organisé du 1^{er} au 5 décembre 2003 au Maroc pour les pays francophones de la Région.

Ces stages de formation avaient pour but d'améliorer les connaissances et les compétences du personnel d'encadrement responsable des réseaux aérologiques nationaux et la HMEI a apporté sa contribution sous forme d'équipements au sol et de radiosondes et en mettant à disposition des conférenciers. Le Conseil a prié la CIMO d'organiser aussi des stages de ce type dans d'autres Régions et a demandé au Secrétaire général d'allouer dans la mesure du possible les ressources nécessaires à cette activité. Il s'est félicité que le Centre régional de formation professionnelle en météorologie (CRFPM) de Buenos Aires ait offert d'accueillir un stage de formation sur les observations aérologiques destiné aux pays de la Région III et que l'Argentine soit prête à apporter son concours en fournissant des experts et en assurant la traduction de documents didactiques. Il a noté les activités de formation organisées par l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et a salué la proposition concernant l'organisation par l'OMM, en collaboration avec l'ASECNA, d'une formation à l'utilisation des instruments à l'Ecole africaine de la météorologie et de l'aviation civile (EAMAC), formation qui serait aussi destinée aux pays ne faisant pas partie de l'ASECNA.

3.2.11 Le Conseil a relevé avec plaisir que la Roumanie avait offert d'accueillir la conférence technique TECO-2005 et l'exposition d'instruments METEOREX-2005, considérées comme étant des manifestations phares de la CIMO pour ce qui est de l'échange d'informations et du renforcement des capacités. Il a noté qu'aucun service d'interprétation simultanée ne serait assuré, faute de moyens financiers.

3.2.12 Le Conseil a prié la CIMO de continuer à mettre à jour le Catalogue d'instruments, si possible en collaboration avec la HMEI, afin d'aider les Membres à choisir les instruments les mieux adaptés à leurs réseaux opérationnels. Il a aussi demandé que le Catalogue soit présenté sur le site Web.

3.2.13 Le Conseil a reconnu la nécessité de renforcer encore les Centres régionaux d'instruments (CRI) dans les pays en développement. Il a été heureux d'apprendre que le CRI de la Barbade était remis à neuf dans le cadre du projet OMM – Finlande destiné aux petits Etats insulaires en développement des Caraïbes. A cet égard il a demandé à la CIMO de revoir les exigences en matière d'étalonnage de divers instruments, en particulier les baromètres, et d'élaborer, à cet effet, en collaboration avec les CRI, un programme d'action qui tiendrait tout particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Prix Vilho Vaisala

3.2.14 Le Comité de sélection du Conseil exécutif a recommandé que le dix-neuvième prix Vilho Vaisala soit décerné à MM. I.Holleman et H. Beekhuis (Pays-Bas) pour leur article intitulé

«Analysis and Correction of Dual PRF Velocity Data» (Analyse et correction des données sur la vitesse obtenues à l'aide de la technique de la double fréquence de répétition), publié dans le *Journal of Atmospheric and Oceanic Technology*, vol. 20, N° 4, avril 2003.

3.2.15 Le Conseil a rappelé que depuis que le prix Vilho Vaisala existe, presque tous les lauréats proviennent de pays développés. Cette situation s'explique par le fait que les critères d'attribution du prix limitent pratiquement les possibilités d'obtention de ce dernier aux chercheurs qui travaillent dans des domaines de pointe.

3.2.16 Aussi, le Conseil a-t-il salué l'initiative prise par le Secrétaire général de soulever la question auprès de la compagnie Vaisala Oyj, qui s'est engagée à créer un nouveau prix plus spécialement destiné à encourager les travaux consacrés aux instruments dans les pays en développement et les pays à économie de transition. Il en a résulté une proposition de modification des directives à suivre pour l'attribution des prix. Les deux prix seraient attribués à l'occasion de la conférence technique et de l'exposition d'instruments météorologiques que l'OMM organise tous les deux ans et une récompense en espèces de 10 000 dollars des Etats-Unis serait remise au(x) lauréat(s) de chaque prix. La compagnie Vaisala Oyj serait disposée à verser un montant supplémentaire de 100 000 euros sur un fonds d'affectation spéciale pour la création du deuxième prix.

3.2.17 Le Conseil a salué cette offre et décidé d'établir un deuxième prix Vilho Vaisala tout en exprimant sa sincère gratitude à la compagnie Vaisala Oyj pour le soutien qu'elle apporte au Programme des instruments et des méthodes d'observation et à l'Organisation météorologique mondiale. Il a adopté les directives à suivre pour l'attribution des prix Vilho Vaisala telles qu'elles sont énoncées dans l'annexe III du présent rapport et a prié le Secrétaire général d'établir le fonds d'affectation spéciale en conséquence. Le Conseil est convenu que le dix-neuvième prix Vilho Vaisala (2004) serait le dernier à être attribué selon les directives en vigueur et que la prochaine sélection de lauréats se ferait lors de sa cinquante-huitième session en 2006 conformément aux nouvelles directives.

3.3 PROGRAMME CONCERNANT LES CYCLONES TROPICAUX (point 3.3)

3.3.1 Le Conseil exécutif est convenu de la nécessité d'étoffer le programme de formation à l'intention des prévisionnistes chargés de suivre l'évolution des cyclones tropicaux dans des conditions d'exploitation, de façon à renforcer les capacités opérationnelles des SMHN. Il a exprimé le vœu que tous les responsables des Centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS) dans les cyclones tropicaux prennent des

dispositions afin que ces prévisionnistes opérationnels puissent être détachés auprès des centres en question en particulier pendant la saison cyclonique.

3.3.2 A l'instar du Quatorzième Congrès, le Conseil a réaffirmé son soutien au Programme concernant les cyclones tropicaux. Il a déclaré que le Secrétaire général se devait d'appuyer sans réserve ce programme, notamment en ce qui concerne l'organisation des sessions annuelles du Comité des ouragans du CR IV.

3.3.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM continuerait de coparrainer les ateliers annuels sur les prévisions et les avis d'ouragans organisés par la NOAA au CMRS de Miami à l'intention des Membres de la Région IV, les cours de formation biennaux sur les cyclones tropicaux organisés par le Bureau météorologique australien à l'intention des pays de l'hémisphère Sud et les cours de formation biennaux sur les cyclones tropicaux organisés par Météo-France au CMRS de la Réunion à l'intention des pays de la Région I. Afin de favoriser la mise en valeur des ressources humaines en ce qui concerne la prévision des cyclones tropicaux, il a prié le Secrétaire général d'inviter les jeunes scientifiques concernés et plus particulièrement les femmes à assister, dans la mesure du possible, à ces activités de formation, qui s'adressent aux pays des bassins océaniques exposés aux cyclones tropicaux mais aussi à d'autres régions comme l'Afrique de l'Est. Le Conseil a noté avec satisfaction que deux femmes prévisionnistes venant de Hong Kong, Chine et de Malaisie assisteraient au quatrième Cours de formation à la prévision opérationnelle des typhons qui se tiendrait au CMRS de Tokyo/Centre des typhons du 28 juillet au 6 août 2004. Il s'est félicité par ailleurs de la formation dispensée actuellement dans le domaine des cyclones tropicaux par le CMRS de Honolulu via le programme international de stages du Pacific Desk.

3.3.4 Le Conseil a appris qu'un groupe de travail consultatif technique établi lors de la quatrième Réunion technique de coordination des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux (Nadi, 26-29 novembre 2002) avait demandé au Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT) d'examiner la question de la détermination des facteurs de conversion pour les diverses périodes de temps sur lesquelles est calculée la vitesse moyenne du vent. Il a noté avec satisfaction que le PCT avait pris les dispositions nécessaires en vue de procéder aux examens et aux évaluations qui devraient aboutir à la recommandation de facteurs de conversion satisfaisants entre la vitesse moyenne standard du vent sur une période de 10 minutes préconisée par l'OMM et la vitesse de vent soutenu calculée sur une période de une, deux et trois minutes. Le Conseil a également noté avec satisfaction qu'un rapport technique tiré de cette étude serait ultérieurement inclus dans l'édition actualisée du *Global Guide to*

Tropical Cyclone Forecasting et dans les plans opérationnels ou les manuels des cinq organes régionaux qui s'occupent des cyclones tropicaux. Estimant qu'il importe de renforcer la coordination entre les CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux et les centres d'avis de cyclones tropicaux, le Conseil exécutif a approuvé la tenue de la cinquième Réunion technique de coordination des CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux, qui devrait avoir lieu à Honolulu à la fin de l'année 2005.

3.3.5 Le Conseil a souligné le rôle important que le Programme concernant les cyclones tropicaux est appelé à jouer dans le cadre du nouveau Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, notamment en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre d'activités de prévention des catastrophes causées par les cyclones tropicaux.

3.3.6 Notant avec préoccupation la très grande lenteur des progrès accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre du Projet de prévention des catastrophes provoquées par les ondes de tempête dans la partie nord de l'océan Indien, le Conseil a invité instamment les Membres représentés au sein du Groupe d'experts des cyclones tropicaux qui n'ont pas encore obtenu l'aval de leur gouvernement à faire le nécessaire pour l'obtenir afin de permettre au Secrétaire général de solliciter l'aide d'organismes et de pays donateurs pour accélérer la mise en route de ce projet, vu son caractère d'urgence.

3.3.7 Le Conseil a appris que le PCT avait approuvé une proposition du Comité des typhons concernant la réalisation, aux Philippines, d'une étude pilote détaillée sur les incidences sociales et économiques des cyclones tropicaux. Cette étude, qui mettra l'accent sur l'évaluation des services météorologiques pertinents par les utilisateurs finals, s'effectuera dans le cadre du sous-projet N° 25 du PCT – approuvé par le Quatorzième Congrès – et servira de modèle pour la mise en chantier d'études analogues dans d'autres régions du monde exposées aux cyclones tropicaux.

3.3.8 Le Conseil a été informé que les prévisions relatives aux typhons émises par neuf centres de prévision numérique du temps étaient désormais affichées en temps réel sur le site Web du Service météorologique japonais, qui fournirait sous peu la moyenne d'ensemble correspondante.

3.3.9 Le Conseil a préconisé la poursuite de la collaboration étroite qui s'est instaurée entre le PCT et la CMOM pour ce qui concerne la série d'ateliers sur la prévision des ondes de tempête, des vagues et de la circulation océanique en mer de Chine méridionale. Il a pris note avec satisfaction du vif succès du deuxième atelier de cette série qui a été organisé par la CMOM et le PCT à Kuantan (Malaisie) du 15 au 19 septembre 2003, ainsi que de l'organisation prévue d'un troisième atelier en 2005. Il a d'ailleurs demandé instamment que des ateliers analogues soient organisés dans d'autres régions sujettes aux cyclones tropicaux.

3.3.10 Le Conseil a déclaré que les hydrologues se devaient de prendre une part plus active au Programme concernant les cyclones tropicaux, notamment à l'élaboration des prévisions et des annonces de crues soudaines. Il a souligné en outre la nécessité de les associer étroitement aux sessions ordinaires des cinq organes régionaux s'occupant de cyclones tropicaux de manière à resserrer les liens entre hydrologues et météorologues pour ce qui est de la prévision des cyclones tropicaux et des activités de recherche correspondantes.

3.3.11 Le Conseil a estimé qu'il était urgent que le rapporteur pour la recherche sur la prévision des cyclones tropicaux relevant du Groupe de travail de la CSA pour la recherche en météorologie tropicale redouble d'efforts pour promouvoir des initiatives dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la prévision de la trajectoire ainsi que du lieu et de l'heure d'impact des cyclones tropicaux, en vue d'améliorer les techniques actuelles de prévision en exploitation de ce type de phénomène.

3.3.12 Le Conseil a affirmé qu'il incombait exclusivement aux autorités nationales de résoudre le problème que pose la diffusion de prévisions et d'avis de cyclones tropicaux par des sources multiples.

3.3.13 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la publication des résumés annuels relatifs aux saisons cycloniques 2000, 2001 et 2002 (rapport TCP-46, OMM/TD -N° 1082). Les résumés relatifs aux saisons cycloniques 2001 et 2002 peuvent être consultés sur le Web, à la page d'accueil du PCT (<http://www.wmo.int/web/www/TCP/TCP-home.html>). Outre qu'elles donnent un aperçu de la saison cyclonique, ces publications annuelles font aussi état des activités marquantes déployées, pendant la saison en question, par les six CMRS spécialisés dans les cyclones tropicaux (Honolulu, la Réunion, Miami, Nadi, New Delhi et Tokyo) et les quatre Centres d'avis de cyclones tropicaux (Brisbane, Darwin, Perth et Wellington).

4. PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL (point 4 de l'ordre du jour)

4.1 PROGRAMME CLIMATOLOGIQUE MONDIAL ET COORDINATION DES ACTIVITÉS PERTINENTES, Y COMPRIS LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CCI (point 4.1)

4.1.1 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec satisfaction des orientations formulées par le président de la Commission de climatologie (CCI) pour les activités menées par cette commission depuis la cinquante-cinquième session du Conseil (voir l'annexe IV du présent rapport). Il a noté avec satisfaction que la Chine s'était proposée d'accueillir la quatorzième session de la CCI (novembre 2005). Le Secrétariat a pris note de cette aimable proposition et a en outre constaté qu'il y avait une

autre proposition. La décision au sujet du lieu où se tiendra la quatorzième session de la CCI sera prise en temps voulu.

Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat (PMDSC)

Besoins et normes en matière d'observation du climat

4.1.2 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait souscrit à l'action menée par la CCI en vue de favoriser le renforcement de la coopération avec le Système mondial d'observation du climat (SMOC). Il a noté qu'il s'en était suivi une clarification du rôle des deux organes, le SMOC assumant la responsabilité des observations du climat à l'échelle du globe – dont il assure la coordination –, tandis que la CCI axe ses efforts sur les autres questions relatives à l'observation du climat.

4.1.3 Le Conseil a témoigné sa satisfaction au PMDSC pour les efforts déployés de concert avec la CCI en vue d'élaborer des principes directeurs concernant les réseaux et les systèmes d'observation du climat. Ces principes directeurs donnent des indications sur la manière la plus opportune d'organiser et de mettre en œuvre des services climatologiques et proposent des solutions susceptibles de répondre à la situation et aux besoins des petits SMN disposant de ressources limitées. Le Conseil a noté qu'il importait de communiquer les informations les plus utiles à l'ensemble du personnel chargé de traiter les questions relatives au climat dans tous les SMN ainsi qu'à la communauté climatologique tout entière et a donc prié instamment le Secrétaire général d'envisager la mobilisation de ressources extrabudgétaires afin que l'ensemble des principes directeurs élaborés par la CCI puissent être traduits dans les langues officielles de l'OMM et distribués sur CD-ROM.

4.1.4 Le Conseil a demandé à la CCI de parachever d'urgence les déclarations d'orientation à l'usage des fournisseurs de données d'observation par le biais de l'étude continue des besoins, afin de faciliter au mieux la prestation des services climatologiques, à savoir la surveillance du climat, la détection des changements climatiques et les applications climatologiques. Il a considéré qu'il s'agissait d'une initiative importante, qui devrait permettre aux pays en développement de tenir compte de manière qualifiée des scénarios du changement climatique élaborés au niveau national ou régional.

4.1.5 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la collaboration qui s'est instaurée entre le Programme climatologique mondial (PCM) et le SMOC, avec le concours financier des États-Unis d'Amérique, en vue de mettre au point un logiciel de codage et de décodage des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP et a insisté pour que ce logiciel soit rapidement mis à la disposition des Membres. A cet

égard, il a appris que ce projet piloté par la CCI sera parachevé et prêt à l'application effective en juillet 2004.

Systeme d'alerte climatique

4.1.6 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'action menée par l'Equipe d'experts de la CCI chargée de définir des orientations pour les veilles climatiques, dont le mandat et le plan de travail comprenaient un calendrier pour l'élaboration de principes directeurs pour les veilles climatiques. L'Equipe d'experts a rédigé une première version d'un énoncé du concept, des définitions, de la terminologie et de l'orientation générale propres à ces principes directeurs, dont la coordination sera assurée avec le concours des représentants compétents de la CSB. S'agissant de la portée des veilles climatiques et de la responsabilité y afférente, même s'il paraît hautement souhaitable que les informations climatologiques puissent servir à prendre des décisions qui débouchent sur des actions, l'Equipe d'experts a cependant considéré qu'elle devrait s'en tenir à examiner et à décrire les fonctions d'information d'une éventuelle veille climatique et ne pas aborder les fonctions d'alerte proprement dite. Le Conseil a souscrit aux conclusions de l'Equipe d'experts voulant que les SMN conservent la responsabilité exclusive de la diffusion des avis et des messages d'alerte climatique pour leurs pays ou territoires respectifs ainsi que des alertes météorologiques et que toute information produite sur une échelle mondiale ou régionale soit considérée comme un élément d'orientation (« *guidance* », en anglais), sauf décision contraire des SMN et des conseils régionaux concernés. Il a aussi noté que l'Equipe d'experts avait proposé que le processus de veille (y compris la détermination du contenu et de la forme de présentation des produits de veille) s'appuie sur une interaction permanente avec les représentants des utilisateurs et les organismes connexes.

4.1.7 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'importance accordée au renforcement des capacités dans le mandat et le plan de travail de l'Equipe d'experts de la CCI.

Techniques d'analyse et de surveillance du climat (y compris la détection des changements climatiques)

4.1.8 Le Conseil a appuyé les activités menées par l'Equipe d'experts CCI/CLIVAR pour la détection et la surveillance des changements climatiques et les indices de changement climatique. Il a noté avec satisfaction que cette équipe d'experts avait pour objectif de faciliter la surveillance et la compréhension du système climatique mondial; la collecte, le sauvetage et la gestion des données climatologiques; la détection et l'évaluation de la variabilité du climat et des changements climatiques; le

renforcement des capacités; le transfert des connaissances et des techniques; et l'élaboration d'éléments d'orientation. Il a aussi noté avec satisfaction que l'Equipe d'experts avait prévu d'élaborer des indices de changement climatique et de variabilité du climat en mettant l'accent sur les extrêmes journaliers à saisonniers et de mettre au point les logiciels normalisés nécessaires à cet égard et qu'elle prévoyait en outre d'étudier d'autres indices et d'envisager leur application comme données d'entrée de modèles et pour résoudre certaines questions d'homogénéité. Il a donc prié instamment les Membres de fournir des relevés de données journalières, afin qu'il soit possible de constituer les jeux de données nécessaires au calcul des indices.

4.1.9 Le Conseil s'est félicité que l'Equipe d'experts CCI/CLIVAR pour la détection et la surveillance des changements climatiques et les indices de changement climatique ait fait part de son intention de fournir des éléments d'orientation aux SMHN, de mettre au point un logiciel qui permette de calculer les indices et de favoriser la participation aux stages de formation connexes et l'utilisation des résultats obtenus dans le cadre du Programme mondial de surveillance du système climatique de l'OMM. Il a pris note avec satisfaction de l'organisation prévue d'ateliers dans toutes les Régions de l'OMM afin d'élaborer des indices et de combler les lacunes des jeux mondiaux de données climatologiques.

4.1.10 Le Conseil a noté qu'il pourrait être judicieux de désigner des agents de liaison aux niveaux national et régional, qui auraient la charge des initiatives concernant la détection des changements climatiques. De ce point de vue, les SMHN pourraient être amenés à créer des services ou des sections chargés de la surveillance et de la détection de ces changements.

Surveillance du système climatique

4.1.11 Le Conseil a pris note avec intérêt de la collaboration qui s'est instaurée avec le Centre national de données climatologiques (NCDC) de la NOAA en vue de produire un compte rendu sur le climat mondial, qui paraîtra dans le numéro de juin 2004 du *Bulletin of the American Meteorological Society* et que l'OMM prévoit pour sa part d'augmenter et de publier. L'OMM a d'ailleurs pris des dispositions en vue d'élargir la participation d'auteurs internationaux. Le Conseil exécutif s'est félicité de l'intention affichée par la CCI d'envisager cette façon de procéder comme un moyen peu coûteux de diffuser à l'avenir les comptes rendus de l'OMM sur le système climatique mondial et a prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité d'une diffusion de comptes rendus d'un caractère régional sur une base annuelle.

4.1.12 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait souscrit à l'élaboration d'outils

d'analyse permettant de caractériser les extrêmes climatiques et l'évolution des phénomènes climatiques à court terme et a pris note avec satisfaction de l'emploi, dans la *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2003* (OMM-N° 966), d'un indice de surveillance du climat qui a permis de délimiter, en Europe, les zones les plus touchées par la canicule.

Sauvetage (projet DARE), numérisation et échange des données

4.1.13 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'intensification de l'appui accordé dans le cadre du projet DARE par l'intermédiaire d'installations, d'ateliers et d'activités de formation coordonnés. Il a pris note en particulier des projets concernant les données d'observation du climat en altitude mis en œuvre par les Etats-Unis d'Amérique dans sept pays africains et par la France dans 14 pays africains, du projet lancé par l'OMM au Viet Nam avec l'aide financière des Etats-Unis d'Amérique et des diverses composantes du projet concernant les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes. Il s'est félicité de l'appui accordé par la Belgique pour la fourniture de matériel et l'organisation d'activités de formation dans 20 pays d'Afrique occidentale et centrale. Le Conseil a pris note avec satisfaction du lancement de composantes nationales du projet DARE à la suite des ateliers menés par l'OMM en 2003 dans toutes les Régions.

4.1.14 Le Conseil a pris note des grands avantages résultant du projet, que ce soit pour les SMHN ou pour la communauté climatologique tout entière. Il a encouragé les Membres à appuyer les composantes hautement prioritaires du projet DARE par le biais du PCV et d'autres ressources extrabudgétaires. Il a également pris note de l'importance que revêt, pour tous les Membres, le projet DARE envisagé par le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'IGAD et qui consiste à assurer le sauvetage des données de plusieurs Membres actuellement conservées sur de vieilles bandes à sept et à neuf pistes et a engagé vivement les donateurs à accorder l'appui nécessaire à sa mise en œuvre.

Jeux de données et métadonnées

4.1.15 Le Conseil a pris note du parachèvement imminent de la série des *World Weather Records* pour la période 1991-2000. Il a témoigné sa satisfaction aux 10 Membres qui ont fait fonction de centres régionaux de collecte des données ainsi qu'au Centre national de données climatologiques de la NOAA, qui a assuré la coordination et la production des jeux de données.

4.1.16 Le Conseil s'est félicité de l'achèvement du processus d'élaboration des directives concernant les métadonnées climatologiques et l'homogénéisation et a prié instamment les Membres de joindre des métadonnées complètes aux jeux de données qu'ils échangent, de façon à faciliter la

compréhension de la variabilité du climat et du changement climatique.

Système de gestion des bases de données climatologiques (CDMS)

4.1.17 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait demandé que des manuels et autres matériels didactiques consacrés aux CDMS soient élaborés et diffusés et qu'il avait souscrit aux plans formulés par la CCI en vue de l'élaboration, par l'équipe de mise en œuvre/coordination compétente, de directives du PMDSC pour la gestion des bases de données climatologiques.

4.1.18 Le Conseil s'est félicité du passage accéléré des systèmes CLICOM aux CDMS. Il a noté avec satisfaction que 16 CDMS avaient été installés, que 21 CDMS supplémentaires devraient l'être en 2004 et que 30 demandes ou manifestations d'intérêt avaient été transmises. Il a également pris note avec satisfaction des contributions extrabudgétaires apportées par l'intermédiaire du projet concernant les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, du Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle (AGRHYMET) et du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), qui ont permis d'installer plusieurs CDMS dans les Régions I et IV, ainsi que du soutien de la Fédération de Russie, de la France, de la République tchèque et du Zimbabwe pour la mise en place de tels systèmes dans les Régions I, II et VI.

4.1.19 Le Conseil a pris note de l'importance du maintien d'une base de données sur les phénomènes météorologiques marquants et a incité le Secrétariat à définir les moyens les plus opportuns d'établir cette base.

4.1.20 Le Conseil a prié instamment les Membres d'appuyer les projets hautement prioritaires concernant les CDMS par le biais du PCV et d'autres ressources extrabudgétaires

Programme mondial des applications et des services climatologiques (PMASC), y compris le projet CLIPS

4.1.21 Le Conseil s'est félicité des efforts soutenus qui ont été déployés pour mettre en place le réseau de correspondants pour le CLIPS (Services d'information et de prévision climatologiques) ainsi que des progrès accomplis pour renforcer leurs capacités par le biais d'ateliers régionaux organisés dans les Régions I, V et VI. Il a exprimé sa satisfaction au sujet de la structure de ces ateliers et préconisé leur poursuite dans les autres Régions.

4.1.22 Le Conseil a pris note avec satisfaction du développement du programme de formation pour le CLIPS et du site Web consacré à ce projet. Il a préconisé que le développement du programme de formation se poursuive, avec le concours des équipes d'experts compétentes, du Programme

d'enseignement et de formation professionnelle de l'OMM et d'experts bénévoles, et qu'il soit fait un usage constant de ce programme de formation dans le cadre des activités de renforcement des capacités.

4.1.23 Le Conseil a souligné l'importance des projets qui mettent en évidence l'utilité des services climatologiques ainsi que l'intérêt que présente l'élaboration, dans le cadre de ces projets, de méthodes et de processus de décision qui permettent de convertir les informations et les prévisions climatologiques en actions appropriées et d'en tirer le maximum d'avantages. Il a recommandé que d'autres projets de ce type soient mis en œuvre dans différentes parties du monde. Il a en outre noté que la CCI procédait actuellement à l'organisation d'une conférence pluridisciplinaire sur les processus de décision concernant les applications climatologiques, laquelle aura lieu à la fin de l'année 2005, et a réaffirmé qu'il importait que cette conférence se tienne comme prévu.

4.1.24 Le Conseil a noté avec satisfaction que les équipes d'experts et les rapporteurs relevant du Groupe d'action sectoriel ouvert (GASO) des applications climatologiques et des services d'information et de prévision climatologiques – l'un des éléments de la nouvelle structure mise en place par la CCI – avaient, en général, bien rempli leur rôle et atteint les objectifs qui leur avaient été fixés. Il a cependant constaté que, bien que cette structure ait été conçue afin de favoriser la transparence et de contribuer ainsi à l'efficacité des activités de la CCI, certaines équipes d'experts ne s'étaient pas encore acquittées de leur mission de façon satisfaisante. Il a donc jugé indispensable d'inciter fortement les membres des équipes d'experts à s'assurer que les objectifs définis sont effectivement atteints. Il a en outre engagé vivement l'OMM à prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le choix et l'agrément des experts participant aux travaux des diverses équipes d'experts.

4.1.25 Le Conseil a pris note des avantages qui pourraient découler du resserrement des liens entre le projet CLIPS, certains organismes de recherche tels que l'Institut international de recherche sur la prévision du climat (IRI) et d'autres programmes tels que le programme CLIVAR pour ce qui est des activités de recherche et développement sur des échelles de temps à moyen et long terme. Il a également pris note avec satisfaction de l'appui accordé par le projet CLIPS pour la mise au point de modèles climatiques régionaux (MCR), qui pourrait déboucher sur la production de prévisions à une échelle plus réduite mieux adaptées à d'éventuelles applications que celles qui sont directement fondées sur les modèles globaux. Le Conseil a donc recommandé que de nouvelles mesures soient prises afin de resserrer les liens entre le projet CLIPS et les autres programmes ou organismes de recherche concernés, notamment le programme CLIVAR et l'IRI.

4.1.26 Le Conseil s'est félicité de l'essor constant des forums régionaux sur l'évolution probable du climat et a pris note du rôle important que ces forums jouent désormais dans nombre de régions. Ainsi, en Afrique, ces forums apportent un soutien notable dans des secteurs tels que ceux de la santé, des ressources en eau ou de la sécurité alimentaire. Il a également noté que ces forums contribuaient à compléter la formation des spécialistes de la prévision climatique et des utilisateurs d'informations climatologiques en les incitant à participer à des activités de renforcement des capacités et à des réunions relevant des forums en question. Il a en outre pris note des progrès notables de la compréhension des relations entre le système climatique (y compris la variabilité du climat et le changement climatique) et l'activité socio-économique, de la détermination des applications les plus avantageuses, de l'évaluation de l'utilité potentielle des services climatologiques, de la collaboration avec les décideurs dans des domaines d'application particuliers et du renforcement de la notoriété des SMHN et des centres régionaux spécialisés. Il a relevé que la poursuite des forums était un sujet de préoccupation dans certaines Régions. Le Conseil exécutif a recommandé que l'on continue d'appuyer les activités se rapportant aux forums régionaux sur l'évolution probable du climat, notamment dans le domaine du transfert de technologie, et qu'on adopte une « culture de la qualité », fondée en particulier sur l'évaluation et la démonstration de l'utilité des prévisions et destinée à favoriser un financement durable de la part des donateurs et des clients.

Centres climatologiques régionaux (CCR)

4.1.27 Le Conseil exécutif a réaffirmé son soutien pour ce qui concerne l'établissement de CCR, si besoin est, afin d'aider les SMHN à interpréter et à appliquer comme il convient les prévisions saisonnières à interannuelles et à fournir des services climatologiques régionaux appropriés. Il a noté que l'établissement de ces centres relevait de la compétence des conseils régionaux, compte tenu cependant des avis formulés par le Groupe consultatif du Conseil sur le climat et l'environnement. Il a engagé vivement les conseils régionaux désireux de se doter de CCR à procéder rapidement à leur établissement. Le Conseil exécutif a rappelé que la désignation des CCR s'effectuait selon un processus défini par l'équipe spéciale d'experts dont il est question au paragraphe 4.1.29. Il a enfin estimé que la création, dans les Régions, de fonds d'affectation spéciale destinés à faciliter l'établissement des CCR et à assurer leur durabilité présenterait un intérêt certain.

4.1.28 Le Conseil exécutif a réaffirmé que les conseils régionaux désireux d'établir des CCR pouvaient aussi opter pour la méthode éprouvée employée pour la désignation des CMRS et que

toutes les commissions compétentes devraient participer à ce processus, de façon à distinguer clairement les activités supplémentaires effectuées par les CCR de celles déjà menées à bien par les CMRS du Système mondial de traitement des données (SMTD). La démonstration des capacités des centres envisagés relève de la compétence de la CSB et de la CCI. Le Conseil est convenu de l'importance des relations entre le climat et l'eau et a préconisé que la Commission d'hydrologie prenne part à la planification et à l'établissement des CCR.

4.1.29 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction qu'une équipe spéciale d'experts de la CCI s'était réunie à Genève les 27 et 28 novembre 2003 afin d'élaborer des principes directeurs sur lesquels les conseils régionaux puissent se fonder pour définir les exigences et les modalités propres à l'établissement des CCR. Il a aussi noté que, dans certaines Régions, l'OMM devrait peut-être continuer à fournir des services d'experts afin de faciliter l'établissement des CCR. De plus, il a engagé vivement les conseils régionaux à tirer parti de l'infrastructure et des institutions déjà en place pour mener ce processus à bien.

Climat et santé

4.1.30 Le Conseil exécutif a pris note des efforts déployés par la CCI en vue de donner des indications sur les vagues de chaleur, notamment grâce à l'élaboration de principes directeurs concernant les systèmes d'avis de vague de chaleur et de veille sanitaire que les SMHN puissent utiliser pour mettre en place de tels systèmes et informer le public. Il a aussi noté qu'une réunion d'experts qui avait pour objet d'élaborer des principes directeurs concernant les systèmes d'avis de vague de chaleur et de veille sanitaire ainsi qu'une brochure de l'OMM sur les vagues de chaleur avait eu lieu à Fribourg (Allemagne) du 14 au 16 avril 2004 et que cette réunion avait permis d'établir une première version de cette brochure et d'envisager l'élaboration de principes directeurs pour la détermination d'un « indice universel du climat thermique ».

4.1.31 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la collaboration active qui s'est instaurée entre l'OMM, le PNUE et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en ce qui concerne l'application des informations et des produits climatologiques à l'atténuation des incidences sanitaires de la variabilité du climat et des changements climatiques. Il a relevé que cette collaboration s'était concrétisée par l'organisation de trois ateliers régionaux sur le climat et la santé dans des petits Etats insulaires. Le troisième et dernier atelier de cette série a eu lieu dans l'île de Bando, aux Maldives, du 1^{er} au 4 décembre 2003. Le Conseil a en outre noté que cette collaboration s'était aussi traduite par la publication de deux ouvrages intitulés respectivement *Climate change and human health – risks and responses* (Changement climatique et santé humaine – risques et réponses) et *Methods of*

assessing human health vulnerability and public health adaptation to climate change (Méthodes d'évaluation de la vulnérabilité de la santé humaine et de l'adaptation de la santé publique au changement climatique). Il a prié instamment l'OMM de continuer à prendre une part active à cette collaboration avec d'autres organismes s'occupant de questions analogues. Il a en outre noté qu'il importait de procéder à des évaluations de l'incidence de la variabilité du climat et du changement climatique sur des secteurs tels que celui de la santé.

Projets de démonstration : systèmes d'avis de vagues de chaleur et de veille sanitaire

4.1.32 Le Conseil a été informé du bon déroulement des projets de démonstration sur le climat et la santé. Il a noté avec satisfaction que des efforts étaient actuellement déployés en vue de mettre en chantier une phase de suivi pour évaluer l'état d'avancement des projets exécutés à Rome (Italie) et à Shanghai (Chine) et se faire une opinion sur les leçons qu'on peut en tirer. Il a aussi pris note avec intérêt des actions énergiques qui ont été engagées pour mettre en place des systèmes d'avis de vague de chaleur et de veille sanitaire à Toronto (Canada) et dans un certain nombre de villes américaines et européennes. Il a estimé qu'il importait d'intégrer les informations climatologiques et environnementales dans le processus de décision propre aux milieux de la santé et a engagé vivement la CCI à renforcer son programme en la matière par l'intermédiaire d'une collaboration accrue avec les autres organes et organismes compétents. A cet égard, le Conseil a indiqué qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des SMHN dans ces domaines. Il a en outre recommandé que le champ des études portant sur le climat et la santé soit élargi, de manière à inclure des maladies telles que le paludisme et des maladies nouvelles comme le paludisme des hauts plateaux ou le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

Climatologie urbaine et du bâtiment

4.1.33 Le Conseil exécutif a pris connaissance avec satisfaction des activités menées pour faire face aux problèmes d'environnement propres aux mégapoles et aux zones urbaines, et notamment à ceux qui sont liés aux questions d'ordre sanitaire en milieu urbain. Il a noté que la CCI avait beaucoup insisté sur ce thème, qui occupera à l'avenir une place accrue dans les activités de la Commission, et a recommandé de poursuivre l'action engagée dans ce domaine, en collaboration avec les projets des autres commissions relatifs au milieu urbain.

Services climatologiques en matière d'énergie

4.1.34 Le Conseil a pris note des efforts déployés par l'OMM pour appuyer les activités qui favorisent le

développement des sources d'énergie renouvelables et, par conséquent, une utilisation plus efficace de l'énergie. Il a noté avec satisfaction que la CCI avait décidé de revoir et corriger un certain nombre de notes techniques de l'OMM sur l'énergie qui s'avèrent dépassées, de sorte qu'elles puissent servir à démontrer que les informations sur le climat, l'eau et le temps jouent un rôle essentiel dans la durabilité des sources d'énergie.

« *Climate into the 21st Century* »

4.1.35 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que le Japon avait déjà traduit et que certains autres Membres avaient commencé de traduire l'ouvrage de l'OMM intitulé *Climate into the 21st Century* dans leurs langues nationales. Il a engagé vivement d'autres Membres à les imiter. Il a cependant relevé que l'application du droit de reproduction de certaines illustrations avait soulevé des difficultés lors du processus de traduction et a demandé au Secrétariat de déterminer les moyens d'y remédier au mieux.

4.2 ACTIVITÉS DE COORDINATION RELATIVES AU CLIMAT, Y COMPRIS LE RAPPORT DU GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT (point 4.2)

4.2.1 Le Conseil exécutif a constaté que la coordination des activités ayant rapport au climat menées par les Membres, par d'autres organismes internationaux et au sein même de l'OMM était une tâche qui prenait de plus en plus d'importance. Il a rappelé qu'à sa cinquante-cinquième session, il avait demandé au Secrétaire général de collaborer étroitement avec son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement en vue d'élaborer un document de travail sur les questions relatives au climat, où l'accent serait mis sur les mesures nécessaires pour que l'OMM conserve son rôle de chef de file dans ce domaine. Il a noté avec satisfaction que ce document avait été parachevé et qu'une activité parallèle spéciale consacrée à cette question avait eu lieu pendant cette session (voir le paragraphe 4.2.14 du résumé général pour plus de précisions sur le document de travail).

4.2.2 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'en janvier 2004, le Secrétaire général avait fait paraître une note de service qui donnait des éclaircissements sur la coordination des activités relatives au climat au sein de l'OMM. Il a estimé que cette amélioration de la coordination interne avec les secrétariats du SMOC, du PMRC et du GIEC était une première étape très satisfaisante du processus visant à préserver le rôle de chef de file que joue l'OMM dans le domaine du climat. Il a en outre noté que la création récente du Comité directeur pour le climat dans le cadre du plan de gestion matricielle constituait également une étape majeure vers l'intégration de toutes les activités de l'OMM qui se rapportent au climat et devrait permettre d'utiliser au

mieux le personnel du Secrétariat pour ce qui est des questions nouvelles les plus cruciales.

4.2.3 Le Conseil a noté qu'il importait que l'OMM prenne une part active aux travaux de l'Equipe spéciale interorganisations chargée de la stratégie internationale de prévention des catastrophes et de la deuxième Conférence mondiale sur les systèmes d'alerte précoce (Bonn, 16-18 octobre 2003). Il s'est aussi félicité du resserrement des relations avec le PNUC et d'autres organismes internationaux dans les domaines du climat et de l'environnement. Aussi a-t-il prié le Secrétaire général de favoriser encore plus ces interactions, afin de tirer parti des ressources de l'OMM pour aider les Membres et renforcer la notoriété et le rôle de l'Organisation et pour contribuer à l'application du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets.

4.2.4 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait commencé à prendre des initiatives d'envergure en vue de souligner l'importance du rôle de l'OMM dans la mise en œuvre des conventions des Nations Unies sur les changements climatiques, la lutte contre la désertification et la diversité biologique par le biais d'une série d'activités parallèles, de nouvelles brochures et d'une participation active à l'application de chacune de ces importantes conventions.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

4.2.5 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que le SMOC avait poursuivi sa collaboration avec la CCNUCC à l'occasion de la dix-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) (Bonn, 4-13 juin 2003), de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention (Milan, 1^{er}-12 décembre 2003) et de la dix-neuvième session du SBSTA – qui s'est tenue en même temps que la Conférence (Milan, 1^{er}-9 décembre 2003). S'agissant du système d'observation, le SBSTA a étudié le deuxième Rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques, parachevé par le SMOC en avril 2003, et élaboré un projet de décision qui a été adopté lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC. Ainsi, dans sa décision 11/CP.9 – Systèmes mondiaux d'observation du climat, la Conférence des Parties formule un certain nombre de demandes et notamment : a) prie le SMOC d'élaborer, pour sa dixième session (Buenos Aires, décembre 2004), un plan d'exécution échelonné sur cinq à 10 ans en tenant compte des conclusions du deuxième Rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques à l'appui de la CCNUCC; b) invite le GEO à considérer la surveillance mondiale du climat comme une priorité et à collaborer étroitement avec le SMOC pour élaborer leurs plans d'exécution respectifs; c) invite les organismes qui parrainent le SMOC et le

Système mondial d'observation terrestre (SMOT) à établir un cadre permettant d'élaborer des normes et autres directives applicables aux systèmes terrestres d'observation du climat; d) invite le SMOC et le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) à faire rapport sur le système initial d'observation du climat en milieu océanique; et e) incorpore les principes élaborés par le SMOC pour la surveillance du climat *in situ* et par satellite dans les directives relatives à l'établissement des rapports sur l'observation systématique. Le Conseil a indiqué que cette décision, à l'instar d'autres activités actuelles de la CCNUCC concernant les incidences du climat et les mesures d'adaptation, donnait à l'OMM et au SMOC la possibilité de participer activement à l'action engagée par les Nations Unies dans le domaine du climat.

4.2.6 Le Conseil a noté que le Secrétaire général de l'OMM avait participé récemment à la neuvième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et que le SMOC et le GIEC restaient les organes de l'OMM les plus actifs pour ce qui est des questions relevant de la CCNUCC. Il existe un niveau élevé de collaboration entre le GIEC et le SBSTA relevant de la CCNUCC, et le Conseil a noté que les responsables de l'application de la CCNUCC tenaient compte du troisième Rapport d'évaluation du GIEC pour élaborer des politiques concernant les questions relatives aux changements climatiques. Le Conseil a prié instamment le Secrétaire général de prendre des mesures destinées à favoriser la participation des grands programmes scientifiques de l'OMM concernant le climat (PCM, VMM et PRAE) aux délibérations de la CCNUCC.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD)

4.2.7 Le Conseil exécutif a félicité le Secrétaire général pour le soutien constant qu'il apporte aux activités relevant de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et au secrétariat de cette convention et l'a aussi félicité pour la participation active de l'OMM à la sixième session de la Conférence des Parties à la CCD. Il a noté avec satisfaction que les Membres avaient été tenus au courant des principales décisions prises à l'occasion de cette sixième session de la Conférence des Parties.

4.2.8 Le Conseil a noté qu'à sa sixième session, la Conférence des Parties à la CCD avait mis l'accent sur les études de cas destinées à démontrer l'utilité des connaissances traditionnelles pour la lutte contre la sécheresse et la désertification et sur les systèmes d'alerte précoce. Il a prié instamment les Membres d'envisager la possibilité d'effectuer de telles études de cas avec le concours des organismes compétents établis dans leurs pays.

4.2.9 Le Conseil a noté que la question prioritaire concernant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols, que le Comité de la

science et de la technologie (CST) a été appelé à examiner en détail lors de la sixième session de la Conférence des Parties à la CCD, serait réexaminée à l'occasion de la septième session de cette conférence. Il a engagé vivement les Membres à collaborer activement avec les correspondants nationaux, afin qu'il soit rendu compte, dans les rapports nationaux présentés à la septième session de la Conférence, de la contribution des SMHN à cet égard.

Convention sur la diversité biologique

4.2.10 Le Conseil exécutif a témoigné sa satisfaction au Secrétaire général pour le rapport sur la neuvième session (novembre 2003) de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), créé en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Il a noté que, dans le cadre de cette convention, plusieurs aspects importants de la diversité biologique liés au temps et au climat suscitaient un intérêt croissant.

4.2.11 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM était représentée au sein du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, créé en vertu de la Convention sur la diversité biologique, et que ce groupe avait publié un ouvrage sur le sujet.

4.2.12 Le Conseil a souscrit aux conclusions du SBSTTA selon lesquelles il serait possible de mettre en œuvre des activités axées sur l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce changement en se fondant sur des méthodes qui soient avantageuses et synergiques pour toutes les parties intéressées et qui concourent simultanément à l'application de la CCNUCC, de la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords internationaux dans le contexte général d'un élargissement des objectifs nationaux de développement.

4.2.13 Le Conseil a noté que le SBSTTA avait recommandé qu'il soit procédé à des études de cas portant sur les liens entre la diversité biologique et les changements climatiques. Il a donc engagé les Membres à examiner les moyens envisageables de mener à bien de telles études de cas dans leurs pays, en collaboration avec les universités et les organismes de recherche à vocation agronomique compétents.

Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement

4.2.14 Le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement s'est réuni à Genève, du 4 au 6 février 2004, sous la présidence de M. A.M. Noorian, Premier Vice-Président de l'OMM. Le Conseil a noté avec satisfaction que le document de travail intitulé *WMO Leadership in Climate and Environment: Background and Recommendations for Future Directions* (Confirmation du rôle de chef de

file de l'OMM en ce qui concerne le climat et l'environnement : rappel des faits et recommandations pour l'avenir) avait été revu, corrigé et édité lors de cette réunion et qu'il était maintenant parachevé. Le Groupe consultatif a reconnu que tous les efforts déployés pour maintenir le rôle de chef de file joué par l'OMM dans le domaine du climat s'appuyaient sur des activités scientifiques et impliquaient la participation de l'Organisation et celle de ses Membres. Il a noté que le Groupe consultatif avait formulé six recommandations principales en vue de faciliter le rétablissement du rôle de chef de file de l'OMM pour ce qui est du climat, à savoir :

- a) La détermination précise des priorités de l'Organisation en matière climatique;
- b) Le renforcement des capacités essentielles de l'OMM pour ce qui est du climat;
- c) L'amélioration de la structure organisationnelle et de la dynamique de gestion de l'OMM;
- d) Le développement de relations étroites et suivies avec les principaux organismes internationaux;
- e) L'élaboration de produits et de services climatologiques fiables, en vue de renforcer les capacités et la contribution des Membres;
- f) L'accession à une solide notoriété en matière climatique aux niveaux national, régional et mondial.

Le Conseil a noté que, pour l'essentiel, l'OMM avait la capacité de jouer un rôle de chef de file dans le domaine du climat, mais il a reconnu qu'elle ne pouvait le faire pour tous les aspects touchant au climat. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une activité parallèle avait été organisée au cours de la présente session afin d'examiner ce document de travail en détail et d'arrêter des mesures particulières pour chacune de ces recommandations. Il a prié le Secrétaire général de donner suite d'urgence à ces recommandations en engageant des actions précises, conformes aux indications des participants à l'activité parallèle sur ces questions.

4.2.15 S'agissant de l'organisation d'une troisième Conférence mondiale sur le climat, le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement, après avoir passé en revue les conclusions de ses quatre réunions précédentes en la matière et pris note des réserves émises par le Quatorzième Congrès à cet égard, a cependant donné à l'unanimité son aval à la tenue de cette conférence. Pour parvenir à cette conclusion, le Groupe consultatif a estimé qu'une grande conférence internationale contribuerait indéniablement à rétablir l'OMM dans sa position de chef de file scientifique pour ce qui est du climat et serait l'occasion de poursuivre et de conforter les actions menées et les importants résultats scientifiques obtenus par la CCNUCC, le GEO et le GIEC (qui aura alors publié son quatrième Rapport d'évaluation). Le Conseil a demandé au Secrétaire général d'établir un comité exploratoire spécial chargé de déterminer les sources de financement et les besoins et de décider du lieu et du programme

scientifique d'une telle conférence. Il a demandé à son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement d'examiner la question et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-septième session.

4.2.16 Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des principes directeurs qui ont été élaborés par le groupe spécial d'experts de la CCI pour ce qui est de l'implantation des CCR. Le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement a cependant tenu à informer le Conseil qu'il importait de veiller à ce que :

- a) Le concept et le mode de fonctionnement des CCR soient pleinement intégrés dans l'architecture globale du système mondial de surveillance de l'environnement et de fourniture des services connexes ;
- b) Le rôle de soutien des CCR pour ce qui concerne les services opérationnels nationaux assurés par les SMHN soit considérablement renforcé dans le cadre envisagé ;
- c) Les diverses fonctions que devraient remplir les CCR dans les domaines de l'enseignement et de la formation, du renforcement des capacités, de la recherche et de la prestation de services soient convenablement coordonnées avec les fonctions correspondantes exécutées dans le cadre d'autres programmes parrainés par l'OMM ;
- d) Les conseils régionaux participent pleinement au processus de décision concernant l'établissement des CCR, de sorte que chacun de ces centres soit conçu pour répondre à des besoins régionaux clairement établis.

Le Conseil exécutif a partagé l'avis exprimé par son Groupe consultatif sur le climat et l'environnement et demandé au Secrétariat d'en informer l'ensemble des conseils régionaux, des programmes et des commissions techniques de l'OMM, afin que ces organes puissent au besoin collaborer entre eux et permettre ainsi aux SMHN de tirer profit au mieux des CCR.

4.3 SYSTÈME MONDIAL D'OBSERVATION DU CLIMAT (SMOC) (point 4.3)

4.3.1 Le Conseil exécutif a salué le rapport d'activité présenté par le président du Comité directeur du SMOC, M. Paul Mason. Parmi les activités de l'année écoulée, on citera la poursuite de la planification et de la mise en œuvre des réseaux de référence du SMOC, la poursuite du dialogue avec le secrétariat de la CCNUCC et de l'exécution du programme d'ateliers régionaux, l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du Système mondial d'observation du climat et la mobilisation des ressources requises pour le SMOC et son secrétariat, notamment la mise en place d'un mécanisme de coopération destiné à financer l'ensemble du programme du SMOC.

4.3.2 Le Conseil s'est félicité de l'étroite coordination qui existait entre le programme du SMOC et plusieurs autres programmes de l'OMM, notamment la VMM et le PCM en ce qui concerne les réseaux de stations d'observation en surface (GSN) et en altitude (GUAN) pour le SMOC, le Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement (PRAE) pour ce qui est de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) en ce qui concerne la mise en place d'un réseau terrestre mondial – hydrologie (GTN-H) et, enfin, le Programme spatial de l'OMM s'agissant des observations satellitales requises dans le cadre de la mise en place d'un système mondial intégré d'observation du climat. Il a aussi salué la poursuite de la collaboration entre le SMOC et les commissions techniques concernées de l'OMM, en particulier la CSB, la CCI, la CHy et la CMOM.

4.3.3 Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans la mise en place du GSN et du GUAN, qui s'effectue sous la conduite du Groupe d'experts des observations atmosphériques pour l'étude du climat (AOPC) et en collaboration avec la CSB, tout en reconnaissant qu'il fallait accroître le flux de données en provenance des stations concernées. Il s'est réjoui de la collaboration qui s'est instaurée entre la CSB et les centres du SMOC en vue d'assurer l'efficacité de la transmission des messages CLIMAT et CLIMAT TEMP et la qualité des données correspondantes et a vivement remercié de leur appui les Membres et les organismes qui accueillent ces centres (*Deutscher Wetterdienst*, Service météorologique japonais, *National Climatic Data Center*, CEPMMT et Centre Hadley du *Met Office* du Royaume-Uni). Il a aussi pris acte des efforts consentis par plusieurs Membres (en particulier l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique par le biais de leur initiative de recherche sur le changement climatique) pour relancer l'exploitation d'un certain nombre de stations du GUAN et du GSN et soutenir certaines activités relevant du programme de la VAG et a demandé instamment que ces efforts soient élargis autant que possible à toutes les stations. Le Conseil a relevé en particulier les difficultés persistantes auxquelles se heurtent les Régions I et III, difficultés qui sont souvent dues au coût élevé du matériel consommable, et a salué l'action engagée sous les auspices de la CIMO pour rechercher des solutions à ce problème. Il a prié instamment les Membres de maintenir et, autant que possible, de renforcer leur appui aux réseaux du GSN et du GUAN dont la solidarité et l'adéquation aux finalités du SMOC ne peuvent que servir les autres objectifs de l'OMM.

4.3.4 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'AOPC, la CCI et l'Equipe d'experts de la CSB pour les besoins en données d'observation et la refonte du Système mondial d'observation avaient entrepris de définir ensemble des directives concernant les

données d'observation requises pour les applications climatologiques. Il a aussi relevé avec plaisir que les responsables du SMOC et du PMRC participaient aux réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites et que cette instance accordait une attention accrue aux besoins de la communauté climatologique.

4.3.5 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en place d'un système opérationnel d'observation de l'océan à des fins climatologiques sous la conduite du Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC). Il a relevé en particulier que les déploiements annoncés de bouées Argo étaient à la hausse et a vivement recommandé que l'on poursuive l'action entreprise pour mettre en place et maintenir en exploitation un réseau complet de flotteurs Argo vu l'importance que revêtent, pour la mise en œuvre du SMOC, les observations océaniques *in situ* et les observations qui se rapportent aux domaines atmosphérique et terrestre. Il a aussi noté avec satisfaction que la phase pilote de l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) avait débuté. Enfin, il a salué les progrès accomplis par les Groupes de travail sur la température de surface de la mer et sur la pression en surface relevant de l'OOPC et de l'AOPC.

4.3.6 Le Conseil a noté avec plaisir que le Groupe d'experts SMOC/SMOT des observations terrestres pour l'étude du climat (TOPC) s'attachait à mieux définir les variables terrestres essentielles à l'étude du climat et les produits clefs qui en découlent.

4.3.7 Notant que la mise en place des réseaux de référence du SMOC avait beaucoup progressé, le Conseil a adressé ses remerciements aux Membres qui ont contribué de façon significative au programme du SMOC. Il a relevé en particulier que l'Allemagne finançait le poste d'un administrateur auxiliaire au secrétariat du SMOC, lequel doit faire face à des exigences toujours plus grandes au fur et à mesure que de nouveaux réseaux sont définis et mis en œuvre. Il a prié instamment les autres Membres d'apporter un soutien similaire au secrétariat du SMOC et/ou de contribuer au Fonds pour le Système mondial d'observation du climat.

4.3.8 Le Conseil a salué la décision 11/CP.9 – Systèmes mondiaux d'observation du climat, adoptée par la Conférence des Parties à la CCNUCC lors de sa neuvième session et concernant les systèmes mondiaux d'observation du climat. Cette décision prenait notamment acte du deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat dans le contexte de la CCNUCC, que le SMOC avait élaboré, entre autres documents, pour le compte des organismes qui le parrainent. Le Conseil a noté que les Parties étaient priées, en vertu de cette décision, d'examiner les mesures qu'elles pouvaient prendre pour donner suite aux constatations contenues dans le rapport en

question et que le secrétariat du SMOC s'était vu demander de coordonner, sous la direction du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat et en tenant compte des mécanismes internationaux et intergouvernementaux, l'élaboration d'un plan d'exécution échelonné sur cinq à 10 ans pour les systèmes mondiaux intégrés d'observation du climat en faisant appel à un assortiment de mesures satellitaires et *in situ* de qualité, d'infrastructures spécialisées et d'activités ciblées de renforcement des capacités. Enfin, le SMOC et le GEO ont été invités à collaborer étroitement à la mise au point de leurs plans d'exécution respectifs. Le Conseil a pris note avec satisfaction du plan d'exécution préliminaire élaboré par le SMOC et s'est dit impatient de le voir achevé tout en se réjouissant de la poursuite de cette collaboration. Il a aussi prié instamment les Membres d'appuyer dans la mesure du possible les recommandations contenues dans la décision de la Conférence des Parties et d'aider d'autres Membres à les appliquer chaque fois qu'ils le pouvaient.

4.3.9 Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par le secrétariat du SMOC pour donner suite aux décisions de la Conférence des Parties et a salué le dialogue permanent instauré entre le SMOC, agissant au nom des Membres de l'OMM et pour le compte des systèmes mondiaux d'observation du climat, et la CCNUCC. Il a souscrit à cette stratégie du SMOC qui avait été approuvée par le Quatorzième Congrès et qui consiste à mobiliser la CCNUCC et ses organes subsidiaires afin d'accroître le soutien apporté aux systèmes mondiaux d'observation du climat.

4.3.10 Le Conseil s'est félicité de la mise en place du mécanisme de coopération du SMOC destiné à financer les améliorations qu'il conviendrait d'apporter en priorité aux systèmes d'observation du climat, en particulier dans les pays en développement. Etabli grâce à l'action concertée d'un certain nombre de pays donateurs, ce mécanisme est conçu pour compléter d'autres mécanismes de financement et de mise en œuvre, en particulier le PCV, avec lesquels il est censé fonctionner en parallèle, le but étant de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles pour améliorer les systèmes mondiaux d'observation du climat dans les pays en développement. Le Conseil a demandé instamment aux Membres qui sont en mesure de le faire d'apporter leur concours face aux besoins prioritaires recensés dans le deuxième rapport sur l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat et dans les plans d'action régionaux. Il a aussi relevé que le mécanisme de coopération du SMOC était un élément important à prendre en considération par le GEO dans le cadre de sa stratégie de renforcement des capacités, et a encouragé le Secrétariat du SMOC à souligner les possibilités offertes par ce mécanisme lors des réunions pertinentes du GEO.

4.3.11 Le Conseil a réaffirmé qu'il appuyait sans réserve le programme d'ateliers régionaux du SMOC. Il a noté avec satisfaction que la Conférence des Parties, à sa neuvième session, avait elle aussi réitéré son soutien en invitant le Fonds pour l'environnement mondial à dûment envisager de répondre aux besoins prioritaires recensés par les Parties non visées à l'annexe I dans leurs plans d'action régionaux en ce qui concerne les systèmes mondiaux d'observation du climat (décision 4/CP.9 – Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier). Il a noté avec satisfaction que deux ateliers supplémentaires avaient été organisés pour les pays d'Amérique du Sud et d'Asie centrale et que des plans d'action allaient être élaborés. Il a encouragé les Membres à soutenir comme il conviendrait l'organisation des trois ateliers restants et à participer pleinement à la mise en œuvre de tous les plans d'action régionaux. Le Conseil a salué l'offre faite par l'Inde d'accueillir l'atelier destiné aux pays du sud et du sud-ouest de l'Asie ainsi que le rôle joué par l'Allemagne dans l'organisation d'un atelier à l'intention des pays d'Europe centrale et orientale. Il s'est félicité en outre de la proposition visant à organiser un atelier régional qui mettrait l'accent sur les observations menées dans les régions polaires sous les auspices du SMOC.

4.3.12 Le Conseil a pris note des débats approfondis auxquels a donné lieu la question de l'observation systématique du climat dans le cadre de diverses réunions de haut niveau qui se sont tenues depuis sa cinquante-cinquième session. On retiendra : a) le Sommet du G8 (Evian, France, 1^{er}-3 juin 2003); b) la dix-huitième session du SBSTA relevant de la CCNUCC (Bonn, Allemagne, 2-13 juin 2003); c) le premier Sommet sur l'observation de la Terre (Washington, Etats-Unis d'Amérique, 31 juillet 2003); d) la Conférence mondiale sur les changements climatiques (Moscou, Fédération de Russie, 29 septembre – 3 octobre 2003); e) la neuvième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (Milan, Italie, 1^{er}-12 décembre 2003); f) le deuxième Sommet sur l'observation de la Terre (Tokyo, Japon, 25 avril 2004). Le Conseil s'est félicité de la forte participation des Membres et du Secrétariat à ces rencontres et a salué les gros efforts déployés, en particulier dans les hautes sphères internationales, pour mettre en lumière l'importance que les observations systématiques menées à l'échelle du globe revêtent pour l'étude du temps, du climat et de l'eau. Il a été particulièrement heureux d'apprendre que le climat figurerait en bonne place à l'ordre du jour du Sommet du G8 qui se tiendra au Royaume-Uni en 2005.

4.3.13 Le Conseil a salué les efforts que le Secrétaire général a consentis par le passé pour que le secrétariat du SMOC bénéficie d'un soutien adéquat et a demandé que l'on s'attache, en priorité, dans les limites du budget approuvé, à renforcer cet

appui au cours de l'actuel exercice biennal, comme l'a demandé le Quatorzième Congrès.

4.4 PROGRAMME MONDIAL D'ÉVALUATION DES INCIDENCES DU CLIMAT ET DE FORMULATION DE STRATÉGIES DE PARADE (PMICSP) (point 4.4)

4.4.1 Le PNUÉ est responsable de la mise en œuvre du PMIC SP. Le Conseil exécutif a noté que les activités du PNUÉ relatives au PMICSP sont conformes à ce que le Conseil d'administration de ce dernier avait décidé à sa vingt-deuxième session, à savoir, entre autres, « que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, dans le cadre des responsabilités qui lui sont imparties au titre du Programme climatologique mondial et du Programme d'action pour le climat, intensifiera, dans le cadre des ressources disponibles et à la lumière de son programme de travail, ses activités d'appui aux programmes et actions menés aux niveaux national et régional, y compris des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation en faveur des pays les moins avancés ainsi que des programmes visant à diminuer la vulnérabilité des pays en développement aux changements climatiques, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement, en coopération avec le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques et d'autres organes compétents, en s'efforçant de veiller à ce que les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement complètent les travaux menés par d'autres organismes, sans faire double emploi ». Le Conseil a fait part de sa volonté, dans l'intérêt mutuel de l'OMM et de ses Membres, de collaborer étroitement avec le PNUÉ et d'insister sur les possibilités qui s'offrent aux SMHN à cet égard.

4.4.2 Le Conseil a pris note des principales activités menées par le PNUÉ au titre de sa stratégie globale en matière de changements climatiques en vue de donner effet à cette décision. Ces activités sont décrites ci-après.

Adaptation aux changements climatiques

4.4.3 Le Conseil a déclaré que l'adaptation aux changements climatiques est l'un des défis majeurs que doivent relever aujourd'hui les pays, et il s'est félicité des travaux menés par le PNUÉ dans ce domaine. En particulier, ce dernier a préparé des études de cas pour le Bangladesh, l'Éthiopie, le Malawi et le Népal et les a utilisées comme matériel didactique pour les ateliers régionaux destinés aux pays les moins avancés (PMA) qui ont été organisés en 2003 en Asie et en Afrique (Bhoutan, Burkina Faso et Éthiopie). Par ailleurs, le PNUÉ continue d'aider 15 de ces pays à préparer des programmes nationaux d'adaptation définissant les besoins urgents en la matière. Le Conseil a souligné l'importance d'une participation particulièrement

active des SMHN à l'élaboration des stratégies de parade.

4.4.4 Le PNUÉ a aidé la Fédération de Russie à organiser la troisième Conférence mondiale sur les changements climatiques qui s'est tenue à Moscou du 29 septembre au 3 octobre 2003.

4.4.5 Le PNUÉ finance un projet d'évaluation de l'incidence des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer sur les zones côtières du Maroc, dont l'objectif est aussi d'étudier les possibilités d'adaptation. Le principal objet d'étude sera les pertes en terres, et les autres incidences feront l'objet d'une évaluation qualitative.

4.4.6 Le PNUÉ, grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), contribue à la mise au point d'une méthode universelle de gestion des écosystèmes que constituent la mangrove et les récifs coralliens favorisant leur protection par rapport aux changements climatiques et leur adaptation. Les initiatives menées dans ce cadre porteront principalement sur un seul type d'écosystème, à savoir la mangrove associée à des récifs coralliens situés près des côtes.

4.4.7 Le PNUÉ a également lancé le projet SENCE (*Sustainable Enterprise Network for Climate Change Exposure*). SENCE est un centre d'information en ligne et un système d'aide à la décision qui offrira aux pays et îles vulnérables une sorte de « guichet unique » où ils pourront se procurer des informations scientifiques, techniques, politiques et financières qui leur seront utiles pour protéger leurs ressources naturelles et économiques contre les risques liés aux changements climatiques.

Développement durable et changements climatiques

4.4.8 Le Conseil exécutif a été informé par le PNUÉ que son Centre de Risø pour l'énergie, le climat et le développement durable menait actuellement un projet sur le développement et le climat auquel participaient 12 instituts de pays en développement et de pays développés. Ce projet repose sur l'idée qu'il serait préférable, pour relever les défis posés par le développement durable et les changements climatiques, de tenir compte des impératifs du développement dans l'élaboration des politiques en matière d'environnement et de climat. Des études de cas portant principalement sur les projets de développement ayant un rapport avec la question des changements climatiques ont été réalisées en Afrique occidentale, en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Brésil, en Chine et en Inde. Dans le cadre de ces études, les travaux ci-après ont été menés :

- a) Évaluation des objectifs de développement à long terme et des tendances en matière de développement;
- b) Examen des plans de développement actuels;
- c) Détermination des intervenants et des compétences nécessaires;

- d) Définition de politiques en matière de développement permettant de poursuivre les objectifs visés dans le domaine des changements climatiques, notamment de stratégies d'atténuation et d'adaptation.

Energies durables et atténuation des effets des changements climatiques

4.4.9 Le Conseil s'est dit très intéressé par les activités du PNUE en matière d'énergie qui ont un rapport avec la prévention et les aspects financiers et sont globalement axées sur le développement durable. Les initiatives récentes du PNUE dans ce domaine se rapportent essentiellement aux projets suivants : Evaluation des ressources en énergie solaire et éolienne (SWERA), qui vise à fournir au public et au secteur privé des outils d'évaluation des données sur les ressources solaires et éoliennes et des informations géographiques – ce projet bénéficie d'un appui financier de 6,7 millions de dollars des Etats-Unis du FEM, et vise à mettre au point des nouveaux moyens d'information à l'intention des responsables de la planification des ressources énergétiques et des réalisateurs de projets, notamment des cartes régionales et nationales des ressources solaires et éoliennes ; Production propre et économies d'énergie, qui vise à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie par l'industrie grâce à un système de production plus propre et à une meilleure gestion de l'environnement ; Gestion de l'énergie et des économies d'énergie liées aux performances (EMPRESS), dont la vocation est de soutenir les pays d'Europe orientale et centrale dans leurs efforts d'économie d'énergie ; Réseau mondial pour l'énergie et le développement durable (GNESD), qui a été lancé dans le cadre d'un partenariat de type 2 à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable et a été mis en œuvre par un groupe de centres d'excellence de pays en développement (Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Inde, Kenya, Sénégal et Thaïlande).

Intégration des questions relatives aux changements d'affectation des terres et à la foresterie et changements climatiques

4.4.10 Le Conseil a été informé que le PNUE, en collaboration avec des partenaires comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), était en train de mettre en œuvre une initiative destinée à aider les pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à exécuter dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre des projets d'exploitation forestière écologiquement rationnelle et socialement équitable. Dans le cadre de cette initiative, a été publié en 2002 un rapport intitulé *Carbon, Forests and People: Towards the Integrated Management of Carbon Sequestration, the Environment and Sustainable Livelihoods* (Carbone, forêts et populations : vers la gestion

intégrée du piégeage du carbone, de l'environnement et des moyens de subsistance durable). Le PNUE, la FAO et l'UICN ont par ailleurs organisé en Afrique, en Asie et en Amérique latine des réunions techniques régionales sur les forêts et les changements climatiques à l'intention des négociateurs de la CCNUCC et du personnel des autorités nationales désignées.

Mécanismes de Kyoto et instruments nationaux

4.4.11 Le Conseil a noté que le projet de renforcement des capacités dans le cadre du mécanisme pour un développement « propre » était mis en œuvre par le Centre de Risø (PNUE). On a pu ainsi étudier la manière d'établir une institution nationale désignée grâce aux activités menées dans les pays visés et à des enquêtes dans les pays qui ont établi une telle instance, notamment en Amérique centrale. Le projet vise globalement à : a) faire connaître aux pays en développement participants les possibilités offertes par le mécanisme pour un développement « propre », et b) mettre en place les capacités institutionnelles et humaines permettant à ces pays de formuler et d'exécuter des projets au titre de ce mécanisme.

Appui au GIEC

4.4.12 Le Conseil a noté avec satisfaction la poursuite du renforcement de la coopération entre le PNUE et l'OMM en ce qui concerne le GIEC, et notamment la gestion de son secrétariat ; ainsi, un fonctionnaire principal a été détaché et une contribution au Fonds d'affectation spéciale du GIEC a été versée.

Information, sensibilisation et renforcement des capacités

4.4.13 Le Conseil a noté que le PNUE utilisait ses bureaux hors siège pour diffuser des informations sur les changements climatiques, en faisant appel notamment aux médias, et pour aider le Secrétariat de la CCNUCC dans le domaine de la communication.

4.4.14 Le Conseil a noté avec satisfaction que le PNUE avait bien progressé dans la mise en œuvre du PMICSP. Le Conseil a déclaré que ce dernier et les projets qui lui sont associés complètent les travaux actuellement menés au titre des trois autres composantes du Programme climatologique mondial. Il a prié l'OMM et le PNUE de rétablir les liens de collaboration étroits qui les unissaient par le passé.

4.5 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LE CLIMAT (PMRC) (point 4.5)

4.5.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des progrès accomplis dans la mise en œuvre du PMRC et la formulation de son orientation scientifique et de ses priorités futures. A ce propos,

le Comité scientifique mixte OMM/CIUS/COI (CSM) pour le PMRC a produit un document de travail sur la stratégie du PMRC de 2005 à 2015 concernant l'observation et la prévision coordonnées du système terrestre (COPES), qui a été distribué à un grand nombre d'interlocuteurs du PMRC, et notamment au Conseil, pour qu'ils en prennent note et le commentent. La stratégie COPES a pour origine l'affirmation du CSM selon laquelle le PMRC, qui va fêter son vingt-cinquième anniversaire en 2005, dispose de nouvelles possibilités d'atteindre ses deux principaux objectifs : déterminer la prévisibilité du climat et les incidences des activités humaines sur le climat. Le COPES a pour but de faciliter la prévision de la variabilité et de l'évolution du système terrestre pour l'utiliser dans une gamme de plus en plus vaste d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société. Cette initiative devrait en particulier permettre de fournir un cadre pour conforter la collaboration des nations et susciter une synergie entre les diverses activités relevant du PMRC; d'élaborer de nouveaux outils pour décrire et analyser les variations et les changements climatiques et leurs effets combinés; de déterminer les raisons de tels effets; de concevoir des modèles du système climatique plus performants et plus complets; de produire des prévisions climatiques d'une plus grande utilité à des échéances variant de quelques semaines à plusieurs siècles et à une échelle mondiale à régionale; et enfin de procéder à des évaluations approfondies des changements climatiques, utilisables pour de multiples applications. Dans le cadre de COPES, le PMRC établirait divers objectifs précis, avec une justification claire de leur importance et de leur pertinence ainsi qu'avec des échéances définies pour les atteindre et des jalons et des paramètres pour en déterminer et en mesurer le progrès. Le Conseil a noté que les enjeux, les possibilités, les objectifs et les problèmes scientifiques et techniques particuliers à envisager dans le cadre de la stratégie COPES ont beaucoup à voir avec ceux du programme THORPEX. C'est pourquoi il a confirmé la nécessité d'une collaboration étroite entre ces deux initiatives. Comme suite à la proposition formulée par le Quatorzième Congrès, le Conseil a noté avec satisfaction que le CSM avait prévu de faire paraître des publications et d'organiser des réunions spéciales pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire du PMRC, dans la perspective de la convocation d'une grande conférence internationale en 2006 pour le lancement de l'expérience COPES.

4.5.2 Le représentant de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) s'est déclaré satisfait de la gestion et du travail du PMRC, qui est passé par le processus stimulant de la définition d'un cadre global pour ses futures activités par le biais du plan COPES. La COI, qui appuie l'œuvre du PMRC en soutenant le Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat (OOPC), a entretenu des rapports particulièrement

étroits avec les responsables de l'Etude sur la variabilité et la prévisibilité du climat (CLIVAR) du PMRC, qui ont récemment commencé à faire bénéficier l'OOPC de leurs compétences en matière de bassins océaniques individuels. Les responsables de l'étude CLIVAR et de la COI ont patronné conjointement un nouveau Comité pour l'océan Indien, dont la première réunion a eu lieu en février 2004 et qui a élaboré des plans en vue d'observations soutenues dans cette région à l'appui des recherches et des études sur la prévisibilité du climat et de la mousson. L'héritage des anciens projets du PMRC, par exemple l'Expérience mondiale concernant la circulation océanique (WOCE), est à la base de l'Expérience mondiale d'assimilation des données océaniques (GODAE) et du Réseau mondial de flotteurs profilants (Argo), qui tous deux ont apporté une contribution importante à notre compréhension des océans et du climat et à notre capacité de les prévoir. La COI a réaffirmé son engagement à soutenir le Fonds commun pour la recherche sur le climat et, par l'intermédiaire de ses organes directeurs, à continuer à encourager les Etats membres de la Commission à soutenir les activités maritimes du PMRC et à y participer.

4.5.3 Le Conseil a appris qu'actuellement, le Conseil international pour la science (CIUS) mettrait au point une stratégie qui serait présentée à son Assemblée générale (Suzhou, Chine, 17-21 octobre 2005). L'un des éléments de cette stratégie est l'évaluation du secteur prioritaire de l'environnement et de son rapport avec le développement durable. Dans le rapport à ce sujet, le Groupe d'experts de l'évaluation du CIUS se félicite des progrès accomplis par le PMRC en vue d'établir la base matérielle de la compréhension et de la prévision des manifestations du phénomène *El Niño* et de l'amélioration de la connaissance et de la prévisibilité de la variabilité naturelle et de l'évolution imputable aux activités humaines du climat sur le plan régional et mondial. Le Groupe d'experts a affirmé que le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre, qui englobe les quatre programmes de recherche sur les changements environnementaux à l'échelle planétaire commandités par le CIUS (DIVERSITAS, PIGB, IHDP et PMRC) constituait un fait nouveau important et que les projets communs mis au point au titre du Partenariat devraient aboutir à des résultats significatifs très importants pour la science du développement durable. Toutefois, le rapport souligne également qu'il importe de reconnaître que les activités scientifiques à la base des programmes communs lancés au titre du Partenariat auront pour principale origine les recherches menées dans le cadre de chaque programme de recherche sur les changements environnementaux à l'échelle de la planète.

4.5.4 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de diverses initiatives régionales relevant de l'étude CLIVAR, plus

particulièrement axées sur l'étude des systèmes de mousson à l'échelle du globe. Au nombre de ces progrès figurent l'élaboration d'un atlas des différents climats africains, la création – en collaboration avec la COI – d'un Groupe d'experts de l'océan Indien chargé de faciliter la mise en place de systèmes d'observation de l'océan dans la région et la parfaite exécution d'une étude sur le terrain appelée SALLJEX (Expérience concernant le courant-jet à basse altitude en Amérique du Sud), qui a constitué une contribution d'envergure au projet concernant la variabilité de la mousson américaine (VAMOS). D'importantes études sur le rôle des océans dans le climat ont aussi été organisées, qui portaient en particulier sur les sujets suivants : variabilité de la circulation thermohaline dans l'Atlantique; dynamique et prévisibilité de la zone de convergence intertropicale atlantique et de ses effets climatiques régionaux; téléconnexions entre le forçage atmosphérique et les couches supérieures de l'océan et rétroactions sur la température de la mer en surface dans les zones tropicales ; ampleur accrue du Kuroshio; remontée des eaux du Pacifique. L'accent a de nouveau été mis sur la nécessité de favoriser l'application des résultats de l'étude CLIVAR. A cet effet, le Groupe de travail de la prévision saisonnière à interannuelle relevant du programme CLIVAR a pris, dans le cadre de l'expérience COPE (expérience concernant l'observation et la prévision du climat), une initiative préliminaire d'importance visant à déterminer dans quelle mesure la prévision saisonnière fondée sur les modèles et les données actuellement disponibles est possible et utile, selon la région du globe considérée. La première Conférence scientifique internationale sur le programme CLIVAR, qui se tiendra à Baltimore (Etats-Unis d'Amérique) en juin 2004, permettra de mesurer les progrès accomplis jusqu'ici et de déterminer plus précisément les défis qu'il faudra relever à l'avenir dans le cadre de ce programme. Les participants s'emploieront en particulier à définir les meilleurs moyens de transmettre les connaissances, les produits et les renseignements tirés des recherches menées dans le cadre du programme CLIVAR aux utilisateurs finals, aux décideurs et aux responsables de l'élaboration des politiques.

4.5.5 Le Conseil a noté que, dans le cadre du projet de Période d'observations renforcées coordonnées à l'échelle planétaire (CEOP) relevant de l'Expérience mondiale concernant les cycles de l'énergie et de l'eau (GEWEX), les activités d'observation et de collecte de données propres à la période principale – qui a commencé en octobre 2002 et qui s'achèvera à la fin de l'année 2004 – s'étaient poursuivies. Combiné aux autres composants du PMRC, le projet CEOP devrait permettre d'évaluer l'incidence des sources et des puits de chaleur et d'humidité d'origine continentale sur le système climatique planétaire. Les données recueillies pendant la première période d'observations renforcées CEOP (comprise entre juillet et septembre 2001) ont déjà été

archivées au Centre de données CEOP hébergé par l'Université de Tokyo, et il est possible d'avoir accès aux premiers produits composites sur l'Internet. Le Partenariat pour la stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS-P) a jugé que le projet CEOP constituait une étude pilote qui contribuerait au thème IGOS des observations intégrées du cycle mondial de l'eau, pour lequel le PMRC joue un rôle de premier plan. Ce projet pourrait en outre constituer une campagne préliminaire riche d'enseignements pour la toute nouvelle expérience COPE. Une autre activité d'importance parrainée par l'expérience GEWEX et le programme CLIVAR a consisté en l'Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine (AMMA), considérée comme un prolongement et un élargissement du projet CATCH (Couplage Atmosphère Tropicale et Cycle Hydrologique). Les autres expériences menées à l'échelle continentale dans le cadre de l'expérience GEWEX se sont poursuivies dans le contexte d'une coordination accrue.

4.5.6 Le Conseil a réaffirmé l'importance de la tâche entreprise par le Centre mondial de climatologie des précipitations d'Offenbach, en Allemagne, qui consiste à recueillir des données émanant de pluviomètres du monde entier, à mettre au point une climatologie mondiale et à suivre constamment les précipitations mondiales sur une base mensuelle dans le cadre du SMOC et du PMRC. Le Conseil s'est félicité des progrès réalisés pendant les 15 ans d'exploitation du Centre et de production en temps quasi réel de jeux de données aux points de grille concernant les précipitations mensuelles. Il s'est déclaré très satisfait de la participation des 170 Membres qui ont transmis des données pluviométriques. Il a exhorté les Membres à continuer d'aider le Centre dans son œuvre, à produire des séries chronologiques à long terme des données climatiques connexes et à transmettre les données disponibles en temps voulu. A ce propos, le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait récemment adressé une nouvelle lettre aux Membres pour leur demander de continuer à appuyer le Centre mondial de climatologie des précipitations. Il a aussi diffusé une lettre correspondante demandant aux Membres d'accorder leur soutien au Centre mondial de données sur l'écoulement de Coblence, en Allemagne.

4.5.7 Le Conseil a pris connaissance des réalisations de l'Etude du système climatique de l'Arctique (ACSYS), qui s'est achevée par l'organisation d'une conférence scientifique finale sur le thème de la décennie ACSYS et au-delà, dans les locaux de l'Institut de recherche arctique et antarctique, à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), en novembre 2003. L'étude ACSYS a indéniablement fait progresser notre compréhension de la circulation océanique arctique, du régime hydrologique de ce bassin océanique et des conditions propres aux glaces de mer et à l'atmosphère aux latitudes élevées de l'hémisphère Nord. Durant

les trois dernières décennies, l'Arctique a subi les effets d'un réchauffement marqué qui allait de pair avec l'évolution observée à l'échelle du globe. Le nouveau projet phare du PMRC relatif au climat et à la cryosphère (CliC) fait suite à l'étude ACSYS et a pour but de faire progresser de façon systématique la surveillance, la compréhension et la modélisation des processus complexes qui caractérisent les interactions de la cryosphère et du système climatique mondial. Des études ont déjà mis en évidence les changements importants qui se sont produits dernièrement dans la cryosphère, et notamment la diminution record de l'étendue des glaces de mer de plusieurs années dans l'océan Arctique, les plus faibles valeurs ayant été enregistrées en septembre 2002 et 2003 ; la fonte généralisée de l'inlandsis groenlandais depuis le début des observations par satellite en 1980 ; la dislocation de la plate-forme de glace Larsen B dans la partie ouest de la péninsule antarctique en 2002 ; et la fonte accélérée des glaciers sur tous les continents. Le projet CliC devrait permettre de combler plusieurs lacunes importantes en matière de recherche et d'observations relatives au climat mondial, notamment pour ce qui concerne d'éventuels rejets supplémentaires de gaz à effet de serre dans l'atmosphère en provenance des sols gelés. Le Conseil exécutif a noté que la première Conférence scientifique sur le projet CliC aura lieu à Beijing (Chine) du 11 au 15 avril 2005. Le PMRC a également pris une part active à la planification de l'Année polaire internationale 2007/08, qui devrait faire la part belle à la recherche sur le climat et aux observations connexes.

4.5.8 Pendant l'année qui vient de s'écouler, de nouveaux domaines stratégiques de recherche ont été définis dans le cadre du projet SPARC (concernant les processus stratosphériques et leur rôle dans le climat), à savoir la détection, la détermination des causes et la prévision des changements stratosphériques, d'une part, et le couplage stratosphère-troposphère, d'autre part. Des activités récentes menées dans le cadre du projet SPARC ont porté sur les indicateurs stratosphériques du changement climatique, sur diverses évaluations et sur le développement de l'assimilation des données stratosphériques. Une évaluation relative aux aérosols stratosphériques devrait être achevée en 2004. Conjointement avec le Projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe (IGAC) mis en œuvre dans le cadre du Programme international géosphère-biosphère (PIGB) parrainé par le CIUS, le projet SPARC a contribué à la mise au point d'un nouveau système de vérification des modèles du climat mondial qui comportent un module complet pour ce qui est de la chimie de l'atmosphère. L'analyse des observations et la modélisation ont mis en lumière la forte influence des processus stratosphériques sur la prévisibilité troposphérique. L'emploi d'une nouvelle génération de modèles a permis de reproduire

l'apparition du trou d'ozone dans la stratosphère polaire. De nouvelles techniques de pondération des données d'origine différente ont rendu possibles de nouvelles évaluations des tendances propres à la stratosphère, et notamment de la tendance – inexplicite jusqu'ici – à l'augmentation de la teneur en vapeur d'eau de la basse stratosphère. Le Conseil exécutif a noté que la question des relations réciproques entre la chimie de l'atmosphère et le climat sera au centre des débats de la troisième assemblée générale du projet SPARC, qui aura lieu à Victoria (Canada) du 1^{er} au 6 août 2004, et qu'une des prochaines initiatives prises dans le cadre de ce projet consistera en une évaluation de la nébulosité stratosphérique polaire.

4.5.9 Le Conseil a été informé du renforcement fructueux de la collaboration entre le Groupe de travail des modèles couplés relevant du PMRC et la composante Analyse, intégration et modélisation à l'échelle mondiale (GAIM) du PIGB, notamment pour ce qui concerne le Projet de comparaison des modèles couplés climat-cycle du carbone (C4MIP). Il a aussi noté que le deuxième atelier sur le Projet de comparaison de modèles couplés (CMIP) a eu lieu à Hambourg (Allemagne) en septembre 2003. Le PMRC s'est par ailleurs fortement engagé en faveur des projets de réanalyse pluriannuelle de la circulation atmosphérique faisant appel aux systèmes d'assimilation et d'analyse les plus récents, ces réanalyses étant un élément important des sessions du Groupe de travail CSA/CSM de l'expérimentation numérique. Le Conseil a donc appris avec satisfaction que le vaste projet de réanalyse mis en œuvre par le CEPMMT (ERA-40), qui porte maintenant sur 45 ans (1957-2002), avait été achevé en avril 2003 et qu'on trouvait désormais un grand nombre de produits ERA-40 sur Internet. Il a aussi noté que le projet de réanalyse portant sur 25 ans d'observation entre 1979 et 2004 (JRA-25) mis en chantier par le Service météorologique japonais en collaboration avec l'Institut central de recherche de l'industrie de l'énergie électrique (Japon) progressait de façon satisfaisante et devrait s'achever en 2005. Le Groupe de travail de l'expérimentation numérique a continué de s'occuper activement de diverses questions se rapportant à la modélisation du climat régional. Il a notamment, avec d'autres groupes de travail du PMRC, organisé un Atelier régional sur la modélisation du climat à Lund, en Suède, du 29 mars au 2 avril 2004.

4.5.10 Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans le cadre du Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (ESSP), instauré à l'instigation du PMRC, du PIGB, du Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire (IHDP) et de DIVERSITAS (un programme international de recherche scientifique sur la biodiversité) en vue de faciliter l'étude intégrée du système terrestre, des changements qu'il subit et des incidences de ces changements sur sa durabilité. À ce stade précoce

de son développement, l'ESSP a donné lieu à trois sortes d'activités : des projets conjoints, des activités régionales et des conférences scientifiques publiques sur le changement planétaire. Les quatre premiers projets conjoints lancés dans le cadre de l'ESSP ont rapport au cycle mondial du carbone, aux systèmes alimentaires, au système mondial de l'eau et, enfin, au changement de l'environnement planétaire et à son incidence sur la santé. Dans chaque cas, il s'agit de cerner précisément les problèmes que pose le changement planétaire, de mieux comprendre les conséquences des changements anthropiques et d'établir un programme de recherche qui présente un intérêt direct pour les sociétés concernées. Le Conseil exécutif a encouragé le PMRC à participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives novatrices de l'ESSP.

4.5.11 Le Conseil a appris avec satisfaction qu'au cours de sa vingt-cinquième session (Moscou, Fédération de Russie, mars 2004) le CSM pour le PMRC avait tenu une séance officielle commune d'une journée avec le Comité scientifique pour le PIGB. Les décisions prises et les accords conclus en commun pendant cette journée ont contribué à renforcer la collaboration entre le PMRC et le PIGB, à la fois sur une base bilatérale et dans le contexte plus large de l'ESSP.

4.5.12 Le Conseil a arrêté la liste définitive des candidats à la fonction de membre du Comité scientifique mixte (CSM) pour le PMRC qui pourront, après examen avec le CIUS et la COI, remplacer les membres sortants dont le mandat n'aura pas été prorogé.

5. PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT

(point 5 de l'ordre du jour)

Prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs

5.0.1 Sur la recommandation de son Comité de sélection, le Conseil exécutif a décerné le prix de 2004 à M. A. Gahein (Egypte) pour l'article intitulé *Diagnostic study on the relation between ozone and potential vorticity* (Analyse de la relation entre l'ozone et le tourbillon potentiel) et à M. N. Semane (Maroc) pour l'article intitulé *A very deep ozone mini-hole in the Northern Hemisphere stratosphere at mid-latitudes during the winter of 2000* (Un mini-trou très profond dans la couche d'ozone stratosphérique aux latitudes moyennes de l'hémisphère Nord pendant l'hiver 2000) publié dans *Tellus*, Série A, Vol. 54A, N° 4, août 2002..

5.0.2 Le Conseil a reconduit son Comité de sélection, qui se compose de MM. M.A. Rabiolo (président), J. Lumsden et F.P. Mote et de Mme Couchoud Gregori.

5.1 PROGRAMME CONSACRÉ À LA RECHERCHE ATMOSPHÉRIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT; RAPPORT DUPRÉSIDENT DE LA CSA (point 5.1)

5.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du président de la CSA consacré aux activités entreprises par la Commission durant l'année écoulée et aux mesures prises sur certains points soulevés par le Congrès. Il a salué les efforts déployés par la CSA et l'esprit d'initiative dont elle a fait preuve pour mener à bien les programmes pluridisciplinaires relevant du PRAE, en particulier le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (PCA), et pour mieux asseoir le rôle de premier plan joué par l'OMM dans les domaines considérés. Le Conseil a reconnu que les programmes du PRAE couvraient tous les aspects de la prévision relative au milieu atmosphérique et s'est félicité des mesures prises pour mettre un large éventail de disciplines au service du développement de la capacité de prévision.

Veille de l'atmosphère globale, y compris l'appui à la Convention sur l'ozone et aux autres conventions consacrées à l'environnement

5.1.2 Le Conseil s'est félicité de l'action menée et des conseils donnés par le Groupe de travail de la CSA pour la pollution de l'environnement et la chimie de l'atmosphère et par ses groupes consultatifs scientifiques pour faciliter la mise en œuvre de la VAG ainsi que de la Convention de Vienne sur la protection de la couche d'ozone, de la CCNUCC et de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Il a approuvé l'additif apporté à la Stratégie de mise en œuvre du Programme de la Veille de l'atmosphère globale (2001-2007) (GAW-142, WMO/TD-N° 1077 – *Strategy for the Implementation of the Global Atmosphere Watch Programme (2001-2007) : A Contribution to the Implementation of the WMO Long-term Plan*), qui résulte de l'examen à mi-parcours du processus de mise en œuvre de la VAG.

5.1.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Partenariat pour une stratégie mondiale intégrée d'observation avait approuvé en mai 2004 la Stratégie de mise en œuvre des observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe (IGACO), élaborée sous les auspices de la VAG. Il a invité la CSA à continuer de soutenir l'action engagée par l'OMM dans ce domaine et a recommandé que l'accent soit mis en premier lieu sur l'ozone et les aérosols. Il a estimé, tout comme la CSA, que le projet IGACO devait être exécuté, dans le cadre de la VAG, en étroite coordination avec le Programme spatial de l'OMM et les autres programmes concernés, et a invité les commissions techniques à contribuer comme il se doit à cette entreprise.

5.1.4 Reconnaisant l'importante contribution apportée par la VAG au deuxième rapport sur

l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation du climat, le Conseil a prié la CSA de diriger les opérations consistant à définir pour les besoins du SMOC un réseau de variables climatologiques essentielles – gaz à effet de serre, aérosols, ozone, rayonnement ultraviolet, etc. – qui s'appuierait sur le vaste réseau de la VAG.

Programme mondial de recherche sur la prévision du temps

5.1.5 Le Conseil a salué les efforts considérables consentis par la CSA pour mettre au point le programme THORPEX, lequel est dirigé par le Comité directeur international restreint (ICSC). Il a pris toute la mesure du programme en estimant qu'il était aujourd'hui comparable au Programme de recherches sur l'atmosphère globale (GARP) et a suggéré que l'ICSC envisage de le rebaptiser afin de mieux faire ressortir les nouvelles orientations de ce programme d'envergure mondiale, désormais davantage axé sur la recherche dans les domaines des sciences atmosphériques et connexes. Le Conseil a déclaré que THORPEX servirait efficacement les objectifs du nouveau Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets instauré par l'OMM et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et, à cet égard, il a demandé au Secrétaire général et aux Membres de mieux faire connaître le programme THORPEX, notamment auprès des gouvernements et des organisations internationales, en utilisant à cet effet les mécanismes appropriés des Nations Unies. Prenant acte du Plan scientifique international établi dans ce contexte, il a approuvé la création d'un groupe spécial d'experts pour l'élaboration d'un plan international de mise en œuvre du programme THORPEX. Il a demandé que l'élaboration de ce plan soit achevée avant sa prochaine session sur la base des plans régionaux et internationaux et que l'on tire aussi parti des nouvelles occasions qui s'offrent d'accélérer les progrès de la prévision météorologique, notamment pour faciliter les décisions qui sont prises dans le domaine économique et social. Il a instamment prié les Membres d'appuyer le programme THORPEX et de participer à sa planification et à sa mise en œuvre en veillant à ce que les objectifs de ce programme tiennent dûment compte des priorités nationales et régionales.

5.1.6 Le Conseil a salué le renforcement et l'élargissement de la collaboration entre la CSA et la CSB s'agissant de la contribution de la VMM au programme THORPEX. Reconnaissant que ce dernier pouvait éminemment servir les objectifs scientifiques de la VMM dans tous les domaines concernés, il s'est félicité de la décision prise par la CSB de prendre part à l'élaboration du plan international de mise en œuvre de THORPEX. Il a noté avec satisfaction que le président de la CSB faisait partie de l'ICSC pour le programme

THORPEX et que les présidents du GASO des systèmes d'observation intégrés et du GASO des systèmes de traitement des données et de prévision, qui relèvent de la CSB, faisaient partie du Groupe spécial d'experts pour l'élaboration d'un plan international de mise en œuvre de THORPEX. Le Conseil a invité les présidents de la CSA et de la CSB à poursuivre leur collaboration et à envisager de nouvelles mesures concrètes susceptibles de faciliter la mise en œuvre du programme dans l'intérêt de tous les Membres.

5.1.7 Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités menées par le Comité directeur scientifique de la CSA pour le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et a salué ses nouvelles initiatives axées sur la prévision à courte et à moyenne échéance ainsi qu'à échéance prolongée des phénomènes météorologiques à fort impact. On citera la planification des nouveaux projets « Jeux Olympiques de Beijing en 2008 », « Précipitations intenses sur les Alpes » et « Recherche sur les tempêtes de sable et de poussière », l'établissement d'un nouveau groupe de travail pour la prévision immédiate et d'un autre pour la vérification des prévisions (conjointement avec le Groupe de travail de l'expérimentation numérique) et la planification de nouveaux groupes pour la prévision quantitative des précipitations durant la saison chaude et pour l'impact des prévisions météorologiques sur la société.

5.1.8 Le Conseil a invité les équipes de recherche internationales à poursuivre l'action engagée pour mettre au point des applications concrètes de leur travail. Aussi, a-t-il salué la décision prise par le Comité directeur scientifique pour le PMRPT d'établir un groupe consultatif sur l'impact sociétal des prévisions météorologiques, sur lequel pourront s'appuyer tous les projets et groupes de travail relevant du PMRPT, et a souscrit à l'organisation en 2005, au titre de ce programme, d'un atelier sur l'impact sociétal des prévisions météorologiques.

5.1.9 Le Conseil a salué la décision du Comité directeur scientifique pour le PMRPT d'établir un groupe de travail pour la prévision immédiate chargé de promouvoir sur le long terme le développement de cette science et de faire rapport à ce sujet. Il a approuvé dans ce contexte l'organisation en 2005, sous les auspices de l'OMM, d'une conférence internationale sur la prévision immédiate.

5.1.10 Le Conseil a souscrit au point de vue exprimé par la CSA, à savoir qu'il était nécessaire de renforcer les capacités scientifiques et les moyens de prévision des pays en développement, et a invité ces derniers à participer davantage aux activités menées dans le cadre du PMRPT.

Activités du Groupe de travail CSA/CSM de l'expérimentation numérique

5.1.11 Le Conseil s'est félicité du rôle de premier plan joué par le Groupe de travail CSA/CSM de

l'expérimentation numérique dans les domaines d'activité pertinents de la CSA, notamment en ce qui concerne la mise au point de modèles d'atmosphère applicables à la prévision météorologique à toutes les échéances, l'assimilation des données, la paramétrisation physique, les prévisions d'ensemble et les prévisions saisonnières, la prévision de la trajectoire des cyclones tropicaux et la vérification des prévisions portant sur les précipitations.

5.1.12 Le Conseil a noté la précieuse contribution apportée par le Groupe de travail de l'expérimentation numérique à l'élaboration du Plan scientifique international du programme THORPEX, en particulier dans les domaines qui revêtent une importance majeure pour le PMRC, et a salué les efforts consentis par le Groupe pour développer et renforcer cet important programme concerté. Il a aussi noté avec satisfaction la création d'un groupe de travail pour la vérification des prévisions relevant à la fois du Comité directeur scientifique pour le PMRPT et du Groupe de travail de l'expérimentation numérique.

Programme de recherche en météorologie tropicale

5.1.13 Le Conseil s'est félicité des progrès enregistrés au titre de ce programme, en particulier dans le domaine des cyclones tropicaux et des moussons. Reconnaissant que la prévision du point d'impact des cyclones tropicaux posait encore de gros problèmes, il a souscrit à l'organisation, en 2005, d'un atelier international sur ce thème qui contribuerait à améliorer encore la sécurité et à limiter les pertes économiques dans les pays exposés aux cyclones tropicaux.

Recherche sur la physique et la chimie des nuages et sur la modification artificielle du temps

5.1.14 Le Conseil a souscrit à la recommandation du président de la CSA concernant l'établissement d'un groupe spécial international pour l'évaluation scientifique des aérosols et des précipitations et la préparation, sous les auspices de l'OMM et de l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI), d'une évaluation scientifique organisée à l'échelle locale, régionale et mondiale et consacrée aux effets des aérosols sur les précipitations. Il a autorisé l'organisation de deux ateliers sur ces questions et demandé qu'un rapport avalisé par des pairs soit publié d'ici sa cinquante-huitième session.

5.2 VEILLE DE L'ATMOSPHÈRE GLOBALE (VAG) ; APPUI AUX CONVENTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT ET NOTAMMENT À L'OZONE (point 5.2)

5.2.1 Le Conseil exécutif a noté que la VAG continuait de s'acquitter avec succès de sa mission qui s'inscrit dans le cadre de l'action engagée par la communauté internationale pour : a) suivre de près, à l'échelle régionale et mondiale, la composition

chimique de l'atmosphère et les paramètres physiques qui s'y rapportent; b) analyser les processus chimiques de l'atmosphère dont la prise en compte est essentielle dans le cas des conventions relatives à l'environnement et pour l'élaboration des politiques; c) développer les moyens de prévision de l'évolution de l'atmosphère. Le climat, la qualité de l'air, l'appauvrissement de la couche d'ozone ainsi que le transport à longue distance et le dépôt de polluants sont au centre des préoccupations. La VAG a contribué à l'élaboration de conventions internationales et aux évaluations scientifiques en assurant la coordination requise pour ce qui est de l'assistance scientifique, de la fourniture des ressources techniques et de l'établissement de partenariats.

5.2.2 Le Conseil a invité les Membres à développer la Veille de l'atmosphère globale en appuyant les stations mondiales et régionales ainsi que les stations partenaires du réseau qui partagent les mêmes objectifs en matière de qualité des données, les mêmes normes en matière d'assurance de la qualité et les mêmes méthodes d'archivage des données. Il a félicité le Botswana et l'Afrique du Sud pour la mise en place d'une nouvelle station au Botswana. Il a encouragé la communauté scientifique à prendre part aux études consacrées à l'atmosphère qui sont menées dans les stations existantes et à en engager de nouvelles, en utilisant les installations de certaines grandes stations notamment celles d'Ushuaia, en Argentine, et celle de la vallée du Danum, en Malaisie. Notant que certaines mesures présentaient encore d'importantes lacunes, il a estimé qu'il était primordial de maintenir de solides partenariats avec de grands réseaux extérieurs.

5.2.3 Le Conseil a relevé que les activités menées à bien depuis sa dernière session au titre de la VAG étaient remarquables par leur variété et leur dynamisme. On citera la publication de plusieurs ouvrages techniques traitant notamment des méthodes de mesure des aérosols et de nouvelles directives en matière de gestion des données relatives aux gaz à l'état de traces présents dans l'atmosphère ainsi qu'un rapport sur l'assurance de la qualité des mesures portant sur le rayonnement ultraviolet. Un certain nombre de réunions d'experts ont été organisées qui ont porté, entre autres, sur la mesure des concentrations de dioxyde de carbone et de certains gaz à état de traces, et sur un réseau mondial d'observation en surface, sur de longues périodes, des propriétés optiques de la colonne d'aérosols.

5.2.4 Le Conseil a remercié l'Argentine, l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique de leur initiative visant à établir, sous les auspices de la VAG, des centres régionaux d'étalonnage des instruments de mesure de l'ozone total en Europe et en Amérique du Sud. Il a remercié notamment les Etats-Unis d'Amérique d'avoir établi un laboratoire central d'étalonnage pour le méthane et le

monoxyde de carbone au CMDL de la NOAA pour compléter l'appui qu'ils apportent déjà en ce qui concerne les normes de référence pour la mesure du dioxyde de carbone et du monoxyde de diazote. Par ailleurs, il a convenu que la reprise, annoncée par la Russie, de la surveillance des gaz à effet de serre par l'Observatoire principal de géophysique venait combler une lacune importante dans le réseau mondial de la VAG et s'est félicité de ce que les prévisions du rayonnement ultraviolet soient venues enrichir la gamme de produits de l'OMM. A cet égard, il a noté avec satisfaction le projet du Japon de mettre en service, l'année prochaine, un système de prévision du rayonnement ultraviolet. Il a reconnu qu'il fallait se doter de moyens d'étalonnage pour la mesure du rayonnement ultraviolet et a encouragé la création d'un centre européen.

5.2.5 Le Conseil a été informé du lancement en 2003, sous les auspices de la VAG, de la NASA et de la NOAA, d'un projet international de comparaison des mesures portant sur les halocarbures atmosphériques. C'est la première fois que sont comparées les échelles de mesure des principaux réseaux et laboratoires pour ce qui est des halocarbures. Le Conseil s'est déclaré favorable à la participation de l'OMM à cette activité qui s'inscrit dans le cadre de la recherche sur les gaz à effet de serre et la destruction de la couche d'ozone.

5.2.6 Le Conseil a noté avec satisfaction que la VAG formait un cadre propice à la collaboration entre les spécialistes des différents domaines que sont la météorologie, la chimie de l'atmosphère et les satellites en vue de l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre des observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe (IGACO), laquelle a été approuvée par le Partenariat pour une stratégie mondiale intégrée d'observation. Il a reconnu que la mise en œuvre de cette stratégie permettrait de répondre aux besoins croissants en matière de données d'observation détaillées de la composition chimique de l'atmosphère qui sont nécessaires à la prévision du temps et de la qualité de l'air, à la modélisation du climat et des transports chimiques et autres applications se rapportant à l'environnement. Cette stratégie a servi de base aux directives concernant la chimie de l'atmosphère élaborées par l'OMM dans le contexte des systèmes d'observation intégrés, et elle est considérée comme apportant une importante contribution au processus de refonte du SMO, composante capitale du futur Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Le Conseil a encouragé les responsables de la Veille de l'atmosphère globale à poursuivre cette tâche ambitieuse en coordination avec les programmes pertinents de l'OMM et à veiller à ce que la VAG continue d'assumer un rôle directeur dans la mise en œuvre de la stratégie IGACO.

5.2.7 Le Conseil s'est félicité de la fructueuse collaboration que les responsables de la VAG entretiennent avec leurs homologues du PMRC, du PCM et du SMOC et avec des partenaires

extérieurs. La Veille de l'atmosphère globale est une composante essentielle du SMOC – le deuxième Rapport sur l'efficacité des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques porte d'ailleurs sa marque – dont elle favorise le développement et la mise en œuvre. En étant représentée (par le biais de la VAG), au sein du Programme international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe (IGAC) du PIGB et de la Commission de la chimie atmosphérique et de la pollution mondiale (CCAPM) de l'Association internationale de météorologie et des sciences de l'atmosphère (AIMSA), en tant que membre correspondant, l'OMM maintient des liens importants avec les milieux de la recherche spécialisés dans la chimie de l'atmosphère auxquels elle ne devrait pas renoncer. Le Conseil a encouragé les Membres à favoriser le renforcement de la coordination de la VAG avec des réseaux régionaux de mesure de la qualité de l'air tels que l'EMEP, l'EANET, le RCSAP et le NADP ainsi qu'avec des activités de recherche comme le projet « Nuage brun atmosphérique ». Il a pris note, par ailleurs, de l'initiative prise par le Japon de mettre en route un service d'informations sur les tempêtes de poussière en Asie de l'Est au début de l'année 2004.

5.2.8 Le Conseil a noté avec satisfaction que le projet CESAP/OMM destiné à faciliter la mise en œuvre du plan d'action des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) relatif aux brumes sèches avait été mené à bonne fin et a reconnu qu'un suivi était nécessaire. Il a remercié le Gouvernement malaisien d'avoir ouvert une nouvelle station de la VAG dans la vallée du Danum, dans l'Etat de Sabah.

5.2.9 Le Conseil a salué les nombreuses activités de renforcement des capacités organisées au titre de la VAG, en particulier les cours de formation, les échanges de personnel et les exercices d'étalonnage. C'est ainsi que le Centre d'enseignement et de formation professionnelle de la VAG situé en Allemagne a accueilli des cours portant sur la mesure des gaz, des aérosols et du rayonnement ultraviolet. Le Conseil tient à remercier l'Allemagne d'avoir accepté de prolonger pendant encore trois ans ce programme. Reconnaisant qu'il est primordial de maintenir en exploitation les stations de la VAG ou d'en établir de nouvelles tout en veillant à former le personnel de ces stations dans les pays en développement, le Conseil a remercié les Gouvernements de l'Allemagne, du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon et de la Suisse d'avoir mis à disposition des ressources considérables ainsi que l'Argentine, l'Egypte, l'Espagne et la République tchèque d'avoir accueilli des réunions de formation et des exercices d'étalonnage consacrés à la mesure de l'ozone et du rayonnement ultraviolet. Il a encouragé les Membres à continuer à organiser et accueillir ces activités de formation, notamment à l'intention du personnel des stations dans les pays en développement.

5.2.10 Le Conseil a appris que des améliorations notables avaient été apportées au Système d'information sur les stations de la VAG. On peut accéder facilement, via la page Web consacrée à la VAG, à ce système qui fournit des informations détaillées et à jour sur toutes les stations de la Veille de l'atmosphère globale. Le Conseil s'est félicité de ce que les Membres puissent obtenir aisément ce type d'information qui est présenté sous diverses formes, y compris sous forme de cartes indiquant les paramètres mesurés dans les stations, et a prié instamment les Membres de mettre ces renseignements à jour régulièrement pour que le Système d'information puisse devenir un véritable outil de base au service du réseau de la VAG.

Evaluation de l'état de la couche d'ozone et appui aux conventions pertinentes

5.2.11 Le Conseil a reconnu la nécessité de mesurer en permanence la composition chimique et les propriétés physiques de l'atmosphère eu égard aux exigences des conventions internationales. Il a déclaré que pour pouvoir suivre de près la reconstitution probable de la couche d'ozone stratosphérique dans les décennies à venir, il fallait maintenir en exploitation le réseau mondial de spectrophotomètres basés au sol et veiller en permanence à leur étalonnage dans les pays en développement. Il a adopté à cet égard la [résolution 3 \(EC-LVI\)](#).

5.2.12 Le Conseil s'est félicité de la décision VI/2 – Activités en matière de recherche et de surveillance de l'ozone aux fins de la Convention de Vienne, prise lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone. Cette décision porte sur l'établissement, au Secrétariat de l'ozone du PNUE, à Nairobi, d'un fonds d'affectation spéciale dont le but principal est de fournir un financement complémentaire pour l'entretien et l'étalonnage continus des stations existantes de surveillance au sol du Programme de la Veille de l'atmosphère globale de l'Organisation météorologique mondiale chargées de surveiller la colonne atmosphérique d'ozone, les courbes de répartition d'ozone et le rayonnement ultraviolet dans les pays en développement et les pays à économie en transition, afin d'étudier l'équilibre mondial de l'ozone. Chaque année, le Secrétariat de l'ozone priera instamment toutes les Parties et les organisations internationales de verser des contributions volontaires au fonds. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer de veiller à la diffusion de bulletins sur l'ozone en Antarctique durant la période de l'année où apparaît le trou dans la couche d'ozone pour que les Membres, la communauté scientifique et le grand public soient tenus informés de l'état de cette couche de l'atmosphère.

Projet de recherche relevant de la VAG sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain (GURME)

5.2.13 Plusieurs membres ont fait part au Conseil d'activités ayant trait au milieu urbain qui ont été mises en œuvre récemment et ont souligné l'importance que revêt le projet GURME. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un nouveau projet GURME visant à améliorer la prévision de la qualité de l'air dans certaines villes d'Amérique latine, en l'occurrence Mexico, Santiago et Sao Paulo, avait vu le jour suite à la réunion d'experts sur la prévision de la qualité de l'air qui s'est tenue au Mexique en 2002. Des ateliers sont organisés à cette fin, le premier de la série ayant eu lieu à Santiago en octobre 2003, et les connaissances acquises dans ce contexte seront mises à profit pour d'autres villes d'Amérique latine. Le Conseil s'est félicité à cet égard de la collaboration qui s'est instaurée entre différents pays et organismes. Il a aussi noté que le projet pilote sur les échantillonneurs passifs avait été mené à bonne fin et il a recommandé que l'on continue de favoriser le redéploiement de ce type d'instruments dans le cadre du projet GURME. D'autres ateliers sur la modélisation et la prévision de la qualité de l'air ont été considérés comme s'inscrivant eux aussi dans le cadre de l'action engagée pour renforcer les capacités des pays.

5.3 PROGRAMME MONDIAL DE RECHERCHE SUR LA PRÉVISION DU TEMPS (PMRPT) (point 5.3)

5.3.1 Le Conseil exécutif s'est félicité des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du PMRPT, axée sur l'élaboration et l'application de techniques améliorées de prévision du temps et plus particulièrement des conditions météorologiques à fort impact. Les activités de prévision entreprises dans le cadre du PMRPT portent sur diverses échéances et achement de répondre à des impératifs socio-économiques précis. Relevant que le projet de démonstration en matière de prévision « Sydney 2000 » s'était soldé par un franc succès, le Conseil a félicité le Service météorologique australien ainsi que l'ensemble des participants pour les efforts qu'ils ont déployés et l'esprit de collaboration qu'ils ont démontré pendant toute la durée du projet proprement dit et lors des activités de suivi. Il a recommandé qu'un nouveau transfert de technologie soit opéré en collaboration avec la CSB et les responsables du Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Il s'est félicité de l'assistance qu'apporte le Comité directeur scientifique du PMRPT, qui relève de la CSA, pour la mise en œuvre des projets de démonstration en matière de prévision dans les pays qui accueillent des Jeux olympiques et l'a encouragé à poursuivre dans cette voie.

5.3.2 Le Conseil s'est réjoui des progrès accomplis au titre du Programme alpin à moyenne

échelle (MAP), s'agissant notamment d'associer plus étroitement ceux qui font des recherches sur l'impact sociétal des prévisions et de mener à bien le projet de réanalyse des données d'observation au CEPMMT. Il a salué aussi les efforts déployés pour que les analyses et les observations soient plus largement diffusées de façon à pouvoir être exploitées dans le cadre de projets de recherche, faisant notamment intervenir l'assimilation de données à moyenne échelle. Il a noté avec satisfaction qu'un projet de démonstration de prévision (PDP) axé sur la prévision des crues dans les Alpes avait été lancé dans le cadre du MAP. Enfin, il a pris acte des progrès enregistrés à certains égards au titre de l'Expérience sur les dépressions qui engendrent des conditions météorologiques à fort impact en Méditerranée et du Projet concernant le givrage d'aéronefs en vol.

5.3.3 Vu l'importance que revêtent les activités de recherche sur la prévision quantitative des précipitations et sur les tempêtes de sable et de poussière pour la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, le Conseil s'est réjoui de la proposition du Comité directeur scientifique pour le PMRPT d'organiser un atelier exploratoire sur la création d'un banc d'essai pour la prévision quantitative des précipitations durant la saison chaude. Il a prié les pays de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'autres régions de renforcer leurs activités de recherche pour améliorer la prévision des tempêtes de sable et de poussière et les systèmes d'alerte précoce. Il a noté avec satisfaction qu'un colloque international sur les tempêtes de sable et de poussière et une réunion de planification pour la recherche dans ce domaine, dans le cadre du PMRT, se tiendront à Beijing du 12 au 16 septembre 2004 et que ces deux activités feraient l'objet d'un débat plus approfondi.

THORPEX : programme mondial de recherche atmosphérique

5.3.4 Le Conseil s'est félicité des progrès considérables enregistrés en ce qui concerne l'organisation et la mise en place, depuis son adoption par le Congrès, d'un nouveau programme ambitieux relevant du PMRPT, à savoir le THORPEX. Il a salué les dispositions prises par le Secrétaire général pour établir sans tarder un bureau international du programme THORPEX, qui fait partie intégrante du Département du Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement, et un fonds d'affectation spéciale destiné à financer le fonctionnement de ce bureau ainsi que les activités internationales menées au titre du programme THORPEX.

5.3.5 Le Conseil s'est réjoui de la mise en place d'un comité régional européen pour le programme THORPEX qui vient s'ajouter à ceux établis en Amérique du Nord et en Asie. Ces comités élaborent, compte tenu des priorités nationales des

Membres qui participent au programme, des plans d'action régionaux axés sur des phénomènes météorologiques de grande échelle qui ont des répercussions sociales et économiques importantes. Le Conseil a noté, en particulier, avec satisfaction que le Comité régional asiatique pour le programme THORPEX, présidé par le Japon, avait mis au point son programme régional dans le cadre duquel il mènera des expériences de prévision des fortes chutes de pluie et des cyclones tropicaux dans la région de la mousson en Asie et que le contenu détaillé de ce programme serait défini d'ici la fin de l'année 2004. Le Conseil a souligné que pour assurer le succès des expériences et des travaux de recherche menés à l'échelle du globe dans le cadre du programme THORPEX, il fallait qu'un plus grand nombre de Membres provenant de toutes les Régions de l'OMM y participent.

5.3.6 Le Conseil a été informé que la phase pratique de la campagne THORPEX menée conjointement par les comités régionaux nord-américain et européen pour le programme THORPEX dans l'Atlantique Nord entre octobre et décembre 2003 avait été couronnée de succès : elle a été ciblée sur un certain nombre de tempêtes qui se sont formées entre la côte est de l'Amérique du Nord et la Méditerranée. La phase d'évaluation et de recherche est en cours, et le Conseil s'est félicité à cet égard de l'organisation, en 2004-2005 du premier Colloque scientifique international sur le programme THORPEX et de la Conférence internationale THORPEX sur la prise de décision et l'aide à la décision. Il a invité les responsables de ce programme à envisager dans toute la mesure possible de fournir des données d'observation en temps réel à bus les SMHN (via le SMT et par d'autres moyens) et à faire en sorte que les centres de prévision numérique du temps puissent accéder à l'ensemble des données expérimentales afin de stimuler les activités de recherche dans ce domaine. Cette entreprise bénéficiera du soutien de la VMM.

5.3.7 Le Conseil a déclaré que le plan scientifique international du programme THORPEX, élaboré en 2003, montrait que ce programme pouvait nettement favoriser la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets en mettant à profit des prévisions météorologiques de qualité fournies en temps voulu pour donner aux décideurs les informations précises dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs socio-économiques. Il s'est particulièrement intéressé au projet de créer un système prototype de prévision d'ensemble multi-modèles, qui sera mis au point dans le cadre du programme THORPEX par les principaux centres opérationnels. Le Conseil a approuvé l'idée de mettre, en temps réel, les produits de la prévision d'ensemble à la disposition des Membres, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés, qui n'ont pas leurs propres installations de prévision numérique du temps. Il a relevé que le plan international de mise

en œuvre du programme THORPEX, qui régirait l'exécution du programme pendant les 10 prochaines années, compte tenu des priorités régionales et nationales, était mis au point en collaboration avec les responsables de la VMM, du PMRC, du Programme spatial et autres programmes pertinents de l'OMM ainsi qu'avec d'autres organisations internationales, et en liaison avec les activités du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre. Par conséquent, le Conseil a prié instamment les Membres de favoriser la participation des SMHN, des milieux de la prévision opérationnelle et de la recherche et des utilisateurs des produits et services ainsi que des établissements universitaires aux activités de recherche, aux expériences (telle que l'Analyse multidisciplinaire de la mousson africaine – AMMA) et aux projets de démonstration organisés au titre de l'expérience THORPEX, et a souligné que la participation des pays en développement était particulièrement bienvenue. Rappelant l'initiative conjointe de l'OMM et du CIUS concernant la préparation de l'Année polaire internationale 2007/08, il a noté avec satisfaction que l'API et le programme THORPEX seraient planifiés de manière coordonnée.

5.3.8 Le Conseil s'est félicité de la manière dont le programme était géré et coordonné au niveau international et a rappelé que le Bureau international du programme et les activités internationales prioritaires devaient être financés par les Membres qui participent à l'expérience THORPEX et par des bailleurs de fonds externes, notamment par le biais d'un fonds d'affectation spéciale. Il a remercié le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et la France d'avoir contribué à ce fonds et la Chine d'avoir détaché un expert et a noté avec satisfaction que ces Membres ainsi que le Royaume-Uni avaient l'intention de continuer à soutenir le Bureau. Conscient de la nécessité d'appuyer les activités du Bureau international du programme, le Conseil a vivement encouragé les Membres à apporter leur contribution par le biais du fonds d'affectation spéciale et à envisager de mettre à disposition des experts.

5.4 PROGRAMME DE RECHERCHE EN MÉTÉOROLOGIE TROPICALE (point 5.4)

5.4.1 Le Conseil exécutif a noté avec plaisir qu'à l'initiative du Canada et avec le soutien de la CSA, le deuxième Atelier international sur l'évolution des cyclones tropicaux dans les régions extra-tropicales s'était tenu à Halifax, au Canada, en novembre 2003. Il a relevé par ailleurs que le septième Atelier régional de l'OMM sur la mousson d'Afrique et d'Asie, en particulier du point de vue de la formation professionnelle, serait organisé durant l'actuel exercice biennal de même qu'un atelier international sur l'interaction des systèmes météorologiques des zones tropicales et de ceux des latitudes moyennes.

5.4.2 Le Conseil a réaffirmé son intention de soutenir l'organisation du troisième Atelier international sur les études consacrées à la mousson, qui doit se tenir en Chine, en novembre 2004, et a exprimé l'espoir que les participants à cet atelier donneraient la priorité à l'élaboration de documents didactiques accessibles sur le Web qui aideraient les prévisionnistes à se mettre au courant des nouvelles techniques de prévision. Il a aussi espéré que cet atelier fournirait aux centres d'étude de la mousson de New Delhi, Nairobi et Kuala Lumpur les indications et l'assistance technique dont ils ont besoin pour s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

5.5 PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA PHYSIQUE ET LA CHIMIE DES NUAGES ET SUR LA MODIFICATION ARTIFICIELLE DU TEMPS (point 5.5)

5.5.1 Le Conseil exécutif a noté que d'après l'Inventaire OMM des projets nationaux de modification artificielle du temps, quelque 70 pays s'intéressaient actuellement aux techniques qui visent à augmenter les précipitations ou à lutter contre la grêle. Une réunion internationale d'experts sur les méthodes de prévention de la grêle et leurs résultats a été organisée au Centre de recherche sur la grêle à Nalchik (Fédération de Russie), du 27 septembre au 2 octobre 2003. Quant aux techniques utilisées pour augmenter les précipitations, en particulier dans les zones semi-arides d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, elles ont été examinées au cours d'un séminaire régional sur la physique des nuages et la modification artificielle du temps organisé à Damas (Syrie), du 17 au 20 octobre 2003, en collaboration avec le Ministère italien des affaires étrangères et la Ligue des Etats arabes. Le Conseil a souligné qu'il était nécessaire d'organiser d'autres ateliers et programmes de formation, axés sur la planification et l'évaluation des projets d'augmentation des précipitations et de lutte contre la grêle, et a encouragé les pays donateurs à renforcer leur appui pour permettre aux pays en développement de participer à ces activités. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'un programme de grande envergure sur l'augmentation des précipitations, soutenu par le Ministère italien de l'environnement, allait débiter dans le sud de l'Italie en novembre 2004.

5.5.2 Le Conseil a été informé qu'un certain nombre d'ouvrages validés par des pairs avaient été publiés récemment, parmi lesquels le rapport de la *National Academy of Sciences* sur l'avenir de la modification artificielle du temps aux Etats-Unis, qui démontre que, selon toute probabilité, les techniques visant à accroître les précipitations présenteraient un bon rapport coût-efficacité. Même si des incertitudes subsistent dans le vaste éventail d'activités que recouvre la modification artificielle du temps, l'augmentation des précipitations et/ou la prévention

de la grêle offrent de réelles perspectives lorsque les conditions nécessaires sont réunies.

5.5.3 Le Conseil a souligné que la modification artificielle du temps devait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau et que chaque projet devait être considéré comme une composante potentielle de cette stratégie et conçu pour favoriser l'étude scientifique des processus physiques en cause. Les décideurs publics et les organismes de financement devraient être conscients du fait que ces projets doivent être minutieusement préparés, que des ressources financières et humaines considérables doivent leur être affectées et qu'un certain délai est nécessaire pour obtenir des résultats concluants. Aussi, pour faciliter la planification des projets d'augmentation des précipitations et/ou de lutte contre la grêle et les asseoir sur une base scientifique, le Secrétaire général a été prié de prendre les dispositions voulues pour : a) mettre à jour le Rapport N° 3 (1976) sur le Projet OMM d'augmentation des précipitations qui contient des directives à suivre pour planifier les expériences ; b) diffuser sur CD-ROM tous les autres rapports encore d'actualité qui concernent ce projet ; c) examiner avec les universités concernées les programmes de formation sur la physique des nuages appliquée à la modification artificielle du temps, mettre les informations pertinentes à la disposition des Membres intéressés et octroyer des bourses d'études lorsque la situation s'y prête ; d) encourager une approche régionale de l'étude, de la planification et de la réalisation d'expériences conçues selon des critères scientifiques (par exemple dans les pays du bassin méditerranéen, du sud-est de l'Europe et du Moyen-Orient, dans le nord-ouest de l'Afrique, dans la région de latitude moyenne d'Asie et dans les régions de latitude moyenne exposées à la grêle) ; e) soumettre une nouvelle fois à la Commission européenne, en vue d'un éventuel financement, le projet d'augmentation des précipitations dans les pays du bassin méditerranéen, du sud-est de l'Europe et du Moyen-Orient (une bonne vingtaine).

6. PROGRAMME DES APPLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

(point 6 de l'ordre du jour)

6.1 PROGRAMME DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES DESTINÉS AU PUBLIC

(point 6.1)

6.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport sur le Programme des services météorologiques destinés au public. Il s'est félicité des activités déployées dans le cadre de ce dernier, des progrès réalisés et de la précieuse contribution de ses experts, qui ont permis aux Membres d'être plus efficaces dans ce domaine au niveau national. Le Conseil a rappelé l'importance

qu'il attachait au dynamisme de ce programme et a pleinement appuyé les activités destinées à améliorer la notoriété et le statut des SMN grâce à la fourniture au public de services météorologiques de qualité et crédibles.

6.1.2 Le Conseil a fait observer que le renforcement des capacités constituait une composante clé du Programme et a salué les activités de formation destinées à améliorer l'aptitude des SMN à fournir des services exhaustifs de qualité. Aux fins du renforcement des capacités, un atelier sur les services météorologiques destinés au public à l'intention des Membres des Régions III et IV s'est tenu à Miami (Floride, Etats-Unis d'Amérique) en avril 2003. Un atelier similaire a été organisé en octobre-novembre 2003 à Saint-Denis de La Réunion pour les Membres de la Région I, conjointement au troisième Cours de formation sur les cyclones tropicaux pour les pays du CR I. Un cycle d'études régional CR II/CR V sur les systèmes de traitement des données et de prévision et l'amélioration des services météorologiques destinés au public s'est tenu au Brunéi Darussalam en décembre 2003. Un stage de formation sur les services météorologiques destinés au public a été organisé à l'intention des Membres des Régions II et V en juin 2003 à Cheboksary (Fédération de Russie). Le Conseil a remercié les Gouvernements du Brunéi Darussalam, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et de la France d'avoir accueilli ces activités. Il s'est félicité de l'organisation, prévue pour la fin de 2004, d'une réunion d'experts sur les stratégies de renforcement des capacités, qui sera chargée de préparer des directives sur cette question à l'intention des Membres.

6.1.3 Le Conseil s'est félicité de la préparation, par les experts du Programme des services météorologiques destinés au public, des documents techniques ci-après, notant qu'ils concernent en particulier l'évaluation des résultats du programme, la réaction des populations aux avis, l'échange transfrontière de messages d'alerte, la prévision de la qualité de l'air et la biométéorologie :

- a) *Supplementary Guidelines on Performance Assessment of Public Weather Services* (Principes directeurs supplémentaires relatifs à l'évaluation des services) (PWS-7, WMO/TD-N° 1103);
- b) *Guide on Improving Public Understanding of and Response to Warnings* (Guide sur les moyens d'améliorer la réaction des populations aux alertes) (PWS-8, WMO/TD-N° 1139);
- c) *Guidelines on Cross-border Exchange of Warnings* (Principes directeurs sur l'échange transfrontière de messages d'alerte) (PWS-9, WMO/TD-N° 1179);
- d) *Guidelines on Air Quality Forecasts and Biometeorology* (Principes directeurs sur la prévision de la qualité de l'air et la biométéorologie) (à paraître).

6.1.4 Le Conseil a reconnu que l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et la réaction des populations constituaient une des préoccupations majeures des Membres et s'est félicité des efforts déployés sur ce plan par les responsables du Programme des services météorologiques destinés au public. Il est convenu que la publication de principes directeurs visant à améliorer la réaction des populations aux alertes et à mettre en place un système d'échange transfrontière de messages d'alerte constituait une mesure efficace pour aider les Membres. En outre, le Conseil a demandé que le Programme des services météorologiques destinés au public collabore avec les autres programmes et activités de l'OMM dans le domaine de la santé pour mieux faire face aux catastrophes naturelles. A cet égard, il a pleinement appuyé la collaboration entre le Programme des services météorologiques destinés au public et le nouveau grand programme transsectoriel de l'OMM sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, qui aidera les Membres dans leurs efforts tous azimuts pour réduire les effets néfastes des phénomènes météorologiques violents. Dans ce contexte, il a rappelé le point de vue exprimé par le Quatorzième Congrès selon lequel il faudrait s'attacher tout particulièrement à définir la place qui revient au Programme des services météorologiques destinés au public dans la structure de l'OMM. Il a demandé au Secrétaire général de formuler des propositions dans ce sens qu'il examinera à sa prochaine session.

6.1.5 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'intérêt manifesté par les médias internationaux pour les questions d'intérêt commun ainsi que des mesures prises par les responsables du Programme pour mieux préparer les SMN à répondre aux demandes des médias, en particulier sur les catastrophes d'origine météorologique. Par ailleurs, reconnaissant l'importance des compétences en communication pour la diffusion d'informations météorologiques au public, le Conseil a approuvé l'accent mis sur l'amélioration des qualifications du personnel des SMN en matière de présentation de l'information pour que le message passe bien et que le public et les médias reçoivent des informations suffisantes et de qualité. Le Conseil s'est félicité de l'organisation en 2004 d'une réunion d'experts sur les compétences en matière de présentation de l'information et sur les technologies de diffusion de cette dernière, qui sera chargée d'établir à l'intention des Membres des principes directeurs sur cette question. Il a néanmoins souligné qu'il fallait absolument redoubler d'efforts en vue d'améliorer les compétences des SMN en matière de communication et de relations avec les médias et a demandé que le Programme des services météorologiques destinés au public et le Bureau de l'information et des relations publiques collaborent étroitement dans ce domaine. Il a par ailleurs prié le Secrétaire général d'accorder plus d'importance à

cet aspect du Programme afin de répondre comme il se doit aux besoins et aux préoccupations des Membres.

6.1.6 Le Conseil s'est félicité de la poursuite de l'excellent travail effectué dans le cadre des deux projets pilotes qui visent à faciliter, via le Web, l'accès des médias et du public à l'information officielle des SMN. Cent-vingt-huit Membres participent actuellement au site Web du Service d'information sur le temps dans le monde, qui fournit notamment des informations climatologiques sur certaines villes (plus de 1000 dans plus de 153 pays Membres), des prévisions à quelques jours (pour 887 villes de 90 Membres) et des liens hypertextes vers les sites Web des Membres participants. Le site Web du Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents constitue pour les médias une source centralisée et autorisée d'avis et d'informations officiels sur les cyclones tropicaux fournis par les SMN. Il a été mis en place progressivement et en collaboration étroite avec les CMRS concernés et bénéficie d'une couverture mondiale. Dix-neuf Membres, appartenant principalement aux CR II et V participent à ce projet. Une nouvelle page sur les fortes précipitations conçue d'après les messages SYNOP a été ajoutée au site Web. Le Conseil a recommandé que des mesures soient prises pour mieux faire connaître ces sites et a demandé instamment aux Membres d'héberger des sites équivalents dans d'autres langues. Il s'est félicité des versions portugaise et arabe du Service d'information sur le temps dans le monde. Il a pris note des projets concernant la version française. Le Secrétaire général a lancé officiellement la version chinoise du site Web du Service d'information sur le temps dans le monde dans les locaux de l'Administration météorologique chinoise, à Beijing en février 2004. Ce site Web comportera ultérieurement des liens vers les sites Web consacrés au tourisme. Le Conseil a félicité l'Observatoire de Hong Kong qui a joué sous les auspices de l'OMM un rôle de premier plan dans le développement des deux projets, pour avoir remporté un certificat de mérite (prix d'excellence) dans la catégorie « Administration et services électroniques », lors de l'édition 2003 de la cérémonie de remise des prix APICTA (*Asia Pacific Information and Communication Technology Awards*) qui s'est tenue à Bangkok (Thaïlande). Hong Kong, Chine, continuera de participer au site Web du Service d'information sur le temps dans le monde et au Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents dans un avenir prévisible, mais le Conseil a demandé que l'on ne perde pas de vue la nécessité de fournir des ressources pour financer le développement et l'entretien des sites à long terme.

6.1.7 Le Conseil a pris note de l'accent mis dans le Programme des services météorologiques destinés au public sur l'utilisation effective des nouvelles technologies et des nouvelles recherches pour la conception et la fourniture de ces services.

Il a notamment passé en revue les différentes possibilités d'améliorer ces services : faire progresser les techniques de prévision numérique fondées sur l'échange entre les prévisionnistes et une base de données ; production accrue, par les grands centres de prévision numérique du temps, de produits issus des systèmes de prévision d'ensemble grâce aux nouvelles possibilités offertes par la prévision probabiliste ; amélioration progressive des modèles opérationnels de prévision numérique du temps, qui a facilité l'établissement de prévisions à longue échéance ; mise à disposition du public, en temps réel grâce à l'Internet et à d'autres systèmes de communication sans fil, des produits de la prévision immédiate ; et utilisation du langage informatique de dernière génération, le langage XML, conçu spécialement pour assurer l'échange continu de données entre ordinateurs et l'interopérabilité des systèmes. Le Conseil a encouragé les SMN à se tenir au courant des nouvelles technologies et des nouveaux travaux de recherche susceptibles d'être appliqués au Programme des services météorologiques destinés au public.

6.1.8 Le Conseil a été informé des mesures prises par les responsables du Programme pour favoriser le partage d'informations avec les experts compétents de la VMM sur les besoins du Programme en matière d'échange de produits et de fourniture de services, notamment dans des domaines comme le développement du SMT et du FSIO, l'utilisation de l'Internet et des données satellitaires. Le Conseil s'est félicité du départ prometteur de cette collaboration et a proposé qu'elle soit étendue à d'autres commissions.

6.1.9 En ce qui concerne les questions de gestion de la qualité des services météorologiques destinés au public, le Conseil a fait valoir que si les documents d'orientation sur la vérification et l'évaluation des services représentent une étape intéressante, il faudrait assurer une plus grande rigueur dans la production et la fourniture des services destinés au public. A cet égard, le Conseil s'est dit très favorable à l'élaboration de nouvelles directives en matière de gestion de la qualité, qui mettraient l'accent sur les objectifs des SMN dans ce domaine et sur les principes à appliquer, mais aussi à la mise en place de stratégies novatrices.

6.1.10 Le Conseil a estimé qu'il était important que les Membres de l'OMM participent aux futures activités relatives à l'organisation des Jeux olympiques. Il a noté que la fourniture d'informations météorologiques de qualité était essentielle pour les organisateurs des Jeux de même que pour les sportifs et les visiteurs. Il a aussi noté que pendant les Jeux olympiques d'Athènes de 2004, le site Web officiel serait relié au site Web de l'OMM pendant toute la durée des Jeux. Les acquis du projet météorologique et climatologique mené en collaboration avec le Service météorologique de l'Australie lors des Jeux olympiques de 2000 à Sydney pourront être mis à profit pour instaurer une

collaboration similaire avec le Service météorologique de la Grèce, qui pourra à son tour faire part de son expérience au Service météorologique de la Chine pour les préparatifs des Jeux olympiques de Beijing en 2008. Le Conseil a encouragé les Membres à apporter leur contribution au guide OMM sur l'assistance météorologique et climatologique à offrir aux organisateurs des Jeux olympiques qui est en cours d'élaboration.

6.1.11 Le Conseil a rappelé la résolution 13 (Cg-XIV) - Programme des services météorologiques destinés au public, qui considère que la fourniture de services météorologiques destinés au public est l'une des fonctions les plus fondamentales des SMN et qu'elle représente l'un des principaux moyens par lesquels les communautés nationales peuvent tirer profit des activités de ces derniers. Satisfaire une demande accrue d'avis et de prévisions plus fiables, plus intelligibles et diffusés en temps voulu à l'aide de systèmes de communication modernes offrant une grande fiabilité est le défi que doivent relever les SMN. Le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer de donner la priorité, dans le Programme des services météorologiques destinés au public, au renforcement des capacités des Membres pour leur permettre de fournir des services de la meilleure qualité possible, et a demandé aux Membres d'œuvrer eux aussi dans ce sens. A cette fin, le Conseil a recommandé qu'un rang de priorité élevé soit accordé aux domaines suivants :

- a) Renforcement des capacités et transfert de connaissances et de technologies, et notamment formation à l'utilisation des médias;
- b) Promotion de l'évaluation des résultats, y compris l'évaluation des services et la prise en considération de l'avis des utilisateurs;
- c) Elaboration de principes et de pratiques en matière de gestion de la qualité des produits et de diffusion des services météorologiques destinés au public;
- d) Utilisation des nouvelles technologies et des connaissances scientifiques pour concevoir, élaborer et diffuser les services météorologiques destinés au public;
- e) Introduction des notions d'indice de confiance et de degré d'incertitude afin de renforcer l'efficacité des prévisions destinées au public ;
- f) Renforcement de la coopération et de la coordination avec les organes de gestion des situations d'urgence et amélioration de la réaction du public aux messages d'alerte, dans le cadre des mesures d'atténuation des effets des catastrophes;
- g) Maintien de la collaboration avec les organismes responsables des manifestations sportives afin d'améliorer la notoriété des SMN et de l'OMM;
- h) Coopération avec les responsables des activités et programmes pertinents de l'OMM et avec les autres organisations internationales

compétentes, en particulier l'OMS pour les questions relatives à la santé;

-) Evaluation économique des services météorologiques; et
-) Sensibilisation à l'importance de la qualité des services météorologiques pour l'image et la notoriété des SMN.

6.2 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AGRICOLE ; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAg (point 6.2)

6.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec intérêt du rapport du président de la Commission de météorologie agricole (CMAg), M. R.P.Mohta, sur les activités récentes et les projets de la Commission. Il a considéré que des progrès substantiels avaient été réalisés, qu'il s'agisse de l'accomplissement des tâches confiées aux groupes de travail et aux rapporteurs, de la publication de quatre rapports de la CMAg, d'une note technique et du compte rendu d'un atelier ou de l'organisation de deux ateliers, de trois réunions d'experts, de la réunion d'une équipe de mise en œuvre/coordination, de deux activités de formation et de deux réunions de groupes de travail de météorologie agricole (CR II et VI).

6.2.2 Le Conseil a noté avec une grande satisfaction que le Service mondial d'information agrométéorologique (WAMIS) avait été mis en ligne en novembre 2003 à l'adresse www.wamis.org. Ce service est très utile pour l'ensemble des usagers de l'information agrométéorologique et permet d'aider les Membres à améliorer leurs propres produits agrométéorologiques. Le Conseil a félicité la NOAA qui a participé au financement du WAMIS. En outre, il a prié instamment les Membres qui ne l'ont pas encore fait de contribuer au WAMIS. Le Conseil a reconnu l'importance que présente ce service, en particulier pour les pays en développement, et a demandé au Secrétariat de rechercher un bailleur de fonds afin de pouvoir inscrire ce projet de démonstration dans la durée. Il a souligné l'utilité que présentent, pour tous les pays en développement, des produits comme ceux qui ont trait à la surveillance de la sécheresse («*Drought Monitor*») et a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que ces produits soient plus largement diffusés à des fins opérationnelles. Le Conseil a aussi remercié le Secrétaire général pour la publication du compte rendu de l'Atelier interrégional sur l'amélioration des bulletins agrométéorologiques (AGM-5, WMO/TD-N° 1108).

6.2.3 Le Conseil a noté avec satisfaction les travaux du Groupe de gestion de la CMAg ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission à sa treizième session et la mise en place de sa nouvelle structure fondée sur les GASO. Il a suggéré que le Groupe de gestion examine la question de l'élargissement du Programme de météorologie

agricole pour que celui-ci couvre l'écologie (suivi, évaluation et prévision). L'Equipe d'experts pour le renforcement des réseaux d'information et de diffusion, y compris les systèmes de surveillance et d'alerte précoce s'est réunie à Séoul (République de Corée) du 22 au 26 septembre 2003. L'Equipe d'experts pour l'atténuation de l'incidence des catastrophes naturelles et des phénomènes extrêmes sur l'agriculture, l'élevage sur parcours, la foresterie et la pêche s'est réunie à Beijing (Chine) du 16 au 20 février 2004. Le Conseil a demandé instamment à la CMAg de mettre à jour pendant l'intersession le *Guide des pratiques de météorologie agricole* (OMM-N° 134) et de faire en sorte qu'il soit disponible sous une forme lisible par ordinateur et sur support papier.

6.2.4 Le Conseil s'est félicité de l'organisation du Séminaire itinérant sur l'application des données climatologiques à la lutte contre la désertification ainsi qu'à la prévention et à la gestion des situations de sécheresse dans la perspective d'une agriculture écologiquement viable, séminaire qui a été organisé à Antigua-et-Barbuda du 21 au 30 avril 2004. Il a souligné l'importance qu'il y a à élaborer des programmes visant à élucider les causes de la désertification, à en réduire les incidences et à prévoir sécheresses et crues. Il a estimé que la prévention des catastrophes naturelles et la sécurité hydrologique intéressaient de près le Programme de météorologie agricole et a suggéré que la question des phénomènes météorologiques dangereux et la couverture des risques soit examinée dans le cadre de ce programme.

6.2.5 Le Conseil a félicité le Secrétariat d'avoir lancé l'initiative agrométéorologique des Caraïbes et a fait ressortir combien il était important de mieux adapter les services météorologiques aux besoins de l'agriculture, en particulier dans les petits Etats insulaires en développement.

6.2.6 Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par l'OMM de coparrainer, avec la FAO et l'Administration des services atmosphériques, géophysiques et astronomiques des Philippines, l'Atelier interrégional sur le renforcement des services agrométéorologiques à l'échelle nationale, qui a eu lieu à Manille (Philippines) du 22 au 26 mars 2004. Il a été heureux d'apprendre que lors de la réunion qu'elle a tenue également à Manille, du 29 au 31 mars 2004, l'Equipe de mise en œuvre/coordination de la CMAg pour les services agrométéorologiques avait donné suite aux recommandations issues de l'Atelier interrégional.

6.2.7 Le Conseil a noté avec satisfaction que les responsables du Programme de météorologie agricole et du projet CLIPS relevant du Programme climatologique mondial avaient coparrainé une réunion technique régionale sur le projet CLIPS et ses applications agrométéorologiques dans les pays andins qui s'est tenue au Centre international de recherche sur le phénomène *El Niño*, à Guayaquil (Equateur), du 8 au 12 décembre 2003. Il a loué

cette initiative et demandé aux intéressés de renforcer leur collaboration dans le domaine de la prévision saisonnière et de ses applications à l'agriculture, qui touche à plusieurs disciplines. Le Conseil a noté qu'une réunion de ce type destinée aux pays de la Région I s'était tenue en Gambie en 2002 et a demandé au Secrétaire général d'organiser pareilles réunions dans d'autres Régions.

6.2.8 Le Conseil a noté que les groupes de travail de météorologie agricole relevant du CR II et du CR VI s'étaient réunis à Djedda (Arabie saoudite) du 15 au 17 décembre 2003 et à Braunschweig (Allemagne) du 17 au 19 décembre 2003, respectivement. Il a encouragé ces groupes de travail régionaux à poursuivre leurs travaux et a exprimé l'espoir que les résultats de leurs délibérations seraient bientôt suivis d'effet.

Activités de formation

6.2.9 Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par l'OMM de coparrainer le Stage de formation AR II sur l'interprétation des données de télédétection utilisées en agrométéorologie, qui s'est tenu à Dehradun (Inde) du 7 au 11 juillet 2003. Il a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en faveur de l'organisation de stages de formation analogues dans d'autres régions pendant l'intersession.

6.2.10 Le Conseil a noté avec satisfaction l'initiative prise par l'OMM de parrainer le Séminaire de formation sur l'utilisation des technologies de l'information liées à l'Internet à des fins agrométéorologiques qui a été organisé au Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'IGAD à Nairobi (Kenya) du 1^{er} au 5 décembre 2003. Il est important pour les Membres, en particulier ceux de la Région I, de pouvoir recourir à Internet pour la diffusion de l'information. Le Conseil s'intéresse de près à l'état des techniques Internet dans les pays Membres, et ce séminaire a permis de recueillir des renseignements utiles à ce sujet.

6.2.11 Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de sélection pour l'attribution du prix international Norbert Gerbier-MUMM de 2005 et a décerné le prix de 2004 à MM. G.Beig, P.Keckhut, R.P. Lowe, R.G.Roble, M.G.Mlynczak, J. Scheer, V.I. Fomichev, D. Offermann, W. J.R. French, M.G. Shepherd, A.I. Semenov, E.E. Remsburg, C.Y. She, F.J. Lübken, J. Bremer, B.R. Clemesha, J. Stegman, F. Sigernes, et S. Fadnavis pour leur communication intitulée « Review of Mesospheric Temperature Trends », publiée dans *Reviews of Geophysics*, Volume 41, N° 4, 2003, pages 1-1 à 1-41.

6.3 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE ; RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA CMAé (point 6.3)

6.3.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rapport du président de la CMAé, dans lequel il est fait état des progrès réalisés en

vue d'atteindre les objectifs du sixième Plan à long terme de l'OMM (6PLT) et sont soulignées les principales questions qui ont été traitées et activités qui ont été menées dans le domaine de la météorologie aéronautique depuis sa dernière session. Il a exprimé sa gratitude à tous les membres de la CMAé pour leur précieuse contribution aux travaux de la Commission, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle et le resserrement des liens avec les usagers de l'aviation, auxquels la CMAé accorde la priorité absolue, et il s'est félicité de la poursuite de la mise en œuvre du Système mondial de prévision de zone (SMPZ) et du Programme de retransmission des données météorologiques d'aéronefs (AMDAR).

6.3.2 Le Conseil a noté avec satisfaction que des représentants de l'OMM et de nombreux Membres avaient participé activement aux six réunions organisées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pendant l'intersession et que le Groupe de gestion de la CMAé s'était réuni officiellement à Hall (Autriche) en avril 2004 en vue d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail de la Commission et de lui donner des directives sur la façon de s'acquitter pleinement de sa mission, avant sa prochaine session, prévue pour 2006.

Formation professionnelle en météorologie aéronautique

6.3.3 Bien que les fonds nécessaires pour financer la formation professionnelle restent insuffisants, le Conseil a noté avec satisfaction que, grâce à la collaboration des Membres et d'un certain nombre d'organismes, des activités de formation professionnelle avaient été organisées depuis sa dernière session, en particulier des ateliers sur le programme AMDAR, sur les cendres volcaniques et sur le fonctionnement des stations de travail et l'affichage des produits du SMPZ en codes GRIB et BUFR, qui avaient réuni des participants venant de 104 pays. Il a exprimé ses remerciements à l'Afrique du Sud, au Canada, à la Fédération de Russie, à la France, au Royaume-Uni et aux Tonga pour leur contribution à l'organisation de ces activités.

6.3.4 Le Conseil a noté avec satisfaction que trois importants textes d'orientation avaient été publiés en 2004 à titre d'appui aux activités de formation professionnelle, à savoir la version à jour du *Guide des pratiques des centres météorologiques desservant l'aviation* (OMM-N° 732), en quatre langues, la brochure sur l'aviation et l'environnement atmosphérique planétaire (*Aviation and the Global Atmospheric Environment*), publiée conjointement en anglais par l'OMM et le PNUE, et la version française du *Manuel de référence AMDAR* (OMM-N° 958). En outre, le *Guide des systèmes d'observation et de diffusion de l'information météorologiques aux aérodromes* (OMM-N° 731) a été mis à jour.

6.3.5 Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer une formation dans des domaines tels que le recouvrement des coûts, la gestion de la qualité et les codes GRIB et BUFR. Il a reconnu que la formation à la météorologie aéronautique au titre du sixième Plan à long terme de l'OMM bénéficiait certes d'un rang de priorité très élevé, mais que les ressources financières qui y étaient affectées n'étaient pas suffisantes, eu égard aux besoins des Membres. Il a lancé un nouvel appel aux Membres afin qu'ils coopèrent avec l'OMM pour l'organisation d'activités de formation professionnelle en météorologie aéronautique.

Resserrement des liens avec le secteur aéronautique

6.3.6 Le Conseil a reconnu que la participation de l'OACI et de l'OMM à des réunions convoquées par les deux organisations et auxquelles avaient participé des représentants du secteur aéronautique avait contribué à resserrer les liens avec la communauté des usagers de l'aéronautique. Tel était notamment le cas du troisième Atelier sur les cendres volcaniques, (Toulouse, France, 29 septembre-3 octobre 2003), de l'Atelier sur le recouvrement des coûts de l'assistance météorologique à l'aviation organisé à l'intention des Etats situés dans la partie orientale de la Région Europe de l'OACI (Moscou, Fédération de Russie, 4-7 novembre 2003), de la sixième réunion du Groupe d'experts AMDAR (Pretoria, Afrique du Sud, 15-17 octobre 2003) et de la sixième réunion du Comité de la protection de l'environnement en aviation (Montréal, Canada, 2-12 février 2004). Par ailleurs, la coopération entre l'ASECNA et l'OMM s'était poursuivie grâce à la concertation sur diverses questions relatives à la météorologie aéronautique et à la collaboration pour ce qui est des activités de formation professionnelle.

Recouvrement des coûts

6.3.7 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'outre l'Atelier sur le recouvrement des coûts de l'assistance météorologique à l'aviation organisé à Moscou (voir le paragraphe 6.3.6 du résumé général), un séminaire sur le recouvrement et la gestion des coûts dans la Région V, accueilli par le Royaume de Tonga du 1^{er} au 5 décembre 2003, avait réuni 19 participants venant de 16 pays de la Région V; M. Neil Gordon, président de la CMAé, y avait également participé, en qualité d'intervenant. Vu l'importance qu'attachent de nombreux pays à la question, le Conseil a demandé que des ateliers sur le recouvrement des coûts soient également organisés le plus rapidement possible dans d'autres Régions de l'OMM, en particulier dans la Région I, en collaboration avec l'OACI. Il a relevé l'intérêt qu'il y avait à faire participer d'autres parties intéressées telles que l'aviation civile, les compagnies aériennes et les autorités aéroportuaires à ces ateliers.

6.3.8 Le Conseil a pris note avec intérêt de l'important travail mené par le Groupe d'experts sur l'économie des services de navigation aérienne (ANSEP), qui s'était réuni trois fois depuis 2003 pour examiner et mettre à jour le *Manuel* de l'OACI sur *l'économie des services de navigation aérienne* (Document 9161/3 de l'OACI). Il s'est félicité de l'active participation de l'OMM aux réunions de ce groupe d'experts et a remercié les Membres qui avaient désigné des conseillers appelés à faire partie de la délégation de leur pays à ces réunions. Le Conseil a appris qu'il avait été proposé de publier séparément l'Appendice 6 du *Manuel* de l'OACI, qui fournit des directives pour l'estimation des coûts afférents aux services de météorologie aéronautique et qu'il avait également été proposé que les Services météorologiques nationaux prennent en charge les coûts afférents aux comptes-rendus d'aéronefs (AIREP) fournis par les compagnies aériennes. Suite aux graves préoccupations exprimées par l'OMM et par des experts d'un certain nombre d'Etats au sujet de ces deux propositions, le Groupe ANSEP a décidé, au cours de sa dernière réunion tenue en mai 2004, de ne pas séparer l'Appendice du *Manuel* et de ne pas faire mention du remboursement aux compagnies aériennes des coûts afférents à AIREP. Le Conseil a prié le Secrétariat de l'OMM de continuer à suivre de près ces questions ainsi que d'autres questions connexes. Il a demandé que le *Guide OMM du recouvrement des coûts afférents aux services de météorologie aéronautique* (OMM-N° 904) soit révisé afin que les modifications apportées au *Manuel* de l'OACI puissent y être prises en compte dès que le Groupe ANSEP aurait terminé ses travaux et que les organes compétents de l'OACI auraient donné leur approbation.

6.3.9 Le Conseil a été informé que parallèlement à la création du ciel unique européen, l'Union européenne avait mis en place, le 31 mars 2004, un règlement qui prévoit la séparation des responsabilités en ce qui concerne la fourniture des services de météorologie aéronautique et la réglementation de ces services à compter du 1^{er} juillet 2005. Il a noté que la Commission européenne était en train de mettre au point un ensemble de directives communes prévoyant, entre autres, la certification et la vérification des coûts afférents aux services météorologiques par des organes indépendants et la publication des comptes conformément aux normes comptables de l'Union européenne. Compte tenu de l'incidence que pourrait avoir un tel règlement sur d'autres SMN dans d'autres Régions, le Conseil a réaffirmé la position du Quatorzième Congrès qui avait demandé à la CMAé et au Secrétaire général de suivre de près l'évolution de la situation et de faire un rapport à ce sujet au Conseil. En outre, le Conseil a estimé que ce rapport devrait mettre en lumière les incidences éventuelles de l'ouverture du ciel unique européen et les leçons à en tirer. A cet égard, il a encouragé l'OMM à collaborer avec

l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL).

6.3.10 Les membres du Conseil ont exprimé leur opinion sur les avantages et les inconvénients de la séparation des responsabilités en ce qui concerne la fourniture des services et la réglementation de ceux-ci, tout en faisant observer que c'était une question qui devait être tranchée au niveau national ou au niveau des groupements économiques.

Mise en œuvre du Système mondial de prévision de zone (SMPZ)

6.3.11 Le Conseil s'est félicité des progrès constants réalisés dans la mise en œuvre du SMPZ et a noté avec satisfaction que les textes d'orientation relatifs au SMPZ seraient en vigueur, en tant que partie intégrante de l'Amendement 73 à l'Annexe 3 de l'OACI/Règlement technique de l'OMM, dès novembre 2004, ce qui devrait faciliter la réalisation de la phase finale concernant le SMPZ en juillet 2005. Il a été informé que la première réunion du Groupe OACI sur l'exploitation du Système de prévision de zone avait eu lieu à Lima (Pérou) du 10 au 14 novembre 2003 et que l'OMM y avait pris part.

6.3.12 Le Conseil a été informé que le maintien des diffusions de données et de produits du SMPZ par le SADIS (Système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne) et l'ISCS (Système international de communications par satellite) était en bonne voie. A la suite de la décision d'utiliser le code BUFR pour la transmission de toutes les prévisions TEMSI établies dans le cadre du SMPZ et de supprimer progressivement toutes les diffusions de cartes actuelles T4 d'ici le 1^{er} juillet 2005, le Conseil a insisté sur le fait que les Membres devaient prendre d'urgence des dispositions pour l'acquisition des versions les plus récentes du logiciel de visualisation des messages en code GRIB et BUFR afin d'être en mesure de recevoir ces diffusions, de préférence avant la date limite de juillet 2005. Il a recommandé d'achever le plus rapidement possible la mise au point de ces logiciels de visualisation. Il a noté avec satisfaction que la formation dans les domaines de l'utilisation des stations de travail et de l'affichage des produits du SMPZ en code GRIB et BUFR avait été menée à bien dans la plupart des Régions où les diffusions sont effectuées par le SADIS et que l'on prévoyait d'en faire de même pour les Régions où elles se font par le biais de l'ISCS.

6.3.13 Le Conseil a été informé qu'il était envisagé de passer aux stations de travail SADIS de deuxième génération dès le 1^{er} septembre 2004 et a fait observer qu'il faudrait aider les pays en développement à acquérir ces nouvelles stations. Il a également été informé que le Centre météorologique mondial de Moscou fournissait aux membres de la Communauté des Etats indépendants des produits supplémentaires destinés à l'aviation internationale.

Observations, prévisions et avis dans la région terminale

6.3.14 Le Conseil s'est félicité de la participation active de l'OMM à la réunion du Groupe d'étude OACI sur les systèmes d'observation météorologique d'aérodrome qui s'était tenue en 2003. Il a noté avec intérêt que les participants à cette réunion avaient examiné notamment les questions relatives aux besoins en matière d'observations d'aérodrome, y compris la version préliminaire des dispositions pertinentes figurant dans l'Amendement 73 à l'Annexe 3/Règlement technique, à la capacité de l'équipement automatique d'observation de satisfaire les besoins de l'aéronautique, aux besoins en matière de prévision d'aérodrome et à l'étude du projet de manuel de l'OACI sur l'utilisation des systèmes d'observation automatiques.

Questions relatives à la gestion de la qualité

6.3.15 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'une équipe d'experts de la gestion de la qualité avait été établie dans le cadre de la nouvelle structure de la CMAé. Il a été informé que cette équipe travaillerait en étroite collaboration avec l'OACI, notamment pour préparer des textes d'orientation communs aux deux organisations, destinés à aider les Membres à mettre au point des systèmes de gestion de la qualité pour la fourniture d'une assistance météorologique à la navigation aérienne internationale (recommandation 4/3 de la réunion que l'OACI et l'OMM ont tenue en commun en 2002). Il a recommandé que ces textes d'orientation soient achevés et distribués le plus rapidement possible.

Observations automatiques d'aéronef

6.3.16 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Groupe d'experts AMDAR avait joué un rôle majeur dans l'augmentation du nombre d'observations AMDAR et que, depuis la création de ce groupe, le nombre d'observations d'aéronefs diffusées quotidiennement sur le SMT avait augmenté et était d'environ 150 000 à la fin 2003, soit plus du triple de celui de 1998. Le nombre des pays participant aux activités AMDAR a continué d'augmenter, le dernier développement étant la mise en œuvre d'un programme AMDAR par le Service météorologique japonais. Le Conseil a également pris note de l'évolution encourageante du volet EUMETNET du programme AMDAR (E-AMDAR), observant un accroissement des activités menées en étroite collaboration avec les compagnies aériennes. Le Secrétariat et le Groupe d'experts AMDAR ont été priés d'aider les SMN à accéder aux données AMDAR et à faciliter la mise au point et l'application du programme AMDAR de l'ASECNA. Le Conseil attachait une grande importance à la poursuite des activités de ce groupe d'experts dans quatre domaines, à savoir l'achèvement des quatre projets AMDAR initiaux hautement prioritaires, l'assistance à la CSB et à la CMAé pour leur permettre de respecter les directives du Congrès et du Conseil

visant à intégrer les activités AMDAR à celles qui se rapportent au SMO, la mise au point d'un capteur d'humidité et l'aide aux Membres pour l'application du programme AMDAR.

6.3.17 Le Conseil a rappelé que, en ce qui concerne l'appui fourni actuellement pour les activités menées dans le cadre du programme AMDAR et la nécessité d'assurer la poursuite de ces activités, le Quatorzième Congrès était convenu que ces activités devraient être mieux intégrées dans le Programme de la VMM et lui avait demandé d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre à cet égard. Il a rappelé en outre qu'à sa session de 2003 il avait invité la CSB et la CMAé à s'occuper de la question. Par ailleurs, il a noté avec satisfaction qu'au cours de sa quatrième réunion tenue à Genève du 13 au 16 octobre 2003, le Groupe de gestion de la CSB avait fortement insisté sur le fait que le programme AMDAR, en tant que composante des systèmes d'observation intégrés devait être pleinement intégré dans le Programme de la VMM, compte tenu également des mécanismes de coordination de ce dernier. En outre, le Groupe de gestion a estimé qu'il fallait établir un rapporteur pour les activités AMDAR dans le cadre du GASO des systèmes d'observation intégrés, qui travaillerait en liaison avec le Groupe d'experts AMDAR et la CMAé. Le Conseil a été informé qu'après avoir consulté le président de la CMAé et le président du Groupe d'experts AMDAR, le président par intérim de la CSB avait nommé M. J. Dibbern (Allemagne) rapporteur pour le programme AMDAR au sein du GASO des systèmes d'observation intégrés.

6.3.18 Le Conseil a noté avec satisfaction que la réaffectation du coordonnateur technique au Service météorologique australien et les arrangements conclus ensuite entre ce dernier et l'OMM afin que le coordonnateur continue de prêter son concours au Groupe d'experts avaient permis de réduire sensiblement le coût de l'appui technique ainsi fourni à ce groupe. Le Conseil a exprimé sa satisfaction au Service météorologique du Royaume-Uni, qui avait aimablement accueilli le coordonnateur technique de 1999 à 2003 et avait mis à sa disposition les services et installations nécessaires sans qu'il n'en coûte rien au Groupe d'experts, et il a exprimé sa gratitude à l'Australie pour le détachement du coordonnateur technique à l'OMM, où celui-ci avait pu bénéficier du même genre de services et d'installations également sans frais pour le Groupe d'experts.

6.3.19 Le Conseil a rappelé qu'il craignait que les activités AMDAR soient réduites si des contributions suffisantes n'étaient pas versées prochainement au Fonds d'affectation spéciale pour l'AMDAR. Il a remercié les Membres qui contribuent déjà à ce fonds et a vivement encouragé les autres à faire de même.

Aviation et environnement

6.3.20 Le Conseil a noté avec satisfaction que M. H. Pümpel (Autriche), coprésident du Groupe d'action sectoriel ouvert TREND, avait représenté

l'OMM à la réunion du Comité OACI de la protection de l'environnement en aviation qui avait eu lieu à Montréal en février 2004, et que la brochure sur l'aviation et l'environnement atmosphérique planétaire (*Aviation and the Global Atmospheric Environment*), qui résumait les connaissances scientifiques et pratiques actuelles concernant l'incidence de l'aviation sur l'environnement et avait été établie par l'OMM en collaboration avec le PNUÉ, avait été publiée conjointement en anglais, en 2004, par ces deux organisations.

Treizième session de la Commission

6.3.21 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'offre faite au nom de l'Égypte par le suppléant de M. M.M. Arafa d'accueillir la treizième session de la CMAé, qui doit se tenir en 2006.

Rapport de la session de la CMAé tenue conjointement avec la Réunion météorologie à l'échelon Division de l'OACI

6.3.22 Le Conseil a rappelé qu'à sa cinquante-cinquième session, après avoir examiné le rapport de la session de la CMAé tenue conjointement avec la Réunion météorologie à l'échelon Division de l'OACI à Montréal (Canada) en septembre 2002, il avait déjà consigné sa décision au sujet de 20 des 28 recommandations traitant de divers aspects de la météorologie aéronautique dans la résolution 10 (EC-LV) – Rapport de la session de la CMAé tenue conjointement avec la Réunion météorologie à l'échelon Division de l'OACI. Comme cela avait déjà été le cas précédemment, le Secrétariat a reporté la présentation au Conseil de huit autres recommandations émanant de cette session commune et portant sur des amendements à diverses dispositions de l'Annexe 3 de l'OACI/Règlement technique de l'OMM (C.3.1), dans l'attente des résultats de consultations menées par l'OACI auprès des États/Membres au nom de l'OACI et de l'OMM conformément à la pratique établie d'un commun accord par ces deux organisations.

6.3.23 Le Conseil a été informé qu'à la suite de ces consultations le Conseil de l'OACI avait adopté, le 25 février 2004, huit recommandations en tant qu'Amendement 73 à l'Annexe 3 – Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale, Normes et pratiques recommandées internationales; cette annexe est identique, *mutatis mutandis*, au chapitre (C.3.1) du *Règlement technique* (OMM-N° 49), Volume II.

6.3.24 Le Conseil, en adoptant la 04 (EC-LVI), a approuvé l'alignement du Règlement technique (C.3.1) sur l'Amendement 73 à l'Annexe 3.

6.3.25 Le Conseil a noté que les amendements à apporter en conséquence à l'Appendice 1 du Règlement technique (C.3.1), Document de vol – Modèles de cartes et d'imprimés, et au Règlement technique (C.3.3) à la suite de l'entrée en vigueur de l'Amendement 73, avaient été mis au point par

l'OMM de concert avec l'OACI. En adoptant la [résolution 4 \(EC-LVI\)](#), le Conseil a par ailleurs approuvé l'alignement du Règlement technique C.3.3 sur l'Amendement 73 à l'Annexe 3.

6.3.26 Comme il est nécessaire que les modifications à apporter en conséquence aux codes soient approuvées par la CSB, le Conseil a noté qu'il y aurait de légères différences entre le *Règlement technique* et l'actuel *Manuel des codes* (OMM-N° 306) jusqu'à ce que les modifications voulues entrent en vigueur, probablement en 2005. Il a demandé au Secrétariat de faire le nécessaire pour éviter une telle situation à l'avenir.

6.4 PROGRAMME DE MÉTÉOROLOGIE MARITIME ET D'OCÉANOGRAPHIE; RAPPORT DES COPRÉSIDENTS DE LA CMOM (point 6.4)

6.4.1 Le Conseil exécutif a pris note avec intérêt et satisfaction du rapport du coprésident de la CMOM, M. J. Guddal, sur les progrès réalisés l'année dernière dans la mise en œuvre du plan de travail de la Commission et de l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième session de la CMOM (Halifax, septembre 2005). Il a adressé ses remerciements à M. Guddal, à l'autre coprésident, Mme S. Narayanan, aux présidents et membres des organes de la CMOM et à tous les membres de la Commission pour leur dévouement à l'OMM.

6.4.2 Le Conseil a salué certaines réalisations majeures de la Commission au cours de ces douze derniers mois :

- a) L'atelier Ocean Ops 04 sur les produits océanographiques, qui a été accueilli par Météo-France, à Toulouse, du 10 au 15 mai 2004. Cet atelier a réuni un grand nombre de fournisseurs et d'utilisateurs de produits océanographiques opérationnels et a permis de dégager des éléments importants pour le développement du Bulletin électronique des produits de la CMOM ainsi que pour la mise en œuvre du Système d'intervention d'urgence en cas de pollution de la mer (SIUPM). Le Conseil a remercié Météo-France qui a accueilli et financé l'atelier;
- b) La mise en œuvre du projet VOSCLIM dont le site Web offre un ensemble de données, de métadonnées et de résultats de contrôles de qualité;
- c) Plusieurs activités importantes de renforcement des capacités, notamment un Atelier sur l'analyse et la prévision des vagues de vent et des ondes de tempête s'adressant aux pays des Caraïbes (Dartmouth, Canada, 16-20 juin 2003) et un deuxième Atelier sur la prévision des ondes de tempête, des vagues et de la circulation océanique en mer de Chine méridionale (Kuantan, Malaisie, 15-19 septembre 2003); un deuxième Atelier international destiné aux agents météorologiques des ports (Londres, 21 juillet-1^{er} août 2003); la mise au

point définitive du descriptif du projet WIOMAP dans l'océan Indien occidental et la mise en œuvre progressive du projet SEACAMP en Asie du Sud-Est.

- d) Le renforcement de la coopération entre la CMOM et l'IODE (Echange international des données et de l'information océanographiques) de la COI, la mise au point de projets pilotes communs pour la gestion intégrée des données océaniques et la participation active de la CMOM au FSIO.
- e) La publication de la brochure de la CMOM intitulée *Regrouper et moderniser les données et les services relatifs à l'océan à l'échelle du globe pour le plus grand profit des milieux maritimes*, l'amélioration du site Web de la Commission, et la conception d'un nouveau logo pour la CMOM. Le Conseil a remercié l'Australie qui s'est chargée de l'impression de la brochure en quatre langues.
- f) La création d'un nouveau site Web (<http://weather.gmdss.org>), hébergé par Météo-France, qui fournit, en temps réel, les prévisions et avis concernant tous les océans du monde transmis par satellite dans le cadre du Système de diffusion de renseignements météorologiques destinés à la navigation maritime à l'appui du SMDSM (Système mondial de détresse et de sécurité en mer).
- g) L'expansion du Centre CMOM de soutien pour les plates-formes d'observation *in situ* (JCOMMOPS), qui s'est doté de nouveaux outils lui permettant d'offrir de nouveaux services aux utilisateurs. Le Conseil a remercié chaleureusement les Membres qui ont apporté leur soutien financier aux JCOMMOPS.

6.4.3 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Mémorandum d'accord relatif aux règles et procédures de fonctionnement de la CMOM, qui avait été approuvé par le Quatorzième Congrès, avait par la suite également été approuvé par l'Assemblée de la COI à sa vingt-deuxième session (Paris, juillet 2003) et signé par le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif de la COI. Les préparatifs de la deuxième session de la CMOM sont maintenant engagés, selon les termes du Mémorandum d'accord, la COI étant responsable au premier chef de la préparation et de la conduite de la session.

6.4.4 Le Conseil a noté la préoccupation exprimée par le Comité de gestion de la CMOM, averti par l'Equipe pour les observations de navire relevant de la Commission qu'il fallait impérativement s'attaquer au problème du partage inégal des coûts afférents à la collecte des données d'observation de navire si l'on voulait éviter une réduction considérable du volume de données disponibles en temps réel. A cette fin, le Comité de gestion a été brièvement informé de la nécessité de trouver plusieurs solutions pour résoudre ce problème, parmi lesquelles éventuellement une formule de partage des coûts, et a demandé à l'Equipe pour les

observations de navire d'élaborer une proposition à ce sujet à l'intention du Conseil exécutif. Le Conseil a reconnu que le problème n'était pas nécessairement un problème d'échelle mondiale, et qu'il vaudrait peut-être mieux l'aborder au niveau régional mais qu'en tout état de cause, il fallait disposer d'informations plus détaillées avant d'envisager toute prise de décision. Il a donc demandé que des informations précises accompagnées de solutions possibles lui soient présentées pour examen à sa cinquante-septième session, en 2005.

6.4.5 Le Conseil a souligné à nouveau qu'il demeurerait très important pour la météorologie et l'océanographie opérationnelles et pour l'étude du climat mondial, de pouvoir disposer en temps réel d'observations météorologiques et océanographiques de navires. Il a reconnu que ces observations étaient normalement effectuées à titre bénévole par des officiers de la marine marchande et qu'il était donc important de faire en sorte que les méthodes d'observation et de transmission des données soient aussi simples que possible pour continuer à assurer la qualité et l'intégrité des données. A cet égard, le Conseil a reconnu qu'il importait de maintenir une certaine souplesse au niveau des codes utilisés pour la transmission vers la terre des données émanant de navires, et qu'il fallait en particulier que l'on puisse continuer à utiliser les codes alphanumériques traditionnels (SHIP, BATHY, TESAC) pour la transmission de ces données dans le contexte général du passage aux codes déterminés par des tables pour les transmissions sur le SMT.

6.4.6 Le Conseil a noté avec satisfaction que le séminaire destiné à célébrer le cent cinquantième anniversaire de la Conférence maritime de Bruxelles de 1853, ainsi que le deuxième Atelier international de la CMOM sur les progrès de la climatologie maritime qui avait eu lieu à Bruxelles du 17 au 22 novembre 2003, avaient été de francs succès. Le séminaire commémoratif qui s'est déroulé sous le haut patronage de S.M. le Roi Albert II de Belgique a permis de saluer comme il se doit le premier exemple de coopération internationale à grande échelle en météorologie et en océanographie, tandis que le deuxième atelier CLIMAR a contribué à améliorer les capacités dans le domaine de l'analyse et des applications des données de climatologie maritime. Le Conseil a remercié chaleureusement M. H. Malcorps et l'Institut royal météorologique de Belgique qui ont accueilli ces activités importantes et en ont assuré le financement ainsi que M. S. Woodruff (Etats-Unis d'Amérique) qui a, parmi beaucoup d'autres, participé à leur organisation.

7. PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU (point 7 de l'ordre du jour)

Le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau s'est poursuivi

conformément au cinquième Plan à long terme et, plus récemment au sixième Plan à long terme, adoptés respectivement par le Treizième et le Quatorzième Congrès. L'accent a été mis sur les points suivants : mener à bien les tâches définies par la CHy à sa onzième session, préparer la douzième session de la CHy, qui doit avoir lieu à Genève, du 20 au 29 octobre 2004, fournir l'appui nécessaire pour la poursuite du développement du Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS), assurer la conception et la mise en œuvre de l'initiative relative à la prévision des crues et répondre à de nombreuses demandes nouvelles et urgentes de coopération formulées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

7.1 PROGRAMME D'HYDROLOGIE ET DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES EN EAU; RAPPORT DÉTAILLÉ DU PRÉSIDENT DE LA CHY (point 7.1)

7.1.1 Le président de la Commission d'hydrologie (CHy) a présenté au Conseil exécutif un rapport détaillé sur les activités menées par la Commission, dont la préface consiste en une présentation de l'état des ressources mondiales en eau et du rôle de l'hydrologie et de la mise en valeur des ressources en eau au sein de l'OMM. Le Conseil exécutif a aussi passé en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) sur la base des renseignements fournis par le président de la CHy et le Secrétaire général.

7.1.2 Le Conseil a remercié le président de la CHy de son rapport détaillé. Il a noté que des progrès satisfaisants avaient été réalisés dans l'exécution des cinq projets de la Commission ainsi que dans le cadre des diverses activités des deux groupes de travail, principalement grâce à la décision prise par le Groupe de travail consultatif de réaffecter des ressources initialement prévues pour une deuxième session de ces groupes de travail, afin d'apporter aux experts l'appui nécessaire.

7.1.3 Le Conseil exécutif a également pris note des efforts déployés en vue de renforcer la coopération entre la CHy et les groupes de travail d'hydrologie des conseils régionaux et de poursuivre la collaboration avec d'autres commissions techniques dans des domaines tels que ceux qui concernent le futur système d'information de l'OMM, les centres climatiques régionaux, les catastrophes naturelles et le cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité.

7.1.4 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que l'on était parvenu à mieux coordonner les travaux du Département de l'hydrologie et des ressources en eau et ceux de la CHy, mais il a estimé, tout comme le président de la CHy, qu'il y avait lieu de mettre en place un mécanisme permettant de suivre la progression des travaux des experts désignés. A cet égard, il s'est félicité de l'initiative de la CHy d'examiner, à sa douzième

session, une solution plus souple concernant sa structure.

7.1.5 En ce qui concerne le programme de travail de la CHy pour la prochaine intersession, le Conseil a approuvé les thèmes proposés par le Groupe de travail consultatif et a suggéré que, les ressources disponibles étant limitées, l'on mette en particulier l'accent sur les activités relatives à la prévision des crues et à l'évaluation des ressources en eau. Il a été fait mention notamment de certains autres aspects, tels que ceux qui concernent les crues provoquées par la fonte des neiges, les crues soudaines, la comparaison de modèles et l'optimisation des précipitations dans les régions où l'eau est rare, que la CHy devrait prendre en considération, à sa douzième session, dans l'optique de ses activités futures.

7.1.6 Le Conseil s'est félicité de l'offre du représentant de l'Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI) de faire participer des experts de cette association aux travaux de la Commission, en particulier dans le domaine du développement technique, car le point de vue du secteur privé pourrait ainsi être pris en compte dans les travaux de la CHy.

7.1.7 En ce qui concerne le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau en général, le Conseil a souligné la nécessité d'en améliorer le statut au sein de l'OMM en l'impliquant plus largement dans l'étude de questions transsectorielles comme celles qui relèvent du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, en y affectant davantage de ressources et en favorisant la synergie entre Services hydrologiques nationaux et Services météorologiques nationaux grâce à une collaboration plus étroite. Il a également insisté sur le fait que le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau devait jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'évaluation des ressources en eau et dans celui de la prévision et de la gestion des crues, en s'appuyant sur le fait que l'OMM fait office de chef de file pour tout ce qui touche au temps, au climat et à l'eau. Il a encouragé les responsables de ce programme à collaborer avec les organisations internationales qui œuvrent dans le secteur de l'eau afin de mieux tirer parti des atouts de ce programme et de lui faire acquérir une plus grande notoriété, ce qui pourrait faciliter la recherche de ressources extrabudgétaires.

Groupe d'experts pour l'eau douce

7.1.8 Le Conseil a noté qu'à la suite de la résolution 18 (Cg-XIV) – Groupe d'experts pour l'eau douce, le Groupe de travail consultatif de la CHy, à sa troisième session (février 2004), avait examiné deux propositions distinctes pour la création d'un groupe d'experts pour l'eau douce, établies par le Secrétariat d'entente avec le président de la CHy. Le Groupe de travail consultatif a estimé que la solution selon laquelle le groupe serait amené à

s'occuper de toutes les activités relatives à l'eau sous l'égide de l'ONU-Eau était celle qui correspondait le mieux à l'esprit de la résolution 18 (Cg-XIV), car l'autre solution, plus limitée quant à sa portée, serait traitée plus efficacement dans le cadre de la CHy. La première solution a donc été présentée, pour examen, à la réunion de l'ONU-Eau qui s'est tenue en mai 2004 au siège de l'OMM, à Genève.

7.1.9 Le Conseil a pris note des résultats des consultations que le Secrétariat avait eues avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à l'eau par l'intermédiaire de l'ONU-Eau ainsi que du résumé provisoire des débats qui ont eu lieu à la réunion de l'ONU-Eau.

7.1.10 Le Conseil a rappelé que l'ONU-Eau avait été reconduit dans sa forme actuelle en tant que mécanisme de coordination entre divers organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à l'eau et auxquels l'OMM accorde un large appui, et qu'il assurait aujourd'hui une coordination efficace tout en jouant le rôle de porte-parole des Nations Unies pour toutes les questions relatives à l'eau. Le Conseil a également pris note de l'existence du groupe d'experts pour l'objectif 10 de l'Equipe spéciale du projet du Millénaire pour les questions relatives à l'eau, qui est chargé de faire rapport au Secrétaire général de l'ONU sur les meilleures stratégies à appliquer pour atteindre les objectifs du millénaire en matière de développement, et de celle du Comité consultatif pour les questions relatives à l'eau et à l'assainissement récemment créé par ce dernier. Le Conseil a donc fait observer qu'il était nécessaire de se montrer plus prudent à cet égard, afin d'éviter tout chevauchement des efforts. Il a également reconnu le rôle important joué par divers organismes internationaux non gouvernementaux tels que le Conseil mondial de l'eau et le Partenariat mondial pour l'eau, où l'OMM joue un rôle actif en sa qualité respectivement de « gouverneur » et d'« organe de parrainage ».

7.1.11 Après avoir longuement débattu les diverses solutions qui permettraient de progresser, le Conseil a recommandé que, compte tenu des ressources restreintes dont on dispose, il conviendrait de s'attacher à obtenir des résultats concrets dans l'esprit de la résolution 58/217 – Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » – (2005-2015) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies (voir le paragraphe 7.1.35 du résumé général). Estimant donc que la proposition ne présentait que peu d'intérêt, le Conseil a recommandé de ne pas donner suite à cette question.

Programme relatif aux systèmes de base en hydrologie

Evaluation des ressources en eau

7.1.12 Le Conseil a noté que la cinquième édition du *Guide des pratiques hydrologiques* (OMM-N° 168) avait été publiée sur CD-ROM en anglais, espagnol,

français et russe et qu'elle avait été distribuée aux Membres. Il a noté qu'un Comité d'évaluation pour la préparation de la sixième édition du *Guide* avait été établi et que les activités relatives à la préparation d'un avant-projet qui doit être présenté à la CHy à sa douzième session afin qu'elle puisse formuler des commentaires étaient largement engagées.

7.1.13 Le Conseil a appris qu'un CD-ROM contenant l'ouvrage OMM/UNESCO intitulé *Evaluation des ressources en eau – Manuel pour l'évaluation des capacités nationales*, présenté en format PDF, ainsi que de la documentation sur la question avait été préparé. Il a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que ce CD-ROM soit distribué à tous les Membres. Il a également été informé des progrès réalisés dans la mise au point d'un manuel convivial qui permettra de déterminer où sont situées les ressources en eau des divers pays et quelles sont les possibilités d'approvisionnement. Il a noté qu'une version préliminaire de ce manuel serait présentée à la CHy, à sa douzième session.

Techniques utilisées en hydrologie, y compris le Système hydrologique opérationnel à fins multiples (SHOFM)

7.1.14 Le Conseil exécutif a été informé du succès remporté par cinq stages de formation dans trois pays de la Région I, où des hydrologues africains formés en 2002 à Ottawa (Canada) avaient fait office d'instructeurs. Au total, 84 hydrologues venant du Ghana, du Kenya et du Nigéria ont été formés d'octobre à décembre 2003 dans des stages d'une semaine sur l'analyse de la fréquence des crues et des basses eaux et le tracé des plaines inondables organisés à l'aide des composantes du SHOFM fournies par le Canada, stages où ils ont également appris à utiliser le *Manuel de référence du SHOFM*, ce qui confirme l'efficacité de la stratégie de transfert de technologie par le biais de séminaires itinérants. Les thèmes sur lesquels ont porté les activités de formation professionnelle avaient été sélectionnés après consultation de représentants de plusieurs centres nationaux de référence du SHOFM de la Région, afin que la formation dispensée réponde bien à la demande.

Système mondial d'observation du cycle hydrologique (WHYCOS)

7.1.15 Le Conseil exécutif a constaté avec satisfaction que des progrès constants avaient été réalisés dans la mise en œuvre du programme WHYCOS. Il a noté que dans plusieurs cas, où des projets avaient été menés à bonne fin, le renforcement de la coopération régionale permettait de prendre de nouvelles initiatives sur la base des résultats obtenus. Dans d'autres cas, les projets faisaient l'objet d'une deuxième phase.

7.1.16 Le Conseil a été informé qu'avec l'appui financier de l'Union européenne, la dernière main avait été mise au descriptif du projet IGAD-HYCOS et que le Secrétariat de l'IGAD avait présenté ce descriptif aux donateurs pour obtenir le financement

nécessaire. Il a en outre pris note avec satisfaction des progrès réalisés dans les négociations avec la France pour l'appui aux projets Volta-HYCOS et Niger-HYCOS ainsi que de la composante du projet CARIB-HYCOS concernant les Etats insulaires. Il a noté avec intérêt que les négociations entre la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et les Pays-Bas ainsi que l'Union européenne pour la mise en œuvre de la phase II du projet SADC-HYCOS étaient en bonne voie. En ce qui concerne le projet HYCOS pour la région himalayenne de l'Hindou Koush, les consultations avec les pays concernés pour la préparation d'une réunion finale de haut niveau touchent à leur fin ; le descriptif du projet devrait être approuvé à cette réunion, qu'il est prévu d'organiser dans le courant de 2004. Un document de principe modifié relatif au projet MEKONG-HYCOS a été diffusé pour approbation aux SMHN participants, document à partir duquel un descriptif complet de ce projet sera établi. D'autres projets en sont à divers stades de mise au point. Le Conseil a été informé des récents progrès accomplis au sujet de la mise en œuvre de la composante du projet CARIB-HYCOS concernant les Etats insulaires. Il a appris aussi que l'on prévoyait de tenir un atelier consultatif en Martinique à la fin de l'année pour que les pays participants puissent examiner la proposition et arrêter définitivement le document de projet.

7.1.17 Jugeant que la composante Arctic-HYCOS permettrait de renforcer la contribution de l'OMM à l'Année polaire internationale (2007/08), le Conseil a prié le Secrétaire général de poursuivre le développement du projet Arctic-HYCOS. Ayant noté que les bassins de l'Amazonie et du Rio de la Plata représentaient des régions auxquelles des composantes HYCOS pourraient s'appliquer, il a invité le Secrétaire général à vérifier s'il était possible de mettre sur pied de tels projets.

7.1.18 Le Conseil a noté que le mécanisme de coordination du système WHYCOS établi par le Secrétaire général était extrêmement utile pour passer en revue les activités menées au titre du programme en question et établir des plans pour l'avenir. Il a été informé des résultats des réunions du Groupe consultatif international pour le WHYCOS et du Groupe de coordination du système WHYCOS qui avaient eu lieu au Secrétariat de l'OMM en 2003 et en 2004. Il a appris avec satisfaction que la préparation des Directives pour les projets HYCOS était bien avancée et il a demandé au Secrétaire général de faire en sorte que la première version du rapport détaillé sur les projets HYCOS puisse lui être soumise à sa cinquante-septième session.

Programme relatif à la prévision et aux applications hydrologiques

Aspects hydrologiques des catastrophes

7.1.19 Le Conseil a pris note avec intérêt des progrès réalisés à propos de l'initiative sur la prévision des crues soudaines. L'objectif principal

de cette initiative est d'améliorer la prévision des crues grâce à l'utilisation de produits modernes de prévision météorologique dans le cadre d'une collaboration renforcée entre SMN et SMH. Il s'agit d'une initiative considérée comme présentant un lien étroit avec le projet de la CHy relatif à des systèmes mondiaux et régionaux de prévision météorologique à courte échéance. Notant que les crues soudaines sont des phénomènes à haut risque dans de nombreuses régions du monde, le Conseil s'est félicité de l'offre faite par les Etats-Unis d'Amérique de soutenir financièrement une conférence sur la question, dont les aspects techniques seraient gérés par l'OMM.

7.1.20 Le Conseil a noté que trois ateliers avaient déjà été organisés dans le cadre de cette initiative et qu'il était prévu de tenir de telles réunions dans toutes les régions, en application des recommandations formulées lors de la Réunion préparatoire d'experts sur l'amélioration des prévisions météorologiques et hydrologiques en cas de crues (Genève, 1^{er}-2 avril 2003). Les trois ateliers déjà tenus ont réuni environ 90 météorologistes et 70 hydrologues; ils ont permis de dégager des recommandations importantes en faveur de l'amélioration des activités de prévision des crues dans les régions respectives. Le Conseil a noté aussi que les résultats des ateliers régionaux seraient repris à l'occasion d'une conférence mondiale de synthèse prévue pour 2006 et financée à partir de ressources extrabudgétaires.

L'hydrologie dans le contexte des problèmes mondiaux relatifs à l'environnement

7.1.21 Le Conseil a été informé de la situation en ce qui concerne les activités du Centre mondial de données sur l'écoulement, du Réseau terrestre mondial - Hydrologie (GTN-H), du PCM-Eau et du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine.

7.1.22 Le Conseil a noté que le Centre mondial de données sur l'écoulement restait le principal fournisseur d'informations sur le débit à l'échelle mondiale et que celui-ci avait renforcé sa collaboration avec le PCM-Eau et le GTN-H.

7.1.23 Le Conseil a été informé que le processus devant conduire à la signature officielle d'un mémorandum d'accord entre l'OMM et le TNO (Organisme néerlandais de recherche scientifique appliquée) pour la création du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine était en marche, que le centre en question était opérationnel depuis mai 2003 et que l'on avait beaucoup progressé dans la mise au point d'un système mondial d'information sur les eaux souterraines sur le Web ainsi que dans la collecte et l'analyse de directives et de protocoles relatifs aux eaux souterraines.

7.1.24 Le Conseil a pris note de la proposition présentée par la Fédération de Russie de créer un centre d'étude sur les lacs et les réservoirs qui

relèverait de l'Institut national d'hydrologie à Saint-Petersbourg.

Programme relatif à la mise en valeur durable des ressources en eau

7.1.25 Le Conseil a appris avec satisfaction que des directives techniques sur l'hydrologie des zones urbaines avaient été établies. Il a en outre été informé de plans concernant l'organisation d'ateliers sur la gestion des ressources en eau souterraine pour les petits Etats insulaires et les pays situés dans des zones arides ou semi-arides. Il a encouragé le Secrétaire général à étudier les moyens de mettre en œuvre les projets en question en collaboration avec des organismes internationaux et régionaux, afin d'utiliser au mieux les ressources limitées disponibles.

Programme de renforcement des capacités dans le domaine de l'hydrologie et de la mise en valeur des ressources en eau

7.1.26 Le Conseil a appris avec satisfaction que depuis sa dernière session les trois cours organisés régulièrement par l'OMM dans le domaine de l'hydrologie et de la mise en valeur des ressources en eau avaient eu lieu, à savoir le Cours d'études supérieures sur l'hydrologie appliquée et les systèmes d'information au service de la gestion des eaux à Nairobi, le Cours de formation OMM/NOAA sur la prévision hydrologique à Kansas City et le Cours d'études supérieures en hydrologie s'adressant aux pays d'Amérique latine à Caracas. S'agissant de ce dernier cours, le Conseil a noté que pour la première fois la méthode d'enseignement à distance avait été appliquée.

7.1.27 Le Conseil s'est félicité de la publication des *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258) Volume II — Hydrologie. La version finale a été préparée par l'Equipe spéciale de rédaction pour le Volumell (Hydrologie), lors d'une session tenue à Genève en septembre 2003.

Activités régionales

7.1.28 Le Conseil exécutif a été informé que la huitième session du Groupe de travail d'hydrologie du CR IV avait eu lieu à Saint-Domingue (République dominicaine) du 14 au 18 juillet 2003. Les participants à la session avaient examiné les activités des cinq sous-groupes et approuvé un plan de travail pour le reste de la période. Ils avaient également examiné la coopération de ce groupe avec le Comité des ouragans et la CHy ainsi que les besoins régionaux dans les domaines de l'hydrologie et de la mise en valeur des ressources en eau, afin de proposer pour le Conseil régional de futures activités dans ce domaine.

7.1.29 Le Conseil exécutif a été informé que la prochaine session du Groupe de travail d'hydrologie

du CR II aurait lieu à Bangkok (Thaïlande) du 12 au 16 juillet 2004.

7.1.30 Le Conseil a également pris note avec intérêt de l'élaboration d'un projet d'amélioration de la coopération entre les SMHN des quatre pays qui se partagent le bassin de la rivière Sava dans la Région VI. Il a prié le Secrétariat de continuer d'aider ces pays pour que l'élaboration en question se poursuive.

7.1.31 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de continuer d'apporter son concours à tous les groupes de travail régionaux d'hydrologie concernant l'application de leurs plans de travail et la réalisation d'autres activités dans le domaine de l'hydrologie et des ressources en eau, pour renforcer les capacités régionales en matière de mise en valeur des ressources en eau. Conscient des restrictions touchant les moyens disponibles, le Conseil a encouragé le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour répondre équitablement aux besoins régionaux en matière d'hydrologie et de ressources en eau, notamment en renforçant les activités dans la Région V.

Programme pour les questions relatives à l'eau

7.1.32 Le Conseil a noté que l'étroite collaboration entre l'OMM et d'autres organisations du système des Nations Unies s'occupant de questions relatives à l'eau s'était poursuivie dans le cadre de l'ONU-Eau. Une des principales activités de l'ONU-Eau est axée aujourd'hui sur la préparation du deuxième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, dans lequel l'accent sera mis sur l'établissement d'indicateurs de résultats. L'OMM contribue à la rédaction des chapitres portant sur les caractéristiques de ces ressources (chapitre pour lequel l'OMM assume la responsabilité principale), la gestion des risques (chapitre pour lequel l'OMM partage la responsabilité principale avec le Secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes) et l'acquisition d'une base de connaissances (chapitre à l'élaboration duquel l'OMM contribue). Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM participait à différentes initiatives interinstitutions lancées par l'ONU.

7.1.33 Le Conseil a noté que c'était l'OMM et le Secrétariat interinstitutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes qui, au sein des organismes du système des Nations Unies, avaient joué le rôle de chefs de file pour la célébration de la Journée mondiale de l'eau en 2004, dont le thème était « L'eau et les catastrophes ». Pour la campagne de sensibilisation, l'on avait mis l'accent sur la nécessité d'« être informé et préparé ». L'OMM avait établi un dossier d'information comportant une brochure, une affiche et des feuillets d'information sur les activités de divers organismes des Nations Unies dans le domaine des catastrophes liées à l'eau. Ce dossier avait été distribué, par l'intermédiaire de plusieurs organismes des Nations Unies, aux différents

protagonistes intervenant dans la gestion de ces catastrophes, ainsi qu'aux SMN et SHN des Membres. Il a également été créé un site Web, qui fournit des informations et des liens concernant l'eau et les catastrophes et sera maintenu pendant une année.

7.1.34 Le Conseil a noté que l'Equipe spéciale établie par les Secrétariats de l'OMM et de l'UNESCO s'emploierait comme convenu à établir le Comité mixte OMM/UNESCO sur les crues et les inondations.

7.1.35 Le Conseil a noté avec intérêt que l'Assemblée générale des Nations Unies, aux termes de sa résolution 58/217, adoptée le 23 décembre 2003, avait proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », celle-ci devant s'ouvrir le 22 mars 2005, Journée mondiale de l'eau. Dans cette résolution, les institutions spécialisées, commissions régionales et autres organes et organismes des Nations Unies compétents sont invités à mener à bien une action coordonnée pour faire de « L'eau, source de vie » une décennie d'action. Il s'agit là, selon le Conseil, d'une occasion à saisir pour mettre davantage en évidence les activités de l'OMM dans le domaine de l'hydrologie et des ressources en eau. Aussi a-t-il recommandé que les ressources nécessaires soient mises à disposition.

7.1.36 S'agissant de la collaboration avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales, le Conseil a pris note avec intérêt des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme associé de gestion des crues établi en commun par l'OMM et le Partenariat mondial pour l'eau et a remercié le Japon et les Pays-Bas de leur appui constant en la matière.

7.1.37 Le Conseil a noté que l'OMM avait participé aux quinzième et seizième sessions du Conseil des gouverneurs du Conseil mondial de l'eau ainsi qu'aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires et qu'elle avait été réélue pour un troisième mandat au Conseil des gouverneurs.

7.1.38 Le Conseil a noté qu'en réponse à la demande que le Quatorzième Congrès avait adressée au Secrétaire général afin qu'il maintienne l'appui de l'OMM à la Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW), l'Organisation avait largement participé, en tant que membre du Comité directeur, à la préparation de la Conférence panafricaine sur l'eau (Addis-Abeba, 8-13 décembre 2003), organisée par l'AMCOW. Elle a coordonné les activités de la session consacrée au thème de la gestion des risques liés à l'eau et au climat, qui réunissait 30 experts venant des SMHN de différentes sous-régions d'Afrique auxquels le Secrétaire général de l'OMM s'est adressé. Les activités de l'OMM dans le domaine de l'eau et du climat, qui ont fait l'objet d'une exposition organisée à l'occasion de cette conférence, ont suscité l'intérêt d'un large public, y compris de ministres et de chefs de secrétariat d'institutions des Nations Unies.

7.1.39 Le Conseil a noté que l'AMCOW avait décidé de consacrer ses moyens à des actions concrètes pour atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire. Il a invité instamment le Secrétaire général à apporter son concours aux pays africains Membres dans les actions que ceux-ci mèneraient en vue de la mise en œuvre de cette stratégie.

8. PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (point 8 de l'ordre du jour)

Considérations générales

8.1 Le Conseil exécutif a rappelé les décisions du Quatorzième Congrès relatives aux activités d'enseignement et de formation de l'OMM, en particulier la résolution 19 (Cg-XIV) – Programme d'enseignement et de formation professionnelle. Il a souligné que les activités de formation étaient vitales pour le bon déroulement de tous les programmes de l'OMM et s'est félicité de l'aide fournie aux instituts nationaux de formation et aux CRFPM.

8.2 Le Conseil a noté avec satisfaction que la collaboration entre l'OMM et d'autres organisations et institutions internationales en matière d'enseignement et de formation s'était intensifiée dans la limite des ressources disponibles. Il a encouragé le Secrétaire général à poursuivre ses initiatives en vue de renforcer ce type de coopération et de partenariat.

8.3 Le Conseil a témoigné sa satisfaction aux membres de la Conférence permanente des directeurs des établissements de formation professionnelle relevant des SMHN (SCHOTI) et de son comité de coordination à propos du renforcement de la coopération entre les établissements de formation pour le plus grand profit de tous, notamment en ce qui concerne le développement de l'enseignement à distance et de l'enseignement assisté par ordinateur (EAO) à l'échelle du globe.

Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif

8.4 Le Conseil a pris note du rapport de la vingt et unième session de son Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 3 au 7 mai 2004. Il a exprimé ses remerciements au Gouvernement turc pour l'accueil de cette session et pour les installations irréprochables qu'il a mises à la disposition des participants. Il a également remercié le président du Groupe d'experts, M. A.I. Bedritsky, ainsi que les membres du Groupe pour leur précieuse contribution à la mise en œuvre du Programme d'enseignement et de formation professionnelle (ETRP). Le Conseil a tenu compte

des conclusions et des recommandations du Groupe d'experts dans ses observations et ses décisions.

Mobilisation des ressources pour l'ETRP

8.5 Le Conseil a prié le Secrétaire général d'envisager la possibilité de solliciter le concours de la *World Space Foundation* pour améliorer la connectivité Internet des CRFPM ainsi que celui du FEM pour faciliter la mise en œuvre du programme de bourses d'études. Il a en outre estimé que la mise en place du réseau du SMOG et l'application des décisions de la Conférence des Parties à la CCNUCC pourraient aussi offrir des possibilités de formation.

8.6 Le Conseil exécutif a invité les hauts fonctionnaires de l'OMM, et notamment le Président et les Vice-Présidents de l'Organisation, les présidents des conseils régionaux et des commissions techniques et le Secrétaire général, à tirer parti de leurs fonctions pour sensibiliser les grandes multinationales et d'autres entreprises privées à un éventuel soutien de l'ETRP au profit des pays en développement.

Mise en valeur des ressources humaines

8.7 Le Conseil exécutif a appris que les résultats de l'enquête mondiale sur les besoins des Membres en matière de formation, qui avait été organisée en 2002, avaient été communiqués aux Membres et aux organes compétents de l'OMM. Il a rappelé que le Quatorzième Congrès avait décidé de mener une autre enquête en 2006 et a invité les Membres à y participer activement.

8.8 Le Conseil a noté qu'il importait que les SMHN élaborent et mettent en application des plans de mise en valeur de leurs ressources humaines. A cet égard, il a demandé aux Membres qui ont acquis de l'expérience dans ce domaine ainsi qu'au Secrétaire général d'apporter leur aide aux Membres plus démunis.

8.9 Le Conseil a insisté sur l'importance d'une culture de l'acquisition du savoir tout au long de la vie et d'un enseignement et d'une formation professionnelle continus. Aussi a-t-il demandé aux Membres et au Secrétaire général d'envisager la possibilité d'inviter des formateurs extérieurs à participer à des activités de formation de courte durée organisées au niveau national ou sous-régional.

8.10 Le Conseil a en outre demandé au Secrétaire général d'envisager l'adjonction de points consacrés aux nouvelles méthodes d'enseignement et de formation professionnelle dans l'ordre du jour des conférences sur la gestion des SMHN et des séminaires sur le renforcement des capacités, afin de mieux sensibiliser les directeurs et les cadres supérieurs des SMHN à cette question.

8.11 Le Conseil a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour améliorer la formation du personnel des SMHN dans le domaine de la gestion, de

l'administration publique et de l'économie météorologique. Il a souligné en particulier la nécessité d'assurer une formation à la présentation de l'information et de collaborer avec les médias pour répondre à leurs besoins si l'on voulait améliorer les services météorologiques destinés au public à l'échelle internationale.

8.12 Comme l'avait reconnu le Quatorzième Congrès, le Conseil a rappelé la nécessité d'étudier la possibilité de mettre en place un processus d'habilitation et d'homologation dans le domaine de l'enseignement et de la formation en météorologie et en hydrologie et a demandé que cette question soit traitée à titre prioritaire car il y va de la notoriété et de la crédibilité des CRFPM. Il a aussi reconnu l'importance de l'habilitation pour la présentation de l'information météorologique par les médias.

8.13 Le Conseil a noté que le Groupe d'experts avait institué une équipe d'experts pour l'habilitation et l'homologation en matière d'enseignement et de formation professionnelle en météorologie chargée d'étudier les questions d'habilitation et d'homologation en deux phases complémentaires, à savoir :

- a) Une approche à court terme consistant à traiter d'urgence la question qui a trait à la manière dont les Membres peuvent s'assurer que leurs spécialistes de la météorologie aéronautique ont les compétences requises;
- b) Une approche à moyen et à long terme consistant à veiller à ce que le cadre directif, juridique et opérationnel soit conforme à la position du Conseil exécutif et du Congrès en la matière.

Nouvelle classification des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle

8.14 Le Conseil a relevé que la nouvelle édition de la publication intitulée *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258), Volume I – Météorologie, avait été traduite en espagnol, français et russe. Il a noté avec satisfaction que le Volume II – Hydrologie, avait été publié. Ces publications tiennent compte de la nouvelle classification des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle.

8.15 Le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait demandé au Secrétaire général d'aider les Membres, les CRFPM et les établissements nationaux de formation à mettre en œuvre la nouvelle classification.

Sensibilisation du public

8.16 Le Conseil a souscrit à l'opinion du Groupe d'experts quant à la nécessité de prendre des mesures en vue de rendre les professions de météorologiste et d'hydrologue plus attrayantes. A ce sujet, il a prié le Secrétaire général de continuer d'apporter son soutien aux programmes d'enseignement de la météorologie et de l'hydrologie et aux activités de sensibilisation du public à ces disciplines

et a incité les CRFPM à organiser des activités de formation destinées aux enseignants en collaboration avec des programmes internationaux tels que le Programme mondial d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement (GLOBE). Le Conseil a en outre incité les Membres à introduire l'enseignement de la météorologie et de l'hydrologie dans les écoles primaires et secondaires.

Rapporteurs pour l'enseignement et la formation professionnelle

8.17 Le Conseil exécutif a pris note des préoccupations du Groupe d'experts au sujet de la mission des rapporteurs des conseils régionaux pour l'enseignement et la formation professionnelle et a demandé aux représentants permanents auprès de l'OMM de s'assurer que les rapporteurs désignés par les conseils régionaux peuvent compter sur le soutien local nécessaire pour mener leurs tâches à bien.

8.18 Le Conseil exécutif a aussi prié le Secrétaire général d'apporter un soutien, notamment financier, aux rapporteurs des conseils régionaux pour l'enseignement et la formation professionnelle, dans la limite des ressources disponibles.

Publications didactiques

8.19 Le Conseil exécutif s'est félicité de la publication des actes du Colloque de l'OMM sur les nouvelles perspectives en matière d'enseignement et de formation professionnelle dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie (Madrid, 21 - 25 avril 2003) et a remercié le Gouvernement espagnol de son soutien à cet égard.

8.20 Le Conseil est convenu de la nécessité de traduire en espagnol, en français et en russe les *Directives pour la formation professionnelle des personnels de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle* (OMM-N° 258), Volume II – Hydrologie. Il a également encouragé les Membres disposant des compétences requises à exploiter leurs propres ressources pour faire traduire les volumes I et II de cette publication en arabe et en chinois et a demandé au Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire lorsque faire se peut.

Activités de formation

8.21 Le Conseil a noté que, pour le dixième Colloque de l'OMM sur l'enseignement et la formation professionnelle – qui aura lieu en 2006 –, le Groupe d'experts s'était prononcé en faveur du thème suivant : « L'enseignement et la formation professionnelle en météorologie et en hydrologie pour une efficacité accrue des mesures de prévention des catastrophes liées à des phénomènes météorologiques, climatiques ou hydrologiques extrêmes et d'atténuation de leurs effets ».

8.22 Le Conseil a noté avec satisfaction que pendant l'intersession plusieurs activités de formation dans des domaines qui relèvent des

grands programmes scientifiques et techniques avaient été organisées ou coparrainées par l'OMM, en particulier le Cycle d'études sur les services spécialisés et les études de cas en météorologie (Genève, 17-21 novembre 2003).

8.23 Le Conseil a pris note des services proposés aux Membres par la Bibliothèque didactique et des efforts consentis pour mettre à jour la Bibliothèque didactique virtuelle, qui fournit, via le Web et d'autres moyens d'information, du matériel d'enseignement se rapportant à la météorologie et à l'hydrologie. Il a encouragé le Secrétariat à continuer d'agir dans ce sens.

Centres régionaux de formation professionnelle en météorologie de l'OMM

8.24 Le Conseil a noté avec satisfaction que la majorité des CRFPM de l'OMM, qui sont au nombre de 23, contribuaient à la formation du personnel d'exploitation de leurs régions respectives. Il a encouragé les centres à maintenir leur contribution au Programme d'enseignement et de formation professionnelle en offrant dans toute la mesure du possible des programmes de formation propres à satisfaire les besoins régionaux et a prié le Secrétaire général de maintenir son assistance aux CRFPM dans la limite des ressources disponibles.

8.25 Le Conseil a été informé que le CRFPM d'Angola reprenait vie progressivement mais nécessitait un soutien plus actif notamment sous forme de techniques modernes d'enseignement. Il a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans le cadre du projet «MétéoForum» qui vise à aider les CRFPM des Régions III et IV à accéder en temps réel à des données et à une formation et à mettre en commun leurs ressources. Il a encouragé le Secrétariat à continuer d'explorer la possibilité de lancer des initiatives analogues dans d'autres régions de l'OMM.

8.26 Le Conseil a encouragé les CRFPM à mettre en route de nouveaux programmes pertinents et des cours spécialisés de niveau supérieur dans des domaines tels que la prévision climatique, le changement climatique, la météorologie marine, l'océanographie physique, l'hydrologie et la météorologie économique. A ce propos, il a souligné la nécessité de poursuivre les actions de formation de formateurs.

8.27 Le Conseil a incité les SMHN et les CRFPM à collaborer plus étroitement pour définir les besoins régionaux en matière de formation et envisager de nouveaux moyens d'y pourvoir.

8.28 Le Conseil a noté avec satisfaction que les quatre CRFPM établis en Chine, en Inde, en Ouzbékistan et en Turquie avaient fait l'objet d'une évaluation externe et que les rapports établis par les équipes d'évaluation avaient été examinés par le Groupe d'experts. Il a souscrit aux recommandations de ce dernier en faveur du maintien de ces centres de formation dans leur rôle de CRFPM de l'OMM.

8.29 Le Conseil a témoigné sa satisfaction au Groupe d'experts pour les progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action sur le rôle et le fonctionnement futurs des CRFPM. Il a engagé toutes les parties intéressées à ne rien négliger pour mener à bonne fin les actions envisagées.

Bourses d'études

8.30 Le Conseil a relevé que de nombreuses bourses d'études, financées au titre du PCV, de fonds d'affectation spéciale et de projets du PNUD ainsi que sur le budget ordinaire, avaient été accordées durant l'intersession. Il a en outre noté avec satisfaction l'apport généreux du PNUD et des Membres donateurs au titre du PCV, qu'il a priés de poursuivre et si possible d'accroître leur soutien au programme de bourses d'études. Il a également demandé aux Membres de participer à l'amélioration de ce programme, compte tenu de la demande croissante de renforcement des capacités dans les domaines nouveaux et spécialisés de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle.

8.31 Le Conseil a également pris note avec satisfaction des nouvelles initiatives et mesures prises par le Secrétaire général afin de garantir une efficacité, une impartialité et une équité maximales pour la répartition parmi les diverses disciplines du programme de bourses d'études. Il a estimé que ces mesures novatrices permettraient d'accroître l'efficacité et la transparence du programme et faciliteraient la tâche des Membres dans leurs démarches auprès de l'OMM pour obtenir des bourses ou réaliser des voyages d'étude.

8.32 A l'instar du Groupe d'experts, le Conseil est convenu de l'importance d'une surveillance et d'une évaluation rigoureuse des activités pendant deux ans au moins après la période d'études. Il a en outre estimé que ces activités nécessitaient plus de ressources ainsi que la confirmation, par les Membres bénéficiaires, de leur intention de veiller à leur bonne exécution.

8.33 Etant donné la nécessité de faire la distinction entre l'enseignement général et la formation dans des domaines spécialisés et compte tenu de la définition utilisée par l'ONU, le Conseil a approuvé la terminologie ci-après pour les bourses d'études octroyées par l'OMM :

- a) Bourses d'études de longue durée : bourses d'une durée supérieure à six mois;
- b) Bourses d'études de courte durée : bourses d'études d'une durée inférieure ou égale à six mois.

8.34 Afin de tirer le meilleur parti possible de ressources limitées, le Conseil a incité les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de bourses d'études tripartites, en vertu desquels un Membre donateur convient d'aider un stagiaire d'un pays bénéficiaire à étudier dans un CRFPM approprié, et non plus uniquement dans le pays Membre donateur. Toutefois, une formation spécialisée n'étant pas toujours offerte dans les CRFPM locaux, celle-ci peut être offerte par le pays donateur.

8.35 Le Conseil a souscrit à la recommandation du Groupe d'experts en faveur d'un contrôle plus strict des qualifications requises pour les candidats aux bourses d'études, lequel contrôle devrait être exercé, dans la phase initiale, par le Membre requérant et, par la suite, par le Secrétariat de l'OMM et l'institution hôte.

8.36 S'agissant des critères employés pour l'octroi des bourses d'études de l'OMM, le Conseil a estimé que l'expression « circonstances particulières » pour l'octroi de bourses d'études d'une durée supérieure à 18 mois offrait suffisamment de souplesse et devrait être appliquée au cas par cas, compte tenu notamment de l'efficacité par rapport au coût et des particularités locales.

Questions internes au Groupe d'experts

8.37 Le Conseil a reconnu que le cycle actuel des sessions tenues par le Groupe d'experts n'était pas parfaitement synchrone avec le cycle préparatoire du septième Plan à long terme.

8.38 Le Conseil a en outre noté que l'organisation d'une session du Groupe d'experts en 2005 favoriserait la prise en compte des conclusions de ce groupe dans le septième Plan à long terme à un stade précoce, ce qui devrait par conséquent faciliter la réflexion concertée des divers organes constituants et assurer une plus grande cohérence des différentes priorités en matière de formation professionnelle.

8.39 A cet égard, le Conseil a souscrit à la recommandation du Groupe d'experts en faveur de l'organisation d'une session extraordinaire du Groupe à la fin de l'année 2005, dont l'ordre du jour porterait principalement sur les points suivants :

- a) Proposition récapitulative concernant le Programme d'enseignement et de formation professionnelle dans le septième Plan à long terme;
- b) Rôle et fonctionnement futurs des CRFPM;
- c) Accréditation et agrément en matière d'enseignement et de formation professionnelle en météorologie.

8.40 Le Conseil est convenu qu'un expert en hydrologie serait dorénavant invité aux sessions du Groupe d'experts.

9. PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE (point 9 de l'ordre du jour)

9.1 Le Conseil exécutif a noté que plusieurs pays Membres avaient continué de tirer profit des activités entreprises au titre du Programme de coopération technique dans des domaines tels que l'élaboration de projets et de programmes, la mobilisation de ressources ou le renforcement des capacités. Ces activités ont été mises en œuvre avec le concours de différentes sources de financement comme le PCV, divers fonds d'affectation spéciale, le PNUD, le FEM, la Banque

mondiale et les banques régionales de développement.

9.2 Le Conseil a noté que le montant des crédits affectés aux activités d'assistance technique en 2003 s'élevait à quelque 23,61 millions de dollars des Etats-Unis, dont 7,73 millions provenaient du PCV, 12,76 millions de projets de fonds d'affectation spéciale, 2,19 millions du PNUD et 0,93 million du budget ordinaire de l'OMM. Il convient de souligner que ce montant est en progression par rapport à l'année 2002.

Mise en œuvre des activités du Programme

Programme de coopération volontaire de l'OMM (PCV)

9.3 Le Conseil a noté qu'en 2003, le montant des contributions au Programme de coopération volontaire de l'OMM s'était élevé à environ 7,7 millions de dollars des Etats-Unis. Centun projets d'équipement ont été présentés aux Membres donateurs, et 47 de ces projets ont obtenu un appui partiel ou total. Par ailleurs, des bourses de différente durée correspondant à un total de 734 mois-personnel ont été accordées au titre du PCV en 2003. Le Conseil a exprimé sa gratitude aux Membres donateurs et bénéficiaires pour les efforts remarquables qu'ils ont déployés à l'appui du PCV. Il a néanmoins relevé qu'en dépit du soutien apporté, quelque 300 projets d'équipement et 100 demandes de bourses relevant du PCV n'avaient obtenu qu'un appui partiel ou n'avaient rencontré aucun écho. Le Conseil a noté avec satisfaction qu'à l'occasion de la Réunion non officielle de planification du PCV et des programmes connexes relevant de la coopération technique qui s'est tenue à Exeter (Royaume-Uni) du 2 au 5 mars 2004, certains Membres donateurs avaient exprimé leur volonté de maintenir leur appui au PCV et a vivement encouragé les autres Membres à participer plus activement à ce programme.

9.4 Le Conseil a pris note avec satisfaction des nombreux efforts déployés par le Secrétariat de l'OMM en vue d'assurer une gestion à la fois efficace et économique du PCV. Il a en particulier noté avec satisfaction que des améliorations avaient encore été apportées aux pages Web du Département de la coopération technique et du PCV afin de faciliter l'accès à leur contenu et que cela avait contribué à faire mieux connaître les programmes relevant de la coopération technique ainsi que le PCV et avait facilité la diffusion en temps opportun de l'information pertinente aux Membres et au grand public. A cet égard, le Conseil exécutif a demandé aux donateurs potentiels d'envisager d'apporter un soutien accru aux SMHN en ce qui concerne la connectivité Internet.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et activités connexes

9.5 Le Conseil a noté que la mise en œuvre de plusieurs projets financés par le PNUD s'était poursuivie dans divers pays, et notamment en Jamahiriya arabe libyenne en vue de renforcer les

capacités du Service météorologique national libyen et de favoriser les recherches menées au Centre de recherche sur l'ensemencement des nuages (CSRC). En Zambie, des stratégies visant à faciliter l'intégration des informations et des produits météorologiques et climatologiques dans le processus national de planification économique ont été élaborées, et des ateliers sur l'application des informations et des produits climatologiques ont été organisés. Au Bahreïn, on s'est employé à mener à bien des activités de formation de courte et de longue durée et à installer un système de gestion de bases de données climatologiques. Enfin, aux Emirats arabes unis, on a procédé à l'installation d'un système de prévision numérique du temps en vue de produire des prévisions à courte et à moyenne échéance.

9.6 Dans le cadre du projet de renforcement des capacités en rapport avec les systèmes d'observation des changements climatiques financé par le FEM relevant du PNUD, des ateliers régionaux ont été organisés à l'intention des pays de diverses régions (Asie du Sud-Est; Amérique du Sud; Afrique orientale, australe et occidentale; Amérique centrale; Asie), et des plans d'action régionaux ont été élaborés. Le Conseil a encouragé les Membres à coopérer pour mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation des projets retenus compte tenu des besoins du SMOC.

9.7 Le Conseil a demandé au Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il a engagée en vue de renforcer la coopération avec le PNUD, notamment en favorisant la participation active des SMHN aux activités menées par l'ONU sur le plan national et régional.

Fonds d'affectation spéciale

9.8 Le Conseil a salué les efforts engagés en vue de financer des activités par le biais de fonds d'affectation spéciale. A cet égard, le soutien apporté aux Centres de suivi de la sécheresse de Nairobi (Kenya) et de Harare (Zimbabwe) a principalement servi à assurer le détachement d'experts à des fins d'exploitation et de formation, la fourniture de matériel destiné à faciliter le traitement et la gestion des données et l'organisation de forums sur l'évolution probable du climat. Le Conseil a aussi noté avec satisfaction que le Centre de suivi de la sécheresse de Nairobi avait été officiellement désigné comme institution spécialisée de l'IGAD et que le Conseil des ministres de la SADC avait choisi le Centre de Harare comme son centre spécialisé. Il a relevé enfin que l'Italie et la Suisse continuaient de fournir une assistance aux pays du CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel).

9.9 Le Conseil a aussi noté que plusieurs projets avaient été mis en œuvre afin d'appuyer divers organismes s'occupant de ressources en eau et d'environnement au Brésil, et notamment le projet destiné à renforcer les capacités opérationnelles de

l'Institut national de météorologie du Brésil. Il a par ailleurs relevé avec satisfaction que le Centre international de recherche sur le phénomène *El Niño*, établi à Guayaquil (Equateur), avait mis en train ses activités relatives à *El Niño* en 2003. L'OMM a apporté son appui à plusieurs activités régionales organisées par ce centre. Le Conseil exécutif a engagé les Membres à appuyer le Centre international de recherche.

9.10 Le Conseil a appris que, dans le cadre du Projet de gestion des ressources en eau mis en œuvre au Mexique, plusieurs missions avaient eu lieu qui portaient sur la météorologie, l'hydrologie opérationnelle, les télécommunications, les eaux souterraines, la qualité de l'eau et la planification et l'administration des ressources en eau. De plus, dans le cadre de l'étude OMM/BID (Banque interaméricaine de développement) sur la prévision et l'atténuation des conséquences socio-économiques du phénomène *El Niño*/Oscillation australe (ENSO) en Amérique latine et dans les Caraïbes, des projets relatifs aux systèmes d'information climatologique destinés à faciliter la prise de décision dans les secteurs socio-économiques particulièrement sensibles au phénomène ENSO et autres phénomènes climatiques extrêmes ont été menés à bien en Amérique centrale, en Colombie et au Mexique. L'OMM aide actuellement les Membres concernés à réunir des fonds pour ces projets, avec le concours d'organisations régionales.

9.11 Le Conseil a aussi appris que le Projet régional de renforcement de la capacité de faire face à la variabilité du climat et au changement climatique dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, financé par le Gouvernement finlandais, avait été mis en œuvre avec un succès appréciable. Des stations de travail ISCS destinées au nouveau système VSAT ont été installées dans les différents pays. Des stations météorologiques automatiques et des instruments météorologiques classiques ont été fournis. En octobre 2003, 14 étudiants ont suivi le cours BIP-MT de prévision opérationnelle donné à l'Institut de météorologie et d'hydrologie des Caraïbes. En janvier 2003, une formation analogue a été dispensée à trois stagiaires dominicains à l'Université du Costa Rica ainsi qu'à trois stagiaires haïtiens dans les locaux de Météo-France qui se trouvent à Toulouse (France).

9.12 Le Conseil a également été informé que la Commission européenne et l'OMM avaient conclu, en décembre 2003, un mémorandum d'accord destiné à renforcer leur coopération dans des domaines tels que le changement climatique, la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des ressources en eau. La conclusion de ce mémorandum facilitera la pleine participation de l'OMM et de ses Membres à l'élaboration et à l'exécution de projets nationaux et régionaux. Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire en sorte que les SMHN des Membres tirent profit au mieux de cet arrangement.

Coopération technique entre pays en développement et coopération bilatérale

9.13 Le Conseil a réaffirmé l'importance et l'efficacité économique des arrangements de coopération technique entre pays en développement ainsi que des arrangements de coopération tripartite en faveur des services météorologiques et hydrologiques et a engagé vivement les Membres à avoir davantage recours à ces arrangements.

Acquisitions

9.14 Le Conseil a noté qu'en 2003, du matériel et des services avaient été acquis pour plus de 42 projets sur le terrain ainsi que pour les bureaux régionaux ou sous-régionaux de l'OMM. De fait, 134 bons de commande ont été établis pour un montant total de 5,57 millions de dollars des Etats-Unis. Des équipements, et notamment des systèmes de télécommunication, des instruments météorologiques et hydrologiques, du matériel informatique et des logiciels, des stations météorologiques automatiques et des stations de réception de signaux transmis par des satellites météorologiques ont été acquis pour un montant de 4,05 millions de dollars des Etats-Unis, et des contrats d'un montant de 1,52 million de dollars des Etats-Unis ont été attribués pour les principaux services. Le Conseil a encouragé les Membres à faire appel au mécanisme mis en place par l'OMM pour les achats groupés de consommables et d'équipements, qui reviennent ainsi moins cher. Il a noté à cet égard qu'une réunion avait été organisée à Genève en novembre 2003, dans le cadre de la stratégie de renforcement des systèmes de base de la VMM dans la Région I (Afrique), au sujet des problèmes que posaient aux SMN de la Région la collecte et l'échange des données, informations et produits météorologiques. Les participants à cette réunion avaient en effet souligné que le coût élevé des consommables et des équipements météorologiques faisait partie des principales difficultés auxquelles se heurtaient les pays d'Afrique. Le Conseil a donc salué les stratégies proposées à cette occasion qui visent à optimiser l'acquisition des équipements, du matériel consommable et des pièces de rechange par les SMN d'Afrique via l'instauration d'un système d'achats groupés avec l'aide du Secrétariat de l'OMM et des groupements économiques régionaux et le renforcement des capacités de la Région en matière de fabrication, de maintenance et d'étalonnage des équipements. Il s'est réjoui dans ce contexte de l'initiative du SMOC visant à doter diverses régions de capacités de maintenance qui leur seraient propres.

Activités de développement du Programme

9.15 Le Conseil a appris qu'on s'était attaché à donner une plus grande ampleur aux activités de l'OMM en matière de coopération technique, afin de favoriser la valorisation et le développement des

SMHN et des institutions régionales connexes et de leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement socio-économique de leurs pays respectifs. Cette question est plus longuement abordée aux paragraphes 9.33 à 9.36 du résumé général.

9.16 Le Conseil a noté que plusieurs propositions de projet avaient été élaborées en vue d'appuyer les activités des centres de suivi de la sécheresse. Des propositions analogues ont aussi été élaborées pour d'autres pays d'Asie, du Pacifique et des Amériques. Le projet portant sur la sécurité hydrométéorologique de l'axe de transport Europe-Caucase-Asie (HYMES-TRACECA) a été présenté pour examen à la troisième réunion annuelle de la Commission intergouvernementale pour l'axe TRACECA, qui s'est tenue à Erevan (Arménie) les 9 et 10 octobre 2003, et est actuellement examiné par la Commission nationale TRACECA de chaque pays concerné.

Collaboration régionale

9.17 Le Conseil a appris que l'OMM avait continué de collaborer avec des groupements économiques régionaux en Afrique et dans d'autres régions en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et projets d'ordre météorologique. L'OMM a par ailleurs continué, en coopération avec EUMETSAT, d'appuyer le Projet de préparation à l'utilisation de Météosat Seconde Génération (MSG) en Afrique (PUMA). Le Conseil a noté que l'OMM avait créé dans ce contexte des fonds d'affectation spéciale à l'intention de l'Afrique (pays du bassin méditerranéen et Afrique du Sud) et de l'Europe et a appris que la France et la Norvège apportaient leur contribution à ces fonds afin d'assurer la fourniture d'éléments de systèmes de réception au sol des signaux de satellites MSG. Pour garantir le maintien en fonctionnement des équipements une fois que le projet PUMA aura été mené à son terme, vers la mi-2005, le Conseil a demandé au Secrétariat de contribuer à instaurer un mécanisme de mobilisation de ressources pour pérenniser le fonctionnement des installations en question.

Rapport de la cinquième session du Groupe consultatif d'experts en coopération technique relevant du Conseil exécutif

9.18 Le Conseil a noté que son Groupe consultatif d'experts en coopération technique avait tenu sa cinquième session à Genève, du 9 au 11 mars 2004. Le Groupe consultatif d'experts a examiné le mandat que lui a confié le Conseil exécutif au titre de la résolution 1 (EC-LV) et est convenu de la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre les activités en étroite collaboration avec les groupements économiques et géopolitiques régionaux concernés et avec le soutien marqué des conseils régionaux et des bureaux régionaux et sous-régionaux. Le Conseil exécutif a aussi noté que le Groupe consultatif d'experts avait examiné les

progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de coopération technique et qu'il avait souscrit aux propositions formulées lors de la Réunion non officielle de planification au sujet de diverses questions relatives au PCV. S'agissant du mandat du Groupe consultatif d'experts, le Conseil a approuvé les modifications qui lui ont été apportées et qui figurent dans l'[annexe V](#) du présent rapport. Il a enfin témoigné sa satisfaction au président et aux membres du Groupe pour la tâche remarquable qu'ils ont accomplie.

Recommandations formulées par le Groupe consultatif d'experts en coopération technique relevant du Conseil exécutif au sujet du PCV

9.19 Le Conseil, après examen d'un recueil de statistiques fondées sur les rapports d'évaluation utilisables pour la période 1994-2002, a considéré que, sur la base des cinq évaluations disponibles, les projets du PCV avaient effectivement permis de fournir les services escomptés aux SMHN des pays bénéficiaires.

9.20 Le Conseil a pris note avec satisfaction des mesures envisagées pour améliorer le suivi et l'évaluation des projets du PCV et appuyé les propositions visant à améliorer le processus fondé sur les rapports d'évaluation. Il a approuvé les modifications qu'il a été proposé d'apporter aux règles applicables au PCV (voir l'[annexe VI](#) du présent rapport) et qui devraient faciliter la formulation et l'évaluation des projets du PCV.

9.21 Compte tenu des recommandations de son Groupe consultatif d'experts en coopération technique ainsi que des besoins des Membres et de l'évolution des techniques, le Conseil a approuvé les programmes coordonnés du PCV suivants :

- a) Amélioration du réseau mondial de stations d'observation en altitude, l'accent étant mis sur les stations du réseau aérologique du SMOC et les stations HYCOS;
- b) Amélioration des systèmes de télécommunication, notamment en ce qui concerne les techniques employées par les prestataires de services et l'utilisation de l'Internet, en particulier pour la transmission des données satellitaires;
- c) Amélioration des résultats des CMN;
- d) Appui au Programme concernant les cyclones tropicaux;
- e) Appui aux activités relatives aux services météorologiques destinés au public;
- f) Appui à la gestion des données climatologiques et au projet CLIPS;
- g) Appui à la formation professionnelle et à la mise en valeur des ressources humaines dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie opérationnelle;
- h) Appui aux activités de l'ACMAD.

9.22 Le Conseil a examiné le rapport sur l'utilisation du Fonds du Programme de coopération volontaire [PCV(F)] en 2002-2003 et approuvé les dotations effectuées au titre de ce fonds pour 2004,

sur la base de recettes estimées à environ 240 000 dollars des Etats-Unis, ainsi qu'il est indiqué dans l'[annexe VII](#) du présent rapport. Il a autorisé le Secrétaire général à mettre ces projets en œuvre dès que les fonds nécessaires seront disponibles.

9.23 Le Conseil a également examiné le rapport sur l'utilisation du Fonds autorenouvelable pour l'assistance à la mise en œuvre de la VMM et est convenu que, comme aucun pays n'avait eu recours à ce fonds en 2001-2003, il convenait d'encourager les Membres qui réunissaient les conditions requises à l'utiliser, conformément aux règles établies. Il s'est penché sur la question des emprunts à long terme non remboursés qui étaient accordés au titre de ce fonds et a estimé que les Membres qui n'étaient pas en mesure de rembourser ces emprunts en raison de circonstances particulières (des troubles civils, par exemple) pouvaient soumettre une demande ordinaire au titre du PCV qui serait examinée lors d'une réunion non officielle de planification de ce programme.

9.24 Le Conseil a noté que, dans le cadre du mécanisme mis en place par l'OMM par le biais du Fonds OMM destiné à fournir une assistance aux Services météorologiques et hydrologiques en cas de catastrophe naturelle (Fonds OMM d'assistance en cas d'urgence), du PCV et de l'Equipe d'assistance en cas d'urgence (EDAS), une aide d'urgence avait été accordée aux Membres éprouvés par des catastrophes ou en butte à des troubles civils, afin qu'ils puissent rétablir leurs services météorologiques et hydrologiques. Il a témoigné sa satisfaction aux Membres qui ont apporté leur contribution en nature ou en espèces à l'appui des activités d'assistance d'urgence. Il a aussi pris note de l'assistance d'urgence apportée par l'intermédiaire de l'EDAS aux Etats insulaires du Pacifique Sud-Ouest frappés par le cyclone *Heta* et à des pays qui étaient dernièrement en proie à des conflits (Afghanistan, Libéria, Sierra Leone, etc.).

9.25 Le Conseil a pris note avec satisfaction du soutien agissant apporté par plusieurs Membres – spécialement l'Australie, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Iran, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni – et de leur volonté affichée de collaborer avec l'OMM à la remise en état et à la modernisation de l'Organisation météorologique iraquienne grâce à la création d'un fonds d'affectation spéciale de l'OMM. Il a encouragé les Membres à participer à la remise en état de cette organisation et a prié le Secrétariat de veiller au succès de cette initiative.

Programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés

9.26 Le Conseil a noté que le Secrétariat avait élaboré des stratégies pour la mise en œuvre du nouveau programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés, créé par le Quatorzième Congrès, et que des activités pour la période 2004-2005 et des énoncés de projet avaient été préparés.

9.27 Le Conseil a appris qu'un fonds d'affectation spéciale de l'OMM en faveur des pays les moins avancés avait été créé et que ce fonds serait alimenté par les contributions des Membres, des organismes de financement bilatéral et multilatéral – y compris la Banque mondiale –, des banques régionales de développement et du secteur privé. A la suite des lettres circulaires envoyées par l'OMM en septembre 2003, plusieurs pays, dont l'Australie, la Colombie, l'Égypte, Hong Kong, Chine, le Pakistan et la Turquie, ont versé des contributions en espèces et en nature. Le Conseil a noté que d'autres stratégies seraient appliquées pour assurer le plein succès de la mise en œuvre de ce programme, qui consisteront notamment à :

- a) Elaborer des projets particuliers pour les pays les moins avancés en se fondant sur des plans stratégiques destinés à faciliter la remise en état et l'amélioration de l'infrastructure météorologique et hydrologique de base dans diverses régions;
- b) Mobiliser des ressources grâce à la création de partenariats stratégiques avec des organisations et des groupements économiques d'envergure régionale ou sous-régionale, des entreprises du secteur public et du secteur privé, des banques, des organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et des arrangements bilatéraux;
- c) Assurer la coordination avec les partenaires concernés par le biais de consultations périodiques.

9.28 Le Conseil a souscrit aux recommandations de son Groupe consultatif d'experts en coopération technique quant aux modalités de la mise en œuvre du programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés, notamment pour ce qui concerne le choix des pays susceptibles d'en bénéficier et le processus de formulation des propositions de projet et a prié le Secrétaire général de tenir compte de ces facteurs lorsqu'il s'agira d'élaborer de nouvelles propositions pour ce programme.

9.29 Le Conseil a incité les représentants permanents des Membres à participer activement à la mobilisation des ressources destinées aux SMHN des pays les moins avancés et demandé aux membres de son Groupe consultatif d'experts en coopération technique d'adopter une démarche anticipative en ce qui concerne le processus de mobilisation des ressources pour certains des pays les moins avancés. Il a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa prochaine session des progrès réalisés dans ce domaine.

Besoins prioritaires des Membres dans le cadre de la VMM, du SMOC et du GEO

9.30 Le Conseil exécutif a noté que les plans stratégiques formulés par les conseils régionaux étaient actuellement mis en œuvre grâce à l'élaboration de projets communs sous-régionaux

et/ou régionaux. Il a estimé que les aspects hydrologiques devraient être mis en relief dans les priorités des conseils régionaux et dans les plans stratégiques pertinents. De ce point de vue, il conviendrait d'élaborer, le cas échéant, des composantes HYCOS et de présenter ces projets à des sources potentielles de financement, en priorité.

9.31 S'agissant des activités relatives au SMOC, le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction de la création d'un mécanisme de coopération pour le SMOC, fondé sur une approche multigouvernementale coordonnée permettant de pourvoir aux besoins hautement prioritaires en ce qui concerne le financement stable et durable des principaux éléments de base des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques, de manière à pouvoir satisfaire aux exigences de la CCNUCC et des autres clients du SMOC tout en tenant compte des besoins et des situations propres aux pays les moins avancés et aux petits Etats insulaires en développement. Aussi a-t-il prié le Secrétaire général de continuer à collaborer activement avec les différents partenaires participant à la mise en œuvre de ce mécanisme.

9.32 Le Conseil a noté qu'à l'instar du Programme d'enseignement et de formation professionnelle, le Programme de coopération technique avait joué un rôle important dans l'élaboration des activités futures qu'il est prévu de mener dans le cadre du GEO, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Il a estimé qu'il était nécessaire d'assurer une bonne coordination entre le Secrétariat et les Membres afin que l'OMM contribue de façon optimale au processus piloté par le GEO. Il a estimé qu'il fallait tirer parti des relations que l'OMM entretenait sur le plan régional et bilatéral pour tenir les Membres, en particulier les pays les moins avancés, au courant de ce processus et les engager à y prendre part.

Promotion des activités de coopération technique

9.33 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM avait continué de prendre diverses initiatives auprès d'organismes de financement afin de faciliter le développement des SMHN et qu'elle avait adopté à cette fin des démarches novatrices visant à déceler de nouvelles possibilités de financement des activités de coopération technique. A cet égard, il a noté qu'il importait de tirer les leçons du passé et, notamment, de contribuer à sensibiliser les organismes de financement aux domaines de compétence de l'OMM et de tenir compte des priorités des organismes de financement qui ont rapporté aux SMHN ainsi que de la nécessité d'adapter les propositions de projets aux modalités et règles de fonctionnement de ces organismes et d'inciter les SMHN bénéficiaires à prendre une part active à toutes les phases de l'élaboration des projets et de la mobilisation des ressources.

9.34 Le Conseil a noté par ailleurs que plusieurs propositions de projets se rapportant à la gestion des

ressources en eau et à la mise en place de systèmes d'alerte précoce dans le contexte du phénomène *El Niño*/Oscillation australe et des autres phénomènes climatiques extrêmes qui influent sur l'économie et la société avaient été élaborées conjointement avec la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Commission européenne.

9.35 Le Conseil a estimé qu'il importait d'établir des partenariats et des alliances stratégiques avec les SMHN des pays donateurs, les organismes de financement, les institutions du système des Nations Unies et les organisations régionales et internationales compétentes et qu'à cet égard, une attention particulière devrait être accordée à la contribution et à la participation de l'OMM à la mise en œuvre d'initiatives internationales telles que le Plan d'action de Johannesburg formulé à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), la Déclaration des Nations Unies pour le Millénaire, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le GEO.

9.36 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait mis en place un mécanisme destiné à coordonner et à faciliter les efforts déployés en matière de mobilisation des ressources. Il a décidé qu'il fallait organiser un colloque international sur la coopération technique afin de mettre en lumière le rôle de l'Organisation, de souligner les avantages qu'offrent les SMHN pour ce qui est du développement socio-économique des différents pays et de renforcer les partenariats avec les organismes de financement. Il a donc prié le Secrétaire général d'envisager l'organisation d'un tel colloque, éventuellement pendant la prochaine période financière. Le Conseil a aussi exhorté le Secrétaire général à suivre de près, dans le cadre du processus piloté par le GEO, les plans et les activités de renforcement des capacités ainsi que les priorités fixées dans ce domaine pour pouvoir recenser les possibilités qui s'offrent en matière de coopération technique régionale.

Contribution du Secrétariat à la mise en œuvre du Programme de coopération technique

9.37 Le Conseil a noté avec satisfaction qu'afin d'apporter un soutien accru aux Membres et d'accroître le rôle, la contribution et la notoriété de l'OMM – et notamment des SMHN –, le Secrétaire général avait pris un certain nombre de mesures en vue d'apporter des changements dans la structure et l'organisation du Secrétariat, en particulier pour ce qui concerne les bureaux régionaux et sous-régionaux et le Département de la coopération technique. Il s'agissait en l'occurrence de faciliter la fourniture des services requis aux Membres et de multiplier les partenariats avec les institutions et organisations nationales et régionales compétentes. A cet égard, un nouveau département, nommé « Département des activités régionales et de la

coopération technique pour le développement (RCD) », a été créé afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace des activités relevant du Programme régional et du Programme de coopération technique. Ce changement structurel devrait déboucher sur une synergie et une harmonisation accrues, compte tenu des ressources humaines et financières disponibles.

10. PROGRAMME RÉGIONAL (point 10 de l'ordre du jour)

10.1 Le Conseil exécutif a noté avec intérêt que les activités régionales progressaient de manière satisfaisante et que les bureaux régionaux continuaient de servir efficacement les conseils régionaux et d'aider leurs présidents dans l'exercice de leurs fonctions.

10.2 Le Conseil exécutif a pris note des préoccupations exprimées par les présidents des conseils régionaux quant à la mise en œuvre des programmes de l'OMM dans leurs Régions, notamment pour ce qui concerne :

- a) La maintenance des réseaux d'observation;
- b) L'insuffisance des liaisons du SMT et la faible vitesse de transmission des circuits, y compris le remplacement de tous les récepteurs du Réseau d'information météorologique des responsables en cas d'urgence (EMWIN) dans les petits Etats insulaires en développement du Pacifique;
- c) Le remplacement des anciens systèmes par des installations modernes permettant d'avoir accès à des produits perfectionnés, et notamment aux produits de prévision numérique du temps à l'échelle mondiale et régionale;
- d) Le renforcement des capacités de prévision des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes (cyclones tropicaux, inondations, sécheresses, etc.);
- e) Les questions relatives au climat et à l'environnement et les autres questions connexes, en particulier au sujet du changement climatique, de la prévision saisonnière et de la création de centres climatologiques régionaux;
- f) Le recouvrement des coûts, la commercialisation des produits et des services et l'homologation et la gestion de la qualité;
- g) Le renforcement des capacités et la mise en valeur des ressources humaines;
- h) Les questions relatives à la gestion des données climatologiques et à leur sauvetage;
- i) La création de sites Web pour les SMHN.

10.3 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction du rôle accru des bureaux régionaux – à savoir le Bureau régional pour l'Afrique (Genève), le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest (Genève) et le Bureau régional pour les Amériques (Asunción, Paraguay) –, qui ont continué d'apporter le soutien nécessaire aux conseils

régionaux ainsi qu'à leurs organes subsidiaires, à leurs présidents et à leurs Membres pour mettre en œuvre les programmes scientifiques et techniques de l'OMM et mener à bien d'autres activités. Les bureaux régionaux ont aussi continué d'aider les Membres à répondre à un certain nombre de besoins hautement prioritaires en ce qui concerne les sciences et les techniques, le renforcement des capacités, la variabilité du climat et le changement climatique, la gestion des ressources en eau, l'atténuation des effets des catastrophes et les questions d'environnement. Le Conseil exécutif a en outre noté que les bureaux régionaux avaient aussi établi des relations de travail étroites avec les organes régionaux et sous-régionaux compétents.

10.4 Le Conseil exécutif, ayant noté que l'établissement de bureaux régionaux et sous-régionaux à proximité des Membres concernés présentait de nombreux avantages et assurait une plus grande efficacité par rapport au coût, a prié le Secrétaire général de prendre les mesures voulues, d'entente avec les présidents des conseils régionaux, afin de déplacer en temps opportun les bureaux actuellement établis à Genève.

10.5 Le Conseil exécutif a passé en revue les activités des bureaux sous-régionaux de l'OMM pour l'Afrique occidentale (Lagos, Nigéria), pour l'Afrique orientale et australe (Nairobi, Kenya), pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (San José, Costa Rica), pour le Pacifique Sud-Ouest (Apia, Samoa) et pour l'Europe (Genève). Il a noté que ces bureaux sous-régionaux continuaient de contribuer activement à la mise en œuvre des programmes et des activités de l'OMM dans leurs sous-régions respectives et à apporter le soutien nécessaire aux SMHN des Membres pour ce qui concerne la détermination de leurs besoins, l'élaboration de propositions de projets et la mobilisation des ressources requises. Ces bureaux ont joué un rôle important en répondant aux demandes d'aide des Membres, en particulier dans des situations d'urgence résultant de catastrophes naturelles telles que celles qui ont été provoquées par le cyclone tropical *Heta* qui a frappé certains pays insulaires du Pacifique en janvier 2004, le cyclone tropical *Ivy* qui s'est abattu sur Vanuatu en février 2004 et les inondations et les glissements de terrain dévastateurs qui se sont produits à Haïti et en République dominicaine en mai 2004. A ce propos, le Conseil exécutif a exprimé ses condoléances et sa sympathie aux Gouvernements et aux populations des Îles Cook, de Nioué, du Samoa, des Tonga, de Vanuatu, d'Haïti et de la République dominicaine et a vivement déploré les dégâts immenses et les lourdes pertes en vies humaines causés par ces catastrophes.

10.6 Le Conseil exécutif a noté le caractère hydrométéorologique des catastrophes mentionnées ci-dessus et a estimé qu'il fallait s'attacher davantage à renforcer les capacités en matière d'annonce des crues, de prévision du temps, de

prestation de services destinés au public et de gestion des ressources en eau.

10.7 Le Conseil a préconisé de donner un degré élevé de priorité à la mise en œuvre de diverses composantes HYCOS telles que les projets CARIB-HYCOS et Pacific-HYCOS. Il a donc prié le Secrétaire général et les Membres concernés d'apporter le soutien nécessaire à ces divers projets et a témoigné sa satisfaction aux organismes qui ont fait part de leur intention d'appuyer les projets en question, notamment au profit des petits Etats insulaires en développement (PEID) du Pacifique et des Caraïbes.

10.8 Le Conseil a également noté que plusieurs activités avaient été menées dans le cadre de divers plans stratégiques régionaux et que quatre projets avaient été élaborés par le Groupe de travail d'hydrologie relevant du CR III. A cet égard, il a demandé au Secrétaire général et aux Membres de continuer à accorder leur appui pour la mise en œuvre de ces plans et projets. Il a aussi noté que le plan stratégique pour l'amélioration des services hydrologiques nationaux de la Région II et le plan stratégique pour les Membres de la Région VI étaient en voie d'élaboration.

10.9 Le Conseil exécutif a pris note de l'institution d'une conférence des directeurs de SMHN de pays ibéro-américains et a encouragé ces directeurs à renforcer leurs Services par ce biais.

10.10 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'OMM, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux et sous-régionaux, a continué de renforcer sa collaboration avec des groupements économiques régionaux et sous-régionaux en vue de mettre en route des initiatives communes. Il a prié le Secrétaire général de consolider les arrangements de travail déjà en vigueur afin de favoriser la mise en œuvre de programmes et d'activités communs au profit des SMHN.

10.11 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait pris un certain nombre de mesures afin d'apporter divers changements d'ordre structurel et organisationnel au sein du Secrétariat – notamment en ce qui concerne les bureaux régionaux et sous-régionaux et le Département de la coopération technique –, dans le but de faciliter la fourniture de services aux Membres et de conforter les partenariats instaurés avec des institutions et des organisations nationales ou régionales. A cet effet, un nouveau département appelé Département des activités régionales et de la coopération technique pour le développement (RCD) a été créé afin d'assurer une mise en œuvre souple et efficace des activités menées dans le cadre du Programme régional et du Programme de coopération technique. La nouvelle structure est mise en place par étapes.

10.12 Cela étant, le Conseil a appuyé les mesures prises par le Secrétaire général en vue d'apporter un soutien plus efficace et plus complet aux Membres, au nombre desquelles devrait figurer la communication aux SMHN des informations

requises sur le PCV et d'autres ressources à l'appui d'une modernisation accrue des Services dans les différentes Régions. Il a prié le Secrétaire général d'accorder aux bureaux régionaux et sous-régionaux le soutien et la souplesse nécessaires et de leur fournir les installations et les outils de gestion indispensables pour qu'ils puissent mener leurs activités à bien.

10.13 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait décidé d'établir le Bureau sous-régional pour l'Asie à Bahreïn et que des discussions étaient en cours avec le Brésil au sujet des arrangements relatifs à l'établissement d'un Bureau de l'OMM à Brasilia afin de faciliter les activités de coopération technique dans ce pays.

11. PROGRAMME DE PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET D'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS (point 11 de l'ordre du jour)

11.1 Le Conseil exécutif a rappelé la résolution 29 (Cg-XIV) par laquelle le Congrès avait décidé de lancer un grand programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le Conseil s'est déclaré fermement en faveur de la création de ce nouveau programme et a noté que le Secrétaire général avait pris les mesures voulues pour l'élaborer et le mettre en œuvre, notamment en créant, en mars 2004, un comité directeur pour la prévention des catastrophes, ainsi qu'une équipe spéciale pour le programme.

11.2 Le Conseil a relevé qu'au cours d'une réunion tenue à Genève du 15 au 17 mars 2004, des spécialistes des catastrophes naturelles provenant des six Régions de l'OMM avaient préparé un projet de plan d'exécution. Le Conseil a adopté le plan d'exécution du Programme ainsi que les priorités proposées (voir l'annexe VIII du présent rapport). Il a prié instamment les Membres de collaborer activement à la mise en œuvre de ce nouveau programme.

11.3 Le Conseil a rappelé la résolution 13 (Cg-XIV), dans laquelle le Congrès lui avait demandé d'envisager la mise en place d'un mécanisme approprié lui permettant d'assurer la supervision du Programme des services météorologiques destinés au public, en étroite liaison avec le nouveau programme connexe de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le Conseil a aussi reconnu qu'il était nécessaire d'établir un cadre de travail plus efficace pour la coordination des questions relatives à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets et d'instituer un mécanisme permettant de faire régulièrement le point sur ces questions. Afin de favoriser la mise en œuvre du Programme, les participants à la réunion d'experts ont souligné le besoin de mettre sur pied un organe consultatif chargé d'orienter celui-ci sur tous les aspects de

la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets. A cette fin, le Conseil a approuvé la [résolution 5 \(EC-LVI\)](#).

11.4 En rapport avec la création du nouveau programme, le Conseil a estimé qu'il était nécessaire de veiller à ce que l'OMM et le Secrétariat inter-institutions pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes collaborent étroitement compte tenu du rôle clé tenu par l'Organisation dans cette stratégie. A cet égard, il a recommandé que l'OMM participe activement à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui aura lieu à Kobe (Japon), du 18 au 22 janvier 2005. Il a reconnu l'importance de cette participation pour renforcer le rôle de chef de file joué par l'OMM sur le plan de la prévention des catastrophes naturelles à l'échelle internationale, promouvoir les activités des divers programmes de l'OMM concernés et favoriser la reconnaissance de la contribution des SMHN dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles à l'échelon national et régional par les décideurs, les organisations internationales et les partenaires pour le développement. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétaire général avait créé une équipe spéciale au sein du Secrétariat chargée de planifier et de coordonner les activités de l'OMM en vue de cette conférence.

11.5 Le Conseil a pris note du fait que les mesures suivantes avaient été prises dans le cadre de ces activités : a) préparation d'un prospectus, d'une brochure et d'un document d'information destinés aux médias traitant des activités de l'OMM dans le domaine de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets; b) participation à diverses réunions, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail de l'Equipe spéciale inter-institutions relevant de la SIPC, afin d'examiner la documentation sur les résultats éventuels de la préparation de la Conférence pour ce qui est des manifestations thématiques qui auront lieu pendant celle-ci et dont l'Organisation assurera la conduite; c) sensibilisation des Membres aux activités qui conduiront à la Conférence et d) élaboration du document exposant la position de l'OMM.

11.6 Le Conseil a noté la création d'une page Web consacrée au nouveau programme en collaboration avec Hong Kong, Chine, et a prié instamment les Membres d'appuyer cette initiative. Il a reconnu l'importance de cette page pour ce qui est d'accroître la notoriété de l'OMM dans le domaine de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. Le Conseil a souligné que pour atteindre cet objectif, celle-ci devait être considérée comme une page de référence sur la gestion des risques naturels, et a rappelé aux Membres de contribuer à cet effort.

11.7 Le Conseil a relevé avec satisfaction que les activités menées par le Centre international de recherche sur le phénomène *El Niño* contribuaient au Programme de prévention des catastrophes

naturelles et d'atténuation de leurs effets. Il a demandé au Secrétaire général d'apporter, par l'intermédiaire de ce programme, le maximum d'appui possible au centre en question.

11.8 Le Conseil a noté avec satisfaction un exemple de diffusion par les SMHN d'informations météorologiques et climatologiques auprès des communautés rurales d'Afrique grâce à l'utilisation de la radio et de l'Internet (RANET), qui permet de mettre en perspective le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le Conseil a recommandé à l'OMM d'appuyer cette initiative en renforçant la capacité des pays Membres et a incité l'Organisation à parrainer une manifestation parallèle lors de la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes sur le thème des systèmes de diffusion et de communication et des techniques de réduction des incidences des sinistres météorologiques et hydrologiques.

11.9 Le Conseil a noté que toute une gamme de sinistres, tant naturels que d'origine humaine, risquaient d'avoir des conséquences désastreuses pour les communautés. Si les catastrophes d'origine météorologique, hydrologique et climatique représentent une large part de ces sinistres, les décideurs souhaitent de plus en plus comprendre quel risque total représentent tous ces sinistres pour les communautés. Il en va de même pour le secteur des assurances. C'est pourquoi il est conseillé aux responsables du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets de déterminer quelles sont les possibilités de mettre au point une technique d'évaluation des sinistres et des risques correspondant à ce que certains praticiens appellent une "approche tous risques". Le Conseil a estimé qu'en plus d'atteindre ces groupes d'intérêt précis, il fallait lancer des activités concrètes telles que la production de cartes sur les risques de catastrophes.

11.10 Le Conseil a rappelé la nécessité pour les SMHN de faire autorité lorsqu'ils lancent des avis météorologiques concernant la sécurité du public sur le plan national et pour l'OMM de jouer un rôle de chef de file et de responsable des communications en cas de catastrophe naturelle d'envergure internationale, car il s'agit d'une source autorisée au sein du système des Nations Unies pour les questions scientifiques concernant le temps, le climat et l'eau. Si l'on considère qu'on ne peut atténuer les effets des catastrophes naturelles sans un effort concerté de la part des responsables de la prévention des catastrophes de chaque pays, le Conseil a vivement incité les SMHN à établir des rapports étroits avec d'autres organes appropriés dans leurs pays respectifs.

11.11 Le Conseil a constaté qu'en sa qualité de membre permanent de l'Equipe spéciale inter-institutions de la SIPC, l'OMM faisait partie de tous les groupes de travail établis dans le cadre du nouveau programme d'action de l'Equipe. Il a répété

que l'Organisation devrait encore jouer un rôle de premier plan au sein de cette équipe et promouvoir les aspects scientifiques et techniques, ainsi que la participation, sur le plan opérationnel, des SMHN à la mise en œuvre de la Stratégie.

11.12 Le Conseil a relevé qu'il y avait des organisations internationales qui œuvraient dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets et que l'OMM collaborait avec elles en tant que membre de l'Equipe spéciale et du Consortium ProVention et à titre d'organisme de soutien du Consortium international sur les glissements de terrain, et aussi dans le cadre d'autres mécanismes de coopération. Il a souligné qu'afin de renforcer le rôle joué par l'OMM dans la mise en œuvre de la SIPC et d'autres initiatives internationales et régionales, il était nécessaire d'établir de manière plus permanente des partenariats et collaborations stratégiques. Le Conseil a par ailleurs noté qu'avec le passage du Secrétariat du Consortium ProVention à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (IFRC), davantage d'organisations de la société civile devraient participer aux activités du Consortium.

11.13 Le Conseil a été informé des activités menées par le Groupe d'intervention en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence (GICA) au sein du Secrétariat de l'OMM et a pris note de la participation des bureaux régionaux et sous-régionaux, et notamment d'une intervention rapide suite aux impacts de l'ouragan *Heta* au Samoa et à Nioué et aux graves inondations qui ont touché la République dominicaine et Haïti.

12. PROGRAMME SPATIAL DE L'OMM (point 12 de l'ordre du jour)

12.1 Le Conseil exécutif a été informé des activités menées dans le cadre du nouveau grand Programme spatial transsectoriel de l'OMM, y compris des résultats pertinents de la trente et unième session du Groupe de coordination pour les satellites météorologiques (CGMS) et de la quatrième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites. Il a également noté qu'un rapport d'activité concernant le sous-système spatial du SMO était présenté au titre du point 3.1 de l'ordre du jour.

12.2 Le Conseil a rappelé que la Commission européenne, en coordination avec EUMETSAT et l'OMM, avait financé le projet PUMA (Préparation à l'utilisation de Météosat Seconde Génération en Afrique), dans le cadre duquel les Membres du CR1 devraient obtenir des récepteurs haute résolution. Le projet, dont la mise en œuvre était en cours, devrait s'achever en septembre 2006, moment où la totalité des stations de réception au sol devrait être en place dans la Région I. Les Membres de la Région pourraient alors avoir accès à l'ensemble des

données et des produits sur les stations de travail PUMA grâce à une nouvelle méthode de diffusion patronnée par EUMETSAT, appelée EUMETCast, avec un débit supérieur à deux Mb/s.

12.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction des formidables possibilités que donne actuellement le Laboratoire virtuel pour l'enseignement et la formation dans le domaine de la météorologie satellitaire. Il a affirmé que l'OMM, par le biais de son Programme spatial, servait de catalyseur en vue d'améliorer nettement l'utilisation de données et de produits satellitaires.

12.4 Le Conseil a appris avec plaisir que les Gouvernements de l'Inde et de la République de Corée s'étaient engagés officiellement à participer à la composante spatiale du Système mondial d'observation relevant de la VMM. Le Service météorologique national indien a rappelé qu'il employait depuis longtemps des satellites géostationnaires et à orbite polaire. Grâce à de nouvelles techniques, et notamment aux méthodes perfectionnées de diffusion, il est désormais possible de fournir gratuitement aux Membres de l'OMM des données et des produits satellitaires, et notamment des données transmises sur le SMT ainsi que des produits de prévision numérique. Les Membres vont recevoir par courrier des informations détaillées à ce sujet. Le Service météorologique national indien a annoncé qu'il prévoyait de s'adapter progressivement aux prescriptions de l'OMM concernant les transmissions d'images toutes les demi-heures, le but ultime étant d'avoir fini d'ici trois ou quatre ans. Le Conseil a également appris que la République de Corée comptait participer au sous-système spatial du SMO grâce à ses nouveaux satellites géostationnaires de télécommunications, océanographiques et météorologiques, qui devraient être lancés en 2008. Le Service météorologique national coréen prévoit de transmettre sans restriction ses observations météorologiques aux secteurs de la recherche, de l'exploitation et des applications. Les données seront distribuées directement à partir des nouveaux satellites ou par d'autres voies telles qu'Internet.

12.5 Le Conseil a pris note des plans des Etats-Unis d'Amérique concernant de futurs satellites, et notamment la série de satellites sur orbite polaire pour l'étude de l'environnement, dont le premier devrait être lancé en 2010, la génération suivante de satellites géostationnaires commençant par le GOES-R dont le lancement est prévu pour 2012. Ces deux nouvelles séries de satellites répondraient aux exigences non seulement de la météorologie mais aussi de la chimie de l'atmosphère, de l'océanographie, des processus à la surface des terres émergées et de la cryosphère. La NOAA a l'intention de continuer d'appuyer l'exploitation du satellite GMS -5 au-dessus du Pacifique Ouest.

12.6 Le Directeur général d'EUMETSAT a annoncé son intention de continuer d'aider les Membres de l'OMM en leur offrant des données, des produits et des services émanant de ces satellites,

en patronnant deux centres d'excellence en météorologie satellitaire en Afrique ainsi que des forums d'usagers. Il a noté que la République tchèque s'était récemment associée à EUMETSAT en tant qu'Etat coopérant. Le Conseil exécutif a appris avec satisfaction qu'EUMETSAT comptait continuer d'exploiter parallèlement Meteosat-7 et Meteosat-8 jusqu'à la fin de 2005 et que Meteosat-7 pourrait remplacer Meteosat-5 au-dessus de l'océan Indien, en cas de besoin, et assurer une couverture jusqu'à la fin de 2008. Le Conseil exécutif a noté qu'EUMETSAT avait l'intention de lancer son nouveau satellite à orbite polaire Metop-1 vers la fin de 2005. En outre, le Conseil d'EUMETSAT a approuvé un nouveau programme pour JASON-2. EUMETSAT a également indiqué qu'en 2003, il avait mené une action de formation en Oman.

12.7 L'Agence spatiale européenne, remarquant que c'était la première fois qu'elle assistait à une réunion du Conseil exécutif en tant qu'observateur, a parlé de son apport à la composante spatiale du SMO, affirmant qu'elle avait l'intention de continuer dans cette voie.

Trente et unième session du CGMS (novembre 2003)

12.8 Le Conseil exécutif a noté que les participants à la trente et unième session du CGMS avaient examiné la question de l'établissement de plans de secours à l'échelle du globe, jugés nécessaires pour la composante spatiale du SMO. Il a exprimé aux exploitants de satellites membres du CGMS sa vive satisfaction pour la fidélité avec laquelle ils assuraient, grâce aux plans de secours, la fourniture régulière de données, de produits et de services.

Contenu comparable de données en provenance de satellites géostationnaires

12.9 Le CGMS a examiné les recommandations visant à ce que tous les imageurs géostationnaires soient portés au niveau de l'imageur visible et infrarouge amélioré non égypté d'ici 2015 et à ce que de fréquents sondages dans l'infrarouge soient effectués par des spectromètres d'ici cette même date. Il a approuvé à l'unanimité ces deux recommandations, notant que l'objectif était d'obtenir des données comparables en provenance de l'ensemble des satellites géostationnaires, avec des instruments comparables et dans des bandes spectrales communes.

Etablissement de plans de secours pour les satellites à orbite terrestre basse

12.10 Le CGMS a noté que le plan des heures de passage au-dessus de l'équateur établi par les exploitants de satellites n'était pas du tout optimal. A la trente et unième session du CGMS, ROSHYDROMET et l'Administration météorologique

chinoise ont confirmé à nouveau qu'ils avaient l'intention d'étudier la possibilité de placer leurs missions satellitaires sur l'orbite de l'après-midi afin d'optimiser la couverture temporelle du globe. En particulier, l'Administration météorologique chinoise a noté que si tout se passait comme prévu pour FY-3A (qu'il était provisoirement prévu de lancer à la fin de 2006), elle envisagerait de placer FY-3B, qui devrait être lancé en 2008, sur une orbite de l'après-midi. ROSHYDROMET a indiqué que, étant donné les problèmes que posait la charge utile météorologique sur Meteor 3M N1, on pourrait lancer Meteor 3M N2 en 2005 sur une orbite du matin. Compte tenu d'une date de lancement fixée pour 2008, ROSHYDROMET s'est dit prêt à envisager de placer Meteor 3M N3 sur une orbite de l'après-midi. Le CGMS a noté que, compte tenu de ce transfert éventuel de l'orbite du matin à celle de l'après-midi vers la fin de la décennie, le plan pour les heures de passage au-dessus de l'équateur offrirait de meilleures perspectives en matière d'espacement. Le CGMS a également relevé l'importante lacune que comportaient, pour l'orbite du petit matin, les plans actuels des exploitants de satellites, et a constaté que la NOAA était le seul exploitant de satellites qui cherchait actuellement à combler cette lacune. Étant donné les plans existants, cette dernière ne serait comblée qu'en 2013.

Autres méthodes de diffusion

12.11 Le CGMS a rappelé que certains exploitants de satellites appliquaient déjà d'autres méthodes de diffusion et que les capacités à cet égard augmentaient rapidement. À l'unanimité, il a admis, en principe, que ces méthodes devraient être largement prises en compte dans l'élaboration de tous les plans de secours. Il a encouragé tous les exploitants de satellites à renforcer la capacité de diffusion de données et de produits satellitaires à l'aide de telles méthodes et à faire en sorte que cela permette l'échange d'informations satellitaires et facilite ainsi l'élaboration de plans de secours. La NOAA a fait remarquer qu'elle étudiait déjà des moyens de tirer plus largement parti d'autres méthodes de diffusion dans l'intérêt des Membres de l'OMM situés dans les Régions III et IV.

Plan de secours à l'échelle du globe relevant du CGMS

12.12 Le CGMS a noté que, malgré les gros progrès réalisés à cet égard, il ne disposait pas encore d'une description complète de son plan de secours à l'échelle du globe. Ayant reconnu qu'une telle description devait être préparée et tenue à jour, il a donc proposé de faire la synthèse de ses débats et accords à ce sujet, afin d'aboutir à un plan de secours à l'échelle du globe qui figurerait dans son rapport de synthèse.

Quatrième Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites

Plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM

12.13 Le Conseil exécutif a pris note de l'examen que les participants à la quatrième Réunion de concertation avaient fait du plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM pour 2004-2007, tel qu'il figure dans la section 4 et l'annexe III du rapport de cette réunion et il en a approuvé les conclusions. Il a également estimé que ce plan de mise en œuvre fournissait des détails supplémentaires sur la stratégie à long terme du Programme spatial de l'OMM que le Quatorzième Congrès avait approuvée dans le cadre du sixième Plan à long terme de l'Organisation.

12.14 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont été d'avis que le plan de mise en œuvre du Programme spatial de l'OMM pour 2004-2007 fournissait une description satisfaisante du champ d'application et de la diversité du nouveau programme. Quelques sections, telles que celles qui décrivent le service intégré de diffusion des données à l'échelle du globe, sont bien structurées et suffisamment détaillées, mais il y a lieu de prendre en considération les services de diffusion actuellement exploités par les SMHN et d'autres organismes, par exemple l'OACI (dans le cadre du Système mondial de prévisions de zone). La possibilité existe désormais d'améliorer la diffusion des données tout en assurant l'intégration des mécanismes en place. D'autres sections pourraient être structurées d'une façon analogue. Il faudrait mettre davantage l'accent sur les systèmes de collecte de données satellitaires ainsi que sur l'élargissement du rôle de l'océanographie. Il a également été suggéré que figure dans le plan de mise en œuvre un projet d'assimilation des données en provenance des satellites actuels et futurs de recherche-développement pour l'étude de l'environnement. Le plan de mise en œuvre devrait en outre comporter un projet portant sur de nouvelles analyses de données satellitaires anciennes fournies par des satellites d'étude de l'environnement, tant opérationnels que de recherche-développement. Il faudrait également veiller à ce que, dans le plan de mise en œuvre, l'on tienne dûment compte du rôle des organismes partenaires à propos de l'intégration sur la base des divers programmes bénéficiant d'un appui de l'OMM.

12.15 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont pris note de l'accent que le Quatorzième Congrès avait mis sur l'établissement du Programme spatial de l'OMM et sur les ressources supplémentaires attribuées à des activités de formation professionnelle, à des ateliers et à d'autres réunions. Ils ont estimé cependant que l'OMM devrait également envisager d'augmenter la dotation en personnel pour le Bureau du Programme

spatial de l'OMM, et cela à titre hautement prioritaire. Ils ont reconnu qu'il pourrait être nécessaire de revoir les effectifs et les priorités afin de déterminer les solutions possibles.

12.16 Le Conseil exécutif a indiqué qu'il fallait davantage de personnel pour bénéficier des avantages qu'offrait déjà le Programme spatial de l'OMM depuis sa création et des possibilités d'incidences plus importantes, étant donné surtout l'importance croissante des données, des produits et des services issus de systèmes satellitaires et de nouvelles activités telles que celles du GEOSS. C'est pourquoi il a prié instamment les Membres de l'OMM d'envisager de prêter des experts aux agences spatiales afin qu'elles puissent poursuivre et renforcer leur appui soit par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme spatial soit par l'intermédiaire d'experts prêtés, et le Secrétaire général de chercher des possibilités de financement à partir du budget ordinaire ou de ressources extrabudgétaires.

Composantes spatiales d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM

12.17 Le Conseil exécutif a pris note de la recommandation de la quatrième Réunion de concertation visant à la mise en place de la composante spatiale d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM, tel qu'il est décrit dans les paragraphes 12.18 à 12.26 ci-après. Les participants à cette quatrième Réunion de concertation ont rappelé qu'aux réunions précédentes, des représentants d'agences spatiales avaient encouragé l'OMM à aller de l'avant pour renforcer l'intégration des composantes spatiales des systèmes d'observation de divers programmes de l'OMM.

12.18 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont donc appris avec satisfaction que le Quatorzième Congrès avait fixé comme objectif général pour le Programme spatial de l'OMM la révision des composantes spatiales des divers systèmes d'observation exploités dans le cadre des programmes de l'OMM et des programmes que soutient l'Organisation, tels que le SMO de la VMM, la VAG du PRAE, le SMOC, le WHYCOS qui relève du PHRE et l'exécution du GOOS par la CMOM, en vue de la mise en place d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM qui regrouperait tous les systèmes d'observation actuels.

12.19 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont estimé que la mise au point d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM venait à point nommé, étant donné l'initiative déployée, dans le cadre du mécanisme intergouvernemental du GEO, pour donner suite à l'engagement pris au plan international à l'échelon le plus élevé (organismes intergouvernementaux et interinstitutions) de mettre en œuvre, sur une période de 10 ans, un ou des systèmes d'observation globale, coordonnée et régulière de la Terre. La mise en

place d'un système mondial d'observation de l'OMM vraiment intégré concernant l'atmosphère et les aspects de l'océan et de la surface des terres qui relèvent du mandat de l'OMM constituerait une étape importante en vue de la constitution de ce qui est appelé à devenir le noyau du système d'observation de la Terre plus complet visé par l'initiative en question.

12.20 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont reconnu que ces réunions ne s'occupaient que de la composante spatiale du système mondial intégré d'observation de l'OMM. Ils ont cependant été d'avis que, vu l'efficacité avec laquelle avait été réalisée au fil des années l'intégration du sous-système de surface et du sous-système spatial du SMO, l'on pouvait s'attendre à un niveau similaire de coordination et d'intégration pour la composante de surface et la composante spatiale d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM.

12.21 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont estimé que l'architecture de base du sous-système spatial du SMO serait logiquement reprise pour le sous-système spatial d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM, basé sur le sous-système de la VMM et comportant les trois constellations suivantes de satellites et les segments au sol correspondants :

- a) Satellites météorologiques opérationnels à défilement;
- b) Satellites météorologiques opérationnels géostationnaires;
- c) Satellites de recherche-développement pour l'étude de l'environnement.

12.22 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont estimé que, parmi les défis qu'elle aurait à relever pour donner suite à la décision du Quatorzième Congrès, l'OMM devrait surtout assurer la mise en place de mécanismes efficaces de coordination et d'intégration concernant ses divers systèmes d'observation qui permettent de répondre aux besoins des très nombreuses communautés d'utilisateurs visées par les programmes appliqués dans des domaines tels que l'agriculture, les ressources en eau, les services océanographiques et de météorologie maritime, la prévision météorologique et la recherche sur le climat. Ils ont estimé cependant que la tâche serait grandement facilitée puisque le Programme spatial de l'OMM avait été constitué non pas uniquement comme grand programme de l'OMM mais également en tant que programme pluridisciplinaire; d'où la nécessité d'une vue d'ensemble des questions spatiales intéressant tous les autres programmes de l'Organisation.

12.23 Tout en reconnaissant qu'il restait encore à prendre des dispositions détaillées en matière de coordination et d'intégration portant sur divers programmes, notamment en ce qui concerne le personnel qui devait être affecté à cette fin au Bureau du Programme spatial de l'OMM, les participants à la quatrième Réunion de concertation

se sont déclarés favorables au principe d'une composante spatiale d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM regroupant les composantes spatiales des systèmes d'observation de divers programmes de l'OMM et programmes coparrainés par l'Organisation, en fonction des principales communautés d'utilisateurs desservies.

12.24 Constatant que, même si elle est responsable de pratiquement tous les aspects de l'observation et de la fourniture d'informations et de services pour ce qui touche à l'atmosphère, l'OMM, pour ce qui est de l'océan et de la surface des terres (y compris pour les ressources en eau), partage cependant la responsabilité avec de nombreux autres organismes internationaux, et, conscients notamment que les besoins en matière d'observation à propos du climat et de la prévention des catastrophes naturelles présentent un caractère pluridisciplinaire (atmosphère, océan et surface des terres), les participants à la Réunion ont estimé qu'il fallait soigner la conception de la structure du système d'observation intégré de l'OMM. Ils ont constaté avec satisfaction que, étant donné le rôle qu'elle jouait depuis longtemps dans les activités de coordination du SMO, la Commission des systèmes de base (CSB) de l'OMM avait été désignée comme Commission technique assumant la responsabilité principale pour le Programme spatial de l'Organisation.

12.25 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont émis l'espoir que la CSB, après avoir consulté l'ensemble des organes relevant de l'OMM et des autres organismes concernés, mette en place la composante spatiale du système mondial intégré d'observation de l'OMM, sur la base des composantes spatiales dans trois domaines du système terrestre et dans deux autres domaines qui les recoupent, selon le schéma suivant⁷ :

- a) Composante relative à l'atmosphère, y compris ses sous-composantes, pour répondre aux besoins concernant :
 - i) L'exploitation de la VMM et les diverses applications météorologiques, climatologiques et connexes ainsi que les services qui s'y rapportent, notamment en ce qui concerne la météorologie aéronautique (coordination assurée par la CMAé) et la météorologie agricole (coordination assurée par la CMAg);
 - ii) La recherche en météorologie, notamment dans le cadre du Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (coordination assurée par la CSA);

⁷ Autre structure à « sous-systèmes » envisageable :

- 1) Météorologie opérationnelle (CSB, CMAé, CMAg ...)
- 2) Océanographie opérationnelle (CMOM)
- 3) Hydrologie opérationnelle (CHy)
- 4) Recherche atmosphérique (CSA-PRAE)
- 5) Climat (y compris la recherche sur le climat) (SMOC, CCI, PMRC)
- 6) Prévention des catastrophes naturelles

- iii) La chimie de l'atmosphère, notamment dans le cadre de la Veille de l'atmosphère globale (coordination assurée par la CSA);
- b) Composante relative à l'océan, pour répondre aux besoins du Système mondial d'observation de l'océan et des services de météorologie océanographique et maritime ainsi que des activités de recherche qui s'y rapportent (coordination assurée par la CMOM);
- c) Composante relative à la surface des terres et à l'eau douce, pour répondre aux besoins :
 - i) Du Système mondial d'observation du cycle hydrologique et du Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (coordination assurée par la CHy);
 - ii) Du Système mondial d'observation terres-tre coparrainé par l'OMM;
 - iii) De la météorologie agricole (coordination assurée par la CMAg);
- d) Composante relative au climat, qui complète les composantes relatives aux domaines du système terrestre et s'y intègre et dont la coordination est assurée par le Comité directeur pour le Système mondial d'observation du climat coparrainé par l'OMM, pour répondre aux besoins concernant :
 - i) La recherche sur le climat (PMRC);
 - ii) Les politiques relatives au climat (GIEC, SBSTA, Conférences des Parties, sur la base des informations fournies par le GIEC, etc.);
 - iii) La surveillance du climat et les services qui s'y rapportent (coordination assurée par la CCI, la CMAg et la CHy);
- e) Composante relative à la prévention des catastrophes naturelles, qui complète les composantes pour l'observation dans les domaines du système terrestre et s'y intègre et qui englobe les instruments spatiaux et les missions fournissant des informations géophysiques et connexes nécessaires pour l'appui au Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets.

12.26 Les participants à la quatrième Réunion de concertation ont relevé que le projet de mise en place d'un système d'observation intégré poserait des problèmes non négligeables dans le cadre d'une organisation matricielle, mais ils se sont déclarés convaincus que la communauté météorologique et toutes les parties impliquées dans l'observation de la Terre à partir de l'espace avaient intérêt à ce que l'Organisation adopte une approche plus coordonnée en la matière. Le Conseil exécutif, notant que selon les agences spatiales et les Membres de l'OMM, il faudrait un seul ensemble de prescriptions climatologiques, a affirmé que le Comité directeur du SMOC, coparrainé par l'OMM, s'en occuperait en coordonnant son action avec les services climatologiques appropriés.

12.27 Le Conseil, se déclarant nettement en faveur du principe d'une composante spatiale d'un système mondial intégré d'observation de l'OMM, a demandé à la CSB qu'elle en poursuive le développement d'urgence, vu en particulier les nouvelles activités du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre, grâce à son rôle de principale commission technique chargée du Programme spatial de l'OMM en consultation avec d'autres organes appropriés de l'Organisation coparrainés par elle.

12.28 Le Conseil a noté que sa présente session serait la dernière à laquelle participerait M. Tillmann Mohr. Il a rappelé les nombreuses années que M. Mohr a consacrées à la communauté météorologique, d'abord au sein du *Deutscher Wetterdienst* (Service météorologique national allemand), puis en tant que vice-président de la CSB et que président du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour les satellites. Très récemment, il est devenu Directeur général d'EUMETSAT, ce qui a conduit à une nette amélioration de l'utilisation de données et de produits satellitaires par de nombreux Membres de l'OMM. Le Conseil a remercié M. Mohr pour ses nombreuses contributions personnelles aux objectifs globaux de l'Organisation.

12.29 Le Conseil s'est déclaré satisfait du rôle des réunions consultatives visant au développement du Programme spatial de l'OMM et des progrès accomplis vers l'intégration du Système mondial d'observation de l'Organisation. Il a particulièrement apprécié l'apport des agences spatiales aux Membres de l'OMM et le fait que les agences spatiales internationales avaient contribué à la composante spatiale du SMO grâce à des satellites opérationnels ou de recherche-développement et qu'elles collaboraient avec la communauté des utilisateurs de la météorologie et de l'hydrologie afin d'accroître la coordination dans l'intérêt supérieur de la communauté mondiale.

13. QUESTIONS D'ACTUALITÉ ET DÉFIS À RELEVER (point 13 de l'ordre du jour)

13.1 EVOLUTION DU RÔLE DE L'OMM (point 13.1)

13.1.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction de la tâche accomplie par son Groupe spécial sur l'évolution du rôle de l'OMM et du rapport présenté par le président du Groupe, M. U. Gärtner, à la présente session. Ce rapport porte sur les domaines d'intérêt suivants : l'OMM et son environnement, les compétences de l'OMM, la Convention de l'OMM, le mode de fonctionnement de l'OMM et la structure de l'OMM.

13.1.2 Le Conseil est convenu qu'il importait d'élaborer d'urgence une stratégie à appliquer pour répondre aux diverses préoccupations évoquées, notamment en ce qui concerne le rôle de chef de file de l'OMM et le moyen d'améliorer les capacités de

réaction, d'anticipation et d'adaptation de l'Organisation. Il est aussi nécessaire d'œuvrer en faveur d'une prise de conscience politique accrue de son rôle et de sa contribution pour les sujets de préoccupation communs aux nations dont elle sert les intérêts, notamment en ce qui concerne les catastrophes naturelles, le changement climatique et les ressources en eau. Des efforts devraient en outre être déployés simultanément au niveau national en faveur des SMHN.

13.1.3 De ce point de vue, il est nécessaire que l'OMM apporte une réponse claire et anticipative aux préoccupations d'ordre mondial exprimées dans les Objectifs de développement pour le Millénaire adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000 et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, parmi lesquelles figurent la réduction de la pauvreté, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, le changement climatique et les besoins en eau. Il convient en outre de tenir compte des derniers développements et des initiatives récentes telles que l'initiative mondiale d'observation de la Terre (actuellement élaborée par le Sommet sur l'observation de la Terre et son Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre).

13.1.4 Le Conseil est convenu que, sur la base du rapport de son Groupe spécial sur l'évolution du rôle de l'OMM – et notamment du tableau des questions à examiner (voir l'[annexe IX](#) du présent rapport, qui donne une représentation schématique de la méthode employée par le Groupe spécial) – et des délibérations du Groupe spécial à ce propos, il était tout à fait possible d'engager une action dans ce domaine. Il a reconnu que l'OMM devait évoluer de toute urgence, mais avec circonspection et réalisme, afin de pouvoir répondre aux besoins et aux attentes en constante évolution des Membres, notamment en ce qui concerne la stratégie et le rôle de chef de file de l'Organisation pour une vaste gamme de questions relatives à la science du système terrestre et aux services connexes, dans le contexte d'un monde en évolution rapide.

13.1.5 Le Conseil a estimé que la tâche à accomplir pouvait être fractionnée selon diverses échelles de temps (par exemple : action immédiate ; 2004-2005; moyen terme jusqu'à 2007; long terme au-delà de 2007). Il a aussi reconnu qu'un certain nombre d'actions pertinentes liées à l'évolution du rôle de l'OMM ainsi que d'autres points examinés pendant la présente session relevaient de l'autorité et de la compétence du Secrétaire général et a donc prié ce dernier de prendre les mesures nécessaires.

13.1.6 A cet égard, le Conseil a rappelé que le cadre de référence du sixième Plan à long terme de l'OMM (perspectives, résultats escomptés, stratégies et objectifs connexes) fournissait une base fort utile pour la tâche à accomplir.

13.1.7 S'agissant de l'examen de la Convention de l'OMM, le Conseil a indiqué que, si des travaux préparatoires appropriés avaient déjà été effectués,

des progrès devaient être encore accomplis pour que cette question puisse être étudiée comme il convient par le Quinzième Congrès. À cette fin, des recommandations et des solutions envisageables devraient être formulées d'ici la cinquante-septième session du Conseil exécutif afin d'assurer aux Membres (qui devraient pouvoir participer au processus, par exemple à l'occasion des sessions des conseils régionaux) des débats et une communication de qualité et de faire en sorte que les propositions qui nécessiteront une décision du Quinzième Congrès soient suffisamment « mûres » lorsque se tiendra la cinquante-huitième session du Conseil, c'est-à-dire celle précédant le Quinzième Congrès. Le Conseil exécutif a demandé à ce que la proposition formulée lors de sa cinquante-quatrième session ainsi que la documentation et les observations connexes soient mises à la disposition des conseils régionaux lors de leurs sessions.

13.1.8 A propos du mode de fonctionnement de l'OMM, le Conseil exécutif a estimé qu'il s'agissait du domaine où il serait le plus facile d'accomplir des progrès tangibles, en particulier par le biais d'une amélioration des méthodes de traitement des questions d'ordre transsectoriel – notamment grâce à une gestion matricielle – et de mesures diverses qui ont été envisagées pour améliorer le fonctionnement du Conseil.

13.1.9 Il faudrait également envisager la meilleure façon pour les Membres, les organes constituants et le Secrétariat de coordonner leurs actions pour la diffusion des informations appropriées, notamment auprès du grand public et des médias, à propos de questions présentant un intérêt comme la prévention des catastrophes naturelles, l'atténuation de leurs effets, les changements climatiques et les ressources en eau.

13.1.10 Le Conseil exécutif a décidé de reconduire son Equipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM et de constituer un Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM. A cet effet, il a adopté les [résolutions 6 \(EC-LVI\)](#) et [7 \(EC-LVI\)](#). La mission de ces deux organes subsidiaires doit être coordonnée du mieux possible et tenir compte du sixième Plan à long terme de l'OMM et de sa mise en œuvre et doit en outre aboutir à des actions et à des recommandations susceptibles d'influer sur l'élaboration du septième Plan à long terme. Il importe également que les travaux de ces deux organes soient coordonnés avec ceux des autres organes pertinents.

13.1.11 Le Conseil a aussi demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de prendre en compte les considérations pertinentes pour l'évaluation de la mise en œuvre du sixième Plan à long terme et l'élaboration du septième Plan à long terme.

13.2 RÔLE ET FONCTIONNEMENT DES SMHN (point 13.2)

13.2.1 Le Conseil exécutif a rappelé que le Quatorzième Congrès avait estimé que la question du rôle et du fonctionnement des SMHN était étroitement liée à de nombreuses autres questions présentant un intérêt majeur pour l'OMM et qu'il fallait donc dûment tenir compte de cet état de fait et le mettre à profit pour aider l'OMM et ses Membres à renforcer leur complémentarité et leurs alliances stratégiques et à relever les grands défis et les engagements auxquels l'Organisation doit faire face. A ce propos, le Congrès a adopté la résolution 28 (Cg-XIV) – Rôle et fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux.

13.2.2 Le Quatorzième Congrès a demandé au Conseil exécutif de suivre l'évolution des questions pertinentes et a prié le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires et de fournir l'appui requis à cet égard. Il a en outre estimé qu'il faudrait tenir compte de l'évolution du rôle de l'OMM pour poursuivre au mieux l'action engagée.

13.2.3 Après avoir examiné l'ensemble des questions relatives au rôle et au fonctionnement des SMHN et en avoir conclu que les activités déployées dans ce domaine devaient être impérativement poursuivies, le Conseil a adopté, à sa cinquante-cinquième session, la résolution 5 (EC-LV) qui établissait le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des Services météorologiques et hydrologiques nationaux, présidé par M. A.I. Bedritsky. Il a noté que ce groupe devrait se réunir pour la première fois au début de l'année 2005.

13.2.4 Le Conseil a souligné que l'autorité et la notoriété des SMHN et la mission qui leur incombe sur le plan national sont à mettre en parallèle avec les responsabilités dont l'OMM doit s'acquitter à l'échelle internationale. Les SMHN devraient être les organes officiels chargés de diffuser des avis météorologiques pour la sécurité du public, tandis que l'OMM est le porte-parole autorisé du système des Nations Unies pour toutes les questions relatives au temps, au climat et à l'eau. Le rôle de chef de file de l'OMM comme des SMHN procède de leurs compétences de base respectives qu'il faudrait continuer de renforcer.

13.2.5 Tout en assumant un rôle de chef de file dans leurs domaines de compétence, les SMHN et l'OMM devraient privilégier les relations de partenariat qui pourraient leur ouvrir des possibilités qui ne leur seraient pas offertes autrement.

13.2.6 Le Conseil est convenu qu'il était possible de rehausser l'image de marque des SMHN et de l'OMM en collaborant plus étroitement avec les médias et en veillant à établir et/ou maintenir avec eux les contacts voulus. A cet égard, il conviendrait d'étudier les moyens de mettre plus largement à profit la célébration de la Journée météorologique mondiale.

13.2.7 Le Conseil a noté qu'en ce qui concerne le cadre économique pour la prestation des services météorologiques et hydrologiques, on semblait de plus en plus déterminé à poursuivre les travaux d'évaluation économique en vue de renforcer les arguments qui militent en faveur d'une plus grande reconnaissance du rôle des SMHN. On s'est attaché en particulier à élaborer le concept d'économie météorologique (voir aussi le paragraphe 8.11 du résumé général).

13.2.8 A cet égard, le Conseil a rappelé que le Quatorzième Congrès avait étudié la question de l'organisation d'une conférence de haut niveau sur le rôle et les avantages socio-économiques des SMHN et qu'il lui avait demandé d'approfondir l'étude de cette question. Il a en outre rappelé que des conférences techniques sur les avantages économiques et sociaux des Services météorologiques et hydrologiques avaient été organisées en 1990 et en 1994. Le Conseil a reconnu la nécessité d'attirer plus largement l'attention sur ces avantages socio-économiques. A cet égard il a aussi souligné les nombreux avantages socio-économiques qui devraient découler de l'initiative GEOSS, initiative à laquelle l'OMM avait pris une part active. Le Conseil a noté que le GEOSS intéressait les pouvoirs publics à l'échelon le plus élevé et qu'un nombre croissant de Membres de l'OMM y participaient. Il a indiqué que ce réseau était un bon moyen de mettre en évidence les avantages socio-économiques qu'apportent les SMHN et que, lorsqu'elle envisage l'organisation d'une conférence, l'OMM devrait pour l'instant s'attacher avant tout à ce que le rôle des SMHN dans le GEOSS soit dûment reconnu.

13.2.9 Le Conseil a souligné que la question des avantages socio-économiques qu'apportent les SMHN était étroitement liée au rôle que les Membres et leurs SMHN seraient amenés à jouer dans l'élaboration future du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets mis en train par le Quatorzième Congrès.

13.2.10 Le Conseil a estimé que la mobilisation des médias, du secteur privé et du monde universitaire présentait toujours autant d'intérêt. Il a rappelé que le Quatorzième Congrès avait noté qu'on accordait de plus en plus d'importance à la coopération avec les médias, le secteur privé et le monde universitaire ainsi qu'à la nécessité de prendre en compte les possibilités que peut offrir cette forme de coopération, sans pour autant sous-estimer les défis connexes – qui englobent à la fois la participation des médias, du secteur privé et du monde universitaire aux programmes internationaux de l'OMM et la coopération au niveau national de ces différents secteurs et des SMHN.

13.2.11 Le Conseil exécutif a noté que les questions relatives à la gestion des SMHN et au renforcement de leurs capacités avaient souvent suscité beaucoup d'intérêt dans un certain nombre d'instances de l'OMM, et notamment lors des sessions des conseils régionaux et des conférences

techniques régionales. Le Conseil a reconnu qu'il était important de renforcer les capacités des SMHN, notamment par le biais de la formation dans des domaines relativement nouveaux comme la gestion, l'établissement de partenariats, le travail en réseau, la communication, les relations avec les usagers, le recouvrement des coûts, la commercialisation et l'évaluation des avantages socio-économiques des services météorologiques et connexes.

13.2.12 Le Conseil exécutif a estimé que l'incidence de la tendance à l'adoption d'une approche transsectorielle pour certaines activités de l'OMM (le système d'observation intégré – y compris l'initiative concernant le GEOSS et le Programme spatial de l'OMM –, le futur système d'information de l'OMM, le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, etc.) sur le rôle et le fonctionnement des SMHN devrait être étudiée de plus près.

13.2.13 Le Conseil a également estimé que la contribution des SMHN au renforcement de leur rôle de chef de file dans les domaines pertinents à l'échelon national de même que le rôle et la contribution de l'OMM sur le plan international méritaient plus ample examen.

13.2.14 Le Conseil a souligné qu'il était important que son Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN tienne dûment compte dans ses travaux du rôle et du fonctionnement des Services hydrologiques nationaux (SHN).

13.2.15 Le Conseil a aussi estimé qu'il fallait évaluer constamment le rôle et le fonctionnement des SMHN dans un contexte en perpétuelle évolution et arrêter les mesures que les SMHN et l'OMM pourraient prendre à cet égard.

13.2.16 Le Conseil a demandé à son Groupe consultatif de tenir compte, dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de son programme de travail, des débats qui ont eu lieu durant la session. Il lui a aussi demandé de suivre de près des questions telles que l'évolution du rôle de l'OMM et la planification à long terme de l'Organisation.

13.3 CADRE DE RÉFÉRENCE DE L'OMM POUR LA GESTION DE LA QUALITÉ (point 13.3)

13.3.1 Le Conseil exécutif a rappelé que le Congrès avait décidé, aux termes de sa résolution 27 (Cg-XIV) – Gestion de la qualité, que l'OMM devait s'efforcer d'élaborer à l'intention des SMN un cadre de référence pour la gestion de la qualité qui comprendrait *in fine* les éléments suivants, à la fois distincts et interdépendants, à mettre en place probablement par étapes successives :

- a) Normes techniques OMM;
- b) Système(s) de gestion de la qualité (y compris le contrôle de la qualité);
- c) Procédure(s) de certification.

13.3.2 Le Conseil a remercié M. Chow Kok Kee, responsable (au sein du Conseil exécutif) des

questions relatives au cadre de référence pour la gestion de la qualité, de sa contribution, et il a pris note des recommandations émanant de la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques. Il a souligné une fois encore que le cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité devrait permettre de fournir rapidement des conseils appropriés sur la mise en place de systèmes de gestion de la qualité. Le Conseil a noté que plusieurs Membres avaient eu une expérience positive du système de gestion de la qualité fondé sur les normes ISO 9000, qui a conduit à une amélioration continue de l'exploitation et de la prestation de services destinés aux usagers. Il a signalé que ce système pouvait être mis en œuvre pour des secteurs distincts tels que les services de météorologie aéronautique, les services de météorologie maritime et les services climatologiques ou pour l'ensemble d'un Service. Le Conseil a également noté que certains SMN mettaient en place leurs propres systèmes de gestion de la qualité et leurs propres mécanismes d'audit.

13.3.3 Le Conseil a noté que des documents très utiles avaient déjà été élaborés ou étaient fournis par plusieurs Membres. Il s'est félicité des diverses initiatives prises par le Secrétaire général au sujet de l'élaboration du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité. Il s'agissait notamment de consultations avec le Secrétariat de l'ISO afin d'obtenir des conseils pratiques, ainsi que de dispositions à prendre pour que le personnel concerné reçoive la formation nécessaire, tout particulièrement en ce qui concerne la norme ISO 9001:2000. A cet égard, le Conseil a remercié EUMETSAT pour un séminaire sur la gestion de l'assurance de la qualité organisé à l'intention des SMN, qui s'est tenu à Darmstadt (Allemagne) le 11 février 2004. Des rapports consacrés à l'incidence de la gestion de la qualité sur le secteur des instruments et à l'application de la gestion de la qualité aux systèmes d'observation *in situ* ont été établis, et un projet de guide sur les procédures et pratiques de gestion de la qualité pour les services météorologiques destinés au public a été préparé. La CSB et la CIMO examineront ces documents en temps opportun.

13.3.4 Le Conseil a en outre constaté avec satisfaction que la nouvelle édition du *Guide des pratiques des centres météorologiques desservant l'aviation* (OMM-N° 732), établie par la CMAé, contenait une nouvelle section sur la gestion de la qualité, que l'OACI préparait, en collaboration avec l'OMM, un guide sur la gestion de la qualité axé sur la série de normes ISO 9000 et que la nouvelle édition révisée du *Guide des pratiques de météorologie agricole* (OMM-N° 134), que préparait la CMAg, contiendrait un chapitre sur la gestion de la qualité.

13.3.5 Conscient que l'OMM n'en était qu'au début de la mise au point du cadre de référence pour la gestion de la qualité, le Conseil a constaté avec satisfaction que le Secrétaire général avait lancé un

sondage auprès des SMN afin d'évaluer la situation s'agissant des activités et des plans en matière de gestion de la qualité et l'assistance que l'OMM pourrait être appelée à fournir à ces Services. Le sondage a révélé que plus de 40 Membres avaient besoin d'urgence d'une orientation technique et d'autres formes d'assistance de la part de l'Organisation. En particulier, le Conseil a pu constater avec satisfaction que plusieurs Membres avaient offert des documents de base sur la gestion de la qualité, qui avaient été élaborés par leurs SMN et pourraient être publiés par l'OMM. Notant que ces documents étaient rédigés dans des langues nationales, le Conseil a estimé qu'il serait approprié, le cas échéant, de fournir une traduction en anglais des plus utiles d'entre eux.

13.3.6 Le Conseil a noté que l'élaboration du cadre de référence pour la gestion de la qualité n'en était qu'au stade initial et il a approuvé la solution consistant à procéder par étapes comme l'avaient recommandé les présidents des commissions techniques. Il a indiqué en particulier que ce cadre de référence devrait être axé sur les aspects techniques de l'exploitation des SMN. Il a annoncé avec satisfaction que la première étape, qui porte sur les aspects de la gestion de la qualité relatifs aux systèmes d'observation, avait déjà commencé. Le Conseil a souligné la nécessité d'envisager rapidement les aspects du cadre de référence pour la gestion de la qualité qui concernent les services de météorologie aéronautique.

13.3.7 Le Conseil s'est déclaré inquiet du coût probablement élevé de l'opération. Des Membres ont recommandé l'élaboration d'une procédure de certification propre à l'OMM, mais d'autres ont estimé que cette procédure ne recevrait pas la reconnaissance internationale qui importait pour qu'ils puissent renforcer leurs activités commerciales et leur compétitivité.

13.3.8 Le Conseil a demandé instamment aux commissions techniques concernées d'examiner en priorité la question du rassemblement et de la mise à jour des normes techniques appropriées et des pratiques recommandées, afin de s'assurer de leur pertinence eu égard au cadre de référence prévu pour la gestion de la qualité. Il a invité le Secrétaire général à donner la priorité à la publication, dans les meilleurs délais, de documents d'orientation en anglais sous forme électronique (CD-ROM de préférence), afin de répondre aux besoins urgents des Membres qui auront à s'occuper de questions relatives à la gestion de la qualité dans le proche avenir. Le Conseil a estimé que lors des conférences techniques régionales, on devrait aborder la question du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité en tenant compte de l'opinion des Membres qui ont déjà mis en œuvre un tel système.

13.3.9 Le Conseil a étudié soigneusement la question des ressources qui seraient nécessaires pour mener à bien de façon transsectorielle les

activités indiquées ci-dessus. Il a indiqué sa décision à ce sujet sous le point 18.4 de l'ordre du jour. Le Conseil a souligné le rôle et la responsabilité que les commissions techniques avaient à assumer s'agissant des directives et conseils à fournir ainsi que des études et évaluations à effectuer, et il a décidé de mettre sur pied, par le biais de l'adoption de la [résolution 8 \(EC-LVI\)](#), l'Equipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité. Notant que le Programme des services météorologiques destinés au public, programme particulier relevant de la CSB, pourrait apporter des compétences et des éléments importants au cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité en matière de prestation de services, le Conseil a demandé aux responsables du Programme de contribuer aux travaux de l'Equipe spéciale intercommissions.

13.4 SUIVIDU SOMMET SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE (point 13.4)

Groupe ad hoc intergouvernemental sur l'observation de la Terre (GEO): situation présente et perspectives

Premier Sommet sur l'observation de la Terre

13.4.1 Le Conseil exécutif a appris que, le 31 juillet 2003, à l'invitation des Etats-Unis d'Amérique, 33 nations et la Commission européenne s'étaient réunies à Washington à l'occasion du premier Sommet sur l'observation de la Terre, à l'issue duquel une déclaration avait été adoptée qui incitait à resserrer la coopération à l'échelle du globe pour ce qui est de l'observation de la Terre. Ce sommet avait pour but de :

« favoriser la mise en place d'un système ou d'un ensemble de systèmes d'observation de la Terre complet, coordonné et durable avec le concours des gouvernements et de la communauté internationale, afin de mieux comprendre les enjeux environnementaux et économiques à l'échelle mondiale et de pouvoir y faire face » et aussi de « mettre en train un processus aboutissant à l'élaboration d'un cadre conceptuel et d'un plan pour la mise en œuvre de ce système ou de cet ensemble de systèmes. »

13.4.2 A cet effet, les participants au Sommet ont créé un Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (GEO), dans le but de favoriser l'élaboration d'un système ou d'un ensemble de systèmes d'observation de la Terre complet, coordonné et durable. Ce groupe, coprésidé par les Etats-Unis d'Amérique, la Commission européenne, le Japon et l'Afrique du Sud et qu'ont rejoint plus de 21 organisations internationales et inter gouvernementales, a commencé par créer cinq sous-groupes et un secrétariat chargé de faciliter ses activités. Afin de favoriser la mise en place du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) – ainsi

qu'on l'appelle désormais –, le GEO a décidé qu'un document décrivant le cadre de référence propre à ce réseau ainsi qu'un plan décennal de mise en œuvre seraient élaborés.

13.4.3 Le Conseil a noté que le document décrivant le cadre de référence propre au GEOSS (appelé « document-cadre ») pour le plan décennal de mise en œuvre avait été présenté pour adoption au deuxième Sommet sur l'observation de la Terre, lors de la séance de niveau ministériel qui a eu lieu à Tokyo (Japon) le 25 avril 2004, et que le plan décennal de mise en œuvre proprement dit serait présenté pour adoption au troisième Sommet sur l'observation de la Terre, qui sera organisé par la Commission européenne à Bruxelles en février 2005.

13.4.4 Compte tenu de l'ampleur de ces efforts, le Conseil a noté que le processus piloté par le GEO devrait :

- a) Englober la gamme entière des observations effectuées *in situ* et par télédétection (depuis l'espace et au moyen d'aéronefs);
- b) Fournir l'occasion à l'ensemble des nations et des organisations internationales de servir une cause commune en se fondant sur une démarche, un cadre et des méthodes retenus d'un commun accord;
- c) Permettre aux pays en développement de participer activement au processus en effectuant des observations de grande qualité sur leur territoire national et de se procurer et d'utiliser les données d'observation recueillies par d'autres;
- d) Permettre de se fonder sur ces efforts déployés au niveau international pour définir les besoins des utilisateurs, détecter les lacunes en matière d'observation de la Terre et améliorer la communication entre les nations et les organisations dont les intérêts concordent et qui disposent de moyens d'observation analogues;
- e) Assurer une prise de conscience à haut niveau (ministériel) de la nécessité universelle d'améliorer le processus d'observation de la Terre;
- f) Favoriser la recherche d'un consensus entre les participants au sujet des besoins hautement prioritaires en matière d'observation qui ne sont pas encore satisfaits ou dont la satisfaction nécessiterait un accroissement des ressources.

13.4.5 A long terme, l'exécution du plan décennal devrait :

- a) Inciter les nations à procéder à une collecte rigoureuse et durable des données d'observation de la Terre considérées comme hautement prioritaires;
- b) Contribuer à combler les lacunes en ce qui concerne les capacités d'observation;
- c) Souligner l'importance du renforcement des capacités, tant dans les pays en développement que dans les pays développés;
- d) Contribuer à accroître l'interopérabilité et l'interconnectivité des différents systèmes

d'observation constituants, de manière à faciliter l'échange et la mise en commun des données et informations selon des normes établies d'un commun accord.

Première session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (août 2003)

13.4.6 Le Conseil exécutif a noté que la première session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre a eu lieu immédiatement après le premier Sommet sur l'observation de la Terre. Après cette session, des membres du personnel du Secrétariat de l'OMM ont été invités à participer aux travaux de chacun des cinq sous-groupes. De plus, deux sous-groupes ont été coprésidés par des représentants permanents de Membres de l'OMM, et l'Organisation est devenue l'une des trois instances chargées de coprésider le sous-groupe de l'architecture.

13.4.7 Les participants à la première session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre ont demandé à chacun des sous-groupes d'élaborer, avec l'aide du Secrétariat du GEO, un document-cadre afin que ces documents puissent être examinés à la deuxième session du Groupe.

Deuxième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (novembre 2003)

13.4.8 Le Conseil exécutif a noté que les participants à la deuxième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre, qui a eu lieu à Baveno (Italie) les 28 et 29 novembre 2003, avaient souscrit à la recommandation ci-après émanant du sous-groupe de l'architecture :

Le GEOSS devrait être un réseau de systèmes complété, en tant que de besoin, par de nouveaux dispositifs d'observation. Cette architecture, qui permettrait aux systèmes d'observation actuels tels que le Système mondial d'observation de la VMM de conserver leurs fonctions tout en les complétant par de nouveaux dispositifs d'observation, nécessiterait une nouvelle interface entre les différents systèmes d'observation ainsi qu'une nouvelle composante assurant l'échange et la diffusion de données d'observation entre ces systèmes. Les membres du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre et les organisations participantes devraient convenir d'une norme mondiale d'interopérabilité à laquelle se conformeraient tous les systèmes d'observation. Le GEOSS disposerait de l'infrastructure de réseau nécessaire pour fournir toutes les données d'observation indispensables au bon fonctionnement du modèle d'utilisation des données.

Une éventuelle fonctionnalité de haut niveau qui prendrait en compte les avantages évoqués précédemment tout en atténuant les inconvénients pourrait se fonder sur la description suivante :

Fonctionnalité de haut niveau

Le GEOSS sera un réseau virtuel de systèmes d'observation complet, coordonné et durable. Il prendra en compte toutes les observations nécessaires, dans les domaines d'application considérés, pour que les membres et les organisations participantes puissent élaborer des analyses, des produits et des prévisions fiables et prendre les décisions connexes requises. Les besoins des utilisateurs en données d'observation comprendront tous les besoins qui sont propres aux différents systèmes d'observation constituants (par exemple ceux de l'OMM) ainsi que ceux définis conjointement par les membres et les organisations participantes.

Le GEOSS comprendra les composantes nécessaires pour assurer l'échange et la diffusion des données d'observation et des informations connexes ainsi que les systèmes requis pour l'acquisition de ces données. Il permettra d'accéder à toutes les données d'observation nécessaires pour que les membres et les organisations participantes puissent élaborer des analyses, des produits et des prévisions fiables et prendre les décisions connexes requises aux niveaux local, national, régional et mondial. La composante du GEOSS destinée à assurer l'échange et la diffusion des données d'observation et des informations connexes pourvoira en outre à l'interopérabilité des divers systèmes d'observation constituants.

Le GEOSS sera un réseau de systèmes. Les systèmes d'observation qui existent déjà et les services de télécommunications connexes continueront de relever, y compris pour ce qui est de leur fonctionnement technique, de la compétence des instances dont ils sont la propriété aux niveaux national, régional et/ou intergouvernemental (ainsi, le SMO de la VMM continuera de relever de la compétence de l'OMM). S'agissant des nouveaux systèmes d'observation qui s'avèrent nécessaires, les membres du GEO et les organisations participantes les mettront en place ou favoriseront leur mise en place, selon le cas, ou demanderont à une entité organisationnelle qui existe déjà d'en assumer la responsabilité tout en préservant la fonctionnalité de haut niveau requise. Chaque système constituant fournira les interfaces nécessaires conformément à une spécification mondiale d'interopérabilité garantissant le plein échange des données d'observation. L'OMM sera ainsi tenue d'y pourvoir au cas où le SMO deviendrait l'un des systèmes déjà en place du GEOSS. La spécification mondiale d'interopérabilité sera adoptée par l'ensemble des membres et des organisations participantes, qui veilleront à s'y conformer. Cette spécification garantira une totale interopérabilité de tous les systèmes constituants, notamment pour ce qui concerne toutes les métadonnées nécessaires et le

système servant à assurer l'échange et la diffusion des données d'observation. Chaque système constituant fera connaître et appliquera rigoureusement ses propres normes d'observation.

13.4.9 Le Conseil exécutif a aussi noté que les participants à la deuxième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre étaient convenus que le GEOSS devrait favoriser la mise en train d'un processus de bout en bout visant à transformer les données en informations. Il s'ensuit qu'une structure telle que celle de la VMM – y compris ses systèmes de télécommunications et de traitement des données – devrait être élaborée pour chacune des communautés d'utilisateurs finals.

Troisième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (février 2004)

13.4.10 Le Conseil a noté qu'à l'invitation du Gouvernement sud-africain, la troisième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre s'était tenue au Cap (Afrique du Sud) du 23 au 27 février 2004. Cette session a débouché sur quatre résultats importants : l'adoption d'un projet de communiqué; l'adoption d'un projet de document-cadre; la conclusion d'un accord au sujet du mandat de l'Equipe spéciale chargée de l'élaboration du plan de mise en œuvre; enfin, l'adoption du rapport des cinq sous-groupes du GEO. Le Conseil a noté avec satisfaction que le projet de document-cadre accordait beaucoup d'importance à la mission de l'OMM et que le projet de communiqué prenait acte de la contribution universellement reconnue de la VMM.

Quatrième session du Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre

13.4.11 Le Conseil a été informé qu'à la quatrième session du GEO, les grandes lignes d'un plan décennal de mise en œuvre avaient été examinées. Toutefois, le délai proposé initialement pour l'élaboration du plan de mise en œuvre a été modifié, de sorte que les gouvernements aient suffisamment de temps pour formuler d'éventuelles observations et approuver ce plan. Les participants à la quatrième session du GEO sont également convenus d'élaborer trois volets de la documentation destinée au plan décennal de mise en œuvre, à savoir un communiqué, un résumé directif de ce plan (intitulé «Plan décennal de mise en œuvre») et un projet technique.

13.4.12 Le Conseil a noté qu'un important domaine sur lequel avaient porté les débats de la quatrième session du GEO était celui de la coopération internationale. De grands progrès ont certes été réalisés, mais l'on n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur un nouvel organe destiné à remplacer le GEO. Toutefois, les participants à la quatrième session du Groupe sont convenus de huit principes directeurs (ou considérations stratégiques) pour un tel organe. En outre, ils ont décidé de se réunir de nouveau les 27 et 28 septembre 2004 à Bruxelles pour une réunion de travail consacrée à l'examen

des observations formulées par les membres du GEO sur les huit principes en question. Ils ont demandé aux organisations intergouvernementales disposant de systèmes d'observation, et notamment aux pays non représentés au sein du GEO, de donner leur avis sur ces huit principes et ont estimé qu'un nouveau mécanisme devait être défini dans un avenir rapproché, afin qu'il puisse en être tenu compte dans le résumé directif du Plan décennal de mise en œuvre ainsi que dans le projet technique, comme cela est préconisé dans le document-cadre. Le Conseil exécutif a donc examiné ces huit principes directeurs (ou considérations stratégiques) et jugé approprié de faire part au Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre des remarques ci-après afin qu'il en tienne compte dans l'optique de la préparation du troisième Sommet sur l'observation de la Terre, qui doit avoir lieu à Bruxelles le 16 février 2005. Le Conseil a en effet reconnu que neuf des domaines d'intérêt sociétaux mentionnés dans le document-cadre du GEO nécessiteront un large éventail de techniques d'observation et de systèmes de modélisation pour transformer les données d'observation recueillies en informations. Il a aussi convenu que les Membres de l'OMM avaient acquis une vaste expérience dans un certain nombre, voire un grand nombre, de ces domaines d'intérêt sociétaux, tout en reconnaissant que d'autres milieux et d'autres secteurs nationaux (le secteur commercial, par exemple) possédaient une expérience comparable. Il a estimé que l'un des points forts du processus piloté par le GEO consistait en la capacité de tirer profit de toutes les initiatives visant à contribuer à son bon déroulement et à le favoriser. Aussi est-il persuadé que l'expérience et les capacités des Membres de l'OMM pour ce qui concerne les systèmes d'observation aux fins de multiples applications ainsi que l'assimilation des données et la prévision numérique du temps seront extrêmement utiles au GEO.

Deuxième Sommet sur l'observation de la Terre

13.4.13 Le Conseil a noté qu'un communiqué faisant état de l'adoption du document-cadre, indiquant la voie que doit suivre le processus piloté par le GEO et incitant toutes les parties intéressées à participer activement et à accorder leur appui à l'action engagée par le GEO avait été approuvé le 25 avril 2004 à l'occasion du deuxième Sommet sur l'observation de la Terre. Les participants à ce sommet ont aussi approuvé un document-cadre consistant en un résumé de haut niveau de l'action engagée par le GEO élaboré à l'intention des décideurs, en une description du but du GEOSS et des avantages qu'il devrait offrir et en un cadre de référence général pour l'élaboration du plan décennal de mise en œuvre. Ce document-cadre a été établi par le secrétariat du GEO sur la base des éléments substantiels fournis par les sous-groupes, les coprésidents et certains experts de haut niveau du GEO.

13.4.14 Le Conseil a noté que le deuxième Sommet sur l'observation de la Terre avait été ouvert par M. Junichiro Koizumi, Premier Ministre du Japon.

Il a en outre appris qu'à cette occasion, le Secrétaire général avait prononcé deux allocutions. Dans la première, le Secrétaire général a fait part de l'expérience que l'OMM a acquise en matière d'observation ainsi que de sa volonté de contribuer à l'établissement d'un réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) qui soit complet, coordonné et durable. La seconde était en fait une déclaration commune prononcée au nom des chefs de secrétariat de la FAO, du PNUE, de l'UNESCO – et de sa COI – et de l'OMM en vue de définir les modalités d'une intégration et d'une coordination accrues d'un futur système d'observation amélioré relevant des Nations Unies et de solliciter l'approbation de leurs organes directeurs respectifs. Les chefs de secrétariat ont également proposé de participer au processus piloté par le GEO et au mécanisme de coordination intergouvernemental qui en résultera afin d'assurer le succès du GEOSS. Le Conseil exécutif a noté que le deuxième Sommet sur l'observation de la Terre avait abouti à l'adoption d'un document-cadre pour le GEOSS et d'un communiqué, approuvé à l'échelon ministériel.

Evolution future du GEOSS

13.4.15 Le Conseil a été informé des dernières activités du GEO, et notamment de la structure des divers groupes participant au processus piloté par le GEO, du calendrier suivi en vue de l'approbation d'un plan de mise en œuvre en février 2005 à Bruxelles et d'une vue d'ensemble des divers éléments et processus propres au GEOSS. Il a noté avec satisfaction le haut niveau de participation des représentants des SMHN et, dans bien des cas, des représentants permanents ainsi que du Secrétariat de l'OMM aux travaux des divers groupes relevant du GEO. Il a aussi noté que le calendrier établi par le GEO était fort chargé et qu'il nécessitait une présence presque permanente des Membres de l'OMM et de son Secrétariat pour que le rôle aussi bien réel que potentiel de l'Organisation puisse être convenablement reconnu. S'agissant du plan de mise en œuvre, le Conseil a proposé que le GEO prenne en considération les processus déjà en place dans les SMHN, afin d'obtenir une évaluation du degré de réussite dans les secteurs sociétaux pris en compte par le GEO, ainsi qu'il est indiqué dans son document-cadre.

13.4.16 Le Conseil a été très clairement d'avis que le GEOSS constituait l'une des plus importantes initiatives qui permettront à l'OMM de relever le défi des prochaines décennies. Le GEOSS est en effet l'occasion d'apporter des avantages essentiels dans de nombreux secteurs sociétaux et économiques à l'échelle du globe et de permettre à toute une série d'utilisateurs d'avoir accès à des données émanant de systèmes d'observation perfectionnés. Le Conseil s'est dit fermement convaincu que la longue expérience de l'OMM pour ce qui est des systèmes d'observation et de télécommunication opérationnels prouvait à tous ceux qui prennent part au processus

piloté par le GEO que l'Organisation était en mesure d'assumer pleinement un rôle de chef de file pour la mise en place et l'exploitation du GEOSS. Il a aussi reconnu que le plan de mise en œuvre du GEO n'était pas encore parachevé ni approuvé et qu'il restait plusieurs questions d'importance pour les SMHN – concernant en particulier le rôle de ces derniers, les conséquences pour les services nationaux, le régime de propriété et les avantages escomptés sur le plan national et au niveau des SMHN – qui pourraient être clarifiées après approbation de ce plan. Il a donc estimé qu'il convenait d'attendre l'approbation définitive du plan de mise en œuvre, en précisant que l'OMM devrait cependant poursuivre ses efforts en vue d'influer sur l'élaboration de ce plan. Le Conseil a été très clairement d'avis que, quand bien même la version définitive du plan de mise en œuvre ne serait établie qu'en février 2005, plusieurs composantes de l'OMM se porteraient candidates pour le GEOSS et joueraient assurément un rôle important, voire essentiel, dans la mise en œuvre de ce réseau. Au nombre de ces composantes figurent des systèmes de l'OMM uniques en leur genre tels que le SMO et le SMTDP de la VMM, la VAG, le système WHYCOS, le réseau terrestre mondial – hydrologie (GTN-H) et le FSIO ainsi que des systèmes coparrainés tels que le SMOC, le GOOS et le SMOT. S'agissant du FSIO, le Conseil a noté que la mise en œuvre du GEOSS nécessiterait la création d'une nouvelle composante pour l'échange et la diffusion des données et que le FSIO pourrait servir de système initial, qui devrait être ensuite éventuellement renforcé pour satisfaire les besoins en ce qui concerne d'autres données et produits ayant rapport au GEOSS.

13.4.17 Le Conseil a aussi rappelé la longue expérience qu'il a acquise en ce qui concerne l'hébergement de secrétariats importants et apparentés dans le bâtiment du siège de l'OMM, dont les secrétariats du GIEC et du SMOC et le Groupe mixte de planification du PMRC. Cette cohabitation s'est révélée grandement profitable à tous les organismes et organes de parrainage concernés. Le Conseil est donc convenu que le Secrétaire général, pour peu que les membres du GEO lui en fassent la demande, devrait manifester la ferme volonté d'héberger tout futur secrétariat du GEOSS dans des conditions comparables à celles qu'apprécient tant les secrétariats actuellement hébergés par l'OMM. Il a aussi noté que l'OMM fournissait l'infrastructure administrative nécessaire pour les fonds d'affectation spéciale assurant le fonctionnement des secrétariats hébergés et a indiqué que ce service pourrait être également fourni à tout futur secrétariat du GEOSS dans des conditions analogues.

13.4.18 Le Conseil a examiné les arrangements institutionnels envisageables pour le GEOSS, compte tenu du fait que ce réseau sera essentiellement fondé sur les actuels systèmes d'observation,

de traitement des données et de prévision de l'OMM et de plusieurs des organismes des Nations Unies apparentés. Il a estimé qu'il importait que les futurs arrangements concernant le mécanisme destiné à remplacer le GEO mettent l'accent sur la notion de propriété universelle entre tous les Membres de l'OMM et a exprimé l'espoir que le GEOSS finisse par être pleinement intégré dans le système des Nations Unies, d'une manière qui augmente la valeur des divers systèmes d'observation parrainés ou coparrainés par l'OMM, l'UNESCO, la COI, la FAO, le PNUE et d'autres organismes et programmes internationaux. Cela étant, il s'est dit persuadé que le débat en cours sur les modifications à apporter à la Convention de l'OMM sera d'une importance capitale.

13.4.19 Le Conseil a appuyé énergiquement l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une collaboration renforcée avec les autres chefs de secrétariat et a insisté sur la nécessité de poursuivre ces activités, notamment dans le cadre de la préparation de la réunion sur la gouvernance du GEO (qui devrait avoir lieu en septembre 2004), de la cinquième session du GEO (qui se tiendra en novembre 2004 à Ottawa, au Canada) et du troisième Sommet sur l'observation de la Terre (qui devrait avoir lieu en février 2005 à Bruxelles). Dans d'éventuelles futures déclarations conjointes, il pourrait être fait mention de la création d'une structure de travail commune aux différentes composantes du système des Nations Unies concernées en vue de faciliter la mise en œuvre du GEOSS. Le Conseil a aussi proposé que le Secrétaire général tienne compte des incidences du GEOSS dans l'éventualité d'une réorganisation du Secrétariat de l'OMM. Il a rappelé que le Secrétaire général entendait privilégier une gestion de type matriciel au sein du Secrétariat et a estimé qu'il s'agissait là d'un excellent exemple de démarche visant à optimiser le fonctionnement du Secrétariat.

13.4.20 Le Conseil a adopté la [résolution 9 \(EC-LVI\)](#), en réaffirmant son plein appui au processus piloté par le GEO et au GEOSS qui en résultera.

13.5 ECHANGE INTERNATIONAL DE DONNÉES ET DE PRODUITS (point 13.5)

Mise en œuvre de la résolution 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques

13.5.1 Le Conseil exécutif a noté que trois Membres avaient soumis des modifications à la liste des données supplémentaires qu'ils fournissent au titre de la résolution 40 (Cg-XII). Il s'agit de l'Espagne (7 mai 2003), de la Norvège (30 octobre 2003) et de la Bosnie-Herzégovine (10 novembre 2003).

Mise en œuvre de la résolution 25 (Cg-XIII) – Echange de données et de produits hydrologiques

13.5.2 Le Conseil a été informé qu'à la demande du Quatorzième Congrès, le questionnaire sur l'échange des données et produits hydrologiques avait été distribué aux responsables d'agences de bassin et aux centres internationaux de données pour recueillir leurs observations et leur opinion sur la situation actuelle en matière d'échange international des données. Le Groupe de travail consultatif de la CHy analysera les réponses qui s'ajouteront à celles déjà communiquées par les pays. Il portera les résultats de l'enquête à la connaissance de la CHy, lors de sa douzième session, pour lui permettre d'étudier les mesures à prendre dans l'esprit de la résolution 25 (Cg-XIII). Le Conseil a également noté avec satisfaction que le rapport technique sur l'échange des données et produits hydrologiques établi par la CHy, après avoir été examiné par les conseillers régionaux en hydrologie et le Conseil exécutif, avait été publié et distribué au début de 2004.

13.5.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts déployés par l'OMM dans le cadre de la Conférence panafricaine sur l'eau (Ethiopie, décembre 2003) pour résoudre les problèmes liés à l'échange des données hydrologiques. Il a souscrit à la recommandation du Groupe de travail consultatif de la CHy tendant à ce que la question de l'échange international des données soit inscrite le plus souvent possible à l'ordre du jour des réunions internationales sur l'eau, afin d'encourager les pays à mettre en œuvre la résolution 25 (Cg-XIII), et a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts dans ce domaine.

Données et produits climatologiques

13.5.4 En ce qui concerne l'échange international des données et produits climatologiques, le Conseil a prié instamment la CCI de continuer à collaborer avec la CSB pour les questions relatives à la collecte des messages CLIMAT et CLIMAT-TEMP et à leur diffusion via le SMT ou l'Internet. Il s'est félicité de l'élaboration d'un logiciel de codage et de décodage des messages CLIMAT et CLIMAT-TEMP et a recommandé qu'il fasse l'objet de tests poussés avant d'être distribué aux Membres intéressés.

Echange de renseignements météorologiques destinés à l'aviation

13.5.5 Le Conseil a rappelé que les participants à la session commune de la CMAé et de la Réunion météorologie à l'échelon Division de l'OACI, qui avait eu lieu en 2002, avaient souscrit à la recommandation 4/7, qui invite l'OACI à établir, en collaboration avec l'OMM, des lignes directrices pour l'accès aux renseignements météorologiques destinés uniquement à la navigation aérienne. Il a également rappelé que le Conseil et l'OACI et le

Conseil exécutif de l'OMM avaient approuvé cette recommandation en 2003. Il a noté avec satisfaction qu'au titre de la mise en œuvre de la recommandation 4/6, l'OACI avait créé en septembre 2003 le Groupe d'étude sur l'utilisation de l'Internet public pour les besoins aéronautiques et que l'OMM avait accepté de participer aux activités de ce dernier. Le Conseil a été informé que le Groupe achèverait bientôt ses travaux.

13.5.6 Le Conseil a été également informé que l'OACI avait élaboré, sur le modèle de ses lignes directrices pour l'accès autorisé aux émissions par satellite du SMPZ, des lignes directrices pour l'accès aux renseignements météorologiques aéronautiques, qui ont été distribuées aux Membres de l'OMM. Le Conseil a noté avec intérêt que la prochaine étape de la mise au point de directives détaillées dans ce domaine, sous la responsabilité de l'OACI, compte tenu de la Note 3 de l'annexe 4 de la résolution 40 (Cg-XII), consisterait à compléter les directives actuelles sur la base des travaux du Groupe d'étude.

Politique en matière d'échange de données océanographiques

13.5.7 Le Conseil a noté avec intérêt qu'à sa vingt-deuxième session (23 juin – 4 juillet 2003), l'Assemblée de la COI avait entre autres approuvé la politique de la COI en matière d'échange de données océanographiques, qui prend acte de la politique et de la pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes telles qu'elles figurent dans la résolution 40 (Cg-XII), et qui est compatible avec cette politique et cette pratique. Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la COI dans ce domaine, qui permettront de renforcer encore la coopération et la coordination entre les deux organisations pour ce qui a trait à l'échange de données géophysiques. Il a noté avec satisfaction que la CMOM élaborait actuellement ses propres mécanismes et procédures d'échange et de gestion des données en tenant compte des politiques suivies en la matière par les deux organisations dont elle relève et en veillant en particulier à garantir un échange global et ouvert de données océanographiques de toutes provenances.

Derniers développements

13.5.8 Le Conseil a noté que les réalisations et les initiatives récentes telles que l'élargissement des activités satellitaires, qui portent aussi désormais sur les satellites de recherche-développement et sur le réseau GEOSS, avaient des incidences sur l'échange international libre et gratuit de données et de produits météorologiques et connexes, qui sont examinées actuellement.

14. PLANIFICATION À LONG TERME (point 14 de l'ordre du jour)

14.1 Le Conseil exécutif a rappelé que le Quatorzième Congrès avait souligné l'importance de la planification à long terme au sein de l'OMM et qu'à sa cinquante-cinquième session, le Conseil avait chargé le Groupe de travail de la planification à long terme de procurer une aide en la matière. Notant que le Groupe de travail s'était réuni les 19 et 20 avril 2004, il a salué le travail accompli par ce dernier ainsi que le rapport de son président, M. A.M. Noorian.

Considérations d'ordre général

14.2 Le Conseil a estimé qu'il importait de préciser les aspirations de l'OMM et d'en faire le fondement du Plan à long terme de l'Organisation, notamment quant au rôle de chef de file qui incombe à cette dernière. Il a également estimé que la structure des futurs plans à long terme devrait être calquée sur celle du sixième Plan à long terme (perspectives, résultats souhaités, stratégies et objectifs). Le Conseil est en outre convenu de la nécessité d'entreprendre une enquête auprès des Membres afin de mieux cerner les questions qui les préoccupent. Cette mesure devrait aider à arrêter une stratégie en vue d'une analyse efficace de ces sujets de préoccupation, tout en favorisant la participation des Membres au processus de planification et leur engagement à cet égard. Elle permettrait aussi de se faire une idée plus précise de l'utilité des plans à long terme.

14.3 Le Conseil a estimé que des activités transsectorielles telles que le Programme spatial et le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets, devraient faire l'objet d'un examen plus poussé dans le cadre du processus de planification. Vu l'importance croissante des questions intersectorielles, il pourrait s'avérer nécessaire de modifier la structure des programmes de l'OMM. Cette évolution est par ailleurs liée à la poursuite du regroupement des activités de l'Organisation, par exemple pour établir le système intégré d'observation (qui comprend l'initiative GEOSS) et le futur système d'information de l'OMM (FSIO).

14.4 Le Conseil a déclaré qu'il conviendrait d'améliorer encore l'appui procuré par l'OMM (et les SMHN) à la formulation et à la mise en œuvre de politiques concernant les catastrophes naturelles, le climat et les ressources en eau, ainsi que d'autres secteurs tels que l'aéronautique, l'agriculture, la santé et la planification. En conséquence, il faudrait déterminer comment l'OMM et les SMHN pourraient contribuer plus utilement à la formulation et à la mise en œuvre des politiques dans les domaines qui relèvent de leur compétence, tâche essentielle mais délicate.

14.5 Le Conseil a été d'avis qu'il faudrait étudier plus avant les liens qui ont été établis par l'OMM et les SMHN avec le secteur privé, en vue de

déterminer la meilleure façon de créer des partenariats utiles et efficaces.

14.6 Il a été aussi question du système de gestion de la qualité, en tant que moyen d'atteindre un degré élevé de qualité en ce qui concerne les produits météorologiques et connexes. Les coûts associés à un tel système restent préoccupants pour les pays en développement. Il est néanmoins nécessaire de préparer des directives afin d'orienter le travail des SMHN et de relever les futurs défis en la matière (voir aussi le point 13.3 de l'ordre du jour).

14.7 Le Conseil a estimé qu'il importait de faire en sorte que l'utilité socio-économique des produits fournis par les SMHN soit perçue plus clairement, compte tenu en particulier de la nécessité de mesurer l'importance du retentissement des activités menées par l'OMM en tant qu'organisation. Il a aussi été souligné que l'OMM et les SMHN devraient entreprendre des études sur la valeur économique des produits météorologiques et connexes, lesquelles pourraient concourir à une meilleure reconnaissance et à un financement plus approprié de leurs actions.

14.8 Les liens entre le plan à long terme et le budget-programme devraient être resserrés afin que les résultats escomptés soient bien précisés et que la manière d'atteindre ceux-ci soit soigneusement décrite.

Le processus de planification à long terme

14.9 Le Conseil a réaffirmé que le processus de planification à long terme de l'OMM, qui n'a cessé de se perfectionner au fil des ans, avait été fort utile à l'Organisation et que les objectifs et les caractéristiques de ce processus restaient fondamentalement valables.

14.10 Le Conseil a pris note de la manière dont ont évolué les questions de portée nationale, régionale et mondiale. Il est convenu que l'on devrait envisager d'étudier les risques que comporterait le fait de ne pas saisir les grandes occasions qui s'offriront à l'OMM et les principales difficultés qu'il faudra surmonter pour profiter de ces occasions, en procédant éventuellement à une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. Une telle analyse devrait prendre en considération le rôle que l'Organisation sera amenée à jouer au sein du système des Nations Unies, les tendances de la mondialisation, la mobilisation des ressources, les changements dans le secteur privé et les nouvelles demandes émanant des usagers ou des consommateurs.

14.11 Le processus de planification devrait déterminer les différentes possibilités à envisager pour la planification future, compte tenu du rôle de chef de file et de la fonction stratégique de l'OMM (et des SMHN) dans les domaines qui intéressent en premier lieu l'Organisation, notamment les catastrophes naturelles, le climat et les ressources en eau.

14.12 Une analyse de scénario pourrait aider à déterminer les possibilités futures pour l'OMM et la manière de les mettre à profit, en bénéficiant de la contribution scientifique et technique des commissions techniques. Il a également été suggéré d'étudier les plans à long terme arrêtés par d'autres organisations internationales afin que l'OMM puisse travailler en tandem avec divers partenaires. Il conviendrait en outre de préciser les domaines à privilégier.

14.13 Le Conseil a insisté sur la nécessité de se doter d'une stratégie claire à long terme, en établissant par ailleurs des objectifs à court terme. Cela devrait aider les Membres à se fixer des buts pour l'avenir, tout en planifiant leurs activités et en assurant leur fonctionnement à plus courte échéance et en apportant les ajustements qui pourraient être nécessaires.

Suivi et évaluation du sixième Plan à long terme

14.14 Le Conseil est convenu de la nécessité de mettre en œuvre comme il se doit le sixième Plan à long terme et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

14.15 Le Conseil a reconnu que les indicateurs de résultats avaient aidé à montrer les réalisations de l'OMM et des Membres (en particulier de leurs SMHN) en matière de prestation de services, conformément au sixième Plan à long terme. De plus, ce genre de mesure pourrait permettre à l'Organisation et aux SMHN d'obtenir davantage de ressources à l'appui de leurs activités.

14.16 Le Conseil a pris note de la recommandation qui lui a été soumise par le Groupe de travail, selon laquelle les rapports présentés aux futures sessions du Conseil exécutif (notamment par les présidents des conseils régionaux et des commissions techniques, ainsi que par le Secrétaire général) devraient indiquer de quelle manière les différents programmes concourent à la mise en œuvre du plan à long terme et préciser si l'application du sixième Plan à long terme est en bonne voie dans chacun des domaines concernés. Les rapports devraient en outre analyser la contribution des programmes à l'obtention des six résultats souhaités et à la mise en œuvre des neuf stratégies (avec leurs objectifs associés) énoncés dans le sixième Plan à long terme.

14.17 Le Conseil a noté que le Groupe de travail avait également suggéré que l'on étudie plus avant la possibilité de faire réaliser une évaluation externe, à laquelle pourraient participer les usagers, afin d'obtenir une appréciation plus juste de l'efficacité du sixième Plan à long terme et de sa mise en œuvre, et qu'il conviendrait de déterminer précisément le but, le champ et la méthodologie d'une telle étude.

14.18 Le Conseil a demandé que l'on réfléchisse à la meilleure façon de procéder pour faire le point sur le sixième Plan à long terme et sa mise en œuvre, compte tenu des derniers développements en la matière tels que l'initiative GEOSS, les nouvelles activités satellitaires – où entrent

désormais en ligne de compte les satellites de recherche-développement – et les changements qui sont intervenus au Secrétariat, notamment ceux qui concernent le traitement des questions trans-sectorielles.

Elaboration du septième Plan à long terme

14.19 Le Conseil est convenu avec le Groupe de travail que l'élaboration du septième Plan à long terme devrait notamment prendre en considération les objectifs suivants :

- a) Protéger les personnes et les biens contre les catastrophes naturelles;
- b) Lutter contre la pauvreté;
- c) Sauvegarder l'environnement;
- d) Accroître le bien-être économique et social des divers secteurs de la société dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les ressources en eau, l'énergie, la santé, les transports et le tourisme;
- e) Formuler des politiques et s'acquitter des engagements souscrits à l'échelle internationale dans les domaines pertinents en fournissant les informations, les évaluations et les avis voulus;
- f) Préserver à long terme l'autorité scientifique de l'Organisation en accordant plus d'attention au développement des principaux programmes scientifiques de l'OMM ainsi qu'en resserrant les liens avec les groupes de recherche appropriés;
- g) Etablir des alliances stratégiques au sein du système des Nations Unies dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;
- h) Chercher à renforcer les partenariats avec le secteur privé, le monde universitaire, les médias et les organisations non gouvernementales pour la conduite des travaux de l'Organisation;
- i) Anticiper les nouvelles questions afin que, de manière générale, l'Organisation soit mieux à même d'y répondre;
- j) Trouver de nouvelles façons de renforcer les capacités des opérateurs et des usagers potentiels de l'infrastructure et des installations météorologiques, hydrologiques et connexes, en s'attachant particulièrement à améliorer ces dernières dans les pays les moins avancés, ainsi que les produits et les services qui en sont issus;
- k) Accroître la notoriété, la capacité de communication et la transparence de l'Organisation;
- l) Rendre le mode de fonctionnement de l'OMM plus efficace et rationnel.

14.20 Le septième Plan à long terme devrait également tenir compte des préoccupations et des recommandations des différents pays, telles qu'elles sont énoncées dans les Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg élaboré lors du Sommet mondial pour le développement durable.

14.21 Les présidents des conseils régionaux et des commissions techniques devraient être associés au processus d'évaluation. Les organes techniques responsables des questions de nature trans-sectorielle devraient être mieux identifiés. Il faudrait préparer des directives pour le suivi du septième Plan à long terme et étudier soigneusement la question de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre.

Liens avec d'autres travaux en cours

14.22 Le Conseil a noté que le Groupe de travail s'était penché sur les activités menées par le Groupe spécial du Conseil exécutif sur l'évolution du rôle de l'OMM, par le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN et par le Groupe consultatif du Conseil exécutif sur le climat et l'environnement, dont les tâches intéressent celles du Groupe de travail de la planification à long terme. Les analyses portant sur l'évolution du rôle de l'OMM et la structure de l'Organisation ont été étroitement coordonnées avec le processus de planification.

Travaux futurs du Groupe de travail de la planification à long terme relevant du Conseil exécutif

14.23 Le Conseil exécutif est convenu que les présidents de tous les conseils régionaux et de toutes les commissions techniques devaient désormais être associés aux travaux du Groupe de travail.

14.24 Le Conseil a demandé à son Groupe de travail de la planification à long terme de suivre les orientations données et de le tenir au courant de l'évolution de ses travaux.

15. COOPÉRATION AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (point 15 de l'ordre du jour)

15.1 ORGANISATION DES NATIONS UNIES (point 15.1)

Résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies qui intéressent les institutions spécialisées

15.1.1 Le Conseil exécutif a pris note des résolutions ci-après qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session et qui intéressent les institutions spécialisées, dont l'OMM :

1A, 1B, 2, 3, 4, 7, 16, 25, 32, 33, 89, 90, 104, 107, 114, 117, 119, 130, 144, 148, 168, 172, 181, 199, 200, 201, 202, 206, 207, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 228, 230, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 240, 242, 243, 269, 278.

15.1.2 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la lettre circulaire du Secrétaire général sur les principaux résultats de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui intéressent directement l'OMM. Il a estimé que ces informations présentaient un intérêt indéniable pour les Membres et demandé au Secrétaire général de continuer à les leur fournir, afin de permettre aux SMHN de contribuer plus efficacement à la prise de conscience des derniers développements de portée mondiale ou régionale qui ont des incidences sur leurs activités respectives.

15.1.3 Le Conseil a exhorté le Secrétaire général à faire le nécessaire, dans le contexte des nouvelles initiatives qui ont trait aux relations avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, pour renforcer la politique d'information et de sensibilisation de l'OMM par le biais d'une participation active aux réunions et autres manifestations organisées sous les auspices des Nations Unies, de concert avec les représentants des Membres à ces réunions et avec leur soutien. Il a souligné la nécessité d'appliquer les résolutions des Nations Unies afin de renforcer la notoriété de l'Organisation, comme il l'avait déjà recommandé. Cela contribuerait en effet à améliorer l'image de marque de l'OMM et des SMHN et à attirer l'attention sur leurs activités. Le Conseil a invité à cet égard le Secrétaire général à lui remettre un rapport d'activité sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes, en particulier celles qui ont trait à la Décennie internationale d'action intitulée « L'eau, source de vie » (2005-2015) et à la promotion des femmes au sein de l'OMM.

Rapports du Corps commun d'inspection

15.1.4 Le Conseil a noté avec satisfaction l'information qui lui a été présentée au sujet des rapports du Corps commun d'inspection dont l'OMM a été saisie et du suivi de ces rapports, ainsi que les observations pertinentes du Secrétaire général.

15.1.5 Le Conseil s'est félicité du renforcement des liens entre le Corps commun d'inspection et l'OMM et a pris note des mesures qui ont été prises pour donner suite, selon le cas, aux recommandations contenues dans les rapports en question conformément à la procédure habituelle. Ces mesures sont évoquées au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Le Conseil a adopté la [résolution 10 \(EC-LVI\)](#).

15.2 INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (point 15.2)

15.2.1 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que l'OMM avait signé en 2003 un mémorandum d'accord relatif au cadre et aux modalités de la coopération entre l'Organisation et la Commission européenne, ainsi que des mémorandums d'accord

avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, l'Organisation arabe de développement agricole, la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Société météorologique européenne. Il s'est félicité de la conclusion de ces mémorandums d'accord qui favorisent le développement des SMHN et contribuent à accroître leur notoriété et celle de l'OMM.

15.2.2 Le Conseil a fait le point de la coopération entre l'OMM et d'autres organisations internationales, en examinant en particulier les accords, les arrangements de travail et le statut consultatif, que le Congrès et lui-même ont approuvés, et s'est félicité du résultat. Il a prié le Secrétaire général d'évaluer le degré de mise en œuvre de différents accords de coopération et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'application de ceux dont l'OMM et les SMHN tirent profit. Il lui a également demandé d'examiner s'il était nécessaire de continuer à appliquer les accords dans le cadre desquels il n'y a plus eu d'activités de coopération depuis plusieurs années et il n'est pas prévu d'en mener. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa prochaine session, un rapport sur la question, en rendant compte en détail notamment de l'état de la mise en œuvre des accords de coopération y compris des mémorandums d'accord.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

15.2.3 Le Conseil a rappelé que l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé d'organiser le Sommet mondial sur la société de l'information en deux phases. La première phase a eu lieu à Genève, du 10 au 12 décembre 2003. La deuxième phase doit se tenir à Tunis (Tunisie), en novembre 2005. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétariat de l'OMM avait participé à la phase de Genève du SMSI, notamment en tant que membre du Comité d'organisation de haut niveau. Il s'est félicité de ce que la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés à cette occasion abordent des thèmes et énoncent des mesures intéressantes les programmes de l'OMM, en particulier pour ce qui est des catastrophes naturelles.

15.2.4 Le Conseil a invité le Secrétaire général à faire le nécessaire pour que l'OMM participe activement aux préparatifs de la deuxième phase du Sommet. En prévision de celle-ci, il est nécessaire de suivre et d'évaluer l'état d'avancement des mesures indiquées dans le Plan d'action de Genève, et qu'il est possible de mettre en œuvre. Le Conseil a invité tous les Membres à s'assurer auprès des autorités compétentes de leur pays que les sections du Plan d'action qui intéressent les programmes de l'OMM soient dûment prises en compte à l'échelle nationale dans le cadre des préparatifs du Sommet.

15.3 ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE 2007/08
(point 15.3)

15.3.1 Le Conseil exécutif a rappelé la résolution 34 (Cg-XIV) – Organisation d'une troisième Année polaire internationale en 2007/08, en vertu de laquelle le Quatorzième Congrès lui a demandé d'étudier, à sa cinquante-sixième session, la question de la préparation et de l'organisation d'une Année polaire internationale en collaboration avec d'autres organisations internationales, et d'envisager la création d'un organe de travail spécialement chargé d'élaborer un plan d'action pour la préparation de cette API et de coordonner sa mise en œuvre.

15.3.2 Le Conseil a noté qu'à titre de suivi, le Secrétaire général avait institué au sein du Secrétariat le Comité directeur interne pour l'Année polaire internationale 2007/08, qui est secondé par une équipe spéciale qui a tracé les grandes lignes des activités à mettre en œuvre à titre de contribution des programmes de l'OMM à l'API. Le Conseil a décidé que ces contributions devraient s'articuler autour des domaines d'activité suivants :

- a) Amélioration et extension du SMO de la VMM dans les régions polaires, et notamment réactivation des stations synoptiques en surface et en altitude existantes et création de nouvelles stations; augmentation du nombre de bouées dérivantes, de navires d'observation bénévoles et de mesures automatiques en altitude à bord de navires, en particulier dans l'océan Austral; extension du programme AMDAR aux régions polaires; utilisation des satellites actuels de surveillance de l'environnement et d'une nouvelle série de satellites à défilement dotés de capacités d'observation améliorées;
- b) Amélioration de la surveillance de la couche d'ozone, avec notamment l'élargissement de la couverture spatiale et temporelle grâce à des instruments de télédétection optique et à des sondes d'ozone au sol. Des campagnes de mesures stratosphériques par aéronef devraient être menées aux deux pôles pour obtenir les données nécessaires à l'étude des propriétés chimiques et physiques sur une période d'une à deux années;
- c) Intensification du processus intégré de mesure et de modélisation à long terme du transport des gaz à effet de serre et des aérosols, en particulier dans l'Arctique, et réalisation d'une étude sur les processus chimiques dans l'atmosphère afin de minimiser les effets de ces substances sur l'écosystème polaire;
- d) Evaluation des influences régionales et mondiales sur la naissance, l'évolution et la prévisibilité des phénomènes météorologiques violents de la circulation polaire dans le cadre de l'expérience THOR PEX relevant du PMRPT;
- e) Multiplication des études du climat polaire portant sur le rôle du couplage stratosphère-troposphère, les processus cryosphériques et

les interactions de la cryosphère avec les autres composantes du système climatique; évaluation de l'incidence de la variabilité du climat et des changements climatiques passés et futurs sur les composantes de la cryosphère, notamment sur les budgets mondiaux de l'énergie et de l'eau, les sols gelés, le niveau de la mer et les banquises, dans le cadre des projets CliC, CLIVAR et SPARC relevant du PMRC;

- f) Constitution d'une base de données exhaustive sur le climat polaire aux fins des études spécialisées portant sur les changements climatiques actuels et futurs dans les régions polaires. Analyse des téléconnexions entre les régions polaires et les latitudes plus basses en vue d'améliorer la prévision du climat, dans le cadre du projet CLIPS, pour les régions plus peuplées;
- g) Etude des processus physiques dans les océans polaires, tels que la formation des eaux profondes, la formation et la fonte des glaces de mer, le vêlage d'icebergs, les interactions atmosphère-océan et le rôle des océans polaires dans les changements climatiques. Mise en place de systèmes d'observation de l'océan Arctique et de l'océan Austral, et notamment remise en service de stations existantes et établissement de nouvelles stations pour la mesure du niveau de la mer dans le cadre du GLOSS (Système mondial d'observation du niveau de la mer), renforcement des réseaux IABP et IPAB de bouées dérivantes placées sur des glaces de mer, déploiement de bouées ancrées, de sonars à vision vers le haut pour la mesure de la dérive des glaces et de bouées Argos dans l'océan Austral, installation de stations de recherche sur les glaces dérivantes; expéditions à bord de brise-glaces et autres navires et de sous-marins, et campagnes aéroportées d'observation visuelle ou par radar, le tout complété par des satellites équipés de capteurs hyperfréquences actifs et passifs, d'appareils de mesure optique et de sondeurs;
- h) Renforcement des moyens d'observer et de modéliser les cycles hydrologiques des régions au climat froid et d'en apprendre davantage, sur le plan quantitatif, sur les flux d'eau douce pénétrant dans le bassin Arctique. La mise en œuvre d'un projet Artic-HYCOS devrait fournir des données sur les apports des cours d'eau à cette région.

15.3.3 Le Conseil a fait observer que les jeux de données et les résultats scientifiques obtenus grâce aux activités ci-dessus permettront d'améliorer encore la surveillance de l'environnement et les systèmes de prévision, notamment la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes. Ils apporteront par ailleurs une précieuse contribution aux évaluations des changements climatiques et de leur incidence sur les régions polaires réalisées par le

GIEC et serviront de base aux recommandations destinées aux organismes publics et aux différents secteurs socio-économiques.

15.3.4 Le Conseil a souligné que l'API fournirait aux SMHN une occasion exceptionnelle de moderniser leurs systèmes d'observation dans les régions polaires, notamment en ce qui concerne les observations en altitude et les sondages de l'ozone, sur la base d'une coopération internationale accrue. Il a aussi indiqué que les réseaux d'observation mis en place ou améliorés pendant l'API devraient être maintenus en exploitation pendant le plus grand nombre d'années possible, afin qu'ils puissent transmettre des données pour la détection et la prévision du changement climatique. De plus, le Conseil a estimé que, dans certains cas particuliers, les limites géographiques de l'API pourraient être repoussées de façon à inclure les régions environnantes (la partie sud de l'océan Indien, par exemple) et à permettre ainsi de recueillir des données dans des zones où elles sont rares. Il a aussi appris avec satisfaction, de la bouche du représentant de l'Agence spatiale européenne, qu'il était prévu de lancer un satellite à défilement Cryosat d'ici la fin de 2004 et que cela fournirait une excellente occasion d'obtenir des données sur la couverture de glace de mer dans les régions polaires arctiques et antarctiques pendant l'API.

15.3.5 Le Conseil a été informé que l'initiative concernant l'organisation d'une Année polaire internationale 2007/08 avait été examinée par le Conseil international pour la science (CIUS), qui a créé en février 2003 un groupe de planification chargé d'étudier la possibilité d'organiser cette API et de formuler ses objectifs. Le Conseil a noté avec satisfaction que des liens de collaboration étroits avaient été noués entre l'OMM et le CIUS sur cette question, avec notamment la participation de représentants de chaque organisation aux réunions de l'autre consacrées à cette question. Le Conseil a remercié la Fédération de Russie d'avoir organisé à Saint-Pétersbourg en janvier 2004 la réunion internationale de coopération pour l'API, avec la collaboration de ROSHYDROMET et de l'Académie des sciences de la Russie et l'appui de la Commission européenne. Les participants ont arrêté les domaines d'action prioritaires et ont estimé qu'aux fins des actions communes qui seront menées, il faudrait élaborer un plan de coordination des multiples contributions, et ils ont prié l'OMM et le CIUS, en collaboration étroite avec les autres organisations compétentes, de prendre des mesures dans ce sens.

15.3.6 Le Conseil a noté avec satisfaction que le Conseil d'administration du CIUS avait décidé en février 2004 d'organiser une Année polaire internationale 2007/08 suite à la confirmation de la vingt-huitième assemblée générale de cet organe, et avait proposé à l'OMM de l'aider à organiser cet événement et de créer un comité conjoint pour la planification et la coordination de l'API. Reconnaisant

qu'aux fins de cette dernière, le CIUS avait adopté une approche scientifique pluridisciplinaire prévoyant une surveillance stricte du climat et de l'environnement, le Conseil a accepté que l'OMM et le CIUS soient tous deux investis du rôle de chef de file pour la préparation et la mise en œuvre de l'API et a décidé d'établir un Comité mixte d'organisation de l'API pour la planification et la coordination de l'API 2007/08. Il a également décidé d'inviter d'autres organisations compétentes telles que la COI, le PNUE, le Conseil de l'Arctique, la Réunion consultative du Traité de l'Antarctique, le Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR), le *Forum of Arctic Research Operators* (FARO) et le Conseil des directeurs des programmes nationaux relatifs à l'Antarctique (COMNAP) à contribuer, par l'intermédiaire de leurs Membres, à l'intensification des travaux de recherche et au développement de l'infrastructure technique et logistique nécessaire pour les activités opérationnelles et de recherche dans les régions polaires pendant la préparation et la mise en œuvre de l'API. A cet égard, le Conseil exécutif a appris avec satisfaction qu'un plan scientifique général initial pour l'API avait été élaboré par le Groupe de planification du CIUS, avec le concours de l'OMM, en avril 2004 et que ce plan avait été communiqué aux organisations internationales concernées, afin qu'elle puissent formuler d'éventuelles observations et propositions qui seront ensuite prises en compte dans la version finale du plan d'ici octobre 2004.

15.3.7 Le Conseil a noté que de nombreuses organisations nationales et internationales avaient déjà fait part de leur ferme intention de participer à l'organisation de l'API. Il a estimé à cet égard qu'il serait souhaitable d'instituer un Conseil de l'API composé de représentants des comités nationaux et des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de reconnaître les apports des uns et des autres et d'assurer la coordination de l'exécution des activités liées à l'API. Il a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires en concertation avec le CIUS.

15.3.8 Le représentant de l'Institut international de l'océan a exprimé sa satisfaction au sujet de la proposition d'instituer un Conseil de l'API composé de représentants des comités nationaux et des organisations gouvernementales et non gouvernementales participants. Il a souligné que cette façon de procéder correspondait pleinement aux recommandations des Sommets de Rio et de Johannesburg visant à faciliter la coopération des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Il a indiqué que l'Institut international de l'océan était disposé à collaborer avec d'autres organisations à la mise en œuvre de l'API et à apporter ses connaissances et son expérience en matière d'administration des régions polaires, de renforcement des capacités et de formation ainsi que de sensibilisation à la gestion et à la protection des régions polaires. Compte tenu de ce qui précède,

un plan de mise en œuvre pour l'API devrait comprendre non seulement des programmes scientifiques, mais aussi des stratégies concernant les aspects socio-économiques, le renforcement des capacités, l'information publique et les médias. Il conviendrait en outre de procéder à une présentation et à une promotion à grande échelle des objectifs de l'API ainsi qu'à une mise en évidence solidement argumentée de l'intérêt qu'elle présente sur le plan socio-économique.

15.3.9 Compte tenu du soutien institutionnel et financier apporté par le CIUS au processus de planification et de mise en œuvre de l'API, le Conseil a prié le Secrétaire général de dégager des fonds pour les activités de planification et celles du Comité mixte d'organisation. Il a également encouragé les Membres à soutenir ces activités en contribuant à un fonds d'affectation spéciale.

15.3.10 Le Conseil a adopté la [résolution 11 \(EC-LVI\)](#) à cet effet.

15.3.11 Le Conseil a estimé que parallèlement à la création du Comité mixte d'organisation de l'API qui devrait être chargé de la planification et de l'organisation générales de l'API, il conviendrait d'établir un groupe ad hoc pour aider le Comité d'organisation et coordonner les activités pertinentes au sein de l'OMM, notamment celles des commissions techniques et des SMHN participant à l'API. Il a noté qu'à leur réunion de 2004, les présidents des commissions techniques avaient recommandé que des correspondants soient désignés dans chaque commission pour la coordination des activités menées dans le cadre de l'API au sein de l'OMM. Il a aussi relevé que, comme l'avait recommandé le Quatorzième Congrès, son Groupe de travail de la météorologie antarctique avait été dûment consulté par correspondance.

15.3.12 Compte tenu de ce qui précède et vu que les activités liées à l'API sont censées couvrir les deux régions polaires et qu'elles relèveront directement de la compétence de la plupart des commissions techniques de l'OMM, le Conseil est convenu d'établir une équipe spéciale inter-commissions pour l'API qui sera chargée de coordonner les activités de l'OMM relatives à la préparation et à l'organisation de l'Année polaire internationale. Il a demandé à son Groupe de travail de la météorologie antarctique de participer activement aux travaux de cette équipe spéciale, notamment pour tout ce qui a trait à l'Antarctique.

15.3.13 Le Conseil a adopté la [résolution 12 \(EC-LVI\)](#) à cet effet.

15.4 COOPÉRATION INTERINSTITUTIONS DANS LE CADRE DE L'ÉVALUATION MONDIALE DE L'ÉTAT DU MILIEU MARIN ET RÔLE DU GROUPE D'EXPERTS GESAMP (point 15.4)

15.4.1 Le Conseil exécutif a été informé que la résolution A/RES/57/141 – Les océans et le droit de la mer, (paragraphe 45) de l'Assemblée générale

des Nations Unies et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg (paragraphe 36, alinéa b)) adopté lors du Sommet mondial pour le développement durable prévoyaient la mise en place pour 2004, sous l'égide des Nations Unies, d'un mécanisme permanent de notification et d'évaluation de l'état du milieu marin à l'échelle du globe. L'OMM a été appelée à collaborer à cette évaluation, en même temps qu'un certain nombre d'organismes des Nations Unies représentés au sein du Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP). Le Conseil a rappelé à cet égard le rôle éminent que l'OMM joue de longue date au sein de ce groupe d'experts depuis 1969, essentiellement dans le cadre VAG. Il a déclaré que l'OMM pouvait apporter une précieuse contribution à l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin par le biais de ses programmes et des organes ou systèmes d'observation interinstitutions, et ce dans les domaines suivants :

- a) Interaction océan-atmosphère, notamment les échanges de polluants et les effets des changements planétaires et autres processus atmosphériques sur le milieu marin (VAG, SMOC);
- b) Biosphère océanique et bilan du rayonnement ultraviolet et de l'ozone (VAG);
- c) Surveillance hydrométéorologique de l'océan (Programme des applications, GOOS);
- d) Apports d'eau douce dans l'océan (PHRE);
- e) Climat actuel et changements climatiques (PCM, GIEC).

15.4.2 Le Conseil a été informé en outre que, depuis sa dernière session, l'OMM avait participé à diverses rencontres interinstitutions (notamment avec l'ONU, le PNUE, la FAO, l'AIEA, le PNUD/FEM, l'OMI, la Convention OSPAR, la Convention d'Helsinki, la Convention de Ramsar et la Convention de Londres) et contribué à l'élaboration du rapport présenté par le Secrétaire général de l'ONU à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulé « Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin : propositions concernant les modalités ». Il a noté avec satisfaction que l'OMM était représentée au sein d'un groupe d'experts des Nations Unies établi en décembre 2003 en vertu de la résolution A/58/L.19 – Les océans et le droit de la mer (paragraphe 64, alinéa a)) de l'Assemblée générale des Nations Unies, en vue de définir le cadre général et les grandes lignes d'une évaluation mondiale du milieu marin, et qu'au sein de l'OMM, la coordination requise était assurée entre les programmes concernés. Le Conseil a approuvé les dispositions prises par le Secrétaire général pour assurer la participation de l'OMM à l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin et a demandé que l'on poursuive le processus.

15.4.3 Le Conseil exécutif a noté que le GESAMP, seul organe interinstitutions ayant une

longue expérience des évaluations marines, avait vocation à jouer un rôle de premier plan au sein de l'équipe scientifique et comptait par conséquent assurer la direction scientifique des opérations. Le GESAMP a entrepris dans ce contexte de revoir sa structure et son mode de fonctionnement pour être mieux à même de répondre aux nouveaux défis, en particulier celui que constitue l'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin. Il a établi son nouveau plan stratégique et un mémorandum d'accord révisé, qui sont actuellement à l'étude et seront soumis pour approbation officielle aux organismes qui parrainent l'Évaluation. Le Conseil a réaffirmé le soutien que l'OMM se devait d'apporter au GESAMP et demandé que de nouvelles informations sur le processus d'évaluation et le rôle joué à cet égard par le Groupe d'experts lui soient présentées à sa prochaine session.

16. PROGRAMME D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

(point 16 de l'ordre du jour)

16.1 Le Conseil exécutif a décidé que la Journée météorologique mondiale de 2006 aurait pour thème « La prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets ».

16.2 La stratégie générale de communication de l'Organisation comprend cinq éléments fondamentaux, qui consistent respectivement à : présenter une image unifiée et renforcée de l'OMM et des SMHN; s'assurer d'un auditoire aux niveaux national et régional; diffuser des messages clés qui soient l'expression locale d'une démarche et d'une conception de portée mondiale; conclure des alliances stratégiques avec les médias; promouvoir une culture de communication visant à souligner l'importance capitale du rôle de l'OMM et des SMHN dans la vie quotidienne de tous les habitants du globe. À cet égard, le Conseil a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de favoriser l'interaction du Bureau de la communication et des relations publiques de l'OMM, des correspondants en matière d'information et de relations publiques, des bureaux des Nations Unies hors siège et d'autres partenaires, dont le secteur privé, et de renforcer ainsi la notoriété de l'OMM et des SMHN.

16.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction des initiatives prises à l'occasion de la célébration de la Journée météorologique mondiale de 2004, qui avait pour thème « Le temps, le climat et l'eau à l'ère de l'information ». Il a apprécié en particulier le dossier documentaire – dont le film produit dans les six langues officielles de l'Organisation sur bande vidéo et sur DVD – ainsi que le message d'intérêt public diffusé par *CNN International* pendant la période précédant la Journée météorologique mondiale. À cet égard, il a souligné l'importance de la transmission en temps voulu des documents d'information de l'OMM aux SMHN, qui permet d'informer le public

comme il convient. Il a encouragé par ailleurs le Secrétariat à diffuser la brochure sur la Journée météorologique mondiale bien à l'avance, afin que les SMHN puissent en tenir compte lors de la planification de leurs propres activités, notamment de la conception de leurs calendriers météorologiques.

16.4 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'attrayante pochette d'information publique élaborée et distribuée dans le monde entier par l'OMM à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau 2004, qui avait pour thème « L'eau et les catastrophes ». En effet, l'OMM était cette année l'organisme des Nations Unies chargé de coordonner, avec le concours du Secrétariat de la SIPC, la campagne d'information publique menée à l'échelle du globe à l'occasion de cette journée. La pochette d'information contenait une affiche, une brochure et des feuillets d'information. De plus, un message du Secrétaire général et un communiqué de presse ont été envoyés à tous les Membres. Le site Web créé spécialement par l'OMM pour l'occasion (<http://www.waterday2004.org>) et l'accès électronique des SMHN à des œuvres d'art célébrant aussi bien la Journée mondiale de l'eau 2004 que la Journée météorologique mondiale 2004 se sont avérés très utiles.

16.5 Le Conseil a incité le Programme d'information et de relations publiques à continuer de tirer parti des technologies disponibles pour assurer une transmission en temps opportun des documents d'information destinés aux médias et au grand public publiés par l'OMM et les SMHN et faciliter l'accès à ces documents. Il a pris note des améliorations apportées au site Web de l'OMM, et notamment de la vidéothèque, d'une présentation Power Point des programmes de l'OMM, de la rubrique intitulée *News from WMO Members* (Des nouvelles des Membres de l'OMM) destinée à mieux mettre en lumière sur le plan international les activités des SMHN, enfin des plans actuels du Secrétariat, établis sur la base du questionnaire envoyé aux Membres pour recueillir leur appréciation concernant le *Bulletin* et d'autres documents d'information fournis par l'OMM. Il a d'ailleurs engagé les Membres à continuer d'élaborer – ou à créer au besoin – leurs propres sites Web.

16.6 Le Conseil a pris note de la poursuite des activités d'information et de liaison avec les médias telles que les visites du siège de l'OMM effectuées par diverses institutions. Des communiqués de presse et des notes d'information traitant de questions particulières relatives au temps, au climat et à l'eau ont été publiés régulièrement, parfois en collaboration avec d'autres organismes ou organes. Ces déclarations à la presse ont été notamment présentées aux points de presse organisés à l'Office des Nations Unies à Genève. La publication de la *Déclaration de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2003* a été fort bien couverte par les médias internationaux. Des experts de l'OMM ont participé à des émissions thématiques, à la télévision comme à

la radio, et se sont prêtés à diverses entrevues avec les médias ainsi qu'à des réunions d'information générale. Le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à tenir les médias pleinement informés des grandes questions dont s'occupent l'OMM et les SMHN. Il a invité les SMHN à fournir en temps voulu au Secrétariat des informations à l'intention des médias, sur les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles d'origine météorologique ou hydrologique. Il a invité le Secrétaire général à étudier la possibilité de désigner un porte-parole de l'OMM, tout particulièrement pour les questions relatives aux phénomènes météorologiques extrêmes. Il a demandé au Secrétariat de diffuser des feuillets d'information expliquant au grand public les activités menées dans les domaines de la météorologie et de l'hydrologie. Il a par ailleurs encouragé le Secrétariat à présenter des formules courtes et percutantes qui pourront être radiodiffusées et à augmenter le volume de la documentation sous forme graphique que les médias peuvent consulter sur le site web.

16.7 Le Conseil a pris note avec satisfaction des activités d'information menées par l'OMM à l'intention des chaînes de radiodiffusion et télédiffusion et des spécialistes de la communication dans le monde entier. Il s'est félicité de la participation active de l'Organisation au stage de formation destiné aux présentateurs de l'information météorologique à la télévision venant de pays en développement qui a été organisé à l'occasion de la première Conférence mondiale sur la météorologie radiodiffusée – laquelle s'est tenue en juin 2004 à Barcelone sur l'initiative de l'Association internationale de météorologie radiodiffusée – ainsi qu'à cette conférence proprement dite, qui a bénéficié du soutien du Forum de Barcelone 2004. De telles activités de formation contribuent à renforcer les capacités de présentation d'une information météorologique fiable.

16.8 Le Conseil a pris note des diverses activités d'information menées dans le cadre du Programme d'information et de relations publiques à l'occasion d'événements marquants tels que le cent cinquantième anniversaire de la coopération internationale en matière de météorologie (Bruxelles, Belgique, 17-18 novembre 2003), *ITU Telecom World 2003* (Genève, Suisse, 12-18 octobre 2003) ou la quatre-vingt-quatrième assemblée annuelle de la Société météorologique américaine (AMS) et les réunions connexes (Seattle, Etats-Unis d'Amérique, 8-15 janvier 2004). Ces activités ont consisté à faciliter la diffusion des documents d'information publique de l'OMM, et notamment des communiqués de presse, et à organiser des rencontres avec les médias et des expositions.

16.9 Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis en ce qui concerne le développement de l'image de marque de l'Organisation ainsi que de la mention du complément d'appellation « Le temps, le climat et l'eau » sur l'ensemble de la correspondance et des publications de l'OMM.

17. SERVICES D'APPUI AUX PROGRAMMES ET PUBLICATIONS (point 17 de l'ordre du jour)

17.1 SERVICES LINGUISTIQUES (point 17.1)

17.1.1 Le Conseil exécutif a noté que le Quatorzième Congrès avait demandé au Secrétariat de prendre des mesures concrètes pour que toutes les langues officielles et de travail de l'Organisation soient traitées de manière équitable et de tout mettre en œuvre pour que les documents soient disponibles à temps dans toutes les langues. Il est convenu de la nécessité de disposer de ressources linguistiques suffisantes, et notamment de postes permanents pour toutes les langues officielles, en vue d'assurer en temps voulu des services de qualité.

17.1.2 Le Conseil a exprimé ses remerciements au Secrétaire général pour son appui aux services en langue arabe. Il a félicité le Secrétaire général et le Secrétariat pour la nouvelle forme de présentation attrayante adoptée en 2004 pour l'ensemble de la correspondance et des publications de l'OMM. Tout en se félicitant vivement, à la suite des améliorations qui ont été apportées récemment, de la grande qualité des documents en langue arabe présentés à la session, il a estimé qu'il aurait été souhaitable que les documents en langue arabe envoyés aux pays avant la session soient d'une aussi grande qualité.

17.1.3 Compte tenu des réactions positives de ses membres, le Conseil a incité le Secrétariat à continuer de mettre l'accent sur l'élaboration et la distribution des documents de session des organes constituants et des organes exécutifs sous forme électronique, de manière à réduire la distribution de documents sur papier.

17.1.4 Le Conseil a relevé qu'après avoir procédé à l'essai de plusieurs logiciels, le Département des services linguistiques et des publications (LSP) avait acquis de nouveaux outils de traduction assistée par ordinateur. Il a noté avec satisfaction que le logiciel retenu prenait en considération toutes les langues officielles de l'OMM et qu'il permettait au Département LSP de fournir des services de terminologie et de référence dans toutes les langues sur un pied d'égalité.

17.2 PUBLICATIONS (point 17.2)

17.2.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction de la liste des publications parues en 2003 (annexe IV du *Rapport annuel 2003* de l'OMM (OMM-N° 965)). Il a reconnu la nécessité d'entreprendre, dès que possible, la traduction des guides pertinents de l'OMM en chinois. Il s'est félicité des efforts soutenus qui ont été déployés en vue de rattraper le retard accumulé de longue date pour ce qui est des publications en langue arabe. Il a en outre estimé que, pour se conformer à la décision du Quatorzième Congrès d'assurer des services linguistiques complets en arabe, il serait nécessaire de prévoir des ressources supplémentaires. Le Conseil a réaffirmé qu'il importait d'assurer des services

linguistiques complets en arabe, comme l'avait décidé le Quatorzième Congrès.

17.2.2 Le Conseil a félicité le Secrétariat pour la simplification du processus de production des rapports du Quatorzième Congrès et de la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif. Il a préconisé que cette initiative soit élargie à l'ensemble des rapports de session des organes constituants. En conséquence, il a engagé vivement le Secrétariat à assurer une formation professionnelle adaptée, de sorte que le Département LSP puisse optimiser la qualité du travail accompli par son personnel et soit ainsi en mesure de répondre aux demandes accrues pour ce qui est des services relevant de sa compétence. Il a noté que, compte tenu de la modicité des ressources du Département LSP, cette formation devait avant tout permettre aux membres du personnel de renforcer leurs compétences et d'acquérir une plus grande souplesse dans l'exercice de leurs fonctions.

17.2.3 Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts consentis par le Secrétariat pour développer la publication électronique et réduire ainsi progressivement les besoins en publications sur papier. A cet égard, il a préconisé une simplification accrue des rapports finals abrégés des sessions et a estimé que ces rapports devraient être élaborés et diffusés sous une forme électronique facile à utiliser (Microsoft Word, en l'occurrence). Le Conseil a félicité le Secrétariat pour les efforts déployés afin de mettre tous les documents de la session sur le serveur FTP et de distribuer les documents et publications pertinents concernant la session sur CD-ROM. Il a encouragé le Secrétariat à poursuivre dans cette voie et à étudier la possibilité de diffuser le *Bulletin* de l'OMM en format PDF.

17.2.4 Le Conseil a encouragé l'OMM à poursuivre les efforts engagés pour élaborer des publications modernes et attrayantes, présentant un bon rapport coût-efficacité et adaptées aux objectifs visés, tant du point de vue du contenu que de la forme de présentation.

17.2.5 Le Commissaire aux comptes a recommandé d'examiner le Fonds des publications et a proposé d'informer les Membres sur tous les aspects des activités de publications qui sont financées uniquement au titre du budget ordinaire. Le Conseil a rappelé que le Fonds des publications avait été créé par le Congrès, qui voulait établir une source de financement pour les publications obligatoires, et qu'une partie de ce fonds était alimentée par des recettes provenant de la vente et de la publicité. Il a reconnu que la production de certaines de ces publications obligatoires s'étendait parfois sur plusieurs années et pouvait donc couvrir deux périodes financières. C'est pour ces raisons que le Congrès avait décidé de créer le Fonds qui devait servir de fonds de roulement pour éviter toute interruption de financement entre deux périodes financières et pour se conformer au Règlement financier.

17.2.6 Afin de donner suite à la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes, le Secrétaire général a passé en revue les opérations du Fonds des publications et en a rendu compte au Conseil exécutif. Ce dernier a adopté la [résolution 13 \(EC-LVI\)](#), laquelle revoit l'objet et les limites du Fonds des publications pour faire plus clairement apparaître les coûts directs liés à la production des publications obligatoires et pour tenir compte du fait que celle-ci peut nécessiter plusieurs années et s'étendre au-delà d'un exercice biennal.

17.3 BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE (point 17.3)

17.3.1 Le Conseil exécutif a noté avec satisfaction que, depuis le Quatorzième Congrès, des progrès considérables avaient été accomplis au Secrétariat en matière de bureautique et d'informatique. Il a en particulier noté que le Secrétariat avait mis à la disposition de son personnel et des Membres des outils d'information et de communication perfectionnés, efficaces et faciles à utiliser afin d'augmenter la productivité.

17.3.2 Le Conseil a noté que les sites Web de 105 Membres étaient désormais reliés au site Web de l'OMM. Il a aussi relevé que les Membres utilisaient d'autres outils tels que le FTP, fourni par le Secrétariat afin de faciliter le téléchargement vers l'amont et vers l'aval des fichiers d'information. Le serveur FTP permet aux Membres d'avoir accès à 5 000 documents en moyenne et le serveur Web de l'OMM, à quelque 9 500 pages Web. Le Conseil a proposé qu'à chacune de ses sessions, tous les documents de travail soient disponibles sous forme électronique, de même que tous les documents des sessions précédentes. Il a aussi proposé que l'on étudie la possibilité de rendre accessible par voie électronique les documents de référence qui se rapportent aux domaines de discussion.

17.3.3 Le Conseil a noté que le service de messagerie électronique avait été amélioré et que l'acheminement des messages et l'échange d'information étaient désormais plus rapides, plus commodes et plus fiables. Des améliorations ont également été apportées au système permettant d'accéder au service de messagerie électronique de l'OMM via l'Internet.

17.3.4 Le Conseil a noté avec satisfaction que l'Intranet de l'OMM, qui est un outil interne de communication au sein du Secrétariat, avait été amélioré, ce qui a eu pour résultat de faciliter l'échange d'information entre les membres du personnel et de favoriser la réorganisation des procédures administratives. Il a suggéré au Secrétariat d'instaurer un service Extranet pour les Membres de l'Organisation.

17.3.5 Le Conseil a noté avec satisfaction que le système interne de vidéo-transmission (IPTV) qui permet aux membres du personnel autorisés de suivre, le cas échéant, les débats des réunions qui se tiennent dans la grande salle de conférence

(salle A) constituait un autre outil efficace de diffusion de l'information au sein du Secrétariat. Des membres du Conseil ont suggéré que l'on mette en place, selon les besoins, des moyens de télédiffusion sur le Web pour permettre aux Membres qui ne peuvent pas être physiquement présents de suivre les débats durant les sessions du Conseil. D'autres ont proposé de renforcer éventuellement le système de visioconférence pour les réunions de l'OMM.

17.3.6 Le Conseil a noté que des améliorations avaient été apportées à l'infrastructure matérielle et logicielle des systèmes d'information du Secrétariat. Il a aussi pris note avec satisfaction de l'action engagée par l'équipe chargée des technologies de l'information et des communications (ICT) pour la mise en œuvre des applications s'inscrivant dans une approche stratégique destinée à réduire les dépenses, à renforcer les connaissances techniques au sein de l'Organisation et à tirer profit au mieux des ressources limitées dont celle-ci dispose.

17.3.7 Le Conseil, sachant que le Quatorzième Congrès avait convenu de l'importance du rôle des technologies de l'information et des communications dans le bon fonctionnement de l'OMM, s'est félicité des efforts déployés par le Secrétaire général pour que le Secrétariat dispose, dans ce domaine, du matériel et des outils les plus modernes, de façon à faciliter la gestion des activités menées dans le cadre des programmes de l'OMM, et notamment la communication avec les Membres. À cet égard, il s'est félicité des mesures prises par le Secrétaire général pour mobiliser des ressources financières supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour le développement des technologies de l'information et des communications, créé depuis peu afin de permettre au Secrétariat de se doter des logiciels, du matériel informatique et des ressources humaines hautement qualifiées dont il a impérativement besoin pour poursuivre le développement des systèmes d'information et de communication de l'Organisation. Le Conseil a fait toutefois observer que les améliorations et les innovations majeures dans ce domaine ne devaient pas être financées entièrement sur le fonds d'affectation spéciale.

17.3.8 Le Conseil a pris note avec satisfaction de l'action engagée et des efforts déployés en faveur du développement interne et du maintien en état des applications des systèmes d'information afin d'appuyer comme il convient les programmes scientifiques et techniques et les activités d'ordre administratif.

17.3.9 Le Conseil a constaté que les technologies de l'information et des communications changeaient rapidement de nature. Il a prié le Secrétaire général de prendre de nouvelles mesures afin de renforcer la structure et les fonctions de ces technologies au sein du Secrétariat, de façon à pouvoir satisfaire les besoins actuels et futurs.

18. QUESTIONS GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

(point 18 de l'ordre du jour)

18.1 QUARANTE-NEUVIÈME PRIX DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE INTERNATIONALE (OMI) (point 18.1)

18.1.1 Le Conseil exécutif a décerné le quarante-neuvième prix de l'OMI à M. Bennert Machenhauer (Danemark).

18.1.2 M. J.R. Lumsden a été nommé membre du Comité de sélection en remplacement de M. Woon Shih Lai. Le Comité se compose maintenant de MM. Qamar-uz-Zaman Chaudhry (président), B. Kassahun, J.R. Lumsden et J.K. Rabadi.

18.2 QUESTIONS RELATIVES À LA CONVENTION ET AUX RÈGLEMENTS DE L'OMM (point 18.2)

Questions concernant l'emblème et le drapeau de l'OMM

18.2.1 Dans le cadre de la stratégie générale de communication de l'OMM, le Quatorzième Congrès a prié les Membres et le Secrétaire général de faire plus largement connaître l'Organisation et de renforcer son image. À cet égard, le Conseil exécutif a demandé au Secrétaire général d'envoyer aux Membres un questionnaire pour avoir leur avis sur différentes options concernant le futur logo/emblème de l'OMM, parmi lesquelles la possibilité de modifier la rose des vents et/ou d'ajouter le sigle de l'Organisation dans une ou plusieurs de ses langues officielles.

18.2.2 Le Conseil a salué la décision du Secrétaire général de mettre au point des directives concernant l'utilisation du nom et du logo/emblème de l'OMM.

Prix attribué au titre du Fonds d'affectation spéciale Borivoje Dobrilovic

18.2.3 Le Conseil a noté que le prix attribué au titre du Fonds d'affectation spéciale Borivoje Dobrilovic a été prorogé en 1994 pour une période de 10 ans devant expirer à la fin de 2004. Le Fonds représente au total 38 667 dollars des États-Unis.

18.2.4 Le Conseil est convenu de proroger le prix attribué au titre du Fonds d'affectation spéciale Borivoje Dobrilovic pour une nouvelle période de 10 ans. Il a invité le Secrétaire général à faire le point sur la mise en œuvre du prix et à lui rendre compte de la situation à sa cinquante-septième session.

18.3 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL (point 18.3)

Amendements au Règlement du personnel

18.3.1 Le Conseil exécutif a pris note des amendements que le Secrétaire général a apportés, depuis sa cinquante-cinquième session, aux dispositions du Règlement du personnel applicables au

personnel du Secrétariat ainsi qu'à celles qui concernent les agents engagés au titre de projets d'assistance technique.

Rémunération considérée aux fins de la pension pour les fonctionnaires hors classe

18.3.2 Le Conseil a noté que, conformément aux dispositions de l'article 54, alinéa *b*), des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel du Nations Unies, le barème de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur devait être ajusté à la même date que la rémunération nette, et selon un pourcentage identique à celui de l'augmentation de cette rémunération. Il a en outre noté que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) avait décrété l'application du barème révisé de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les catégories susmentionnées et que les institutions du système des Nations Unies d'importance comparable (UIT et UPU) avaient réajusté en conséquence cette rémunération pour ce qui est de leurs fonctionnaires hors classe. Le Conseil a donc décidé qu'avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2003, les montants de la rémunération annuelle considérée aux fins de la pension des fonctionnaires hors classe de l'OMM devraient être les suivants :

Secrétaire général	264 345 dollars E.-U.
Secrétaire général adjoint	244 306 dollars E.-U.
Sous-Secrétaire général	226 090 dollars E.-U.

18.3.3 Le Conseil a prié le Secrétaire général de faire le nécessaire pour donner suite à ces décisions.

Représentation des femmes au Secrétariat

18.3.4 Le Conseil a pris note avec satisfaction de la création, au Secrétariat, en juin 2004, d'une fonction d'expert pour la promotion de la femme, qui sera exercée à titre expérimental et à temps partiel, afin de donner suite à la recommandation formulée à cet égard lors de la deuxième Conférence sur la participation des femmes aux activités météorologiques et hydrologiques, en mars 2003.

18.3.5 Le Conseil a pris note des statistiques fournies par le Secrétaire général au sujet de la répartition des postes à responsabilité entre hommes et femmes au sein du Secrétariat, s'est félicité du nombre accru de femmes qui ont été recrutées afin d'occuper de tels postes depuis sa cinquante-cinquième session et a prié le Secrétaire général de poursuivre son action en faveur d'une répartition plus équitable des postes entre les hommes et les femmes au sein du Secrétariat.

Réorganisation des anciens Départements CLS et PDS

18.3.6 Le Conseil a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises

et les progrès enregistrés en ce qui concerne la réorganisation des anciens Départements des conférences et des services linguistiques (CLS) et des publications et des services de distribution (PDS), qui sont devenus le Département des conférences et des services d'impression et de distribution (CPD) et le Département des services linguistiques et des publications (LSP).

Examen du régime des traitements et indemnités relevant du régime commun des Nations Unies

18.3.7 Le Conseil a pris note des progrès réalisés dans le cadre de l'examen du régime des traitements et indemnités, qui portent notamment sur la modernisation et la simplification des indemnités, sur la mise au point de modalités pour des primes stratégiques, sur l'exécution, par certaines organisations volontaires, d'une étude pilote concernant une structure des traitements à fourchettes élargies et la rémunération aux résultats, et sur l'examen des normes d'évaluation des emplois. Il s'est également félicité des mesures prises jusqu'ici sous l'égide de la CFPI dans le cadre de l'examen des arrangements contractuels.

18.3.8 Le Conseil a insisté sur le fait qu'il importait que l'OMM continue de participer activement à toutes les étapes de l'examen du régime des traitements et indemnités, en particulier pour ce qui est de la simplification des indemnités et de l'étude des arrangements contractuels, et il a demandé à nouveau que les conclusions de cet examen soient prises en compte dans la politique de gestion des ressources humaines du Secrétariat.

Stratégie de formation et de perfectionnement du personnel

18.3.9 Le Conseil a pris note des progrès accomplis jusqu'à présent dans la mise en œuvre de la stratégie de formation et de perfectionnement du personnel et a encouragé le Secrétaire général à continuer de donner la priorité aux activités qui sont menées dans ce domaine. Un plan de formation pour l'exercice biennal 2004-2005 a été approuvé à cet égard qui met particulièrement l'accent sur les méthodes de direction et de gestion ainsi que sur les méthodes de travail.

Programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service

18.3.10 Le Conseil s'est félicité de la manière dont les programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service étaient appliqués au Secrétariat. Quinze fonctionnaires en ont bénéficié, dont quatre dans la catégorie des administrateurs et 11 dans celle des services généraux.

18.3.11 Notant que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour appliquer pleinement ces programmes, le Conseil a consigné sa décision sous le point 18.4 de l'ordre du jour.

Mise au point d'une stratégie de gestion des ressources humaines pour l'OMM

18.3.12 Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans chacun des domaines qui constituent les composantes de base de la stratégie de gestion des ressources humaines, notamment en ce qui concerne la restructuration du Secrétariat, la simplification des processus, l'adoption de la norme cadre révisée pour l'évaluation des postes des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et les amendements au Règlement du personnel, et a encouragé le Secrétaire général à poursuivre la mise en œuvre de cette stratégie.

Rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale

18.3.13 Le Conseil a pris note du vingt-neuvième rapport annuel de la Commission de la fonction publique internationale, présenté conformément à l'article 17 du Statut de la Commission.

Opinion du personnel concernant ses conditions d'emploi

18.3.14 La présidente de l'Association du personnel s'est félicitée au nom de ce dernier de la possibilité qui lui a été donnée de s'exprimer devant le Conseil et de soumettre un document sur la façon dont les intéressés perçoivent leurs conditions de travail. Le personnel considère cela comme un privilège qu'il apprécie à sa juste valeur et qu'il souhaite utiliser dans un esprit constructif.

Questions internes au Secrétariat

18.3.15 Le Conseil a noté avec satisfaction que le personnel avait apprécié les efforts que le Secrétaire général nouvellement élu avait déployés au début de son mandat pour permettre au personnel de participer activement, comme il en avait émis le vœu, à l'instauration de rapports de confiance avec la nouvelle direction.

18.3.16 Le Conseil s'est félicité de la diligence et de l'esprit de coopération dont le personnel et les représentants de l'Administration ont fait preuve dans le cadre de l'examen du fonctionnement du Comité consultatif paritaire et a noté que le Secrétaire général avait approuvé la recommandation visant à modifier la composition de cet organe.

18.3.17 Le Conseil a reconnu que de nombreuses incertitudes pesaient sur l'emploi futur et la sécurité de l'emploi de certains membres du personnel et il a prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de trouver des solutions satisfaisantes pour les intéressés, mais aussi les moyens d'offrir des conditions de travail égales à tous ceux qui assurent le bon fonctionnement du Secrétariat. À cet égard, le Conseil est convenu qu'il fallait mettre en place, en matière de dépenses de personnel, une stratégie englobant l'ensemble des ressources humaines.

18.3.18 Le Conseil a pris note de l'opinion exprimée par le Quatorzième Congrès à propos de la pratique consistant à faire appel à des retraités et à des consultants pour remplir des fonctions courantes, et s'est engagé à faire tout son possible pour donner satisfaction au Congrès. Il a reconnu que cette pratique compromettrait la santé financière de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et risquait d'affaiblir la position de l'OMM en tant que membre du Comité mixte. Le Conseil a également reconnu que l'emploi régulier de retraités entravait le processus normal de promotion interne et compromettrait les perspectives de carrière des jeunes fonctionnaires.

18.3.19 Le Conseil s'est réjoui d'apprendre que le Secrétaire général, en réponse à la demande du Quatorzième Congrès, avait pris des mesures exceptionnelles en mettant en place au Secrétariat un Programme de retraite anticipée (PRA) et un Programme de cessation volontaire de service (PCVS). Il a noté avec satisfaction que les quinze fonctionnaires qui avaient fait une demande en ce sens s'étaient vu proposer un ensemble de prestations. Le Conseil a prié le Secrétaire général d'envisager de maintenir, en tant qu'outil de gestion, la possibilité d'offrir au personnel des incitations au départ.

18.3.20 Le Conseil a invité le Secrétaire général à examiner les moyens de mettre en place dans le cadre du régime commun et dans les pays Membres de l'Organisation un système d'incitation à la mobilité permettant de renforcer les compétences du personnel en activité et de motiver ceux qui servent l'Organisation depuis de nombreuses années. Le Conseil s'est déclaré très favorable à une proposition en vue de mettre au point un système qui permettrait de détacher des membres du personnel auprès de Services météorologiques en vue d'accroître les compétences du personnel du Secrétariat.

18.3.21 Le Conseil a exprimé sa satisfaction au personnel pour son dévouement et son professionnalisme en cette époque de bouleversements. Il a encouragé le Secrétaire général et le personnel à continuer d'entretenir des rapports francs et ouverts. Se déclarant nettement en faveur de l'opinion selon laquelle le moment est venu d'apporter du sang nouveau au Secrétariat, il a demandé au Secrétaire général de songer au recrutement d'un personnel plus jeune. Il a également estimé qu'il fallait mettre en place de nouvelles pratiques en matière de gestion et, en particulier, des politiques novatrices dans le domaine des ressources humaines.

18.3.22 Le Conseil a pris note des préoccupations du personnel en ce qui concerne le projet de régime des traitements et indemnités actuellement examiné par la CFPI. Toutefois, il s'est déclaré en faveur d'un système de rémunération liée à la productivité, estimant qu'il était temps d'introduire un tel système dans le régime commun des Nations Unies.

18.3.23 Le Conseil a pris note du souhait exprimé par l'Association du personnel de voir reconnu le

droit pour les syndicats de saisir, en tant que groupement (*ocus standi*), le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail.

Nomination du Secrétaire général adjoint

18.3.24 Le Conseil a examiné la question de la nomination du Secrétaire général adjoint, conformément aux dispositions de l'alinéa *b*) de l'article 21 de la Convention et à la procédure établie par le Neuvième Congrès. Il a approuvé la proposition du Secrétaire général de nommer M. Yan Hong (Chine) Secrétaire général adjoint.

Rapport sur les nominations, promotions et changements d'affectation intervenus dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur

18.3.25 Conformément à l'article 21, alinéa *b*), de la Convention, le Conseil exécutif a examiné et approuvé les nominations auxquelles le Secrétaire général a procédé depuis sa cinquante-cinquième session :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
Mme R. CHRIST (Autriche)	Secrétaire (D.2) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat	1 ^{er} mai 2004
M. J.W. MÜLLER (Allemagne)	Directeur (D.2) du Département de la gestion des ressources	1 ^{er} juin 2004
M. G.I. KORTCHEV (Bulgarie)	Directeur (D.1) du Département de la Veille météorologique mondiale – Applications, rebaptisé Département du Programme des applications depuis le 23 janvier 2004	1 ^{er} décembre 2003
M. A. NDIAYE (Sénégal)	Directeur régional pour l'Afrique (D.1)	1 ^{er} juillet 2004
M. A.H. DELJU (République islamique d'Iran)	Coordonnateur scientifique principal (P.5), Bureau de coordination des activités relatives au climat, Département du Programme climatique mondial	14 mars 2004
M. H.W. TEUNISSEN (Pays-Bas)	Fonctionnaire scientifique principal (P.5), Secrétariat du Système mondial d'observation du climat	1 ^{er} juin 2003

Mme H.L. MALONE (Canada)	Fonctionnaire scientifique (P.4), Bureau de coordination des activités relatives au climat, Département du Programme climatique mondial	16 août 2003
--------------------------	---	--------------

Mme D. KHOURY (Maurice)	Fonctionnaire chargée des ressources humaines (P.4), Division de la gestion des ressources humaines, Département de la gestion des ressources	1 ^{er} octobre 2003
-------------------------	---	------------------------------

M. K.E. AKANDE-ALASOKA, (Nigéria)	Fonctionnaire chargé de l'information (P.3), Bureau de l'information et des relations publiques, Bureau des relations extérieures, rebaptisé Bureau de la communication et des relations publiques	1 ^{er} juin 2003
-----------------------------------	--	---------------------------

M. Y. TANAKA (Japon)	Administrateur auxiliaire (P.2), Bureau des activités satellitaires, Cabinet du Secrétaire général adjoint	15 juin 2003
----------------------	--	--------------

M. S. BOJINSKI (Allemagne)	Administrateur auxiliaire (P.2), Secrétariat du Système mondial d'observation du climat	1 ^{er} février 2004
----------------------------	---	------------------------------

18.3.26 Le Conseil a aussi approuvé les prolongations de service au-delà de l'âge réglementaire de la retraite décidées par le Secrétaire général depuis sa dernière session :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
M. W. DEGEFU (Ethiopie)	Directeur par intérim (D.2) du Département de la gestion des ressources et Assistant spécial du Secrétaire général	12 mois de plus jusqu'au 31 décembre 2004
M. A.R. THOMAS (Etats-Unis d'Amérique)	Directeur (D.2), Système mondial d'observation du climat	18 mois de plus jusqu'au 31 décembre 2004
M. E.I. SARUKHANIAN (Fédération de Russie)	Directeur par intérim (D.2) du Département de la Veille météorologique mondiale – Applications	3 mois de plus jusqu'au 30 novembre 2003
M. D.C. SCHIESSL (Allemagne)	Directeur (D.1) du Département de la Veille météorologique mondiale	12 mois jusqu'au 31 août 2005

M. K. ABE (Japon) Chef (P.5) de la Division du Programme concernant les cyclones tropicaux, Département de la Veille météorologique mondiale - Applications 12 mois jusqu'au 31 août 2004, plus 12 mois jusqu'au 31 août 2005

18.3.27 Le Conseil a pris note des nominations et/ou promotions qui ont été approuvées par le Secrétaire général depuis sa dernière session, à la suite de l'examen des réponses aux avis de vacance de poste :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
---------------------------	---	---------------------------------

M. M. SAHO (Gambie)	Chef (P.5) de la Division des bourses, Département de l'enseignement et de la formation professionnelle	1 ^{er} mars 2004
---------------------	---	---------------------------

M. A.A. KORETSKI (Fédération de Russie)	Fonctionnaire principal chargé de la planification (P.4), Département des services linguistiques et des publications	1 ^{er} septembre 2003
---	--	--------------------------------

18.3.28 Le Conseil a en outre pris note des changements d'affectation et/ou autres modifications auxquels a procédé le Secrétaire général depuis sa dernière session :

<i>Nom et nationalité</i>	<i>Titre, classe et unité d'affectation</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
---------------------------	---	---------------------------------

M. W. DEGEFU (Ethiopia)	Nommé Directeur par intérim (D.2) du Département de la gestion des ressources	1 ^{er} octobre 2003
-------------------------	---	------------------------------

M. R.A. DE GUZMAN (Philippines)	Directeur du Bureau de la planification stratégique (D.2), muté au Cabinet du Secrétaire général	23 janvier 2004
---------------------------------	--	-----------------

M. S. CHACOWRY (Maurice)	Nommé Directeur (D.1) du Cabinet du Secrétaire général et des relations extérieures	23 janvier 2004
--------------------------	---	-----------------

M. H.M. DIALLO (Niger)	Nommé Directeur par intérim (D.1) du Département des activités régionales et de la coopération technique pour le développement	23 janvier 2004
------------------------	--	-----------------

M. G. LIZANO VINDAS (Costa Rica)	Nommé Assistant spécial du Sous-Secrétaire général (D.1)	23 janvier 2004
----------------------------------	--	-----------------

M. D.C. SCHIESSL (Allemagne)	Nommé Directeur (D.1) du Département de la Veille météorologique mondiale	23 janvier 2004
------------------------------	---	-----------------

Mme V.H. GUERRERO (Chili)	Nommée Chef pour la mise en valeur des ressources humaines (P.5) au Département de la gestion des ressources	5 novembre 2003
---------------------------	--	-----------------

Mme K.M. CHESTOPALOV (France)	Nommée Chef pour la gestion opérationnelle des ressources humaines (P.5) au Département de la gestion des ressources	5 novembre 2003
-------------------------------	--	-----------------

M. Y.R. ADEBAYO (Nigéria)	Nommé fonctionnaire principal chargé de la planification stratégique (P.5) et réaffecté au Bureau de la planification stratégique, Cabinet du Secrétaire général	23 janvier 2004
---------------------------	--	-----------------

Mme C.M. RICHARD-VAN MAELE (Suisse)	Nommée Chef du Bureau de la communication et des relations publiques (P.5), Bureau du Directeur du Cabinet du Secrétaire général et des relations extérieures	23 janvier 2004
-------------------------------------	---	-----------------

M. A.V. KARPOV (Fédération de Russie)	Nommé Chef de la Division du système d'observation (P.5) au Département de la Veille météorologique mondiale	1 ^{er} février 2004
---------------------------------------	--	------------------------------

M. J.-P. KERHERVÉ (France)	Fonctionnaire scientifique principal (P.5), muté à la Division des systèmes et services d'information, Département de la Veille météorologique mondiale	13 février 2004
----------------------------	---	-----------------

M. D.E. HINSMAN (Etats-Unis d'Amérique)	Nommé Chef du Bureau du Programme spatial de l'OMM (P.5), Cabinet du Secrétaire Général adjoint	27 avril 2004
---	---	---------------

M. J.-M. RAINER (France)	Nommé Chef de la Division des systèmes et services d'information (P.5) au Département de la Veille météorologique mondiale	13 février 2004
--------------------------	--	-----------------

M. A.K. LEE CHOON (Maurice)	Nommé Chef de la Division des finances (P.5) au Département de la gestion des ressources	27 avril 2004
M. T. MIZUTANI (Japon)	Nommé Chef du Bureau du budget (P.5) au Département de la gestion des ressources	27 avril 2004

18.4 QUESTIONS FINANCIÈRES (point 18.4)

Cas de fraude

18.4.1 Le Conseil exécutif a pris note avec satisfaction des informations fournies par le Chef du Service de vérification interne et d'enquête (C/IAIS), le Conseiller juridique principal et le Secrétaire général au sujet du cas de fraude. Il a également pris note du Plan d'action établi sur la base des recommandations des commissaires aux comptes et du C/IAIS. Le Conseil a été informé des études entreprises, à l'initiative du Secrétaire général, par le Contrôleur des Nations Unies et le Corps commun d'inspection au sujet des moyens de renforcer la gestion financière et des mesures à appliquer dans le cadre du Plan d'action. Il a aussi été informé que le Contrôleur des Nations Unies avait déclaré qu'il appuyait vivement ces mesures et en avait proposé d'autres encore, dont il sera tenu compte dans le Plan d'action. Il a en outre appris que, le Président de l'OMM ayant donné son accord au nom du Conseil, le Commissaire aux comptes avait été invité à procéder à une vérification supplémentaire de divers aspects de la gestion financière.

18.4.2 Tous les membres du Conseil ont eu la possibilité d'exprimer leur point de vue, dont il sera tenu compte dans la mise à jour du Plan d'action. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il était urgent d'établir, au Secrétariat, des processus et des procédures appropriées, dans le cadre général du système de gestion de la qualité. Il a été d'avis qu'il fallait mettre l'accent sur les améliorations à apporter en ce qui concerne en particulier la gestion financière du Secrétariat et privilégier les mesures anticipatives dans le cadre de la démarche générale adoptée, notamment de la mission du vérificateur interne.

18.4.3 Le Conseil s'est félicité de la promptitude avec laquelle le Secrétaire général avait réagi et l'a encouragé à mettre en œuvre d'urgence le Plan d'action. A cet effet, le Secrétaire général devrait tenir compte du rôle du Comité de vérification proposé et des recommandations du Contrôleur des Nations Unies, du Corps commun d'inspection et du Commissaire aux comptes ainsi que des recommandations émanant de la cinquante-sixième session du Conseil exécutif. Le Comité de vérification devrait aussi être chargé de surveiller l'application du Plan d'action. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de tenir les Membres dûment au courant des mesures prises et de lui faire rapport à sa prochaine session.

Examen des comptes de l'exercice biennal 2002-2003

18.4.4 Le Conseil exécutif a pris note du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 2002-2003. Il a exprimé sa vive préoccupation au sujet des questions soulevées dans ce rapport, en particulier à propos de l'opinion selon laquelle les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003. Il s'est félicité des premières mesures prises par le Secrétaire général au début de 2004 dans le cadre d'un plan d'action, en application des recommandations du Commissaire aux comptes. Le Conseil a noté que ce plan d'action tiendrait également compte des recommandations formulées à la suite des analyses de gestion menées à l'initiative du Secrétaire général par le Contrôleur des Nations Unies et le Corps commun d'inspection. Le Conseil a félicité le Secrétaire général d'avoir pris à temps des mesures détaillées pour remédier à la situation délicate mise en évidence dans le cadre de la vérification externe des comptes de l'exercice biennal 2002-2003. Il a pris note de l'intention du Secrétaire général de procéder à un examen permanent du Plan d'action afin de faire face au mieux à tout nouveau problème. Il a prié instamment le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il déploie à cet égard et s'est déclaré favorable au renforcement et à la mise en œuvre rapide du Plan d'action.

18.4.5 Tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions financières, le Conseil a décidé que les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 serviraient de base préliminaire pour l'établissement des comptes de l'exercice 2004-2005. Il a prié le Secrétaire général de réexaminer les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 dans le but de réviser, le cas échéant, les soldes d'ouverture pour l'année 2004. Il a également prié le Secrétaire général de préparer des comptes intermédiaires pour l'année 2004, que le Commissaire aux comptes serait appelé à vérifier.

18.4.6 Tenant compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions financières, le Conseil a établi un Comité de vérification des comptes chargé de réexaminer les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes financiers de l'Organisation ainsi que les plans et les rapports de vérification établis par le vérificateur interne et présentés par le Secrétaire général au Conseil exécutif. En outre, il a chargé le Comité de vérification des comptes de contrôler les mesures prises par le Secrétaire général en application des recommandations formulées par les vérificateurs externe et interne, notamment en ce qui concerne le Plan d'action du Secrétaire général ainsi que les rapports du Corps commun d'inspection et du Contrôleur des Nations Unies, et de formuler à l'intention du Conseil exécutif les recommandations qu'il jugerait pertinentes.

18.4.7 Le Conseil a exprimé ses vifs remerciements au président de la Cour des comptes de la République française, dont le mandat de Commissaire aux comptes de l'OMM prendra fin le 30 juin 2004, pour les précieux services rendus à l'Organisation pendant tant d'années, soit depuis le 1^{er} juillet 1985.

18.4.8 Le Conseil s'est dit préoccupé par les importants arriérés de contributions accumulés par certains Membres et a demandé instamment aux Membres de s'acquitter de leurs obligations financières au plus tôt. Il a en outre décidé de suivre de près la question et a prié le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions financières de lui rendre compte de tout fait nouveau en la matière à sa cinquante-septième session.

18.4.9 Le Conseil a adopté les [résolutions 14, 15 et 16 \(EC-LVI\)](#).

Examen des comptes de 2002-2003 relatifs aux projets de l'OMM financés par le PNUD

18.4.10 Le Conseil a examiné et approuvé les relevés des comptes vérifiés, pour les exercices qui se sont achevés le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003, concernant les projets et les fonds d'affectation spéciale gérés par l'OMM au titre du PNUD. Il a adopté à cet égard la [résolution 17 \(EC-LVI\)](#).

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation financière et budgétaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2004-2005

18.4.11 Le Conseil a étudié le rapport du Secrétaire général sur la situation financière et budgétaire de l'Organisation pour l'exercice biennal 2004-2005.

18.4.12 Le Conseil a examiné les informations relatives au budget et aux programmes qui lui étaient présentées et a noté avec satisfaction que les mesures nécessaires étaient prises pour ajuster les programmes, les effectifs et les activités d'appui de manière à rester dans les limites de ce budget.

Mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats

18.4.13 Le Conseil a examiné le document sur le mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats présenté par le Secrétaire général. Il a noté que le cadre institutionnel proposé pour la mesure de la performance et la présentation de rapports pourrait être ancré dans le processus existant de planification et de budgétisation, ce qui permettrait une planification cohérente des programmes et une plus grande transparence.

18.4.14 Le Conseil a souligné que la présentation de rapports sur les résultats obtenus dans l'exécution des programmes était un élément essentiel du processus de budgétisation axé sur les résultats (BAR) et devait permettre un renforcement du rôle qu'il est appelé à jouer en matière de gestion.

Il a souligné l'importance du lien entre la planification stratégique à long terme et la budgétisation dans le mécanisme de gestion pour la BAR et a insisté sur le fait que la planification, la budgétisation, la surveillance et l'évaluation faisaient partie intégrante de l'ensemble du processus de BAR. Il a affirmé en outre que les indicateurs de résultats constituaient un important outil pour une mesure efficace de la performance.

18.4.15 A la suite du débat sur ce point, le Conseil a approuvé le mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats, et a adopté à cet égard la [résolution 18 \(EC-LVI\)](#).

Examen des arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes de l'OMM

18.4.16 Le Conseil exécutif a pris note des résultats de l'examen des arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes de l'OMM effectué conformément à la demande du Quatorzième Congrès (*Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphe 10.1.14 du résumé général). Il convient de rappeler que la mesure des coûts avait pour but de déterminer les taux appropriés de recouvrement des dépenses d'appui aux programmes engagées pour la gestion et l'exécution d'activités extrabudgétaires.

18.4.17 Le Conseil a noté que les actuels arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes étaient loin de permettre un recouvrement intégral des dépenses d'appui ainsi engagées pour la gestion d'activités extrabudgétaires par le Secrétariat. Il a constaté avec inquiétude que l'on faisait de plus en plus appel au budget ordinaire pour financer la gestion des activités extrabudgétaires.

18.4.18 Le Conseil a approuvé la nouvelle politique en matière de dépenses d'appui aux programmes et a adopté la [résolution 19 \(EC-LVI\)](#). Il a également demandé au Secrétaire général d'informer les Membres à ce sujet et d'appliquer le nouveau système à compter de janvier 2005.

Activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005

18.4.19 En vertu de la résolution 30 (Cg-XIV) – Montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière, le Congrès a autorisé le Conseil exécutif à engager, en sus du montant de 253,8 millions de francs suisses, des dépenses nécessaires au financement d'activités hautement prioritaires dûment chiffrées (énumérées dans l'annexe 2 de cette résolution) qui seraient réalisées pendant la quatorzième période financière, et à utiliser à cet effet les éventuels excédents de trésorerie de la treizième période financière, après déduction des 4 millions de francs suisses déjà pris en compte dans le montant de 253,8 millions de francs suisses. Le Conseil a noté que les activités

hautement prioritaires proposées correspondaient à celles qui étaient énumérées dans l'annexe 2 de la résolution 30 (Cg-XIV) sous « Groupe prioritaire 1 » à propos, d'une part, de l'appui institutionnel pour lequel aucun crédit n'est prévu et, d'autre part, des activités de programmes pour lesquelles aucun crédit n'est prévu.

18.4.20 Le Conseil a noté que le Secrétaire général avait indiqué qu'il restait, à la fin de l'exercice biennal, un excédent de trésorerie de CHF 10 081 700. Au cours de la discussion, les présidents des commissions techniques, pleinement conscients de la nécessité de résoudre en urgence le problème actuel en matière de gestion financière, se sont déclarés néanmoins déçus de constater qu'aucune activité des programmes scientifiques et techniques de l'OMM ne serait financée durant l'exercice biennal 2004-2005 sur l'excédent de trésorerie de la treizième période financière. Le Conseil a appuyé la demande formulée par les présidents des commissions techniques visant à ce que des ressources provenant de l'excédent de trésorerie soient allouées aux programmes scientifiques et techniques de l'OMM dès que le problème serait résolu. Au sujet de la somme de 1 million de francs suisses allouée à la mise en œuvre des programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service, le Secrétaire général a expliqué que l'on utiliserait principalement cette somme pour réduire les besoins en personnel afin de ne pas dépasser le budget approuvé. Tenant compte de l'allocation de 4 millions de francs suisses déjà approuvée par le Quatorzième Congrès, le Conseil a décidé d'affecter CHF 3 493 100 provenant de l'excédent de trésorerie à des activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005. Il a pris note à cet égard des résultats escomptés, des indicateurs de résultats, des facteurs exogènes importants et des activités inscrites aux projets pour l'exercice biennal 2004-2005. Il a décidé par ailleurs que les activités hautement prioritaires pour 2006-2007, à financer sur l'excédent de trésorerie, lui seraient soumises pour examen à sa cinquante-septième session dans le cadre du budget programme pour l'exercice biennal 2006-2007, une fois qu'auront été examinés les comptes intérimaires vérifiés pour 2004. Il a approuvé, à ce sujet, la proposition du Secrétaire général et a adopté la [résolution 20 \(EC-LVI\)](#).

Barème des quotes-parts

18.4.21 Le Conseil a noté que, conformément aux dispositions de la résolution 36 (Cg-XIV) – Fixation des contributions proportionnelles des Membres pour la quatorzième période financière, le barème des quotes-parts des Membres pour la période 2005-2007 se fondait sur le barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session (décembre 2003), dûment corrigé pour tenir compte de la composition différente des deux organisations.

18.4.22 Le Conseil a également noté que le taux minimal de contribution avait été fixé à 0,02 % et que des corrections avaient été apportées afin qu'aucun Membre ne voie son taux de contribution augmenter de plus de 200 % par rapport au taux indiqué dans le barème de l'OMM pour 2003.

18.4.23 Le Conseil a adopté la [résolution 21 \(EC-LVI\)](#).

Règlement des arriérés de contributions échues depuis longtemps

18.4.24 Le Conseil a noté que plusieurs Membres, étant donné la situation financière extrêmement difficile à laquelle ils devaient faire face, avaient demandé à être exemptés du règlement de leurs arriérés de contributions à l'Organisation échues depuis longtemps.

18.4.25 Le Conseil a rappelé que c'était au Congrès de l'OMM qu'il appartenait d'examiner les questions relatives aux contributions. Il a également rappelé qu'après avoir examiné, dans le passé, des demandes similaires, il avait décidé de ne pas procéder à des remises de dettes et avait conseillé aux pays concernés de conclure un accord avec l'Organisation pour le règlement des arriérés de contributions sur une période de 10 ans au maximum, conformément à la résolution 35 (Cg-XII) – Règlement des arriérés de contributions échues depuis longtemps, et à l'article 8.8 du Règlement financier de l'OMM.

18.4.26 Le Conseil a noté que l'analyse de l'incidence des accords de remboursement qui avaient été conclus montrait que, ces dernières années, le nombre de Membres ayant des arriérés n'avait pas beaucoup évolué. Afin d'alléger la charge financière de ces Membres et de leur permettre de participer pleinement aux activités de l'Organisation, une des solutions pourrait consister à augmenter la durée de la période de règlement des arriérés. En conséquence, le Conseil a prié le Secrétaire général d'étudier ces questions et de faire des propositions qu'il examinera à sa cinquante-septième session.

Prévisions de dépenses supplémentaires au titre du Fonds commun pour la recherche sur le climat (FCRC) pour l'exercice biennal 2004-2005

18.4.27 Compte tenu du solde du Fonds reporté de l'exercice biennal précédent, le Conseil a approuvé les prévisions de dépenses supplémentaires au titre du FCRC pour l'exercice biennal 2004-2005, telles qu'elles sont indiquées dans l'annexe de la [résolution 22 \(EC-LVI\)](#). Ne nécessitant aucune contribution supplémentaire de la part de l'OMM, les dépenses supplémentaires proposées sont financées entièrement sur les ressources actuellement disponibles au titre du Fonds.

18.5 DÉSIGNATION D'UN OU DE PLUSIEURS MEMBRES PAR INTÉRIM DU CONSEIL EXÉCUTIF
(point 18.5)

Le Conseil exécutif a désigné MM. Koichi Nagasaka, Jaser K. Rabadi, Geoffrey Love et David Rogers comme membres par intérim pour remplacer MM. T. Kitade, H. Al-Sha'er, J.W. Zillman et P.D. Ewins, respectivement.

18.6 GROUPES D'EXPERTS ET AUTRES ORGANES RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF
(point 18.6)

A la suite des changements survenus dans sa composition, le Conseil exécutif a décidé de procéder aux remplacements et changements suivants dans ses groupes d'experts et autres organes :

- a) **Groupe de travail de la planification à long terme**
M. U Gärtner remplace M. H. Al-Sha'er
M. D. Rogers remplace M. P. Ewins
M. K. Nagasaka remplace M. T. Kitade
M. R. Michelini remplace M. H.B. Valiente
- b) **Groupe consultatif d'experts en coopération technique**
M. R.D.J. Lengoasa remplace M. A. Ndiaye
- c) **Groupe consultatif sur le rôle et le fonctionnement des SMHN**
M. I. Obrusnik remplace M. H. Al-Sha'er
M. D. Rogers remplace M. P. Ewins
M. R. Michelini remplace M. A.C. Vaz de Athayde
M. G. Love remplace M. J.W. Zillman
- d) **Groupe consultatif sur le climat et l'environnement**
M. A. Divino Moura remplace M. H.B. Valiente
M. G. Love remplace M. J.W. Zillman
- e) **Comité de sélection pour le prix de l'OMI**
M. J.K. Rabadi remplace M. P. Korkutis
M. J. Lumsden remplace M. Woon Shih Lai
- f) **Comité de sélection pour le prix de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs**
M. R.D.J. Lengoasa remplace M. A. Ndiaye (président)

18.7 QUESTIONS INTERNES AU CONSEIL EXÉCUTIF
(point 18.7)

Le Conseil exécutif a eu des débats approfondis sur les moyens d'accroître l'efficacité de ses sessions. Certaines des améliorations proposées ont trait à la documentation, aux points de l'ordre du jour, à la période où doit être organisée la session du Conseil et à la durée des exposés et des interventions. Le Conseil, en vue de déterminer les domaines dans lesquels il peut encore perfectionner ses méthodes de travail, a demandé à ses membres de soumettre dès que possible des propositions au Secrétaire général, qui en fera la synthèse en tenant compte de celles qui ont été formulées au cours des débats et qui, en consultation avec le Président,

décidera des mesures à prendre en vue de sa prochaine session. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de lancer une étude à ce sujet et de faire état de ses conclusions lors de la prochaine session.

19. CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES
(point 19 de l'ordre du jour)

19.1 CONFÉRENCES ET DISCUSSIONS SCIENTIFIQUES (point 19.1)

19.1.1 A sa dernière session, le Conseil exécutif a choisi les deux thèmes ci-après pour les conférences scientifiques données lors de sa présente session :

- a) Utilisation des nouvelles techniques d'observation météorologique et hydrologique durant les 10 prochaines années;
- b) Progrès accomplis dans la réduction des incertitudes liées aux prévisions saisonnières et interannuelles du climat.

19.1.2 Le Président a présenté les deux éminents experts qui ont été invités à donner les conférences ci-après :

« Les Services environnementaux de demain », par M. Ghassem Asrar, Administrateur associé pour les sciences de la Terre (NASA, Etats-Unis d'Amérique);

« Vers des prévisions saisonnières et interannuelles du climat plus fiables et plus utiles », par M. Tim Palmer (CEPMNT).

19.1.3 Le Président a remercié MM. Asrar et Palmer de leur contribution. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de faire le nécessaire pour que le texte des conférences soit publié.

19.2 DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ORGANISÉES DURANT LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF (point 19.2)

19.2.1 Le Conseil exécutif a décidé que les conférences scientifiques qui seraient prononcées lors de sa cinquante-septième session auraient pour thèmes :

- a) Le rôle des SMHN dans la prévention des catastrophes naturelles; et
- b) Le climat : une ressource pour le développement social et économique.

19.2.2 Le Conseil a prié le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour l'organisation de ces conférences, notamment quant au choix des conférenciers.

19.3 ORGANISATION DE LA ONZIÈME CONFÉRENCE DE L'OMI (point 19.3)

Le Conseil exécutif a décidé que la onzième Conférence de l'OMI, qui sera prononcée à l'occasion du Quinzième Congrès, porterait sur le thème suivant : "Météorologie polaire : influence de

l'Arctique et de l'Antarctique sur l'atmosphère de la planète". Il a demandé au Secrétaire général d'établir, en indiquant un ordre de préférence, la liste des scientifiques qui pourraient être invités à prononcer cette conférence et de lui rendre compte à sa cinquante-septième session.

**20. EXAMEN DES RÉOLUTIONS
ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF**
(point 20 de l'ordre du jour)

En application de la règle 27 de son Règlement intérieur, le Conseil exécutif a revu celles de ses résolutions antérieures qui étaient encore en vigueur à la date de sa cinquante-sixième session et a adopté à ce sujet la [résolution 23 \(EC-LVI\)](#).

**21. DATE ET LIEU DES CINQUANTE-
SEPTIÈME ET CINQUANTE-HUITIÈME
SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF**
(point 21 de l'ordre du jour)

21.1 Le Conseil exécutif a convenu que sa cinquante-septième session aurait lieu au siège de l'OMM, à Genève, du 21 juin au 1^{er} juillet 2005.

21.2 Le Conseil a convenu également que sa cinquante-huitième session aurait lieu au siège de l'OMM, du 20 au 30 juin 2006, sous réserve de toute modification dont il pourrait décider.

22. CLÔTURE DE LA SESSION (point 22 de l'ordre du jour)

La cinquante-sixième session du Conseil exécutif a pris fin le 18 juin 2004 à 16h55.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE LA SESSION

RÉSOLUTION 1 (EC-LVI)

GRUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT la résolution 8 (Cg-XIV) – Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat,

RECONNAISSANT que le GIEC doit faire face à une lourde charge de travail pendant cette nouvelle période d'évaluation consacrée à l'élaboration du quatrième Rapport d'évaluation, des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et de deux rapports spéciaux demandés par la CCNUCC,

NOTANT avec plaisir la participation accrue d'experts venant de pays en développement ou en transition vers une économie de marché aux activités du GIEC et les avantages qui découlent de ces activités pour ce qui est du renforcement des capacités,

FÉLICITE le GIEC pour le parachèvement des deux rapports méthodologiques et l'état d'avancement satisfaisant des deux rapports spéciaux;

FÉLICITE M.R.K. Pachauri d'avoir orienté comme il convient le processus visant à définir précisément la portée du quatrième Rapport d'évaluation;

DEMANDE au GIEC de continuer de collaborer activement avec la CCNUCC et de fournir les avis scientifiques, techniques et socio-économiques requis en s'employant à produire des rapports spéciaux, des documents techniques et des rapports méthodologiques;

ENCOURAGE les responsables du PCM, du PMRC et du SMOC à collaborer étroitement avec le GIEC à l'élaboration de leurs programmes de travail et au renforcement des activités d'information et de sensibilisation et à contribuer au travail d'évaluation du GIEC;

PRIE le Secrétaire général, conjointement avec le Directeur général du PNUE, de continuer d'apporter le soutien financier et organisationnel nécessaire au secrétariat du GIEC et de faciliter la publication et la diffusion des rapports du GIEC;

INVITE les Membres de l'OMM à prendre une part active aux travaux du GIEC et à faire en sorte que certains de leurs experts puissent participer au processus d'évaluation;

EXPRIME sa gratitude aux gouvernements, aux institutions et aux organisations qui ont contribué et contribuent généreusement au bon déroulement des activités du GIEC ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale le concernant;

PRIE INSTAMMENT tous les gouvernements et les organisations intergouvernementales compétentes de maintenir leur participation aux activités du GIEC et, si possible, d'accroître leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale OMM/PNUE pour le GIEC, qui procurent à cet organe le soutien financier indispensable.

RÉSOLUTION 2 (EC-LVI)

GRUPE DE COORDINATION INTERCOMMISSIONS POUR LE FUTUR SYSTÈME D'INFORMATION DE L'OMM

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La résolution 25 (Cg-XIV) – Sixième Plan à long terme de l'OMM,
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphes 3.1.2.7 à 3.1.2.10 du résumé général,
- 3) Le rapport de la réunion des présidents des commissions techniques, 2004,

CONSIDÉRANT :

- 1) Que le Futur système d'information de l'OMM (FSIO) constitue une approche globale visant

à répondre aux besoins de l'ensemble des programmes de l'OMM en matière d'échange d'information et aidera l'OMM à éviter et à éliminer les problèmes de compatibilité, de doublement d'efforts et de contraintes excessives dans le partage entre les divers programmes de données qui présentent un grand intérêt,

- 2) Que le Congrès a adopté le concept FSIO élaboré par la CSB,
- 3) Que le Congrès a prié la CSB de poursuivre l'élaboration du FSIO, et tous les programmes et commissions techniques de l'OMM de

- s'associer aux diverses phases du développement et d'y apporter leur expertise,
- 4) Qu'il sera indispensable :
 - a) De partager les connaissances, les moyens et un même engagement et de renforcer la communication entre les commissions techniques et les programmes qui y sont associés,
 - b) De renforcer les mécanismes qui permettront de coordonner les différentes questions entre les commissions techniques,
 - 5) Qu'il faudra disposer, pour s'atteler efficacement à cette tâche ambitieuse, d'un solide mécanisme de coordination à haut niveau embrassant l'ensemble des commissions techniques,

DÉCIDE :

- 1) De créer un Groupe de coordination inter-commissions pour le Futur système d'information de l'OMM et d'en arrêter le mandat comme suit :
 - a) Coordonner les activités visant à affiner et affermir le FSIO à partir du concept approuvé, puis la mise en œuvre des phases de planification;
 - b) Evaluer avec précision les besoins des programmes de l'OMM auxquels le FSIO devra répondre en matière d'échange et de gestion de données, à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible;
 - c) Conseiller les commissions techniques sur l'élaboration des fonctions de transmission et de gestion de données que le FSIO devra comprendre, au sujet de leurs programmes respectifs;

- d) Orienter l'évolution des systèmes d'information existants de l'OMM pour assurer une transition méthodique vers le FSIO;
 - e) Examiner les points importants ayant été soulevés et dont la liste figure en annexe de la présente résolution;
- 2) Qu'un représentant de chaque commission technique serait membre du Groupe;
 - 3) Que le président du Groupe pourra demander conseil à des experts ou les inviter aux réunions du Groupe, selon les besoins;

DÉSIGNE M. G.-R. Hoffmann (Allemagne) président du Groupe;

PRIE :

- 1) Les présidents des commissions techniques de désigner, conformément à l'alinéa 2) sous **DÉCIDE**, un expert chargé de participer aux travaux du Groupe;
- 2) Les présidents des commissions techniques de passer en revue, à leur réunion annuelle, les résultats des travaux conduits par le Groupe;
- 3) Le président de la Commission des systèmes de base de présenter un rapport sur les travaux conduits par le Groupe à chaque session du Conseil exécutif, dans lequel il tiendra compte des résultats des réunions des présidents des commissions techniques;

PRIE le Secrétaire général de fournir au Groupe de coordination intercommissions pour le FSIO toute l'assistance nécessaire, y compris l'appui du Secrétariat, dans la limite des ressources budgétaires disponibles.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 2 (EC-LVI)

**LISTE DES POINTS IMPORTANTS QUE LE GROUPE DE COORDINATION INTERCOMMISSIONS
POUR LE FSIO DEVRA EXAMINER ET COORDONNER**

- a) Elaborer un catalogue électronique (en ligne) des données météorologiques et connexes, librement accessible, incluant des liens vers d'autres catalogues nationaux, régionaux et mondiaux;
- b) Poursuivre la mise au point et l'application concertée à tous les programmes d'une norme détaillée de l'OMM relative aux métadonnées;
- c) Favoriser l'harmonisation et l'uniformisation des formes de représentation des données, des normes de transmission et des mécanismes d'archivage et de diffusion pour véritablement permettre l'emploi interdisciplinaire des données et produits (ex. : veiller à ce que les données fournies par les réseaux d'observation établis par un programme donné puissent être partagées avec les autres programmes);
- d) Coordonner pour l'ensemble des programmes les pratiques normalisées en matière de collecte, d'échange et d'archivage électronique des données et des métadonnées associées, tant à haut niveau que dans le détail, y compris pour les stations et les instruments (notamment la norme étendue à l'établissement des indicatifs de stations);
- e) Coordonner des pratiques adaptables et concertées concernant la transmission des données, dont l'évolution suit celle de l'Internet et des services de communication de données pertinents;
- f) Cartographier, en ce qui concerne l'information et les communications, les liens entre la structure et l'organisation actuelles et futures des centres des programmes de l'OMM et les éléments fonctionnels du FSIO (à savoir les fonctions des centres nationaux, des centres de collecte de données ou de produits et des centres mondiaux du système d'information).

RÉSOLUTION 3 (EC-LVI)

MESURES DE L'OZONE ATMOSPHÉRIQUE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) Le *Rapport abrégé et résolutions du Septième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 416), paragraphe 3.2.1.3 du résumé général,
- 2) Le *Rapport abrégé et résolutions de la vingt-septième session du Comité exécutif* (OMM-N° 417), paragraphe 3.3.7.3 du résumé général,
- 3) La résolution 8 (EC-XXVIII) – Projet mondial de surveillance et de recherche concernant l'ozone,

CONSIDÉRANT :

- 1) Qu'il est nécessaire de disposer d'informations quantitatives sur l'ozone total et sur la distribution verticale de ce gaz pour la réalisation d'études sur le bilan de l'ozone atmosphérique et que ces informations sont aussi très précieuses pour l'étude de la circulation générale et d'autres phénomènes météorologiques survenant à diverses échelles spatio-temporelles,
- 2) Que les observations « Umkehr », si elles sont soigneusement faites, continuent d'être utiles pour déterminer la distribution verticale de l'ozone, en particulier dans les couches supérieures de la stratosphère,
- 3) Que pour exploiter un réseau mondial intégré de stations d'observation de la colonne d'ozone, il faut procéder à des comparaisons méticuleuses – interrégionales et intrarégionales de spectrophotomètres d'ozone,
- 4) Que pour analyser correctement l'évolution de la couche d'ozone et assurer comme il se doit la validation satellitaire, il convient d'utiliser essentiellement des jeux de données relatives à l'ozone total fournis par des stations qui disposent de relevés de qualité portant sur de longues périodes,
- 5) Que la poursuite des observations dans de nombreuses stations de mesure de l'ozone est actuellement menacée, certaines de ces stations ayant déjà été fermées,
- 6) Qu'il est nécessaire de coordonner les activités d'observation à l'échelle mondiale de l'ozone troposphérique, qui a une incidence importante sur le forçage radiatif et la qualité de l'air,

PRIE les Membres :

- 1) De compléter ou d'étendre les réseaux de mesure de la distribution verticale de l'ozone, en fixant l'espacement entre les stations de telle sorte que l'on dispose d'un certain nombre de réseaux méridiens denses s'étendant assez largement en latitude. Les programmes

d'observation devraient être poursuivis pendant des périodes suffisamment longues pour permettre l'exécution de recherches climatologiques;

- 2) De lancer ou de poursuivre des programmes réguliers d'observation par la méthode « Umkehr », exécutés avec soin par des stations qui soient pourvues de spectrophotomètres d'ozone sensibles et bien entretenus et qui jouissent d'un climat approprié;
- 3) D'établir des stations supplémentaires de mesure de la quantité totale d'ozone dans les zones à faible densité de données, de façon à compléter le réseau mondial et, à cet effet, de prêter à d'autres Membres tout spectrophotomètre Dobson ou Brewer non utilisé;
- 4) De favoriser l'accélération des échanges de données sur l'ozone total, en particulier en envoyant des données au Centre mondial des données sur l'ozone et le rayonnement ultraviolet à Toronto (Canada) et de procéder régulièrement à l'étalonnage international des systèmes de mesure de l'ozone total qui sont actuellement exploités, ainsi que d'apporter un soutien aux pays en développement pour qu'ils puissent participer à ces étalonnages;
- 5) De prendre toutes les mesures nécessaires pour continuer à surveiller l'ozone total à l'aide de spectromètres, tout au moins dans les stations qui disposent de données de qualité portant sur de longues périodes et de faire très attention à ce qu'il n'y ait pas d'interruption dans les jeux de données tout en veillant à leur homogénéité lorsque l'on passe d'un type d'instruments à un autre;
- 6) De veiller à la cohérence des mesures de l'ozone troposphérique qui sont coordonnées à l'échelle mondiale par la VAG, en se reportant, pour les observations, aux normes de référence principales, en suivant les directives en matière de mesure et en soumettant les données aux centres mondiaux de données de la VAG;

PRIE INSTAMMENT les Membres qui exploitent des satellites d'ins taller à bord des futurs satellites des capteurs pour la mesure de l'ozone atmosphérique ayant fait leurs preuves, d'exécuter, pendant une période aussi longue que possible, un programme continu de mesure de l'ozone et de mettre à la disposition de tous les intéressés un choix de profils verticaux de l'ozone et de valeurs sur la quantité totale de ce gaz;

PRIE les conseils régionaux de désigner au moins un de leurs instruments de mesure de l'ozone total comme étalon régional pour les observations de l'ozone atmosphérique et de faire en sorte que la

station d'observation concernée dispose de l'équipement nécessaire à cette fin;

PRIE le président de la CSA de suivre de près le programme de mesure et de recherche concernant l'ozone atmosphérique et de formuler, quand il le jugera bon, des recommandations visant à améliorer ce programme;

PRIE le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les intéressés et de fournir, dans les limites des ressources disponibles, des moyens permettant de la mettre en œuvre.

NOTE : La présente résolution annule et remplace la résolution 11 (EC-XXIX).

RÉSOLUTION 4 (EC-LVI)

AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TECHNIQUE DE L'OMM (OMM-N° 49), VOLUME II — ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE À LA NAVIGATION AÉRIENNE INTERNATIONALE

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) L'adoption par le Conseil de l'OACI, le 25 février 2004, de l'amendement 73 à l'Annexe 3 de la Convention relative à l'aviation civile internationale, Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale,
- 2) Le choix du 25 novembre 2004 comme date à laquelle ledit amendement entrera en vigueur,

CONSIDÉRANT :

- 1) Que l'Annexe 3 de l'OACI et le Règlement technique [C.3.1] de l'OMM devraient être alignés,
- 2) La nécessité d'aligner le Règlement technique [C.3.3] de l'OMM – Forme de présentation et préparation de la documentation de vol – sur

les amendements apportés au Règlement technique [C.3.1] de l'OMM,

APPROUVE l'alignement du Règlement technique [C.3.1] de l'OMM sur l'amendement 73 apporté à l'Annexe 3 de l'OACI;

PRIE le Secrétaire général:

- 1) De veiller à ce que les amendements soient apportés au chapitre [C.3.1] du *Règlement technique* (OMM-N° 49), Volume II;
- 2) D'inviter l'OACI à remplacer, à la date convenue, soit le 25 novembre 2004, l'Appendice de l'Annexe 3 de l'OACI par l'appendice modifié concernant la documentation de vol – Modèles de cartes et d'imprimés, conformément aux recommandations énumérées dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 4 (EC-LVI)

RECOMMANDATIONS RES TANTES ISSUES DE LA SESSION DE LA CMA É TENUE CONJOINTEMENT AVEC LA RÉUNION MÉTÉOROLOGIE À L'ÉCHELON DIVISION DE L'OACI (MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2002)

Recommandation 1/3	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1], Appendice 1 – Représentation des courants-jets multiples et des courants-jets croisés
Recommandation 1/5	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/ Règlement technique [C.3.1] - Système de prévisions de zone
Recommandation 1/8	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] – Formats des messages en provenance ou à destination des aéronefs en vol
Recommandation 1/14	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/ Règlement technique [C.3.1] – Incorporation dans l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] et dans la partie météorologie des plans régionaux de navigation aérienne d'une spécification relative aux renseignements provenant des observatoires volcaniques de certains Etats
Recommandation 1/15	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] – Veille 24 heures sur 24 des VAAC
Recommandation 1/16	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] – Avis de cendres volcaniques et avis de cyclones tropicaux en code BUFR
Recommandation 2/1	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] – Incorporation des dispositions actualisées relatives aux observations et aux messages d'observations d'éléments météorologiques
Recommandation 3/1	Amendement N° 73 de l'Annexe 3/Règlement technique [C.3.1] – Réaménagement de l'Annexe 3

RÉSOLUTION 5 (EC-LVI)

**GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA PRÉVENTION
DES CATASTROPHES NATURELLES ET L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La résolution 29 (Cg-XIV) – Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets,
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphes 7.4.1 à 7.4.21 et 3.4.1.23 du résumé général,
- 3) La résolution 13 (Cg-XIV) - Programme des services météorologiques destinés au public,
- 4) Le rapport final de la réunion d'experts des catastrophes naturelles (Genève, 15-17 mars 2004),
- 5) La première annonce concernant la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles (Kobe, Hyogo, Japon, 18-22 janvier 2005),

CONSIDÉRANT :

- 1) Que la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets sont des questions primordiales sur le plan des activités socio-économiques et de la protection de l'environnement,
- 2) Que les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets couvrent un large éventail de programmes de l'OMM,
- 3) Que l'OMM doit jouer un rôle clé dans la Stratégie internationale de prévention des catastrophes,
- 4) Qu'il est nécessaire d'établir un cadre efficace de coordination de la prévention des catastrophes

naturelles et de l'atténuation de leurs effets au sein de l'OMM,

- 5) Qu'il est nécessaire d'examiner adéquatement les questions se rapportant à la prévention des catastrophes naturelles d'origine hydro-météorologique et à l'atténuation de leurs effets lors de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles et des manifestations qui suivront,

DÉCIDE de créer un Groupe consultatif du Conseil exécutif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, dont les attributions figurent dans l'annexe de la présente résolution et dont les membres sont énumérés ci-après :

A.J. Dania
D. Kandonyo
J.J. Kelly, Jr.
G.B. Love
M.S. Mhita
R. Michellini
K. Nagasaka
I. Obrusnik
Qin Dahe
M. Rabiolo
R. Soriani

DÉSIGNE I. Obrusnik président du Groupe consultatif; **PRIE** le Secrétaire général de prendre les mesures qui s'imposent pour appuyer les activités de ce groupe consultatif.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 5 (EC-LVI)

**ATTRIBUTIONS DU GROUPE CONSULTATIF DU CONSEIL EXÉCUTIF SUR LA
PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES ET L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS**

- a) Contribuer à la réalisation des perspectives d'avenir de l'OMM en donnant l'orientation voulue pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets sur le plan national et international;
- b) Superviser les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets menées dans le cadre de divers programmes de l'OMM, en particulier le Programme des services météorologiques destinés au public et le PCA;
- c) Recommander des stratégies visant à mobiliser des fonds auprès des établissements nationaux de financement et des agences de développement international pour les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets menées par les SMHN dans le cadre de divers programmes de l'OMM;
- d) Aider les SMHN à participer plus activement aux mécanismes nationaux d'intervention en cas d'urgence, notamment en ce qui concerne l'alerte précoce;

- e) Promouvoir et renforcer la coopération entre les commissions techniques, les organes régionaux et les Membres de l'OMM pour les questions relatives à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets;
- f) Recommander des activités d'information ou de sensibilisation telles que colloques, ateliers, conférences techniques et cycles d'études de l'OMM, consacrées à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets;
- g) Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan à long terme de l'OMM en fournissant des informations, commentaires et recommandations concernant le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets;
- h) Examiner toute autre question relative à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets, à la demande expresse du Conseil exécutif.

RÉSOLUTION 6 (EC-LVI)

**EQUIPE SPÉCIALE DU CONSEIL EXÉCUTIF CHARGÉE D'ÉTUDIER LES ÉVENTUELLES
MODIFICATIONS À APPORTER À LA CONVENTION DE L'OMM**

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT le travail déjà effectué et celui qui restera à entreprendre à propos des éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM, **DÉCIDE** de reconduire son Equipe spéciale chargée d'étudier les éventuelles modifications à apporter à la Convention de l'OMM et de lui confier le mandat suivant :

- a) Examiner le travail déjà accompli concernant les éventuels changements à apporter à la Convention et au Règlement général de l'OMM;
- b) Étudier les modifications éventuelles à apporter à la Convention et au Règlement général de l'OMM pour en évaluer les avantages et les risques, y compris la possibilité d'adopter des protocoles;
- c) Définir, d'entente avec le Secrétaire général, un calendrier, afin que des recommandations et des options précises puissent être présentées au Conseil exécutif à sa cinquante-septième session, ce qui laisserait suffisamment de temps

pour la réflexion et pour un échange de vues avec les Membres (qui devraient être en mesure de participer au processus, notamment à l'occasion de sessions des conseils régionaux), et afin que les propositions qui appelleront une décision de la part du Quinzième Congrès soient suffisamment « mûres » d'ici la cinquante-huitième session du Conseil exécutif, c'est-à-dire la session qui précédera le Quinzième Congrès;

- d) Tenir compte des observations et des recommandations pertinentes des conseils régionaux;
- e) Faire rapport au Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session, sur les progrès réalisés et sur les nouvelles mesures/décisions qu'il devra prendre;

DÉCIDE de désigner, comme président de l'Equipe spéciale, M. U. Gärtner et comme membres, les personnes suivantes :

M.S. Mhita
K. Nagasaka

RÉSOLUTION 7 (EC-LVI)

GROUPE D'ACTION DU CONSEIL EXÉCUTIF EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DE L'OMM

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT qu'il est important et urgent de mettre sur pied une stratégie pour traiter les différentes questions que soulève l'évolution du rôle de l'OMM, en particulier son rôle de chef de file et l'amélioration de ses capacités de réaction, d'anticipation et d'adaptation dans l'exercice de ce rôle,

DÉCIDE de constituer, sous son autorité, un Groupe d'action en faveur du renforcement de l'OMM et d'en arrêter le mandat comme suit :

- 1) Passer en revue les documents pertinents, y compris les résultats escomptés, les stratégies établies et les objectifs fixés en la matière contenus dans le *Sixième Plan à long terme de l'OMM 2004-2011* (OMM-N° 962) ainsi que les « questions à examiner » recueillies par le Groupe spécial du Conseil exécutif sur l'évolution du rôle de l'OMM (voir l'annexe IX du présent rapport);
- 2) Déterminer les possibilités qui s'offrent pendant l'exercice biennal et la présente période

- financière et établir les priorités en la matière pour améliorer les capacités de réaction, d'anticipation et d'adaptation de l'Organisation, notamment en modifiant son mode de fonctionnement, et en faire de même s'il y a lieu dans les SMHN;
- 3) Préciser les mesures qu'il faudrait prendre pour tirer parti de chacune de ces possibilités, et indiquer notamment les échelles de temps auxquelles elles s'appliqueraient, les organes constituants, y compris le Secrétariat, auxquels elles incomberaient et les décisions qu'elles exigeraient de la part du Conseil exécutif;
 - 4) En consultation et coopération étroites avec le Secrétaire général et les présidents des organes constituants concernés, recommander les mesures appropriées à prendre dès que possible et/ou prendre les dispositions pour que celles-ci soient prises;
 - 5) Rendre compte au Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session, de l'état d'avancement des mesures désignées;
 - 6) Apporter des propositions concrètes au Conseil exécutif, à sa cinquante-septième session, sur les mesures qui appellent de nouvelles décisions de sa part;
 - 7) Assurer la coordination avec les travaux menés en la matière par d'autres organes pertinents;
 - 8) Prendre en compte :
 - a) Les défis à relever par l'OMM et les SMHN dans les domaines scientifiques, socio-économiques et environnementaux qui influent sur le bien-être de l'humanité;

- b) Le rôle crucial que l'OMM joue au sein du système des Nations Unies dans les domaines du temps, du climat et de l'eau;
- c) Les besoins des différents utilisateurs et clients auxquels l'OMM et les SMHN doivent répondre, compte tenu de l'évolution du monde;
- d) Les différentes manières de renforcer l'efficacité de la coopération de l'OMM et des SMHN avec les partenaires internationaux pour mieux agir;
- e) Les questions politiques et multilatérales pouvant avoir des effets marqués sur les différentes actions conduites par l'OMM;
- f) La nécessité d'améliorer la communication, la sensibilisation et la mobilisation des ressources;

DÉCIDE de désigner M. J.J. Kelly, Jr. comme président du Groupe et d'en arrêter la composition comme suit :

M.D. Everell
 A.M.H. Isa
 A.D. Moura
 D. Rogers
 N. Gordon, président de la CMAé
 D.G. Rutashobya, président de la CHy

DÉCIDE de passer en revue les travaux et le mandat du Groupe à l'occasion de sa cinquante-septième session;

PRIE le Secrétaire général de fournir au Groupe l'assistance nécessaire et de prendre les mesures voulues pour améliorer les capacités de réaction, d'anticipation et d'adaptation de l'Organisation.

RÉSOLUTION 8 (EC-LVI)

EQUIPE SPÉCIALE INTERCOMMISSIONS CHARGÉE D'ÉLABORER UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA GESTION DE LA QUALITÉ

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La résolution 27 (Cg-XIV) – Gestion de la qualité,
- 2) Les paragraphes 3.25 à 3.30 du *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 961),
- 3) Le rapport de la réunion de 2004 des présidents des commissions techniques,
- 4) La règle 37 du Règlement général de l'OMM, relative à l'établissement de groupes de travail mixtes et d'organes constituants,

RECONNAISSANT qu'il y a lieu d'assurer d'urgence la coordination et la communication nécessaires entre les experts des commissions techniques afin de faciliter, selon qu'il conviendra, la fourniture rapide de directives techniques et de conseils ainsi que l'exécution d'études et d'évaluations du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité,

RECONNAISSANT en outre que le Programme des services météorologiques destinés au public devrait apporter des compétences et des éléments importants au cadre de référence de l'OMM en matière de prestation de services,

DÉCIDE :

- 1) D'établir une Equipe spéciale intercommissions chargée d'élaborer un cadre de référence pour la gestion de la qualité et de lui confier le mandat suivant :
 - a) Surveiller et coordonner les activités de mise au point du cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité menées au sein des commissions techniques et suivre les progrès accomplis;
 - b) Examiner et évaluer l'expérience acquise par les SMN en matière de gestion de la qualité, afin d'en tenir compte dans l'élaboration de directives sur le cadre de

- référence de l'OMM pour la gestion de la qualité, le cas échéant;
- c) Coordonner le rassemblement et la mise à jour de normes techniques pertinentes et de pratiques recommandées, afin de s'assurer de leur cohérence par rapport aux divers programmes et de leur pertinence eu égard aux systèmes de gestion de la qualité;
- d) Présenter un rapport annuel au Conseil;
- 2) Qu'un représentant de chaque commission technique ainsi que le responsable (au sein

- du Conseil exécutif) des questions relatives au cadre de référence pour la gestion de la qualité feront partie de cette équipe;
- 3) Que le président pourra, le cas échéant, inviter d'autres experts ou leur demander de lui fournir des conseils;

DÉSIGNE M. Chow Kok Kee (Malaisie) comme président de l'Equipe spéciale;

DEMANDE au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour l'appui à fournir à l'Equipe spéciale.

RÉSOLUTION 9 (EC-LVI)

RÉSEAU MONDIAL DE SYSTÈMES D'OBSERVATION DE LA TERRE (GEOSS)

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La déclaration émanant du premier Sommet sur l'observation de la Terre – qui s'est tenu à Washington (Etats-Unis d'Amérique) le 31 juillet 2003 –, laquelle déclaration préconise de renforcer la coordination des systèmes d'observation en vue de mettre en place un ou plusieurs systèmes complets, coordonnés et durables d'observation de la Terre,
- 2) Le communiqué émanant du deuxième Sommet sur l'observation de la Terre – qui s'est tenu à Tokyo (Japon) le 25 avril 2004 –, lequel communiqué fait état de l'adoption d'un document-cadre décrivant les principaux avantages qu'offre l'observation de la Terre à un large éventail de communautés d'utilisateurs ainsi que les principaux éléments à inclure dans le plan décennal pour la mise en œuvre de ce qui s'appellera désormais « le Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre » (GEOSS) et invite les organes directeurs des organisations internationales et régionales parrainant les systèmes actuels d'observation de la Terre à apporter leur soutien à l'action engagée à l'issue du Sommet,

RECONNAISSANT l'incidence favorable que peut avoir le GEOSS sur le plan des avantages sociaux, du renforcement des capacités et du développement durable du fait qu'il contribue à améliorer les observations et à faire progresser notre compréhension du système terrestre, et notamment de l'atmosphère, des océans, des terres émergées et des ressources en eau douce, de la géologie, des ressources naturelles, des écosystèmes et des dangers naturels et anthropiques, ainsi que la vaste expérience et la compétence dont peut se prévaloir l'OMM,

CONSCIENT de la mission de l'OMM et du rôle et des responsabilités des autres organisations intergouvernementales compétentes pour ce qui concerne le GEOSS,

CONSIDÉRANT la rapidité avec laquelle la conception et l'élaboration d'un plan décennal de mise en œuvre du GEOSS ont progressé,

TÉMOIGNE sa satisfaction à l'ensemble des pays et des organisations faisant initialement partie du GEO pour leurs actions et leurs efforts remarquables, et notamment aux Etats-Unis d'Amérique pour avoir mis en route le processus intergouvernemental ad hoc qui a conduit à l'élaboration de la notion de GEOSS;

DÉCIDE d'appuyer le GEOSS et de favoriser sa mise en œuvre autant que faire se peut dans les limites de la mission confiée à l'OMM;

PRIE INSTAMMENT les Membres de participer pleinement à la planification et à la mise en œuvre du GEOSS;

PRIE AUSSI INSTAMMENT tous les participants au processus piloté par le GEO de s'engager à prendre de solides arrangements institutionnels à long terme afin que le GEOSS puisse s'appuyer efficacement sur les systèmes déjà en place et parvienne à un régime de propriété universelle solidement établi entre les Membres, les organes constituants de l'OMM et les autres organismes s'occupant du système terrestre;

SOULIGNE l'importance du soutien apporté aux SMHN des pays en développement afin qu'ils puissent participer pleinement à la mise en œuvre du GEOSS grâce au renforcement de leurs réseaux d'observation et à l'amélioration de leurs prestations de services à l'appui des avantages sociaux et économiques liés à leurs engagements sur le plan national;

RÉAFFIRME qu'il importe de se fonder sur la tradition de coopération mondiale de l'OMM en matière d'observation de la Terre et sur la notion d'échange libre et gratuit des données, conformément aux résolutions 40 (Cg-XII) – Politique et pratique adoptées par l'OMM pour l'échange de données et de produits météorologiques et connexes et principes directeurs applicables aux relations entre partenaires en matière de commercialisation des services météorologiques, et 25 (Cg-XIII) –

Echange de données et de produits hydrologiques, pour faciliter la fourniture de services météorologiques, hydrologiques et connexes au niveau national;

ENCOURAGE les représentants permanents des Membres à collaborer activement avec les autres organismes compétents en matière d'observation de la Terre au niveau national, afin de favoriser l'élaboration de plans nationaux convenablement coordonnés pour la mise en œuvre du GEOSS;

DEMANDE aux organes constituants de l'OMM compétents de contribuer pleinement à la conception et à la mise en œuvre du GEOSS en se fondant sur leur propre expérience en matière de mise en œuvre et d'exploitation de la Veille météorologique mondiale et d'autres systèmes – ou éléments de systèmes – d'observation parrainés ou coparrainés par l'OMM et ayant rapport au GEOSS;

DEMANDE EN PARTICULIER aux commissions techniques ainsi qu'aux participants aux Réunions OMM de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites de procéder à une évaluation rapide du projet de plan de mise en œuvre, de formuler au besoin des avis afin de s'assurer que le mode de développement du Système mondial d'observation de la Veille météorologique mondiale, de la Veille de l'atmosphère globale, du Système mondial d'observation du cycle hydrologique, du Système mondial d'observation du climat, du Système mondial d'observation de l'océan, du Système mondial d'observation terrestre et des autres systèmes d'observation connexes

est compatible avec le Plan décennal de mise en œuvre et, une fois ce plan parachevé, de formuler des avis quant au mode de fonctionnement le plus opportun des systèmes coordonnés par l'OMM dans le cadre du Plan;

ENCOURAGE les autres organisations internationales et intergouvernementales participantes qui parrainent des systèmes d'observation à titre individuel ou collectif à se joindre à l'OMM pour appuyer le GEOSS;

AUTORISE le Secrétaire général à :

- a) Confirmer le soutien agissant de l'OMM pour ce qui est du concept de GEOSS;
- b) Collaborer étroitement avec ses homologues des autres organismes et programmes des Nations Unies compétents en matière d'observation de la Terre, afin que le système des Nations Unies puisse jouer un rôle coordonné du mieux possible dans la mise en œuvre du GEOSS;
- c) Indiquer que l'OMM est disposée à héberger le Secrétariat du GEOSS;

PRIE le Secrétaire général :

- a) De tenir le GEO pleinement informé de la longue expérience de l'OMM en matière de systèmes d'observation et de télécommunication opérationnels et de prestation de services ainsi que de sa capacité d'assumer un rôle de chef de file pour ce qui est de la mise en œuvre et de l'exploitation de plusieurs éléments-clés du GEOSS;
- b) De tenir les Membres de l'OMM informés des activités pertinentes liées au GEOSS.

RÉSOLUTION 10 (EC-LVI)

RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

RAPPELANT la résolution 54/16 – Corps commun d'inspection, adoptée en 1999 par l'Assemblée générale des Nations Unies au sujet d'un système plus efficace de suivi des rapports du Corps commun d'inspection et la procédure de suivi des rapports du Corps commun d'inspection à l'OMM approuvée par le Conseil à sa cinquante-quatrième session, en 2002 (annexe XI du *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-quatrième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 945)),

NOTANT que les rapports ci-après du Corps commun d'inspection ont été officiellement portés à la connaissance de l'OMM :

- 1) Participation des organisations de la société civile autres que les ONG et le secteur privé aux activités de coopération technique : expérience et perspectives du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/1),

- 2) L'ONU et la méthode fondée sur les résultats : mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (JIU/REP/2002/2),
- 3) Les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3),
- 4) Maximisation des effets bénéfiques des projets de coopération technique relatifs aux ressources en eau pour les communautés cibles : remédier au décalage entre les niveaux normatif et opérationnel dans le système des Nations Unies (Etudes de cas dans deux pays africains) (JIU/REP/2002/4),
- 5) La réforme de l'administration de la justice dans le système des Nations Unies : options pour la création d'instances supérieures de recours (JIU/REP/2002/5),
- 6) Les activités productrices de recettes dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2002/6),

- 7) Audit de gestion sur les pratiques de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies en matière d'externalisation (JIU/REP/2002/7),
 - 8) Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (JIU/REP/2002/8),
 - 9) Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion (JIU/REP/2002/9),
 - 10) Evaluation de la réaction du système des Nations Unies au Timor oriental : coordination et efficacité (JIU/REP/2002/10),
 - 11) Le multilinguisme dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2002/11),
 - 12) Services communs et services mixtes des organisations du système des Nations Unies à Vienne (JIU/REP/2002/12),
 - 13) Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) (JIU/REP/2003/1),
 - 14) Révision du processus budgétaire de l'Organisation des Nations Unies (JIU/REP/2003/2),
 - 15) Du système à disques optiques au système de diffusion électronique des documents (Sédoc) : bilan de la situation (JIU/REP/2003/3),
 - 16) Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire – Nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement (JIU/REP/2003/5),
 - 17) Etude de la gestion du HautCommissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (JIU/REP/2003/6),
 - 18) Evaluation du Programme de volontaires des Nations Unies (JIU/REP/2003/7),
- PRENANT NOTE** en outre des rapports annuels des activités du Corps commun d'inspection pour les périodes allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001 et 2002,
- REMERCIÉ** les inspecteurs des recommandations formulées dans leurs rapports;
- PRIÉ** le Secrétaire général :
- 1) D'envisager sérieusement de donner suite, selon le cas, aux recommandations présentant un intérêt pour l'OMM qui sont contenues dans les rapports mentionnés dans la partie du préambule intitulé **NOTANT** et d'en rendre compte au titre des points pertinents de l'ordre du jour;
 - 2) De porter la présente résolution à la connaissance du Secrétaire général des Nations Unies afin qu'elle soit communiquée au Conseil économique et social conformément aux procédures en vigueur.

RÉSOLUTION 11 (EC-LVI)

ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE 2007/08

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT la résolution 34 (Cg-XIV) – Organisation d'une troisième Année polaire internationale en 2007/08,

NOTANT EN OUTRE que le Congrès avait demandé au Conseil exécutif d'envisager la création d'un organe de travail spécialement chargé d'élaborer un plan d'action pour la préparation de cette API et de coordonner sa mise en œuvre,

AYANT PRIS ACTE avec satisfaction des mesures prises par l'OMM et le CIUS au cours de la première étape des préparatifs de l'API,

RECONNAISSANT que malgré la grande diversité des questions scientifiques qui entreront en ligne de compte, c'est dans le domaine du climat et de l'environnement que l'OMM apportera l'essentiel de sa contribution par le biais de ses programmes, notamment la VMM, le PRAE, le PAM, le PCM, le PMRC et le PHRE,

RECOMMANDE aux commissions techniques de l'OMM concernées de contribuer aux activités de l'API dans leurs domaines de compétence respectifs;

INVITE le CIUS à continuer de collaborer avec l'OMM à la préparation et à la mise en œuvre de l'API, qui constitue une entreprise commune;

DÉCIDE d'instituer, avec le CIUS et d'autres organisations internationales compétentes, un Comité mixte d'organisation de l'API chargé de planifier et de coordonner les préparatifs de l'API;

PRIÉ le Secrétaire général de définir, en concertation avec le directeur exécutif du CIUS, le mandat et la composition du Comité mixte d'organisation, ainsi que les organismes qui y seront représentés;

PRIÉ le Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires et de dégager des fonds pour le processus de planification et de mise en œuvre de l'API et les activités du Comité mixte d'organisation au sein du Secrétariat de l'OMM;

PRIÉ INSTAMMENT les Membres d'apporter leur soutien au processus de planification de l'API, ainsi qu'aux activités du Comité mixte d'organisation en mettant à disposition des experts et en contribuant à un fonds d'affectation spéciale;

ENCOURAGE les Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à contribuer dans toute la mesure possible à la mise en œuvre de l'API en fournissant les moyens et l'appui logistique nécessaires aux niveaux national et international.

RÉSOLUTION 12 (EC-LVI)

EQUIPE SPÉCIALE INTERCOMMISSIONS POUR L'ANNÉE POLAIRE INTERNATIONALE 2007/08

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La résolution 34 (Cg-XIV) – Organisation d'une troisième Année polaire internationale en 2007/08,
- 2) Le rapport de la réunion 2004 des présidents des commissions techniques,
- 3) La résolution 11 (EC-LVI) – Année polaire internationale 2007/08,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'instaurer un mécanisme pour aider le Comité mixte d'organisation de l'API et coordonner les activités menées dans le cadre de l'Année polaire internationale 2007/08 au sein de l'OMM, en particulier celles des commissions techniques et des SMHN qui y participeront,

DÉCIDE :

- 1) D'instituer une Equipe spéciale intercommissions pour l'Année polaire internationale 2007/08 dont les attributions seront les suivantes :
 - a) Coordonner les activités de l'OMM liées à la préparation et à l'organisation de l'API 2007/08 pour les deux régions polaires dans les domaines arrêtés par le Conseil exécutif;

b) Promouvoir, dans ces domaines, des projets régionaux et nationaux à titre de contribution de l'OMM à l'API;

c) Faciliter l'exécution des activités ayant trait à l'API (réunion d'experts, colloques, conférences, etc.) selon les besoins;

d) Maintenir des relations étroites avec le CIUS et d'autres organismes internationaux compétents dans le cadre de la préparation et de l'organisation de l'API et conformément aux directives du Congrès et du Conseil exécutif;

2) De nommer M. Qin Dahe à la présidence de l'Equipe spéciale intercommissions;

3) D'inviter les présidents des commissions techniques et le président du Comité scientifique mixte pour le PMRC à désigner des experts pour faire partie de l'Equipe spéciale;

PRIE son Groupe de travail de la météorologie antarctique de contribuer aux travaux de l'Equipe spéciale, notamment pour tout ce qui a trait à l'Antarctique;

PRIE EN OUTRE le président de l'Equipe spéciale de lui soumettre des rapports d'activité à l'occasion de ses sessions.

RÉSOLUTION 13 (EC-LVI)

PROGRAMME DES PUBLICATIONS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

CONSIDÉRANT que le Programme des publications est régulièrement examiné par le Congrès qui approuve la liste des publications obligatoires et invite le Conseil exécutif à revoir régulièrement le Programme,

ADOpte, conformément aux décisions pertinentes du Congrès :

- 1) Les directives à suivre pour la planification, la production et la distribution des publications de l'OMM, telles que reproduites dans l'annexe 1 de la présente résolution;
- 2) La définition de l'objet et des conditions de contribution du Fonds des publications, tels qu'ils sont exposés dans l'annexe 2 de la présente résolution;

3) Le plan de distribution gratuite des publications de l'OMM, qui est reproduit dans l'annexe 3 de la présente résolution, étant entendu que le Secrétaire général pourra décider de dépasser les limites de ce plan si cela sert manifestement au mieux les intérêts de l'Organisation;

4) La liste des publications courantes d'appui aux programmes de l'OMM, qui est reproduite dans l'annexe 4 de la présente résolution.

NOTE : La présente résolution annule et remplace la résolution 6 (EC-LII).

*

*

*

ANNEXE 1 DE LA RÉOLUTION 13 (EC-LVI)

DIRECTIVES À SUIVRE POUR LA PLANIFICATION, LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS DE L'OMM**1. Généralités**

Les publications de l'Organisation se classent d'une façon générale en deux grandes catégories, à savoir :

- a) Les publications obligatoires, définies par le Congrès comme étant celles que l'OMM est tenue de produire au cours d'une période financière donnée;
- b) Les publications d'appui aux programmes, produites dans le cadre des séries définies par le Conseil exécutif.

2. Planification des publications de l'OMM

- a) Planification et financement du Programme des publications :

- i) Le programme de production des publications obligatoires durant une période financière donnée est défini par une résolution du Congrès. Les fonds nécessaires sont alloués par le Congrès d'après les propositions qui figurent dans le projet de budget-programme du Secrétaire général au titre du Programme des publications;
- ii) Les publications d'appui aux programmes, notamment les notes techniques, rapports sur la planification de la VMM, rapports sur l'hydrologie opérationnelle, rapports sur les questions relatives aux sciences de la mer, rapports spéciaux sur l'environnement, publications didactiques, etc., qui font partie des programmes scientifiques et techniques correspondants sont planifiées et financées dans le cadre de ces programmes.

- b) Langues

C'est le Congrès qui définit les langues dans lesquelles paraissent les publications obligatoires. Les publications d'appui aux programmes ne paraissent généralement que dans la langue d'origine, sauf si l'organe technique qui en demande la publication décide qu'elles devraient être traduites dans une ou plusieurs autres langues. En outre, d'après un principe d'ordre général, la traduction des publications opérationnelles et techniques, notamment des publications didactiques, dans les langues officielles de l'Organisation devrait être considérée comme bénéficiant d'un rang de priorité élevé, cela afin de faciliter le transfert des connaissances et des méthodes éprouvées.

3. Production des publications de l'OMM

- a) Préparation et approbation des manuscrits

C'est le Congrès, ou d'autres organes de l'OMM, ou encore le Secrétariat, qui peuvent prendre l'initiative de la préparation des manuscrits de nouvelles publications.

Ce sont les organes constituants qui, dans la majorité des cas, assurent la qualité des publications obligatoires. Afin de s'assurer de la qualité des publications d'appui aux programmes, le Secrétaire général devrait établir et tenir à jour une liste de critères d'appréciation et prendre toutes les dispositions utiles afin d'obtenir d'un juge, choisi avec soin, assisté de conseillers si nécessaire, une évaluation de chaque manuscrit. Dans le cas des publications ayant trait aux activités d'une commission technique, c'est en général le président de la commission qui exerce les fonctions de juge. Des recommandations peuvent également être formulées à cet égard par la commission technique proprement dite ou par son groupe de travail consultatif (ou, sinon, par un groupe d'experts du Conseil exécutif).

- b) S'agissant des nouvelles publications d'appui aux programmes, le ou les arbitres, et dans certains cas le Comité des publications, devront prendre en compte les critères suivants :

- i) L'ouvrage apporte une contribution originale à la littérature relevant du domaine d'activités de l'OMM et contient des informations qui ne sont pas largement diffusées ni facilement accessibles;
- ii) Le contenu est scientifiquement fondé et d'un intérêt général;
- iii) Le texte restera valable et conservera son utilité pour les Membres et la communauté scientifique dans son ensemble durant un laps de temps raisonnable;
- iv) Le nouveau titre s'inscrit dans l'ensemble des publications sans qu'un aspect particulier des activités de l'Organisation s'en trouve désormais indûment privilégié;
- v) Les informations sont aussi précises que possible et le texte complet, accompagné de toutes les illustrations requises, est présenté sous une forme aisément accessible par le Secrétariat;

- vi) L'auteur est habilité à soumettre un ouvrage à l'OMM pour publication après avoir obtenu une autorisation écrite de la part des détenteurs des droits d'auteur des ouvrages dont il cite des passages.

c) **Edition et impression**

Les publications obligatoires et les publications d'appui aux programmes sont éditées par le Département des services linguistiques et des publications (LSP), qui consulte auparavant la division technique concernée. Ce département prend également les dispositions nécessaires pour assurer la mise en page ainsi que la préparation des textes prêts à la reproduction et de la version électronique, alors que le Département des conférences et des services d'impression et de distribution (CPD) s'occupe de l'impression et de la reliure et/ou de mettre les publications sur supports électroniques en vue de leur distribution.

La présentation et la méthode d'impression des publications et l'utilisation la plus rentable possible des fonds disponibles, y compris des recettes provenant de la vente de publications, relèvent du Secrétaire général, qui agit dans le cadre défini par le Congrès et tient compte des grandes orientations définies par le Conseil exécutif. Dans le cadre d'un effort concerté, des matériaux recyclés et recyclables, ou d'autres matériaux ne portant pas atteinte à l'environnement, sont utilisés, le cas échéant, pour produire les publications de l'OMM.

En plus des publications obligatoires et des publications d'appui aux programmes, il est possible de reproduire directement certaines publications scientifiques et techniques (notamment les actes de conférences techniques, etc.) fournies sous une forme qui se prête directement à la reproduction. Ces publications paraissent exclusivement dans la langue d'origine avec une note indiquant que le Secrétariat n'a effectué aucun travail d'édition. Il s'agit là d'une procédure analogue à celle qui est appliquée pour la distribution des documents techniques, lesquels ne relèvent pas du Programme des publications et ne sont pas mis en vente.

4. Distribution des publications de l'OMM

a) **Catalogue des publications de l'OMM**

Le Secrétariat fait régulièrement paraître un catalogue qui fournit les renseignements indispensables aux météorologistes souhaitant se procurer des publications de l'OMM. Ce catalogue peut aussi servir d'ouvrage de référence aux bibliothécaires, à divers instituts et aux hommes de science travaillant dans d'autres domaines et faciliter la promotion des ventes. Il devrait être divisé de façon que soient présentées, d'une part, la liste de tous les titres publiés par l'OMM et, d'autre part, celle des titres disponibles.

b) **Numérotage des publications de l'OMM**

Les publications obligatoires et les publications d'appui aux programmes portent un numéro OMM et un numéro ISBN (*International Standard Book Number*), qui permet l'identification par rapport à un classement international et est conçu pour indiquer la langue, l'édition et le numéro OMM de chaque publication. Les différents volumes d'une même série portent en outre un numéro de série, par exemple :

Note technique N° 152 (numéro de série)

OMM-N° 467 (Numéro OMM)

ISBN 92-63-10467-0 (numéro ISBN)

c) **Distribution gratuite**

Un nombre déterminé de chacune des publications de l'OMM est mis gratuitement à la disposition des pays Membres, du Bureau et des membres des organes de l'OMM, des participants aux réunions des centres régionaux de formation professionnelle, des bibliothèques depositaires, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, etc. A cet effet, le Conseil exécutif établit un «Plan de distribution gratuite des publications de l'OMM» et autorise le Secrétaire général, à son gré, à en dépasser les limites lorsque cela sert manifestement au mieux les intérêts de l'Organisation.

Les publications établies pour les besoins de l'information, notamment les rapports annuels et les plans à long terme, ne sont généralement pas vendues. On les distribue gratuitement selon les listes approuvées régulièrement par le Secrétaire général, afin qu'un public aussi large que possible prenne connaissance des objectifs de l'Organisation.

d) **Détermination du prix des publications**

Lors de la détermination du prix d'une publication (autre que le *Bulletin* de l'OMM), il n'est tenu compte ni du coût de la préparation du manuscrit ni des frais de traduction et de rédaction. Les seules dépenses à prendre en considération sont celles qui sont afférentes au travail des graphistes, à la composition, à l'impression proprement dite, à la couverture et à la reliure, multipliées par un facteur couvrant partiellement le coût des exemplaires à distribuer gratuitement. Le prix d'une publication doit être le même dans toutes les langues.

5. Revue de la situation du Programme des publications

- a) Le Conseil exécutif devrait continuer à faire périodiquement le point sur la situation du Programme des publications en tenant compte des moyens financiers et autres disponibles et à examiner les besoins constants qui résultent de l'adoption de nouvelles techniques.
- b) Le Secrétaire général devrait faciliter cet examen en fournissant au Conseil exécutif des renseignements sur les moyens financiers et autres possibilités offertes, les probabilités de vente et les contraintes possibles.

ANNEXE 2 DE LA RÉOLUTION 13 (EC-LVI)

FONDS DES PUBLICATIONS**1. Objet du Fonds des publications**

Le Fonds des publications est établi pour financer la mise en œuvre du Programme des publications.

2. Recettes

- a) Crédits votés par le Congrès pour les publications obligatoires au titre du Programme des publications;
- b) Crédits votés par le Congrès au titre des programmes scientifiques et techniques pertinents; les montants estimatifs nécessaires pour produire des publications ainsi que d'autres documents imprimés ou visuels se rapportant à des programmes donnés sont transférés au Fonds des publications;
- c) Recettes provenant de la vente des publications et des abonnements;
- d) Recettes provenant de la publicité faite dans le *Bulletin* de l'OMM;
- e) Dons, legs et subventions acceptés par l'Organisation conformément au Règlement financier pour produire des publications et/ou développer le Programme des publications de l'OMM.

3. Dépenses

Les dépenses suivantes seront inscrites au débit du Fonds :

- a) Tous les coûts directement liés à la traduction, l'édition, l'illustration, la conception, le traitement de texte, la présentation, l'impression, l'édition et la reproduction électronique, la vente, la promotion et la distribution des publications obligatoires ainsi que les frais de gestion et d'administration correspondants, pour lesquels des fonds n'ont pas été prévus dans le budget ordinaire;
- b) Le coût des services de traduction, d'édition, d'illustration, de conception, de traitement de texte, de composition et de mise en page pour les publications d'appui aux programmes et pour d'autres documents le cas échéant, lorsque des fonds ont été transférés à cet effet des programmes scientifiques et techniques.

4. Gestion du Fonds

Sauf indication contraire, toutes les opérations financières du Fonds sont soumises aux dispositions du Règlement financier de l'OMM.

5. Excédent

A la fin de chaque période financière, sous réserve de l'approbation du Congrès, le solde en espèces non engagé restant au crédit du Fonds des publications est porté au crédit dudit Fonds le 1er janvier de l'exercice biennal suivant. S'il devait être décidé de liquider le Fonds des publications, le solde en espèces non engagé serait porté au crédit du Fonds général en tant que recettes accessoires.

6. Vérification extérieure

Le Secrétaire général soumet les comptes du Fonds au contrôle du Commissaire aux comptes de la même manière que les comptes ordinaires de l'Organisation.

ANNEXE 3 DE LA RÉOLUTION 13 (EC-LVI)

DISTRIBUTION GRATUITE DES PUBLICATIONS DE L'OMM

Publications obligatoires	(1) ¹	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
1. Documents fondamentaux												
• Documents fondamentaux (OMM-N° 15)	1(+1)	1	1	1					1	1		
• Accords et arrangements de travail avec d'autres organisations internationales (OMM-N° 60)	1	1	1						1	1		
• Règlement technique (OMM-N° 49)	1	1	1	1				(a)	1			
• Annexes du Règlement technique et des dispositions réglementaires concernant les Régions (Manuels de l'OMM, voir résolution 22 (Cg-XIV))		1	(b)	(c)	(d)			(a)	1			
2. Publications techniques												
• Services météorologiques du monde (OMM-N° 2)		1							1			
• Composition de l'OMM (OMM-N° 5)		1	1	1				(a)	1			
• Messages météorologiques (Volumes A, B, C1, C2 et D) (OMM-N° 9)		1							1			
• Liste internationale des navires sélectionnés supplémentaires et auxiliaires (OMM-N° 47)		1							1			
• Compendium des établissements d'enseignement et de la formation professionnelle en météorologie et hydrologie opérationnelle (OMM-N° 240)		1	1	1				1	1			
3. Actes officiels												
• Rapports abrégés et résolutions du Congrès	1	1	1	1	1		1		1	1		
• Procès-verbaux du Congrès	1	1	1					(a)	1			
• Rapports abrégés et résolutions du Conseil exécutif	1	1	1	1	1		1	(a)	1	1		
• Rapports abrégés de sessions de conseils régionaux	1	1	(e)	1			1	1	1			
• Rapports abrégés de sessions de commissions techniques	1	1	(b)	1	(c)	(c)	1	1	1			
4. Guides de l'OMM		1	(b)	(c)				1	1			
5. Vocabulaire météorologique international (OMM-N° 182)		1	1						1			
Glossaire international d'hydrologie ²		1	1						1			
6. Rapports annuels de l'OMM ³	1(+1)	1	1	1	1			1	1	1		1
7. Bulletin de l'OMM	1(+1)	1	1	1	1			1	1	1	(a)	1
Publications d'appui aux programmes (voir annexe 4 de la résolution 13 (EC-LVI))												
1. Plan à long terme de l'OMM	1(+1)	1	1	1				2	1	1		
2. Autres publications d'appui aux programmes ³		1	(b)	(c)				2 ⁴	1			

¹ Voir notes explicatives ; ² Publié conjointement avec l'UNESCO ; ³ La décision concernant la distribution gratuite des rapports annuels et des documents destinés au grand public appartient au Secrétaire général ; ⁴ Publications didactiques de l'OMM

Notes explicatives :

- Gouvernements (ministres des affaires étrangères) : une copie supplémentaire, indiquée entre parenthèses, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.
- Représentants permanents des Membres; Services météorologiques et hydrologiques (Note : les directeurs qui ne sont pas des représentants permanents reçoivent gratuitement deux exemplaires de toutes les publications); Centres météorologiques mondiaux et régionaux spécialisés.
- Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents des Membres.
- Présidents et vice-présidents des commissions techniques.
- Membres des commissions techniques (Note : membres désignés conformément à la règle 182 du Règlement général).
- Membres des groupes de travail et rapporteurs de commissions techniques qui ne sont pas membres de la commission technique concernée.

- 7) Participants aux sessions des organes constituants (pour autant que la publication ne soit pas fournie à un autre titre).
- 8) Centres régionaux de formation professionnelle.
- 9) Bibliothèques dépositaires (une par Conseil régional).
- 10) Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées (Note : la Bibliothèque Dag Hammarskjold a droit à un exemplaire gratuit de toutes les publications de l'OMM. Des exemplaires de référence supplémentaires peuvent, sur demande, être mis à la disposition d'autres services de documentation de l'ONU. Un exemplaire gratuit des publications non indiquées dans cette colonne est mis à la disposition de toutes les institutions spécialisées de l'ONU et d'autres organisations internationales ou scientifiques, à titre d'échange).
- 11) Membres du personnel de l'OMM à la retraite.
- 12) Centres d'information de l'ONU et représentants résidents du PNUD.

Notes :

- a) Disponible sur demande écrite, pour autant que la publication ne soit pas disponible à un autre titre;
- b) Un exemplaire des publications ayant trait à l'hydrologie;
- c) Un exemplaire des publications ayant trait aux activités de chaque commission technique en particulier;
- d) Un exemplaire des publications ayant directement trait aux activités du groupe de travail concerné pour les présidents des groupes de travail et les rapporteurs;
- e) Rapports du Conseil régional auquel appartient le conseiller en hydrologie.

ANNEXE 4 DE LA RÉOLUTION 13 (EC-LVI)

PUBLICATIONS COURANTES D'APPUI AUX PROGRAMMES DE L'OMM**A. Série ordinaire**

1. Plan à long terme de l'OMM
2. Rapports sur la planification de la VMM
3. Rapports sur l'exécution du plan de la VMM (parution bisannuelle)
4. Notes techniques
5. Rapports spéciaux sur l'environnement
6. Rapports sur les questions relatives aux sciences de la mer
7. Rapports sur l'hydrologie opérationnelle
8. Publications didactiques de l'OMM
9. Rapports sur le Programme de coopération volontaire

B. Autres publications d'appui aux programmes de l'OMM

1. Ouvrages d'information et de référence
2. Atlas climatiques
3. Catalogues
4. Bibliographies
5. Actes de conférences scientifiques et de colloques
6. Conférences de l'OMI, conférences présentées au Congrès et aux sessions du Conseil exécutif
7. Brochures (y compris celles concernant la Journée météorologique mondiale)
8. Rapports sur les instruments et les méthodes d'observation
9. Recueils

C. Publications interinstitutions

1. Publications de la CMOM
2. Publications communes OMM/UNESCO
3. Publications communes AISH/OMM
4. Publications communes OMM/PNUD
5. Toute autre publication commune faisant l'objet d'un accord entre le Secrétaire général de l'OMM et le Chef de secrétariat d'un autre organisme

Cette liste peut être modifiée par le Secrétaire général, par suppression ou adjonction d'une série, à la demande de tout organe constituant.

RÉSOLUTION 14 (EC-LVI)

EXAMEN DES COMPTES DE L'ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT l'article 15 du Règlement financier, **ACCUSANT RÉCEPTION** des comptes présentés par le Secrétaire général pour l'exercice biennal 2002-2003,

NOTANT AVEC PRÉOCCUPATION le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes pour l'exercice biennal 2002-2003, et notamment l'opinion du Commissaire aux comptes selon laquelle les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003,

NOTANT AVEC SATISFACTION les efforts initiaux déployés par le Secrétaire général pour remédier aux insuffisances mises en lumière dans le rapport du Commissaire aux comptes par des mesures élaborées dans le cadre d'un plan d'action,

PRIE INSTAMMENT le Secrétaire général d'élaborer davantage ce plan d'action, de le mettre en œuvre

au plus vite et de procéder à son examen permanent afin de faire face au mieux à tout nouveau problème;

PRIE le Secrétaire général de transmettre à tous les Membres de l'OMM les relevés des comptes ainsi que son propre rapport et le rapport du Commissaire aux comptes s'y rapportant;

PRIE le Secrétaire général de réexaminer les comptes pour 2002-2003 en vue de réviser les soldes d'ouverture pour l'année 2004 si besoin est;

PRIE le Secrétaire général d'établir des comptes intermédiaires pour l'année 2004;

PRIE le Commissaire aux comptes de vérifier les comptes intermédiaires pour l'année 2004;

DÉCIDE d'examiner les comptes intermédiaires pour l'année 2004 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires pour l'année 2004 à sa cinquante-septième session.

RÉSOLUTION 15 (EC-LVI)

CRÉATION D'UN COMITÉ DE VÉRIFICATION DES COMPTES

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 2002-2003,

NOTANT les attributions du Comité consultatif pour les questions financières indiquées dans la résolution 29 (Cg-X) – Comité consultatif pour les questions financières,

CONVAINCU qu'il est urgent de mettre sur pied un mécanisme d'analyse et de suivi pour améliorer l'administration du Secrétariat de l'OMM,

DÉCIDE de constituer sous son autorité un Comité de vérification des comptes et de lui confier le mandat qui suit :

- a) Réexaminer les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes financiers de l'Organisation;
- b) Réexaminer les plans et les rapports de vérification établis par le vérificateur interne et présentés par le Secrétaire général au Conseil exécutif;
- c) Contrôler les mesures prises par le Secrétariat en application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne ainsi que par le Corps

commun d'inspection et le Contrôleur des Nations Unies;

- d) S'il y a lieu, adresser de telles recommandations au Conseil exécutif;

DÉCIDE que le Comité de vérification des comptes se réunira tous les quatre mois et tiendra régulièrement au courant de ses travaux les membres du Conseil exécutif;

DÉCIDE EN OUTRE que le Comité de vérification des comptes sera composé des membres suivants :

U. Gärtner
J.-P. Beysson
J.J. Kelly, Jr.
K. Nagasaka
Qin Dahe
J. Lengoasa

Deux experts en finances appartenant au système des Nations Unies proposés par le Secrétaire général et désignés par le Président de l'OMM;

DÉCIDE que le président du Comité de vérification des comptes sera choisi par les membres du Comité;

DÉCIDE EN OUTRE de passer en revue le fonctionnement du Comité de vérification des comptes à sa cinquante-septième session.

RÉSOLUTION 16 (EC-LVI)

RÈGLEMENT DES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,
PRÉOCCUPÉ par les difficultés financières résultant du non-paiement ou du paiement tardif de contributions mises en recouvrement,

PRIE INSTAMMENT les Membres redevables d'arriérés de contributions de s'acquitter de leurs obligations au plus tôt.

RÉSOLUTION 17 (EC-LVI)

EXAMEN DES COMPTES DE 2002-2003 — PROJETS ET FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DE L'OMM FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

LE CONSEIL EXÉCUTIF,
NOTANT l'article 4 du Règlement financier du Programme des Nations Unies pour le développement,
AYANT EXAMINÉ les rapports financiers adressés par le Commissaire aux comptes au Conseil exécutif au sujet des relevés indiquant la situation des fonds de l'OMM au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, au titre du Programme des Nations Unies pour le développement,
APPROUVE FORMELLEMENT les comptes financiers vérifiés concernant les projets et les fonds

d'affectation spéciale administrés par l'OMM et financés par le Programme des Nations Unies pour le développement au cours des exercices qui se sont achevés le 31 décembre 2002 et le 31 décembre 2003;
PRIE le Secrétaire général de transmettre à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement des copies certifiées conformes des relevés des comptes accompagnées du rapport y relatif du Commissaire aux comptes.

RÉSOLUTION 18 (EC-LVI)

MÉCANISME DE GESTION POUR LA BUDGÉTISATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

LE CONSEIL EXÉCUTIF,
NOTANT :

- 1) La résolution 31 (Cg-XIV) – Budgétisation axée sur les résultats,
- 2) La décision à ce sujet décrite dans le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès* (OMM-N° 960), paragraphe 8.13 du résumé général,

CONSIDÉRANT que :

- 1) La budgétisation axée sur les résultats (BAR) est un instrument essentiel à prendre en considération pour assurer une surveillance efficace, la transparence nécessaire et une bonne gestion,
- 2) La planification des programmes, la budgétisation, la surveillance et l'évaluation font partie intégrante de l'ensemble du processus de BAR,
- 3) Présenter aux Membres de l'OMM des rapports sur les résultats obtenus est essentiel dans le cadre du processus de BAR,
- 4) Les Membres de l'OMM contribueront ainsi plus activement à la prise de décisions budgétaires

et joueront ainsi un rôle accru en matière de gestion,

- 5) La BAR nécessite un système global d'information en matière de gestion pour traiter les données relatives à l'exécution des programmes et à l'utilisation des moyens,
- 6) La préparation des directives sur l'application à l'OMM du processus de BAR et l'acquisition des compétences requises sont indispensables pour assurer le succès de la mise en œuvre de ce processus,

ADOpte le mécanisme de gestion pour la BAR exposé dans l'annexe de la présente résolution;

DEMANDE au Secrétaire général :

- 1) De mettre en œuvre la BAR en tenant compte du mécanisme de gestion décrit dans la présente résolution;
- 2) De présenter à la cinquante-septième session du Conseil exécutif un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du mécanisme de gestion pour la BAR.

ANNEXE DE LA RÉOLUTION 18 (EC-LVI)

MÉCANISME DE GESTION POUR LA BUDGÉTISATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS**1. Cadre réglementaire**

- 1.1 C'est la Convention, le Règlement général, le Plan à long terme et le Règlement financier de l'Organisation météorologique mondiale qui forment le cadre réglementaire régissant le mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats.

2. Préparation du projet de budget-programme

- 2.1 Pour la préparation du projet de budget-programme, le Plan à long terme doit être dûment pris en compte.
- 2.2 Le projet de budget-programme pour un exercice biennal ou une période financière doit exposer en détail les résultats escomptés et les indicateurs de résultats, en s'inspirant du cadre de travail et des éléments de programmes énoncés dans le Plan à long terme correspondant.
- 2.3 Les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel et à celui des programmes doivent être indiqués.
- 2.4 Il convient de préciser s'il s'agit de crédits inscrits au budget ordinaire ou de ressources extra-budgétaires.

3. Surveillance

- 3.1 La surveillance est une fonction permanente qui doit permettre de fournir régulièrement des informations et de donner rapidement des indications sur les progrès accomplis ou l'absence de progrès en ce qui concerne les objectifs à atteindre. Il s'agit de vérifier, par rapport à ce qui était prévu, ce qui a réellement été accompli. D'une manière générale, l'on procédera à une collecte et à une analyse des données sur l'exécution des programmes, l'on vérifiera si les résultats escomptés sont atteints et l'on recommandera des mesures correctives.
- 3.2 Pour la surveillance de l'exécution du projet de budget-programme l'on tiendra compte de la surveillance de la mise en œuvre du Plan à long terme.
- 3.3 Le Secrétaire général établira des mécanismes pour la surveillance de l'ensemble des activités menées par le Secrétariat, qu'il s'agisse de l'exécution des activités prévues ou de l'obtention des résultats escomptés, en fonction des résultats prévus et du budget approuvé par le Conseil exécutif pour l'exercice biennal, ainsi que pour la présentation de rapports au Conseil exécutif.
- 3.4 Le rapport intérimaire à présenter chaque année au Conseil exécutif doit contenir non seulement des informations financières mais également des informations sur l'exécution des programmes, en corrélation avec les données budgétaires pertinentes, notamment des informations sur les résultats obtenus, conformément aux exigences de la budgétisation axée sur les résultats.
- 3.5 Une fois l'exercice biennal terminé, le Secrétaire général fera un rapport au Conseil exécutif sur la mise en œuvre du budget-programme pendant cet exercice.
- 3.6 Le Conseil exécutif examinera et présentera au Quinzième Congrès un rapport sur l'efficacité du Secrétariat mesurée en fonction des neuf indicateurs de résultats pour la quatorzième période financière, après examen par le Groupe de travail de la planification à long terme relevant du Conseil. Le Congrès tiendra compte de ce rapport dans l'examen du projet de budget-programme pour la période financière suivante.

4. Evaluation

- 4.1 L'évaluation a pour objectif:
- De déterminer aussi systématiquement et objectivement que possible la pertinence et l'efficacité des activités de l'Organisation et des résultats obtenus, par rapport aux objectifs fixés;
 - De permettre au Conseil exécutif et au Secrétaire général d'engager une réflexion systématique, afin d'accroître l'efficacité des programmes de l'Organisation.
- 4.2 L'évaluation sera interne ou externe, et il s'agira notamment d'une évaluation approfondie ou d'une évaluation thématique. Le Secrétaire général établira des systèmes d'évaluation interne et externe et cherchera par ailleurs à s'assurer la collaboration des Membres de l'OMM pour le processus d'évaluation externe.
- 4.3 L'évaluation de la mise en œuvre du projet de budget-programme devra tenir compte de l'évaluation de la mise en œuvre du Plan à long terme.
- 4.4 Il sera procédé à une évaluation approfondie afin de déterminer le degré de mise en œuvre de tel ou tel grand programme (ou autre programme) au cours d'une période financière. Les résultats de cette évaluation approfondie et les recommandations émanant des évaluateurs seront communiqués au Conseil exécutif ainsi qu'aux commissions techniques et conseils régionaux concernés.

- 4.5 Il sera procédé à une évaluation thématique qui portera sur divers aspects ou sur des questions trans-sectorielles traités dans le cadre de différents types d'activités. Il peut s'agir d'une évaluation de projets ou de programmes concernant un thème particulier qui recoupe divers grands programmes (ou autres programmes). Le Conseil exécutif déterminera les sujets de l'évaluation thématique. Les conclusions de cette évaluation et les recommandations des évaluateurs seront communiquées au Conseil exécutif ainsi qu'aux commissions techniques et conseils régionaux concernés, selon le cas.
- 4.6 D'autres types d'évaluations peuvent être effectués au besoin.
- 4.7 Le Secrétaire général doit rendre compte au Congrès et au Conseil exécutif des résultats obtenus.

RÉSOLUTION 19 (EC-LVI)

POLITIQUE DE L'OMM EN MATIÈRE DE DÉPENSES D'APPUI AUX PROGRAMMES

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) Les décisions du Quatorzième Congrès figurant dans le *Rapport final abrégé et résolutions du Quatorzième Congrès météorologique mondial* (OMM-N° 960), paragraphe 10.1.14 du résumé général,
- 2) Le rapport du Corps commun d'inspection sur les dépenses d'appui relatives aux activités extrabudgétaires dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2002/3),

CONSIDÉRANT :

- 1) Que la mesure des coûts à laquelle le Secrétariat a procédé a permis de constater que de moins en moins de donateurs respectaient le taux standard de 14 % concernant le recouvrement des dépenses d'appui aux programmes engagées pour la gestion d'activités extrabudgétaires,
- 2) Qu'il a de plus en plus été fait appel à des ressources provenant du budget ordinaire pour assurer la gestion d'activités extrabudgétaires pendant la treizième période financière (2000-2003),

NOTANT que la méthode de mesure des coûts qui a été appliquée a permis de mettre en lumière les points suivants :

- 1) Les dépenses d'appui aux programmes sont classées en deux catégories, selon qu'il s'agit de dépenses variables ou fixes,
- 2) Des dépenses variables sont des dépenses supplémentaires qui ne seraient pas engagées si l'Organisation n'assurait pas la gestion de fonds extrabudgétaires, qui suppose notamment un effort supplémentaire directement lié au volume de transaction,
- 3) Les dépenses fixes sont une part des dépenses fixes d'infrastructure de l'Organisation financées sur des fonds extrabudgétaires en fonction de l'évaluation du travail,
- 4) Seules des dépenses variables devraient être recouvrées par le biais des arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes,

TENANT COMPTE du fait que pour l'application de la méthode susmentionnée de mesure des coûts et l'examen des arrangements relatifs aux dépenses

d'appui aux programmes de l'OMM l'on avait pris en considération les résultats récents de l'examen de la question des dépenses d'appui aux programmes effectué à l'échelle du système des Nations Unies,

DÉCIDE :

- 1) De fixer un taux de recouvrement des dépenses d'appui aux programmes de 13 % pour les projets de coopération technique, y compris ceux du PCV, projets pour lesquels l'on pourrait, dans plusieurs cas, se montrer plus souple (un cumul sera même possible), comme indiqué ci-après :
 - a) Lorsque le gouvernement bénéficiaire est en même temps le donateur et si le bénéficiaire/donateur assume la responsabilité pour certaines fonctions qui autrement seraient exercées par le Secrétariat de l'OMM, une réduction de ce taux pouvant aller jusqu'à 2% sera accordée, réduction qui correspondra au montant des économies réalisées grâce à la responsabilité ainsi assumée par le gouvernement bénéficiaire;
 - b) Lorsque le projet de coopération technique consiste uniquement à fournir un équipement ou du matériel, le taux appliqué sera de 9% au lieu de 13 %;
 - c) Lorsque le donateur accepte des rapports simplifiés, dans lesquels on se contente de décrire l'utilisation des fonds et les résultats obtenus, une réduction de 1 % sera accordée, étant entendu que les résultats financiers devront être communiqués dans le cadre des comptes officiels de clôture de l'exercice biennal;
- 2) D'établir un taux de 7 % pour les fonds d'affectation spéciale destinés à financer des activités normatives, qui fournissent un complément pour les programmes inscrits au budget ordinaire ne comportant pas de composantes relatives à des activités de coopération technique;
- 3) De confirmer le taux de 12 % pour les dépenses d'appui concernant la gestion des fonds pour les administrateurs auxiliaires;

- 4) D'accepter comme taux pour des projets du PNUD ceux qui sont fixés par le Conseil d'administration du PNUD;

DEMANDE au Secrétaire général :

- 1) De prendre des mesures pour appliquer la nouvelle politique de l'OMM en matière de dépenses d'appui aux programmes à de futurs accords avec des donateurs pour des activités extrabudgétaires à compter de janvier 2005;
- 2) De prendre des mesures en vue d'obtenir des compensations pour les dépenses occasionnées par des services d'appoint (variables) fournis par le Secrétariat de l'OMM pour la gestion des fonds d'affectation spéciale pour le SMOC et le GIEC et pour celle du FCRC compte tenu des accords conclus avec les partenaires concernés de l'OMM;
- 3) De revoir la présentation du budget et des états financiers pour le SMOC, le GIEC et le FCRC afin de tenir compte non seulement des recettes et des dépenses inscrites aux fonds d'affectation spéciale mais également des coûts du personnel et des services financés sur le budget ordinaire de l'OMM, y compris la fourniture de locaux à usage de bureaux et la gestion financière, ainsi que toute autre contribution analogue en matière de personnel ou de

ressources provenant d'autres organismes de parrainage;

- 4) D'établir des procédures appropriées destinées à protéger l'OMM contre le risque monétaire lié à l'évolution de la relation entre le franc suisse, utilisé pour le calcul des dépenses d'appui aux programmes, et d'autres monnaies (en particulier le dollar des Etats-Unis) dans lesquelles sont indiquées les recettes provenant du remboursement à l'OMM des dépenses d'appui;
- 5) De veiller à ce que les frais ci-après soient inclus dans les dépenses directes lors de la conclusion d'accords avec des donateurs et de la détermination des objectifs assignés aux fonds d'affectation spéciale : a) frais de téléphone et de poste; b) déplacements du personnel dans le cadre de l'exécution, de la surveillance et de l'évaluation de projets spécifiques de coopération technique; et c) coûts des services techniques qu'impliquent le suivi technique et l'évaluation des projets;
- 6) De suivre la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de dépenses d'appui aux programmes pendant l'exercice biennal 2004-2005;
- 7) De lui faire, à sa cinquante-huitième session, en 2006, un rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

RÉSOLUTION 20 (EC-LVI)

ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) Les articles 6.5, 6.6, 6.7 et 7.7 du Règlement financier,
- 2) La résolution 30 (Cg-XIV) – Montant maximal des dépenses pour la quatorzième période financière,

- 3) La résolution 36 (Cg-XIV) – Fixation des contributions proportionnelles des Membres pour la quatorzième période financière,

DÉCIDE d'adopter le budget concernant les activités hautement prioritaires pour l'exercice biennal 2004-2005 à financer sur l'excédent de trésorerie de la treizième période financière, budget qui est indiqué dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 20 (EC-LVI)

BUDGET CONCERNANT LES ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005 À FINANCER SUR L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE DE LA TREIZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE (francs suisses)

Recettes		Dépenses	
Excédent de trésorerie ¹⁾	3 493 100	1. Organes d'orientation	80 000
		4. Services linguistiques, de publication et de conférence	200 000
		5. Gestion des ressources	2 213 100
		Ressources non affectées destinées au financement de dépenses de personnel, qui pourront couvrir partiellement le coût des programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service	1 000 000
TOTAL	3 493 100	TOTAL	3 493 100

¹⁾ Excédent de trésorerie de la treizième période financière.

RÉSOLUTION 21 (EC-LVI)

FIXATION DES QUOTES-PARTS DES MEMBRES POUR LA PÉRIODE 2005-2007

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

RAPPELANT la résolution 36 (Cg-XIV) – Fixation des contributions proportionnelles des Membres pour la quatorzième période financière,

NOTANT :

- 1) Que le barème des quotes-parts des Membres pour la période 2005-2007 était fondé sur le barème des quotes-parts adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session (décembre 2003),

corrigé pour tenir compte de la composition différente des deux organisations,

- 2) Que le taux minimal de contribution avait été fixé à 0,02 % et que des corrections avaient été apportées afin qu'aucun Membre ne voie son taux de contribution augmenter de plus de 200 % par rapport au taux indiqué dans le barème de l'OMM pour 2003,

ADOpte le barème des quotes-parts des Membres pour la période 2005-2007 tel qu'il figure dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 21 (EC-LVI)

BARÈME DES QUOTES-PARTS DES MEMBRES POUR 2005-2007
(pourcentage)

<i>Membre</i>	<i>Barème</i>	<i>Membre</i>	<i>Barème</i>
Afghanistan	0.02	Cap-Vert	0.02
Afrique du Sud	0.29	Chili	0.22
Albanie	0.02	Chine	2.02
Algérie	0.08	Chypre	0.04
Allemagne	8.52	Colombie	0.15
Angola	0.02	Comores	0.02
Antigua -et-Barbuda	0.02	Congo	0.02
Antilles néerlandaises et Aruba	0.02	Costa Rica	0.03
Arabie saoudite	0.70	Côte d'Ivoire	0.02
Argentine	0.94	Croatie	0.04
Arménie	0.02	Cuba	0.04
Australie	1.57	Danemark	0.71
Autriche	0.85	Djibouti	0.02
Azerbaïdjan	0.02	Dominique	0.02
Bahamas	0.02	Egypte	0.12
Bahreïn	0.03	El Salvador	0.02
Bangladesh	0.02	Emirats arabes unis	0.23
Barbade	0.02	Equateur	0.02
Bélarus	0.02	Erythrée	0.02
Belgique	1.05	Espagne	2.48
Belize	0.02	Estonie	0.02
Bénin	0.02	Etats-Unis d'Amérique	21.64
Bhoutan	0.02	Ethiopie	0.02
Bolivie	0.02	Ex-République yougoslave de	0.02
Bosnie-Herzégovine	0.02	Macédoine *	
Botswana	0.02	Fédération de Russie	1.08
Bésil	1.50	Fidji	0.02
Brunéi Darussalam	0.03	Finlande	0.52
Bulgarie	0.02	France	5.93
Burkina Faso	0.02	Gabon	0.02
Burundi	0.02	Gambie	0.02
Cambodge	0.02	Géorgie	0.02
Cameroun	0.02	Ghana	0.02
Canada	2.77	Grèce	0.52

<i>Membre</i>	<i>Barème</i>	<i>Membre</i>	<i>Barème</i>
Guatemala	0.03	Nouvelle-Calédonie	0.02
Guinée	0.02	Nouvelle-Zélande	0.22
Guinée-Bissau	0.02	Oman	0.07
Guyana	0.02	Ouganda	0.02
Haïti	0.02	Ouzbékistan	0.02
Honduras	0.02	Pakistan	0.05
Hong Kong, Chine	0.02	Panama	0.02
Hongrie	0.12	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.02
Iles Cook	0.02	Paraguay	0.02
Iles Salomon	0.02	Pays -Bas	1.66
Inde	0.41	Pérou	0.09
Indonésie	0.14	Philippines	0.09
Iran, République islamique d'	0.15	Pologne	0.45
Iraq	0.02	Polynésie française	0.02
Irlande	0.34	Portugal	0.46
Islande	0.03	Qatar	0.06
Israël	0.46	République arabe syrienne	0.04
Italie	4.80	République centrafricaine	0.02
Jamahiriya arabe libyenne	0.13	République de Corée	1.76
Jamaïque	0.02	République de Kiribati	0.02
Japon	19.15	République de Moldova	0.02
Jordanie	0.02	République démocratique du Congo	0.02
Kazakhstan	0.03	République démocratique populaire lao	0.02
Kenya	0.02	République dominicaine	0.03
Koweït	0.16	République du Yémen	0.02
Kirghizistan	0.02	République populaire démocratique de Corée	0.02
Lesotho	0.02	République tchèque	0.18
Lettonie	0.02	République -Unie de Tanzanie	0.02
Liban	0.02	Roumanie	0.06
Libéria	0.02	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	6.03
Lituanie	0.02	Rwanda	0.02
Luxembourg	0.08	Sainte-Lucie	0.02
Macao, Chine	0.02	Samoa	0.02
Madagascar	0.02	Sao Tomé-et-Principe	0.02
Malaisie	0.20	Sénégal	0.02
Malawi	0.02	Serbie et Monténégro	0.02
Maldives	0.02	Seychelles	0.02
Mali	0.02	Sierra Leone	0.02
Malte	0.02	Singapour	0.38
Maroc	0.05	Slovaquie	0.05
Maurice	0.02	Slovénie	0.08
Mauritanie	0.02	Somalie	0.02
Mexique	1.84	Soudan	0.02
Micronésie, Etats fédérés de	0.02	Sri Lanka	0.02
Monaco	0.02	Suède	0.98
Mongolie	0.02	Suisse	1.18
Mozambique	0.02	Suriname	0.02
Myanmar	0.02	Swaziland	0.02
Namibie	0.02	Tadjikistan	0.02
Népal	0.02	Tchad	0.02
Nicaragua	0.02	Territoires britanniques des Caraïbes	0.02
Niger	0.02	Thaïlande	0.21
Nigéria	0.04	Togo	0.02
Nioué	0.02		
Norvège	0.67		

<i>Membre</i>	<i>Barème</i>	<i>Membre</i>	<i>Barème</i>
Tonga	0.02	Zambie	0.02
Trinité-et-Tobago	0.02	Zimbabwe	0.02
Tunisie	0.03	Total	100.00
Turkménistan	0.02		
Turquie	0.37		
Ukraine	0.04		
Uruguay	0.05		
Vanuatu	0.02		
Venezuela	0.17		
Viet Nam, République socialiste du	0.02		

* Conformément à la décision adoptée le 8 avril 1993 par l'Assemblée générale des Nations Unies, cet Etat est provisoirement désigné, à toutes fins utiles à l'Organisation, par le nom de « Ex-République yougoslave de Macédoine », en attendant que soit réglé le différend qui a surgi au sujet de son nom.

RÉSOLUTION 22 (EC-LVI)

PRÉVISIONS DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE DU FONDS COMMUN POUR LA RECHERCHE SUR LE CLIMAT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) Les articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier,
- 2) Le *Rapport final abrégé et résolutions de la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif* (OMM-N° 961), paragraphe 6.7 du résumé général,
- 3) La résolution 9 (Cg-XIII) — Programme mondial de recherche sur le climat, et l'accord

conclu entre l'OMM, le CIUS et la COI pour la conduite de ce programme,

ADOpte les prévisions de dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du Fonds commun OMM/CIUS/COI pour la recherche sur le climat telles qu'elles sont énoncées dans l'annexe de la présente résolution.

ANNEXE DE LA RÉSOLUTION 22 (EC-LVI)

**PRÉVISIONS DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE DU FONDS COMMUN POUR LA RECHERCHE SUR LE CLIMAT POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005
(en milliers de francs suisses)**

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Réaffectation du solde reporté de l'exercice 2002-2003	300,0	Cadre institutionnel du PMRC : activités du CSM	
		– Planification de la stratégie COPES (équipe spéciale)	60,0
		Programme de modélisation du climat	
		– Groupe de modélisation (COPES)	40,0
		Coordination/activités conjointes avec les programmes d'étude du changement global et les programmes d'observation du climat	
		– Conférence scientifique sur le 25ème anniversaire du PMRC (avec l'ESSP, 2006) : publications et activités préparatoires	60,0
		– Groupe de travail des observations et de l'assimilation des données (COPES)	60,0
		– Coordination de l'expérience CEOP	40,0
		– Participation aux activités afférentes au GEO et au Sommet sur l'observation de la Terre	40,0
TOTAL	300,0	TOTAL	300,0

Résultats escomptés durant la quatorzième période financière (2004-2007)

La mise en place de la nouvelle stratégie pour l'observation et la prévision coordonnées du système terrestre (COPES) permettra aux responsables du PMRC de s'attaquer aux nouveaux défis que posent la prévision du climat « sans solution de continuité », la prévision de l'ensemble que constituent le climat de la planète et le système terrestre, l'accroissement et la diversification des flux de données, la généralisation des ordinateurs et l'augmentation de leur puissance, la complexité toujours plus grande des modèles, les techniques modernes d'assimilation des données, la nécessité de démontrer l'intérêt que présentent pour la société les prévisions rendues possibles par le PMRC et, enfin, la nécessité d'assurer une étroite coordination avec d'autres programmes relevant du Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (ESSP) ainsi qu'avec d'autres activités. Cela donnera aussi la possibilité au Comité scientifique mixte (CSM) d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des buts initiaux du PMRC, de fixer des objectifs dans ce contexte, de consolider les activités de recherche menées dans le cadre du PMRC et de favoriser l'instauration de nouvelles activités et, enfin, de voir les réalisations du PMRC appréciées à leur juste valeur de par leur pertinence scientifique et leur utilité pour la société.

La création d'un groupe de modélisation et d'un groupe de travail des observations et de l'assimilation des données revêt une importance capitale pour le développement et l'application de la stratégie pour l'observation et la prévision coordonnées du système terrestre. Le Groupe de modélisation a pour fonction principale de coordonner et de regrouper les activités de modélisation menées au titre des diverses composantes du PMRC afin de favoriser la réalisation des objectifs du Programme, en particulier dans le contexte de la stratégie susmentionnée. Quant au Groupe de travail des observations et de l'assimilation des données, son rôle est d'encourager et de coordonner les observations qui se rapportent à l'atmosphère, à l'océan, aux terres émergées et à la cryosphère, et d'en assurer la synthèse pour le système couplé atmosphère-surface terrestre dans le cadre d'activités d'analyse, de réanalyse et d'assimilation des données menées sous les auspices du PMRC ou au titre d'autres programmes de recherche sur le climat.

La deuxième conférence scientifique publique sur le changement global, organisée en 2006 par le Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre (PMRC, PIGB, IHDP et DIVERSITAS) sera une bonne occasion de célébrer le vingt-cinquième anniversaire du PMRC en faisant largement connaître les réalisations et les acquis du Programme, les défis qui restent à relever et les projets d'avenir, comme l'a proposé le Quatorzième Congrès. Une nouvelle stratégie pour l'observation et la prévision coordonnées du système terrestre, plus complexe, sera annoncée publiquement lors de cette conférence.

Indicateurs de résultats supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005

- a) Etablissement d'une équipe spéciale pour le développement de la stratégie pour l'observation et la prévision coordonnées du système terrestre (juin 2004), dont le rapport devra être remis au CSM à l'occasion de sa vingt-sixième session (mars 2005). Des étapes intermédiaires et des critères d'évaluation seront proposés dans ce rapport;
- b) Etablissement du Groupe de modélisation et du Groupe de travail des observations et de l'assimilation des données (2004), dont les premiers rapports devront être remis au CSM lors de sa vingt-sixième session (mars 2005);
- c) Nets progrès de la planification d'une grande conférence internationale (deuxième conférence scientifique publique sur l'ESSP) prévue pour 2006, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la publication d'une documentation se rapportant au vingt-cinquième anniversaire du PMRC et à la stratégie COPES (2005);
- d) Prise en compte des besoins et de la stratégie du PMRC en matière d'observation dans le Plan décennal de mise en œuvre élaboré par le Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre (2005).

RÉSOLUTION 23 (EC-LVI)

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF

LE CONSEIL EXÉCUTIF,

NOTANT :

- 1) La règle 155, alinéa 9, du Règlement général concernant l'examen de ses résolutions antérieures,
- 2) La règle 27 de son Règlement intérieur portant sur le même sujet,

AYANT EXAMINÉ ses résolutions encore en vigueur,

DÉCIDE :

- 1) De maintenir en vigueur les résolutions suivantes :

EC-X	2
EC-XII	6, 30
EC-XIX	9
EC-XXI	15
EC-XXV	12
EC-XXXIV	13, 18
EC-XXXV	18, 21
EC-XXXVI	6
EC-XXXVII	13
EC-XXXIX	7, 17, 24
EC-XL	2, 4

EC-XLI	6
EC-XLII	19
EC-XLIV	14 (sauf le paragraphe sous DÉCIDE), 15, 20
EC-XLV	7, 13, 16
EC-XLVI	12, 19
EC-XLVIII	3, 4, 12
EC-L	12
EC-LI	5, 10, 13, 14
EC-LII	3
EC-LIII	1, 2, 9, 11, 12
EC-LIV	2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16
EC-LV	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21

- 2) De ne pas maintenir en vigueur les autres résolutions antérieures à sa cinquante-sixième session.

NOTE : La présente résolution annule et remplace la résolution 22 (EC-LV).

ANNEXES

ANNEXE I

Annexe du paragraphe 2.4 du résumé général

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES

a) Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes) – Examen des comptes du second exercice biennal (2002-2003) de la treizième période financière (2000-2003) Fonds général et autres fonds (documents 18.4(1) et 18.4(1), ADD. 1 (EC-LVI))

Recommandation 1 :

Le Conseil exécutif est invité :

- 1.1 A recevoir les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 présentés par le Secrétaire général;
- 1.2 A prendre en considération le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice biennal 2002-2003, en particulier l'opinion exprimée par le Commissaire, à savoir que les états financiers ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2003;
- 1.3 A se servir des comptes de l'exercice biennal 2002-2003 comme d'une base préliminaire pour établir les comptes de l'exercice biennal 2004-2005;
- 1.4 A prier le Secrétaire général de réexaminer les comptes de l'exercice biennal 2002-2003 dans le but de réviser, le cas échéant, les soldes d'ouverture pour l'année 2004;
- 1.5 A prier le Secrétaire général de préparer des comptes intermédiaires pour l'année 2004;
- 1.6 A prier le Commissaire aux comptes de vérifier les comptes intermédiaires pour l'année 2004, y compris le solde d'ouverture pour 2004, tel qu'il aura été révisé, et de faire part de ses conclusions au Conseil exécutif à sa cinquante-septième session, pour que celui-ci les examine.

Recommandation 2 :

Le Conseil exécutif est invité :

- 2.1 A constituer une Commission de vérification des comptes sous son autorité et à lui confier les attributions suivantes :
 - a) Réexaminer les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes financiers de l'Organisation;
 - b) Réexaminer les plans et les rapports de vérification établis par le vérificateur interne et présentés par le Secrétaire général au Conseil exécutif;
 - c) Contrôler les mesures prises par le Secrétariat en application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes et le vérificateur interne;
 - d) Présenter de telles recommandations au Conseil exécutif s'il estime que cela est nécessaire;
- 2.2 A décider que la Commission de vérification des comptes tiendra une réunion tous les quatre mois et tiendra régulièrement au courant de ses travaux les membres du Conseil exécutif;
- 2.3 A décider en outre que la Commission de vérification des comptes sera composée des membres suivants :
 - a) ...
 - b) ...
 - c) ...
 - d) Deux experts en finances appartenant au système des Nations Unies proposés par le Secrétaire général et désignés par le Président de l'OMM;
- 2.4 A décider de désigner président de la Commission de vérification des comptes;
- 2.5 A décider de passer en revue le fonctionnement de la Commission de vérification des comptes à sa cinquante-septième session.

b) Questions financières (y compris le rapport du Commissaire aux comptes) – Examen des comptes 2002-2003 pour les projets financés par le PNUD

Projets de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement (documents 18.4(2) et 18.4(2), ADD. 1 (EC-LVI))

Recommandation 3 :

Le Conseil exécutif est invité :

- 3.1 A approuver les comptes vérifiés relatifs aux projets de l'OMM financés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour l'exercice biennal 2002-2003;
- 3.2 A adopter le projet de texte reproduit dans l'appendice A du document 18.4(2) (EC-LVI) et destiné à figurer dans le résumé général de ses travaux;
- 3.3 A adopter le projet de résolution 18.4/2 (EC-LVI) qui figure à l'appendice B du document 18.4(2) (EC-LVI).

c) Rapport financier intérimaire du Secrétaire général

Recommandation 4 :

Le Conseil exécutif est invité à presser les Membres qui sont en situation d'arriérés de payer leur dû au plus tôt, afin que les programmes approuvés de l'OMM puissent être exécutés dans les délais et selon les modalités prévues.

d) Examen des propositions du Secrétaire général concernant des activités hautement prioritaires à entreprendre durant la quatorzième période financière (document 18.4(6) (EC-LVI))

Recommandation 5 :

Le Conseil est invité à adopter le projet de texte destiné à figurer dans le résumé général des travaux de la session ainsi que le projet de résolution, tels qu'ils figurent dans le document 18.4(6) Rev.1 (EC-LVI), qui reflètent entre autres la répartition des ressources par titre pour 2004-2005 indiquée dans l'annexe de l'appendice B.

e) Mécanisme de gestion pour la budgétisation axée sur les résultats (document 18.4(4) (EC-LVI))

Recommandation 6 :

Le Conseil est invité à adopter le projet de texte destiné à figurer dans le résumé général de ses travaux ainsi que le projet de résolution, tels qu'ils figurent dans le document 18.4(4) (EC-LVI).

f) Examen des arrangements relatifs aux dépenses d'appui aux programmes de l'OMM (document 18.4(5) (EC-LVI))

Recommandation 7 :

Le Conseil est invité à adopter le projet de texte destiné à figurer dans le résumé général de ses travaux ainsi que le projet de résolution, tels qu'ils figurent dans le document 18.4(5) (EC-LVI).

g) Questions relatives aux contributions : barème des quotes-parts et règlement des arriérés de contributions échues depuis longtemps (document 18.4(7) (EC-LVI))

Recommandation 8 :

Le Conseil est invité à adopter le projet de texte destiné à figurer dans le résumé général de ses travaux ainsi que le projet de résolution, tels qu'ils figurent dans le document 18.4(7) (EC-LVI).

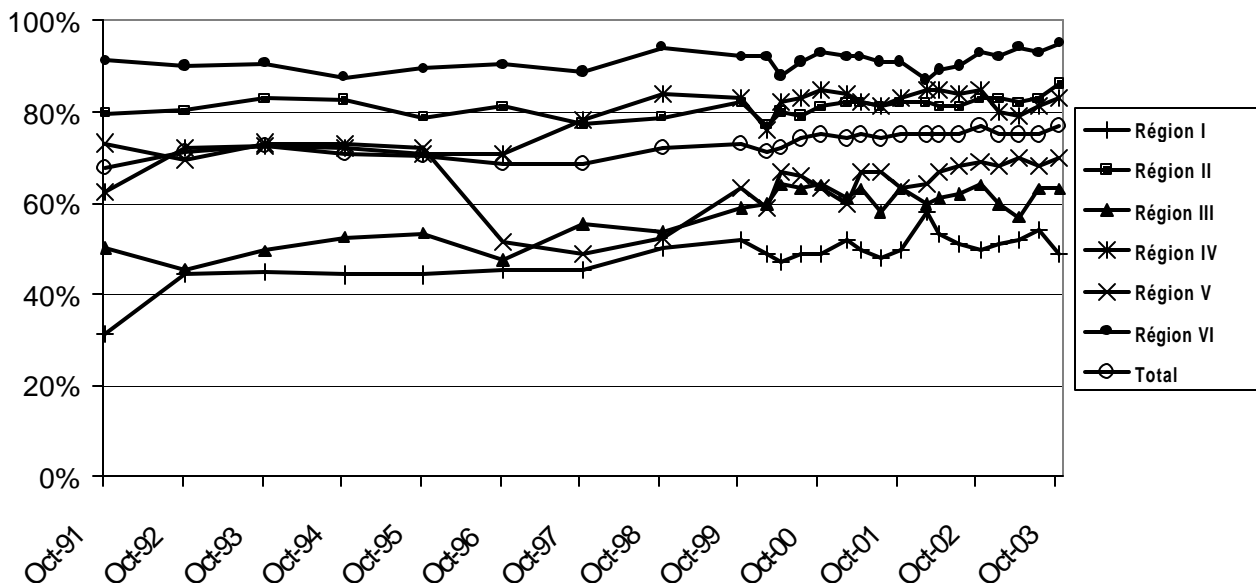
**ACTIVITÉS HAUTEMENT PRIORITAIRES À FINANCER SUR L'EXCÉDENT DE TRÉSORERIE
DE LA TREIZIÈME PÉRIODE FINANCIÈRE
RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS RÉVISÉES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Prévisions de dépenses pour 2004-2005
(francs suisses)**

<i>Activités hautement prioritaires</i>	<i>2004-2005</i>
Partie 1. Organes d'orientation	80 000
Partie 4. Services linguistiques, de publication et de conférence	200 000
Partie 5. Gestion des ressources	2 213 100
Ressources non affectées destinées au financement de dépenses de personnel, qui pourront couvrir partiellement le coût des programmes de retraite anticipée et de cessation volontaire de service	1 000 000
Total	3 493 100

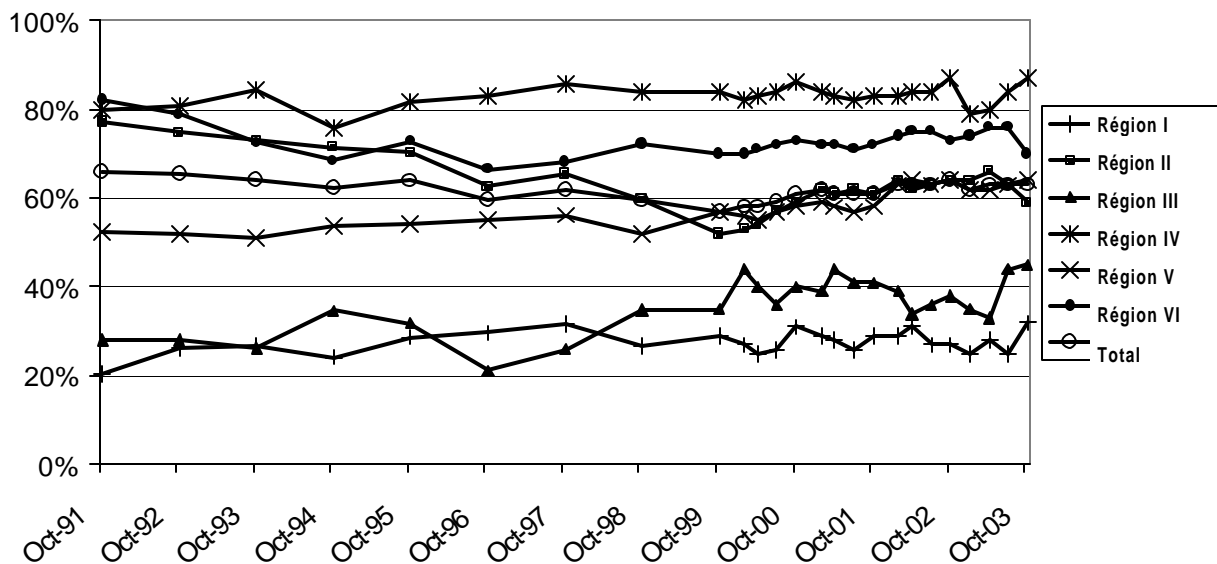
ANNEXE II
Annexe du paragraphe 3.1.8 du résumé général

POURCENTAGE DE MESSAGES SYNOP ET DE PARTIES A DES MESSAGES TEMP REÇUS PAR LES CENTRES DU RPT PAR RAPPORT AU NOMBRE DE MESSAGES REQUIS DES STATIONS DU RSBR

Pourcentage de messages SYNOP reçus par les centres du RPT par rapport au nombre de messages requis des stations du RSBR



Pourcentage de parties A des messages TEMP reçues par les centres du RPT par rapport au nombre de messages requis des stations du RSBR



ANNEXE III
Annexe du paragraphe 3.2.17 du résumé général

DIRECTIVES À SUIVRE POUR ATTRIBUER LE PRIX VILHO VAISALA

Le prix Vilho Vaisala couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation

1. Objet

L'objet de ce prix est d'encourager des travaux de recherche dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation et de stimuler l'intérêt pour ces recherches à l'appui des programmes de l'OMM.

2. Critères applicables

Le prix doit couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou bien le résumé d'une thèse de doctorat soutenue avec succès. Les critères à retenir sont :

- a) L'importance du sujet traité;
- b) L'originalité des idées et des méthodes présentées;
- c) L'utilité des travaux de recherche pour les programmes de l'OMM.

3. Présentation des candidatures

- a) Les représentants permanents des Membres de l'OMM sont invités à soumettre au Secrétaire général un maximum de deux candidatures accompagnées chacune des mémoires/rapports correspondants qui doivent avoir été publiés dans les 24 mois précédant l'année où le prix est attribué et ne pas avoir déjà été couronnés par un prix international; le titre du prix pour lequel chaque candidature est présentée doit être indiqué;
- b) Les mémoires/rapports afférents à chaque candidature doivent être fournis en quatre exemplaires dans une des langues de travail de l'OMM (original ou traduction).

4. Méthode de sélection

- a) Le président de la CIMO, après avoir consulté le vice-président, invite trois éminents spécialistes des instruments et des méthodes d'observation à faire partie du jury pour les deux prix;
- b) Pour chaque prix, chacun des membres du jury alloue à chaque mémoire une note comprise entre 0 (note la plus basse) et 5 (note la plus haute) et communique au Secrétaire général la note ainsi attribuée. Il se base pour ce faire sur les trois critères définis au paragraphe 2 ci-dessus, la même importance étant accordée à chacun d'entre eux;
- c) Pour chaque prix, le choix final du ou des lauréats est fixé par le Comité de sélection établi à cette fin par le Conseil exécutif pour une période de quatre ans. Le Comité est composé de deux membres ainsi que du président de la CIMO en sa qualité de membre de droit;
- d) Le Comité de sélection du Conseil exécutif peut ne pas recommander l'attribution d'un prix si aucun des mémoires/rapports présentés n'est d'une qualité satisfaisante.

5. Nature du prix

Chaque prix comprend un diplôme, une médaille et une récompense en espèces d'un montant de 10 000 dollars des Etats-Unis, somme que peuvent se partager les co-auteurs d'un mémoire. Les prix sont attribués tous les deux ans.

6. Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix a lieu en principe lors de la Conférence technique de l'OMM sur les instruments et les méthodes d'observation météorologique et environnementale (TECO) qui est organisée conjointement avec l'Exposition d'instruments météorologiques, équipements et services (METEOREX).

Le prix Vilho Vaisala couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation

1. Objet

L'objet de ce prix est d'encourager un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation et de stimuler l'intérêt pour ce type de travail à l'appui des programmes de l'OMM.

2. Critères applicables

Le prix est destiné à couronner un mémoire exceptionnel paru dans une revue scientifique ou bien un important rapport technique, un compte rendu de projet ou le résumé d'une thèse de doctorat ou d'un mémoire de maîtrise soutenu avec succès. Les critères à retenir sont :

- a) L'importance de la contribution apportée à la stabilité et à la fiabilité à long terme des observations météorologiques et des observations environnementales connexes;
- b) La pertinence de ce travail pour les réseaux d'observation des pays en développement;
- c) Son utilité pour les programmes de l'OMM.

ANNEXE IV

Annexe du paragraphe 4.1.1 du résumé général

**ORIENTATIONS FUTURES DE LA COMMISSION DE CLIMATOLOGIE
par le président de la CCI, M. Yadowsun Boodhoo**

Le président de la Commission de climatologie (CCI) prévoit que les activités futures de la Commission permettront à cette dernière de renforcer sa contribution au développement socio-économique des Membres de l'OMM, d'améliorer le bien-être des populations et de consolider la production vivrière. La CCI continuera de jouer un rôle moteur et de se placer, de concert avec le PCM, dans une position favorable pour assumer à l'avenir un rôle de chef de file en ce qui concerne le climat.

Il est en conséquence prévu :

- 1) De faciliter la mise en place des centres climatologiques régionaux, afin de permettre aux Membres qui disposent de ressources limitées de tirer profit de l'expertise et des produits des grands centres mondiaux et nationaux;
- 2) De favoriser l'utilisation et d'améliorer la compréhension des modèles climatiques et des prévisions à longue échéance;
- 3) D'élaborer et de mettre en œuvre un système de veille climatique, qui servira de système d'alerte précoce en cas de phénomène climatique de grande ampleur. La Commission formulera des avis et des orientations à l'intention des Membres de l'OMM et des CCR qui mettront en place de tels systèmes;
- 4) De renforcer les activités de la Commission dans le domaine de l'archivage et de la gestion des données climatologiques par divers moyens (normes améliorées, éléments d'orientation, mise en place de nouveaux systèmes, etc.);
- 5) D'élaborer et de publier une série de documents d'orientation portant sur :
 - a) La surveillance du changement climatique;
 - b) La surveillance de la variabilité du climat;
 - c) Les métadonnées et l'homogénéité;
 - d) La santé;
 - e) La climatologie urbaine et du bâtiment;
- 6) De définir les besoins en observations par satellite et *in situ* pour ce qui est de la surveillance opérationnelle du climat et de ses applications;
- 7) D'actualiser les documents et notes techniques à modifier ou à remplacer, à savoir :
 - a) *Review of Urban Climatology 1968-1973* (WMO-No. 383), Note technique N° 134; *Urban Climatology and its Relevance to Urban Design* (WMO-No. 438), Note technique N° 149; *Application of Building Climatology to the Problems of Housing and Building for Human Settlements* (WMO-No. 441), Note technique N° 150; *Guidance Material on the Calculation of Climatic Parameters used for Building Purposes* (WMO-No. 665), Note technique N° 187;
 - b) Aspects météorologiques de l'utilisation du rayonnement solaire comme source d'énergie (OMM-N° 557), Note technique N° 172; *Meteorological Aspects of the Utilization of Wind as an Energy Source* (WMO-No. 575), Note technique N° 175;
 - c) *Economic Benefits of Climatological Services* (WMO-No. 424), Note technique N° 145;
 - d) *Calculation of Monthly and Annual 30-year Standard Normals* (WMO/TD-No 341), WCDP No. 10;
 - e) La publication de l'OMM sur le nombre de jours d'orage;
- 8) De s'employer à établir un indice ENSO « à échelle continue » acceptable sur le plan international (la CCI se penche d'ailleurs sur la question, en collaboration avec le programme CLIVAR et d'autres organisations internationales).

Le président de la CCI a rappelé au Conseil exécutif que la Commission avait prévu d'organiser une conférence technique sur le thème « Le climat en tant que ressource » avant sa prochaine session, qui aura lieu fin 2005.

ANNEXE V

Annexe du paragraphe 9.18 du résumé général**MANDAT DU GROUPE CONSULTATIF D'EXPERTS DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE
RELEVANT DU CONSEIL EXÉCUTIF****Modifications proposées**

- a) Donner des conseils sur les orientations à suivre en matière de coopération technique, y compris en ce qui concerne le PCV, le financement et la mise en œuvre des activités, la mobilisation des ressources, la structure générale et l'exécution du Programme de coopération technique;
- b) Donner des avis sur l'évolution des priorités parmi les bailleurs de fonds extérieurs, sur les organismes de financement dont il serait possible d'obtenir le concours et sur les modalités d'accès au financement;
- c) Formuler des avis sur les possibilités de coopération technique, notamment en ce qui concerne les approches et les sources de financement nouvelles, et contribuer aux efforts déployés en vue de mobiliser des ressources;
- d) S'agissant du PCV:
 - i) Donner des avis afin d'en améliorer la gestion et l'efficacité; et
 - ii) Déterminer les besoins qui pourraient être satisfaits avec le soutien du PCV, y compris le PCV(F), et donner des avis sur la question;
- e) Donner des conseils concernant l'élaboration et la mise en œuvre du programme de l'OMM en faveur des pays les moins avancés (PMA), suivre les progrès réalisés et aider à mobiliser des ressources pour les SMHN des PMA;
- f) Promouvoir les activités de coopération technique dans les pays et les régions, en étroite collaboration avec les groupements économiques et géopolitiques régionaux concernés; et
- g) Donner son avis sur l'efficacité des activités de coopération technique à l'appui d'autres programmes de l'OMM, et notamment du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets.

ANNEXE VI

Annexe du paragraphe 9.20 du résumé général**MODIFICATIONS ENVISAGÉES DES RÈGLES APPLICABLES AU PROGRAMME
DE COOPÉRATION VOLONTAIRE DE L'OMM**

**(Adoptées par le Conseil exécutif à sa trente-cinquième session et
modifiées par le Conseil exécutif à ses quarante-huitième et cinquantième sessions)**

Il est proposé d'apporter des modifications (soulignées dans le texte) aux paragraphes ci-après des règles applicables au Programme de coopération volontaire de l'OMM :

Elaboration des demandes de projets

12. Les projets proposés dans les domaines de coopération visés au paragraphe 7* sont fondés sur les demandes officielles d'assistance présentées par des Membres de l'OMM. Chaque demande concernant la fourniture d'équipement et de services contient les précisions suivantes :
- a) Objectif et description du projet;
 - b) Raison pour laquelle d'autres sources d'assistance ne sauraient être obtenues;
 - c) Objectif(s) général(aux) (manière dont le projet s'inscrit dans la mise en œuvre des activités de programme de l'OMM relevant de l'actuel Plan à long terme qui sont mentionnées au paragraphe 7*);
 - d) Résultats escomptés (avantages escomptés, à l'échelon mondial, régional ou national);
 - e) Description d'un plan de développement du Service météorologique ou hydrologique, et notamment de plans connexes d'approvisionnement à partir d'autres sources et de renseignements sur les installations et les compétences actuellement disponibles;

- f) Nature et portée de la contribution nationale au projet, à des fins d'exploitation permanente;
- g) Nature et portée de l'assistance requise de la part du PCV, avec proposition budgétaire;
- h) Evaluation du temps nécessaire pour mener à bien le projet, y compris les éventuelles activités de formation;
- i) Partenariats pour le projet, le cas échéant.

Les précisions demandées à l'alinéa e) portent notamment sur les moyens et installations déjà disponibles pour le projet. Les précisions demandées à l'alinéa f) comprennent des indications sur les apports financiers prévus pour l'acquisition de pièces détachées et de matériel consommable après le début de l'exécution du projet, ainsi que des renseignements sur les problèmes particuliers que pourraient poser les formalités de dédouanement ou le remboursement de taxes par le Service météorologique ou hydrologique au gouvernement, dans les pays où cela est applicable.

Le Secrétaire général peut établir des demandes d'assistance au titre du PCV pour le compte de groupes de pays Membres.

Exécution des projets

20. Les principes suivants sont appliqués pour la passation des accords entre l'OMM et les Membres qui reçoivent une aide au titre du PCV en espèces, ou sous forme d'équipement ou de services :

- ...
- g) L'accord doit préciser qu'une fois le projet mené à bien, un rapport sera rédigé et signé par les deux parties coopérantes, où sera indiqué que l'équipement fourni est en service, que l'exécution du projet est terminée et que le Membre exploitant l'équipement s'engage à continuer de le faire fonctionner au moyen de ressources nationales. Dans ce rapport doivent figurer un résumé des résultats, une évaluation du projet, un exposé des conséquences imprévues et une description des activités ou projets de suivi à des fins de durabilité. L'accord stipule également que le Membre intéressé présentera périodiquement au Secrétaire général un rapport sur l'efficacité de l'équipement fourni au titre du projet; la période à prévoir pour la présentation de ces rapports dépendra des types d'équipements fournis.

* Le paragraphe 7 se rapporte aux domaines de coopération relevant du PCV (mise en œuvre de la VMM, octroi de bourses d'études de longue et de courte durée, etc.).

ANNEXE VII
Annexe du paragraphe 9.22 du résumé général

SITUATION DU PCV(F) ET PROPOSITIONS D'ALLOCATION DE CRÉDITS POUR 2004
(en dollars des Etats-Unis)

Projets en cours et nouveaux projets proposés	Crédits approuvés par le Conseil 1968-2001	Dépenses au cours des années précédentes 1968-2001	Crédits et ajustements approuvés par le Conseil pour 2002-2003	Solde après allocation des crédits pour 2002-2003 (01/01/02)	Dépenses et obligations 2002-2003 au 31/12/03 (à l'exclusion des frais admin.)	Solde (31/12/03)	Crédits et ajustements proposés pour approbation au EC-LVI pour 2004	Solde après allocation des crédits pour 2004
1 Pièces détachées fournies au titre du PCV/expédition de l'équipement en bon état	583 750	538 123	10 000	55 627	9 393	46 234	-10 000	36 234
2 Services d'experts	1 339 300	1 283 640	0	55 660	44 933	10 727	20 000	30 727
3 Bourses d'études de courte durée	2 397 200	2 419 267	220 000	197 933	184 742	13 191	90 000	103 191
3.1 Activités de formation de groupe	20 000	14 845	20 000	25 155	3 170	21 985	10 000	31 985
4 Activités de CTPD	453 285	445 641	45 000	52 644	47 408	5 236	20 000	25 236
5 Amélioration de l'ensemble du SMT	72 841	20 769	-10 000	42 072		42 072		42 072
5.1 Amélioration du SMT-Caraïbes	139 020	89 961	-30 000	19 059		19 059		19 059
5.2 Amélioration du SMT-Asie/Pacifique	169 900	109 290	-20 000	40 610	10 712	29 898		29 898
5.3 Amélioration du SMT-Afrique	619 995	606 072	30 000	43 923	9 719	34 204		34 204
5.4 Amélioration du SMT-Amérique du Sud	367 900	339 039	-10 000	18 861	1 441	17 420		17 420
5.5 Amélioration du SMT-Sud-Est de la Région VI	196 750	171 781	0	24 969	13 765	11 204	10 000	21 204
5.6 Amélioration du SMT-Europe centrale et orientale/NEI	61 213	31 994		29 219	6 410	22 809		22 809
6 Amélioration de l'ensemble du système d'observation du SMO et du SMOC	434 729	429 912	90 000	94 817	79 549	15 268	40 000	55 268
6.1 Stations aérologiques-Europe centrale et orientale/NEI	382 000	367 482	40 000	54 518	22 550	31 968	20 000	51 968
7 Amélioration du SMTDP	120 000	113 158	20 000	26 842	3 339	23 503		23 503
8 Activités de météorologie agricole	65 000	54 063		10 937		10 937		10 937
9 Appui au CDMS et aux activités climatologiques	143 500	112 829	0	30 671	1 849	28 822	10 000	38 822
10 Prévention des catastrophes naturelles	80 000	49 047	0	30 953	1 800	29 153	-10 000	19 153
10.1 Assistance d'urgence en cas de catastrophes	80 000	37 724		42 276	4 415	37 861		37 861
11 CMSA	101 000	67 569	-20 000	13 431		13 431	-5 000	8 431
12 ACMAD	180 000	165 016	30 000	44 984	41 479	3 505	20 000	23 505
13 EAMAC	60 000	59 764	10 000	10 236	1 853	8 383		8 383
14 Hydrologie opérationnelle	145 000	135 229	30 000	39 771	22 187	17 584	10 000	27 584
15 Amélioration de la réception des données satellitaires	10 000	1 681	10 000	18 319	8 754	9 565	10 000	19 565
16 Equipement internet	60 000	19 160	-5 000	35 840		35 840	5 000	40 840
17 Problème du passage à l'an 2000 (terminé)	40 000	34 440	-5,560	0		0		0
18 Réserve	10 332	4 764	-4 439	1 129		1 129		1 129
Transfert au FAS des PMA comme convenu par le Cg-XIV			20 000	20 000	20 000	0		0
TOTAL	8 332 715	7 722 260	470 001	1 080 456	539 468	540 988	240 000	780 988

ANNEXE VIII

Annexe du paragraphe 11.2 du résumé général**PLAN D'EXÉCUTION****1. Introduction**

Le sixième Plan à long terme de l'OMM approuvé au cours du Quatorzième Congrès météorologique mondial décrit les objectifs, les activités générales à élaborer au cours de la prochaine période financière et les résultats escomptés avec le nouveau grand Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Le plan d'exécution, fondé sur le sixième Plan à long terme, présente les priorités stratégiques et explique comment atteindre les objectifs fixés, à savoir par l'établissement d'un plan intégré visant à organiser et coordonner les activités des différents programmes de l'OMM contribuant à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets. Il reconnaît les points forts de l'OMM qui font sa réputation à l'échelle internationale et sur lesquels il s'appuie : excellence scientifique, développement technologique novateur, collecte de données cohérentes de qualité, services de prévision et d'avis suivis et efficaces et sensibilité aux besoins des communautés.

Ce programme transsectoriel vise à assurer l'intégration des activités menées dans le cadre des divers programmes de l'OMM concernés par la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et à coordonner efficacement les activités pertinentes de l'OMM avec les activités connexes des organisations internationales, régionales et nationales intéressées, y compris les organisations de défense civile. Le Programme devrait également apporter un appui scientifique et technique aux interventions de l'Organisation en cas de catastrophe naturelle. Ces activités devraient mettre l'accent sur la prévention et être fondées sur les actions entreprises dans le cadre d'un certain nombre de programmes de l'OMM, tels le Programme des services météorologiques destinés au public et les autres programmes scientifiques et techniques qui traitent de la prévention des catastrophes naturelles d'origine météorologique ou hydrologique, comme le Programme de la VMM, le PCT, le PCM, le PMRC et le PHRE.

Le Programme permettra de contribuer de manière essentielle à la mise en œuvre de la stratégie 1, en facilitant la fourniture d'avis de plus en plus exacts et fiables des phénomènes extrêmes, notamment en coordonnant les mesures à adopter par l'OMM pour renforcer les mécanismes et les systèmes de communication permettant de diffuser, d'utiliser et d'évaluer les avis et pour permettre de fournir rapidement avis et assistance aux Membres tout en renforçant effectivement la coopération et la collaboration internationales.

Les tâches les plus urgentes à exécuter dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets sont d'élaborer et de lancer le Programme et la préparation de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui aura lieu à Kobe (Hyogo, Japon) du 18 au 22 janvier 2005. Pour cela, l'OMM se doit de collaborer étroitement avec le Secrétariat pour la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Vu les ressources disponibles et le fait que le Programme en est au premier stade de son élaboration, il faut classer par ordre de priorité les différentes activités proposées dans le présent document. Les mesures à prendre se répartissent donc en trois catégories : fondamentales, urgentes et critiques.

A partir de ces critères, trois actions seront menées au cours de la première moitié de 2004 : création du réseau d'experts, élaboration d'outils de promotion et d'information, y compris un site Web, et mise en place d'un processus visant à renforcer la coordination pluridisciplinaire au sein du Secrétariat.

2. Perspectives

Le PCA devrait permettre à l'OMM et aux SMHN d'être d'ores et déjà reconnus, à l'échelle internationale pour la première et nationale pour les seconds, comme étant les seules sources autorisées d'informations et d'alertes précoces dans les domaines hydrométéorologique et climatique pour les besoins de la prévention des catastrophes naturelles. En outre, les SMHN jouiront d'une reconnaissance particulière en tant qu'artisans privilégiés de la mise en place d'une infrastructure nationale pour la réduction des risques de catastrophes et la gestion des situations d'urgence.

3. Objectifs généraux

Les objectifs généraux du Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets sont les suivants :

- a) Mettre en place un mécanisme efficace, concret et intégré pour permettre à l'OMM de répondre aux besoins des Membres et de la communauté internationale en matière de prévention des catastrophes naturelles en tenant compte de l'évolution dans ce domaine;

- b) Encourager et aider les Membres à développer et renforcer la participation des SMHN aux plans nationaux de préparation aux catastrophes et ce dans un plus grand souci d'intégration, notamment en assurant une coordination avec les bureaux nationaux de coordination de la protection civile en cas de catastrophe;
- c) Veiller à ce que les activités des programmes de l'OMM et leurs résultats soient utilisés au mieux dans le cadre de la participation de l'Organisation à la SIPC;
- d) Renforcer le rôle et l'image de l'OMM en tant que l'un des chefs de file dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles, notamment par une participation active à des manifestations mondiales de haut niveau et à des activités connexes.

4. Stratégie

Pour atteindre les objectifs généraux énoncés dans le sixième Plan à long terme, le présent plan d'exécution se fonde sur quatre stratégies :

- a) Assurer une coordination interprogramme efficace grâce à un plan intégré d'activités, qui comprendrait toutes les activités pertinentes des différents programmes de l'OMM contribuant à la prévention des catastrophes et à l'atténuation de leurs effets;
- b) Renforcer la contribution des SMHN à la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles;
- c) Coordonner les activités de l'OMM avec celles d'autres organisations internationales;
- d) Renforcer l'image de l'OMM et des SMHN.

Le Secrétaire général a mis sur pied un comité directeur interne pour le Programme. Dans l'actuel plan d'exécution, le terme «Equipe spéciale pour le Programme» se rapporte aux fonctionnaires pouvant être désignés par le Secrétaire général pour mener les travaux nécessaires à la mise en oeuvre du plan.

5. Activités

Les activités de mise en oeuvre sont les suivantes :

5.1 Renforcer la coordination des activités de lutte contre les catastrophes naturelles qui relèvent des programmes scientifiques et techniques de l'OMM et mieux mettre à profit les succès remportés dans le cadre de ces programmes

Le Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets est un programme transsectoriel appartenant aux programmes techniques et scientifiques de l'OMM. On s'attend à une forte participation de tous les programmes, qui sera coordonnée par le Comité directeur. Il est reconnu que ce programme est également pluridisciplinaire pour ce qui est de la gestion des catastrophes à l'échelle nationale et internationale. De nombreuses activités devraient donc être menées à l'appui d'autres organisations nationales et internationales ou en partenariat avec elles.

Afin de mettre en place les mécanismes de coordination voulus destinés à intégrer les activités de gestion des risques dans les programmes de l'OMM, l'Equipe spéciale pour le Programme lancera et mènera un projet de soutien des activités de l'OMM dans le domaine de la réduction des risques appelé Projet de gestion des risques météorologiques et hydrologiques. Celui-ci est censé appliquer les principes et normes de gestion reconnus à l'échelle internationale.

On établira une série de directives pour la gestion des risques météorologiques et hydrologiques dans le but de venir en aide aux SMHN. Ces directives s'appuieront sur une série d'études de cas consacrées à des catastrophes naturelles d'origine hydrométéorologique et sélectionnées par les SMHN ou les groupes d'experts régionaux (voir plus loin).

Le projet en question comprendra les activités prévues au titre de différents programmes déjà approuvés dans le sixième Plan à long terme. Durant la phase de préparation, on s'attachera, pour les activités en question, à recenser synergies et lacunes, à mettre à profit les premières et à éliminer les secondes. Tous les aspects de la surveillance et de la réduction des risques de catastrophes devront être pris en compte dans le cadre de ce projet.

L'Equipe spéciale pour le Programme préparera un premier projet de plan d'ici la fin de juillet 2004. Le Comité directeur l'adoptera et évaluera les résultats et examinera le plan tous les ans. C'est l'Equipe spéciale pour le Programme qui sera chargée de la mise en oeuvre du plan. Afin de faciliter le processus d'évaluation et d'examen, il est nécessaire d'établir un mécanisme interne centralisé de collecte et de regroupement de toutes les informations pertinentes relatives à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets. L'Equipe spéciale pour le Programme mettra au point ce mécanisme d'ici juillet 2004.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : production de directives pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles. Des documents récapitulatifs seront également préparés à l'intention des SMHN et des décideurs à l'échelle nationale et internationale. On publiera deux fois par an des rapports sur les activités et les études de cas et les informations utiles seront placées sur le site Web.

5.2 Mettre à profit les campagnes d'information et de sensibilisation pour mieux faire reconnaître la contribution de l'OMM aux activités internationales de prévention des catastrophes

Renforcement de la notoriété de l'OMM

Un plan détaillé visant à renforcer la notoriété de l'OMM et des SMHN à l'échelle nationale, régionale et internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets sera préparé en collaboration avec le Bureau de la communication et des relations publiques et le Programme des services météorologiques destinés au public. Ce plan sera présenté au cours du dernier trimestre 2004 au Comité directeur, qui l'évaluera et le mettra à jour tous les ans en se fondant sur les résultats obtenus décrits dans un rapport annuel. Il fera partie d'un plan intégré de l'OMM sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

Site Web du PCA

Il est nécessaire de diffuser largement des informations sur les activités du PCA et celles des divers programmes de l'OMM concernés, ainsi que sur les contributions majeures des Membres dans ce domaine. Il faut donc rapidement mettre en place un site Web du PCA accessible via le site de l'OMM.

Le contenu de ce site est crucial pour renforcer la notoriété de l'OMM et assurer la fourniture d'informations clés sur sa pertinence dans le secteur. Il doit par conséquent être soigneusement déterminé de manière à veiller à ce qu'un volume suffisant d'informations soit disponible à différents stades de développement du Programme. Au départ, on devrait inclure des renseignements comme la description du Programme (dérivée du sixième Plan à long terme), les priorités stratégiques de l'OMM et d'autres informations de base. Le site Web et son contenu seront actualisés et améliorés au cours de toutes les étapes du Programme. De plus, il faudra identifier et fournir les liens importants avec le site de l'OMM sur les phénomènes météorologiques violents et d'autres sites pertinents gérés par des Membres ou groupes de Membres. On mettra progressivement au point une version dynamique du site (en fonction des ressources disponibles), qui permettra aux Membres de l'OMM de transmettre en temps réel à la communauté internationale des informations sur les impacts des phénomènes hydrologiques et météorologiques.

Le Comité directeur devrait fournir des directives sur le contenu du site Web du PCA. Des liens avec différentes institutions pertinentes devraient être créés. On devrait aussi inclure une liste de correspondants (voir plus bas). Des contributions des groupes d'experts régionaux (voir plus bas) sont également attendues.

La première version du site devrait être prête d'ici juillet 2004. Elle sera révisée et améliorée régulièrement, selon les directives du Conseil exécutif.

Autres moyens de promotion

D'autres outils publicitaires, par exemple un prospectus et une brochure visant à promouvoir le Programme avant la tenue de la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, devraient être élaborés.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : élaboration du plan de promotion du PCA et présentation des résultats de sa mise en œuvre dans les rapports annuels; présentation, sur la page Web de l'OMM consacrée au Programme, d'informations utiles sur les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets menées par l'Organisation et élaboration de documents d'information.

5.3 Assurer la fourniture de conseils d'experts et d'autres orientations appropriées sur les questions relatives à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets, notamment l'évaluation des risques, qui sont interconnectées avec les différents programmes de l'Organisation et les activités des commissions techniques

Groupes d'experts régionaux

Il faudrait créer des groupes d'experts régionaux qui seraient chargés d'examiner les problèmes relatifs à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets en fonction des caractéristiques et besoins régionaux, de formuler des recommandations et de contribuer à la préparation de plans d'action régionaux adéquats et ciblés. Les experts devraient être nommés par les représentants permanents. Les présidents des conseils régionaux sélectionneraient ensuite parmi eux une équipe d'environ cinq experts couvrant un certain éventail de compétences. L'idéal serait que les membres de l'équipe soient des spécialistes des sciences physiques et sociales (météorologistes, hydrologues, climatologues, experts en politiques et sociologues familiarisés avec l'analyse socio-économique).

Ces experts seraient également chargés de recenser, d'évaluer et d'échanger les informations sur les pratiques recommandées et les activités relatives à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets, de proposer et d'examiner des plans régionaux d'intervention en cas de catastrophe et autre situation d'urgence, de mettre en place à l'échelle régionale des mécanismes de discussion adéquats par

l'intermédiaire du réseau Internet et de proposer des plans régionaux visant à aider les Membres à élaborer des mesures de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets et à les renforcer. On s'attend par ailleurs à ce qu'ils participent à des études de cas (voir l'activité 5.1). Les experts devraient communiquer régulièrement entre eux (par exemple, par l'intermédiaire du réseau Internet). Ils devraient se rencontrer au besoin selon les ressources disponibles.

Les groupes d'experts régionaux seront créés au plus tard au cours du dernier trimestre 2004. Les activités à mener feront partie d'un plan intégré de l'OMM sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets. Ils devraient travailler en collaboration avec les conseils et les programmes régionaux et établir des liens avec d'autres groupes.

Le bon fonctionnement de ces groupes dépendra de l'obtention des ressources nécessaires.

Réunions d'experts

Il est proposé de tenir trois réunions d'experts régionales par exercice biennal au cours de la présente période financière. Par ailleurs, dans le cadre du plan intégré susmentionné, les réunions prévues au titre des différents programmes serviront elles aussi à obtenir des avis d'experts. L'Equipe spéciale pour le Programme établira d'ici fin juillet 2004 une version préliminaire de cette liste de réunions dans le cadre du plan intégré.

Coordination avec les commissions techniques et les conseils régionaux

Il faut aussi que les commissions techniques et les conseils régionaux donnent leur avis si l'on veut assurer la bonne coordination du Programme comme il se doit et orienter les différentes activités ainsi que le plan intégré. Les sessions de ces organes et les réunions annuelles des présidents de commissions techniques ont aussi un rôle à jouer à cet égard, tout comme les groupes de travail compétents.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : amélioration du plan intégré de l'OMM sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets et présentation des résultats dans des rapports semestriels, création de groupes d'experts régionaux, mise sur pied de mécanismes de discussion régionaux et identification des résultats obtenus, y compris des meilleures pratiques.

5.4 Mettre constamment à jour les informations relatives aux activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets menées par l'OMM et communiquer ces informations aux Membres

Réseau de correspondants

Les catastrophes naturelles touchent tous les pays. Toutefois, étant donné leurs différentes caractéristiques physiques et socio-économiques, ils n'ont pas tous la même vulnérabilité vis-à-vis de ces calamités et la question de la prévention ne se pose pas partout dans les mêmes termes. Les SMHN doivent jouer un rôle déterminant dans ce domaine à l'échelon national et régional. Il est essentiel de veiller à ce que tous les Membres reçoivent toutes les informations détenues par le Secrétariat et d'autres Membres, en plus de celles présentes sur le site Web. Pour atteindre cet objectif, il faut prendre les devants et instaurer des réseaux régionaux et sous-régionaux destinés à faciliter l'échange d'informations, de solutions et de meilleures pratiques, entre autres, et l'analyse des problèmes communs. A cet égard, chaque Membre devrait désigner un correspondant, de préférence au sein du SMHN.

Collectivement, ces correspondants constitueront des réseaux régionaux et sous-régionaux chargés de diffuser les informations utiles et de promouvoir les activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets à l'échelle nationale. Ces réseaux verront le jour au cours du deuxième semestre de 2004. Les lettres invitant les représentants permanents à nommer des correspondants devraient être préparées immédiatement après l'adoption du plan d'exécution par le Conseil exécutif.

Les groupes devraient mettre en place, à l'échelle régionale et sous-régionale, des moyens de communication dont la coordination serait assurée par un mécanisme interne instauré par l'Equipe spéciale pour le Programme.

Mécanisme de diffusion des informations

Afin de mettre en place un mécanisme proactif de diffusion des informations relatives à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets par l'intermédiaire du réseau de correspondants, l'Equipe spéciale pour le Programme devrait présenter un avant-projet aux correspondants nationaux et au Comité directeur. Un document faisant le point sur les recommandations issues de différentes discussions sera élaboré au cours du deuxième semestre de 2004.

Le mécanisme devrait être évalué et examiné par les correspondants et tous les ans par le Comité directeur.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : mise sur pied du réseau de correspondants et du mécanisme de diffusion des informations et présentation de rapports semestriels sur les activités menées.

5.5 Aider les Membres à renforcer leurs capacités de prévention des catastrophes naturelles, notamment en ce qui concerne l'élaboration de projets et la mise en valeur des ressources humaines

Activités de renforcement des capacités

Les plans d'action régionaux proposés par les experts aideront les Membres à renforcer leurs capacités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets à l'échelle nationale et régionale. Des activités de formation, des ateliers et des séminaires sont déjà planifiés dans le cadre des différents programmes de l'OMM concernés. L'Equipe spéciale pour le Programme analysera ces activités pour en recenser les points forts et les lacunes. De nouvelles activités seront organisées en fonction des conseils donnés par les groupes d'experts régionaux chaque fois qu'on ne sera pas parvenu à combler les lacunes constatées. Ces activités, qui s'inscriront dans le cadre du plan intégré de l'OMM sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets, établi par l'Equipe spéciale pour le Programme, seront revues chaque année.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : organisation d'activités de formation (avec indication du nombre de stagiaires), d'ateliers et de séminaires dans les diverses régions, dont il sera fait état dans un rapport annuel.

5.6 Etablir des documents concernant la planification et l'organisation, par l'OMM, d'activités de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets

L'Equipe spéciale pour le Programme analysera les activités mises au point au titre des différents programmes dans ce domaine et fera rapport au Comité directeur. Elle recensera les synergies et les lacunes que présentent ces activités et, s'il y a lieu, proposera des mesures à ce même comité.

Résultats escomptés

Les résultats obtenus dans le cadre des différents programmes seront présentés dans un rapport annuel.

5.7 Répondre rapidement aux impératifs liés à la participation de l'OMM à la SIPC et à d'autres initiatives internationales et régionales

Stratégie de coopération avec d'autres organisations internationales

De nombreuses organisations internationales œuvrent dans le domaine de la prévention des catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets et l'OMM collabore déjà avec un grand nombre d'entre elles en tant que membre de l'Equipe spéciale interinstitutions relevant de la SIPC, membre du Consortium ProVertion et organisme de soutien du Consortium international sur les glissements de terrain, et dans le cadre d'autres mécanismes de coopération. Toutefois, afin de renforcer le rôle qu'elle joue dans la SIPC et d'autres initiatives internationales et régionales, l'OMM devrait déterminer les avantages qui pourraient découler pour elle-même et pour les activités de prévention des catastrophes naturelles, de sa collaboration avec ces organismes et, dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, avec des partenaires comme le PNUD, l'OMS, l'IFRC et l'OCHA (Bureau de coordination des affaires humanitaires).

Il est primordial que partenariats et collaborations soient établis de manière ciblée, en tenant compte des priorités et en se fondant sur des facteurs clés, tels que l'évaluation proactive des activités des autres organisations, l'identification des avantages mutuels et l'évaluation de leurs engagements. Au cours du dernier trimestre de 2004, l'Equipe spéciale pour le Programme devrait présenter au Comité directeur une proposition concernant la stratégie de l'OMM sur la coopération internationale en matière de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. On a aussi besoin de mettre en place des mécanismes de coopération avec les organisations régionales et les bureaux régionaux des organisations internationales afin d'assurer des interventions plus adéquates à l'échelle régionale et nationale.

Coopération avec les autres organisations internationales

A partir de la proposition en question, des mesures seront prises pour renforcer les liens de coopération – ou en établir de nouveaux – avec des organismes donnés, dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux selon le cas. Ces actions seront menées parallèlement à la mise en place de mécanismes destinés à faciliter les collaborations suivies avec des partenaires cibles. Un mécanisme d'évaluation et d'examen continu sera également instauré avec des partenaires. C'est l'Equipe spéciale pour le Programme qui sera chargée de la mise en œuvre des plans adoptés. L'évaluation des activités de l'OMM et l'examen des plans devraient être effectués par le Comité directeur sur la base des rapports de l'Equipe spéciale.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : préparation du document relatif à la stratégie de l'OMM, élaboration de plans de travail pour les activités de collaboration avec les différentes organisations internationales, régionales et nationales et présentation des résultats de la mise en œuvre de ces plans dans des rapports semestriels.

5.8 Création d'un système d'information sur les catastrophes naturelles

L'OMM mettra en place un système d'information sur les catastrophes naturelles destiné à permettre à l'Organisation et à l'ensemble de ses Membres de fournir efficacement des informations aux médias et à la communauté internationale sur l'ampleur et les caractéristiques des phénomènes hydrologiques et météorologiques à l'origine de catastrophes.

Les détails de ce système seront conçus avec soin afin d'assurer l'accès aux informations pertinentes par tous les utilisateurs cibles. Par exemple, ce système pourrait être établi à partir des rapports des SMHN sur les systèmes météorologiques ayant des impacts sur l'économie et la population de leurs pays et de certaines bases de données. Il faudrait mener une étude approfondie dans le but de formuler des recommandations sur la portée et les spécifications du système (par exemple type d'information, distribution, accessibilité, etc.), afin de veiller à ce que celui-ci satisfasse les besoins des Membres et des utilisateurs cibles. Une réunion d'experts pourrait aider à définir de manière détaillée cette portée et ces spécifications.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : communication des résultats de l'étude approfondie, création d'un système d'information sur les catastrophes naturelles et présentation de rapports sur les activités menées dans ce domaine.

5.9 Etablissement d'un inventaire des meilleures pratiques

L'OMM établira à l'intention des Membres et des responsables des différents programmes de l'Organisation, un inventaire des meilleures pratiques de prévention des catastrophes naturelles liées au temps, au climat et à l'eau et d'atténuation de leurs effets. S'inspirant du Système hydrologique opérationnel à fins multiples (SHOFM), cet inventaire devrait comporter de multiples composantes, qu'il s'agisse par exemple de formuler des avis dans un langage compréhensible ou d'évaluer après coup l'impact d'une catastrophe.

L'inventaire se fondera sur les informations fournies par les Membres sur leurs meilleures pratiques dans tous les domaines relatifs à la surveillance et à la réduction des risques de catastrophes. Les informations des Membres seront transmises à l'échelle régionale par l'intermédiaire du réseau de correspondants appuyé par les groupes d'experts régionaux.

Comme il s'agit d'un inventaire dynamique, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des technologies, des sciences et des méthodes de prévision. On a aussi besoin de mettre en place un mécanisme d'aide au transfert des connaissances et des informations vers les pays en développement.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : création d'un inventaire des meilleures pratiques et présentation de rapports sur les activités menées dans ce domaine.

5.10 Interventions en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence

Le Secrétaire général a mis sur pied le Groupe d'intervention en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence (GICA) au sein du Secrétariat de l'OMM, afin de contribuer, notamment, à la remise en état des infrastructures météorologiques et hydrologiques des pays Membres après une catastrophe. Selon le cas, le GICA peut constituer une Equipe d'intervention en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence (EDICA) et, éventuellement, une Equipe d'assistance en cas d'urgence (EDAS). Cette dernière devrait aider les SMHN à demeurer efficaces pendant et après une urgence ou une catastrophe. Les tâches de l'EDICA sont les suivantes : établir les contacts voulus avec les institutions et autorités concernées au sein du système des Nations Unies, assurer la préparation de bulletins distribués par les SMHN, les centres régionaux et d'autres organisations internationales, interagir avec les médias et organiser des réunions d'information pour les missions permanentes à Genève.

Le Programme devrait être largement mis à contribution pour les interventions en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence, qui sont essentielles pour renforcer la notoriété de l'OMM. La collaboration des conseils régionaux devrait être bénéfique à cet égard. Il serait bon aussi que les SMHN soient représentés au sein des équipes d'évaluation du Bureau de coordination des affaires humanitaires afin d'apporter le soutien météorologique requis.

Les activités du GICA seront examinées avec les groupes d'experts régionaux lors de réunions régionales.

Résultats escomptés

Les résultats escomptés sont les suivants : présentation de rapports annuels traitant notamment des activités du GICA et de leur renforcement.

Résultats escomptés pour les activités de mise en œuvre

Les activités de mise en œuvre devraient :

- a) Renforcer la coordination des activités et projets de l'OMM se rapportant à la prévention des catastrophes naturelles et à l'atténuation de leurs effets;
- b) Améliorer la transmission aux Membres d'avis, de directives et d'informations intégrés sur les questions relatives à la prévention des catastrophes naturelles;
- c) Renforcer le rôle joué par l'OMM sur le plan de la prévention des catastrophes naturelles et la reconnaissance de ce rôle à l'échelle internationale, notamment par l'intermédiaire de la SIPC.

ANNEXE IX

Annexe du paragraphe 13.1.4 du résumé général**EVOLUTION DU RÔLE DE L'OMM**

		<i>Importance</i>		
		<i>Grande</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Petite</i>
<i>Faisabilité</i>	<i>Forte</i>	<p>Redéfinir le domaine de compétence de l'OMM, afin qu'il englobe la science du système terrestre.</p> <p>Renforcer la capacité de réaction de l'OMM.</p> <p>Améliorer le mode de fonctionnement de l'OMM.</p> <p>Nouer des alliances stratégiques au sein du système des Nations Unies dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie.</p> <p>Favoriser l'instauration de partenariats actifs dans les domaines de l'hydrologie, de la chimie de l'atmosphère, de la lutte contre la désertification et de la prévention des catastrophes grâce à des initiatives inspirées de la CMOM.</p> <p>Prendre des mesures énergiques et réalistes afin de faciliter la participation du secteur privé, du monde universitaire et des ONG aux activités de l'Organisation.</p> <p>Accroître la transparence du Conseil exécutif.</p> <p>Réserver plus de temps aux libres débats sur les questions d'actualité au sein du Conseil exécutif.</p> <p>Optimiser l'appui accordé par le Secrétariat aux commissions techniques et aux conseils régionaux.</p> <p>Prendre des mesures visant à une refonte de l'organisation du Secrétariat de l'OMM, afin de pouvoir mieux faire face à la mondialisation et à d'autres défis tels que l'initiative GEO et d'assurer à l'OMM un rôle de chef de file pour ce qui est des géosciences.</p> <p>Accorder plus d'importance aux activités de renforcement des capacités, notamment en améliorant les équipements infrastructurels des pays les moins avancés.</p>	<p>Favoriser davantage la création d'équipes inter-commissions (comme le FSIO).</p> <p>Mettre en place une méthode qui permette au Congrès d'avoir plus de renseignements sur les candidats à la fonction de membre du Conseil exécutif (par exemple en matière de spécialisation).</p> <p>Faire en sorte qu'une association « ombrelle » représentant le secteur privé puisse participer aux travaux de l'OMM en tant qu'observateur.</p>	

		<i>Importance</i>		
		<i>Grande</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Petite</i>
<i>Faisabilité</i>	<i>Forte</i>	<p>Tirer pleinement parti des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>Mettre mieux en évidence les principaux programmes scientifiques et techniques et insister sur la mobilisation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre</p> <p>Jouer un rôle de premier plan dans les travaux du GEO.</p>		
	<i>Moyenne</i>	<p>Renforcer la notoriété de l'OMM par le biais de sommets et de conférences de niveau ministériel.</p> <p>Définir clairement les priorités.</p> <p>Redonner de l'importance au rôle de l'OMM dans les activités mondiales liées au Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable.</p> <p>Modifier la Convention de l'OMM.</p> <p>Modifier la Convention de l'OMM afin de refléter l'élargissement du domaine de compétence de l'Organisation.</p> <p>Inclure l'échange libre et gratuit dans la Convention.</p> <p>Prévoir une disposition pour l'adjonction de protocoles.</p> <p>Alléger l'ordre du jour du Conseil exécutif.</p> <p>Se mettre d'accord sur un mécanisme permettant d'élargir le domaine de compétence de l'OMM (de façon à englober, par exemple, la sismologie).</p> <p>Passer en revue les différents organes subsidiaires du Conseil exécutif et prévoir une « clause d'extinction ».</p> <p>Jouer un rôle de premier plan dans le domaine du climat.</p> <p>Eviter toute politisation de l'OMM.</p> <p>Affermir le rôle et améliorer le fonctionnement des SMHN, de façon à renforcer leur influence au niveau national.</p> <p>Mettre davantage en évidence l'hydrologie au sein de l'OMM.</p> <p>Mettre en place un système de gestion de la qualité à l'OMM.</p> <p>Ajouter un poste d'hydrologie au Conseil exécutif.</p>	<p>Orienter les activités et les ressources des conseils régionaux vers les questions de portée régionale.</p> <p>Définir plus clairement le programme de travail des conseils régionaux, y compris pendant l'intersession.</p> <p>Inclure la Déclaration de Genève dans la Convention.</p> <p>Créer une nouvelle commission technique pour les services météorologiques destinés au public ou les applications.</p> <p>Modifier le nom de l'Organisation pour refléter au mieux son mandat dans le domaine des géosciences.</p> <p>Etablir un « lieu d'hébergement » pour la sismologie.</p>	<p>Exclure les postes de président et de vice-présidents de l'OMM pour ce qui est de la représentation régionale au sein du Conseil exécutif.</p> <p>Permettre aux conseils régionaux de procéder directement à l'élection partielle de membres du Conseil exécutif.</p>
	<i>Faible</i>	<p>Procéder à une restructuration de haut niveau des commissions techniques.</p> <p>Réduire le nombre des organes constituants permanents de l'OMM, afin de mieux tirer profit de groupes de travail non permanents et chargés d'accomplir des tâches précises.</p>	<p>Procéder à la « rerégionalisation » des conseils régionaux</p>	

APPENDICE A

LISTE DES PARTICIPANTS A LA SESSION

A. Membres du Conseil exécutif

A.I. Bedritsky	Président
A.M. Noorian	Premier Vice-Président
T.W. Sutherland	Deuxième Vice-Président
M.A. Rabiolo	Troisième Vice-Président
M.S. Mhita	Président du CR I
A. Majeed H. Isa	Président par intérim du CR II
R. Michelini	Président par intérim du CR III
A.J. Dania	Président du CR IV
Woon Shih Lai	Président du CR V
D. Keuerleber -Burk	Président par intérim du CR VI

M.L. Bah	Membre
J.-P. Beysson	Membre
Q.Z. Chaudhry	Membre
Chow Kok Kee	Membre
M. Couchoud Gregori (Mme)	Membre
Qin Dahe	Membre
M.D. Everell	Membre
P.D. Ewins (8-18/6)	Membre
U. Gärtner	Membre
B. Kassahun	Membre
J.J. Kelly, Jr.	Membre
J. Lengoasa	Membre
G.B. Love (8-18/6)	Membre par intérim
J. Lumsden	Membre
F.P. Mote	Membre
A.D. Moura	Membre par intérim
J.R. Mukabana	Membre
K. Nagasaka	Membre par intérim
A. Ndiaye	Membre
I. Obrusnik	Membre par intérim
H. Oliva	Membre
J.K. Rabadi	Membre par intérim
D. Rogers (17-18/6)	Membre par intérim
B.T. Sekoli	Membre
R. Sorani	Membre
S.K. Srivastav	Membre
E. Zárate	Membre
J. Zillman (8/6 matin)	Membre

B. Suppléants et conseillers

A.V. Frolov	Suppléant de A.I. Bedritsky
V.O. Bakumov	Conseiller de A.I. Bedritsky
V.P. Meleshko	Conseiller de A.I. Bedritsky
M.V. Petrova (Mme)	Conseillère de A.I. Bedritsky (temps partiel)
V.A. Trenin	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
Z.D. Kopaliani	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
A.A. Lyakhov	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
I.V. Shapovalov	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
A. Pirogov	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)

A. Pankin	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
N.V. Lozinsky	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
N. Sikachev	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
M. Kochetkov	Conseiller de A.I. Bedritsky (temps partiel)
M.R. Amirisefat	Suppléant de A.M. Noorian
P. Pourkiani	Conseiller de A.M. Noorian
R. Mahmoodzadeh	Conseiller de A.M. Noorian

F. Sambula	Conseiller de T. Sutherland
F.P. Requena	Suppléant de M.A. Rabiolo
P. Tibaijuka	Conseiller de M.S. Mhita
Lam Chiu-Ying	Suppléant de A.M.H. Isa
A. Tarrar Moh'd	Conseiller de A.M.H. Isa
S. Bukhari	Conseiller de A.M.H. Isa
C. Fuller	Conseiller de A.J. Dania
A. Ngari	Conseiller de Woon Shih Lai
R. Prasad	Conseiller de Woon Shih Lai
M. Jónsson	Conseiller de D. Keuerleber-Burk
A. Rubli	Conseiller de D. Keuerleber-Burk
P. Garnier	Conseiller de D. Keuerleber-Burk (temps partiel)
M.H. Doss	Suppléant de M.M. Arafa
A.H. Ibrahim	Conseiller de M.M. Arafa
M. Elewa	Conseiller de M.M. Arafa

F. Duvernet	Suppléant de J.-P. Beysson
O. Martin	Conseiller de J.-P. Beysson
Low Kong Chiew	Conseiller de Chow Kok Kee
J. Segovia Gregori	Suppléant de M. Couchoud
M. Gómez Gregori	Conseiller de M. Couchoud
Yu Jixin (8/6)	Suppléant de Qin Dahe
Zheng Guoguang (9-18/6)	Suppléant de Qin Dahe
Zhao Yangling	Conseiller de Qin Dahe
Guo Yaxi (Mme)	Conseillère de Qin Dahe
Shen Xiaonong	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)
Zhang Jianyun	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)
Shi Peiliang	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)
Zheng Jiangping	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)

Xia Guozhong	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	M. Vasconcelos de Freitas	Conseiller de A.D. Moura
Zhang Wenjian	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	C.E. Gomes	Conseiller de A.D. Moura
Chen Zhenlin	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	C. De Angelo Barbosa (Mme)	Conseillère de A.D. Moura (temps partiel)
Li Dongyan	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	W. Nyakwada	Suppléant de J.R. Mukabana
Zhang Guocai	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	S.W. Kahuha	Conseiller de J.R. Mukabana
Wang Shizhong	Conseiller de Qin Dahe (temps partiel)	E. Mnyamwezi	Conseiller de J.R. Mukabana
B. Angle	Suppléant de M. D. Everell	S. Nakagawa	Suppléant de K. Nagasaka
M. Béland	Conseiller de M. D. Everell	I. Takahashi	Conseiller de K. Nagasaka
B. O'Donnell	Conseiller de M. D. Everell	K. Kuroiwa	Conseiller de K. Nagasaka
C. McLeod	Conseiller de M. D. Everell (temps partiel)	M.L. Selassi	Conseiller de A. Ndiaye
K. Amegan	Conseiller de M. D. Everell (temps partiel)	J. Nemec	Conseiller de I. Obrusnik
		J. Novák	Conseiller de I. Obrusnik
G. Ryall (Mme) (8-16/6)	Suppléante de P.D. Ewins	E. Valenzuela	Conseiller de H. Oliva
M. Gray (8-16/6)	Conseiller de P.D. Ewins	E. Rousseau	Conseiller de H. Oliva
C. Smith (Mme) (8-16/6)	Conseillère de P.D. Ewins	G. Ryall (Mme) (17-18/6)	Suppléante de D. Rogers
B. Garnier-Schofield (Mme) (8-16/6)	Conseillère de P.D. Ewins (temps partiel)	P. Ewins (17-18/6)	Conseiller de D. Rogers
D. Rogers (8-16/6)	Conseiller de P.D. Ewins (temps partiel)	M. Gray (17-18/6)	Conseiller de D. Rogers
P. Tarif (Mme) (8-16/6)	Conseillère de P.D. Ewins (temps partiel)	C. Smith (Mme) (17-18/6)	Conseillère de D. Rogers (temps partiel)
H. Saadeh (Mme) (8-16/6)	Conseillère de P.D. Ewins (temps partiel)	K. Wordsworth (Mme) (17-18/6)	Conseillère de D. Rogers (temps partiel)
K. Wordsworth (Mme) (8-16/6)	Conseillère de P.D. Ewins (temps partiel)	H. Saadeh (Mme) (17-18/6)	Conseillère de D. Rogers (temps partiel)
D. Frömming	Suppléant de U. Gärtner	P. Tarif (Mme) (17-18/6)	Conseillère de D. Rogers (temps partiel)
G.-R. Hoffmann	Conseiller de U. Gärtner	B. Garnier-Schofield (Mme) (17-18/6)	Conseillère de D. Rogers (temps partiel)
S. Demuth	Conseiller de U. Gärtner	F. Ferrini	Conseiller de R. Sorani
W. Klein	Conseiller de U. Gärtner (temps partiel)	S. Pasquini	Conseiller de R. Sorani
P. Paeffgen	Conseiller de U. Gärtner (temps partiel)	D. Scordato	Conseiller de R. Sorani (temps partiel)
R. Masters (8-12/6)	Suppléant de J.J. Kelly, Jr.	F.M. Foglia	Conseiller de R. Sorani (temps partiel)
D.L. Johnson (14-18/6)	Suppléant de J.J. Kelly, Jr.	L.M. Michaud	Conseiller de R. Sorani (temps partiel)
G. Asrar	Conseiller de J.J. Kelly, Jr.	G. Srinivasan	Suppléant de S.K. Srivastav
W.C. Bolhofer	Conseiller de J.J. Kelly, Jr.	S. Singh	Conseiller de S.K. Srivastav
G.W. Withee	Conseiller de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	C. Présidents des commissions techniques	
D. Perfect (Mme)	Conseillère de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	Y. Boodhoo	Président de la Commission de climatologie
J.M. Cowley (Mme)	Conseillère de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	D.G. Rutashobya	Président de la Commission d'hydrologie
M.A. Kutny (Mme)	Conseillère de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	R.P. Canterford	Président par intérim de la Commission des instruments et des méthodes d'observation
J.F.W. Purdom	Conseiller de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	N.D. Gordon	Président de la Commission de météorologie aéronautique
S. West (Mme)	Conseillère de J.J. Kelly, Jr. (temps partiel)	R. Motha	Président de la Commission de météorologie agricole
M. Majodina	Suppléant de J. Lengoasa	A. Eliassen	Président de la Commission des sciences de l'atmosphère
V.K. Tsui	Suppléant de G.B. Love	A.I. Gusev	Président par intérim de la Commission des systèmes de base
J.W. Zillman	Conseiller de G.B. Love		
S.L. Barrell (Mme)	Conseillère de G.B. Love		
M. Sawers	Conseiller de G.B. Love (temps partiel)		
K. Charles (Mme)	Conseillère de G.B. Love (temps partiel)		

J. Guddal Co-président de la Commission technique mixte d'océanographie et de météorologie maritime (OMM/COI)

D. Conseillers en hydrologie

J. Wellens-Mensah Conseil régional I
 Z. Kopaliani Conseil régional II
 R. Coimbra Conseil régional III
 C.B. Barrett Conseil régional IV
 R. Raj Conseil régional V
 J. Kubát Conseil régional VI

E. Experts invités

J. P. Bonin
 M.C. Dumesnil (Mme)
 S. Irwin
 F. Logerot
 G. Miller
 R. Pachauri

F. Conférenciers

G. Asrar
 C.C. Lautenbacher
 T. Palmer

G. Représentants d'organisations internationales

H. Molin-Valdés (Mme) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC)
 P. Basabe
 Y. Ono
 A. Levintanus Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
 A. Fischer Commission océanographique intergouvernementale (COI)
 B. Lee (Mme)
 A. Kignaman-Soro Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD)
 I. Also

B. Dieterink
 B. Sumner
 C. Charstone (Mme)

Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques (HMEI)

A.V. Serrão

Agence des pays lusophones et du Territoire de Mac ao pour l'étude du climat et des questions environnementales connexes (CRIA)

M. Sissako

Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)

V. Wege Nzomwita

Union africaine

T. Sutherland

Organisation météorologique des Caraïbes

J.-P. Chalon

Réseau des Services météorologiques européens (EUMETNET)

T. Mohr

Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT)

E. Oriol-Pibernat (Mme)

Agence spatiale européenne (ESA)

B. Giles
 J. Teather
 T. Molina

Association internationale de météorologie radiodiffusée

I. Oliounine

Institut international de l'océan

M. Poirey (Mme)

Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

R. List

Union géodésique et géophysique internationale (UGGI)

Mahmoud El Sayed

Ligue des Etats arabes (LEA)

APPENDICE B

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACMAD	Centre africain pour les applications de la météorologie au développement
ACSYS	Etude du système climatique de l'Arctique
AGRHYMET	Centre régional de formation, de recherche et d'application en agrométéorologie et en hydrologie opérationnelle
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIMSA	Association internationale de météorologie et des sciences de l'atmosphère
AIREP	Message météorologique d'aéronef
AISH	Association internationale des sciences hydrologiques
AMCOW	Conférence ministérielle africaine sur l'eau
AMDAR	Retransmission des données météorologiques d'aéronefs
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
AOPC	Groupe d'experts des observations atmosphériques pour l'étude du climat
API	Année polaire internationale
ASECNA	Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar
BAR	Budgétisation axée sur les résultats
BIPM	Bureau international des poids et mesures
CCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CCI	Corps commun d'inspection
CCI	Commission de climatologie
CCNUCC	Convention-cadre sur les changements climatiques
CCR	Centre climatologique régional
CDMS	Système de gestion des bases de données climatologiques
CEOP	Périodes d'observations renforcées coordonnées à l'échelle planétaire
CEPMMT	Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CGMS	Groupe de coordination pour les satellites météorologiques
CHy	Commission d'hydrologie
CILSS	Comité permanent inter -Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIMO	Commission des instruments et des méthodes d'observation
CIUS	Conseil international pour la science
ClIC	Programme relatif au climat et à la cryosphère
CLICOM	Application de l'informatique à la climatologie
CLIPS	Services d'information et de prévision climatologiques
CLIVAR	Variabilité et prévisibilité du climat
CLS	Département des conférences et des services linguistiques
CMAé	Commission de météorologie aéronautique
CMAg	Commission de météorologie agricole
CMN	Centre météorologique national
CMOM	Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COPE	Expérience concernant l'observation et la prévision du climat
COPES	Observation et prévision coordonnées du système terrestre
COSNA	Système d'observation composite pour l'Atlantique Nord
COST	Coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique
CPD	Département des conférences et des services d'impression et de distribution
CR	Conseil régional
CRFPM	Centre régional de formation professionnelle en météorologie
CRI	Centre régional d'instruments
CRT	Centre régional de télécommunications

CSA	Commission des sciences de l'atmosphère
CSB	Commission des systèmes de base
CSM	Comité scientifique mixte
DARE	Sauvetage des données
DIVERSITAS	Programme international de recherche scientifique sur la biodiversité
EAMAC	Ecole africaine de la météorologie et de l'aviation civile
EANET	Réseau de surveillance des dépôts acides en Asie de l'Est
EDAS	Equipe d'assistance en cas d'urgence
EMEP	Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe
ENSO	Phénomène <i>El Niño</i> /Oscillation australe
EOS	Sommet sur l'observation de la Terre
ESA	Agence spatiale européenne
ESSP	Partenariat pour l'étude scientifique du système terrestre
ETRP	Programme d'enseignement et de formation professionnelle
EUMETNET	Réseau des Services météorologiques européens
EUMETSAT	Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Fonds d'affectation spéciale
FCRC	Fonds commun pour la recherche sur le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FSIO	Futur système d'information de l'OMM
GARP	Programme de recherches sur l'atmosphère globale
GASO	Groupe d'action sectoriel ouvert
GEO	Groupe ad hoc sur l'observation de la Terre
GEOSS	Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre
GESAMP	Groupe d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GEWEX	Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau
GICA	Groupe d'intervention en cas de catastrophe ou autre situation d'urgence
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan
GSN	Réseau sismographique mondial
GTN -H	Réseau terrestre mondial - Hydrologie
GUAN	Réseau de stations d'observation en altitude pour le SMOC
GURME	Projet de recherche relevant de la VAG sur la météorologie et l'environnement en milieu urbain
HMEI	Association des fabricants d'équipements hydrométéorologiques
HYCOS	Système d'observation du cycle hydrologique
IABP	Programme international de bouées de l'Arctique
ICSC	Comité directeur international restreint
IFRC	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge
IGAC	Programme international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe
IGACO	Observations intégrées de la chimie de l'atmosphère à l'échelle du globe
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
IGOS	Stratégie mondiale intégrée d'observation
IHP	Programme international sur les dimensions humaines des changements de l'environnement planétaire
IODE	Echange international des données et de l'information océanographiques
IPAB	Programme international de bouées de l'Antarctique
IRI	Institut international de recherche sur la prévision du climat
ISCS	Système international de communications par satellite
ISO	Organisation internationale de normalisation
JCOMMOPS	Centre CMOM de soutien pour les plates-formes d'observation <i>in situ</i>
LSP	Département des services linguistiques et des publications

MAP	Programme alpin à moyenne échelle
MCR	Modèle climatique régional
MSG	Météosat Seconde Génération
NASA	Administration américaine pour l'aéronautique et l'espace
NASDA	Agence nationale de développement spatial (Japon)
NCDC	Centre national de données climatologiques des Etats-Unis
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NOAA	Administration américaine pour les océans et l'atmosphère
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OMI	Organisation météorologique internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
OOPC	Groupe sur les observations océaniques pour l'étude du climat
PAM	Programme des applications météorologiques
PCA	Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets
PCM	Programme climatologique mondial
PCT	Programme concernant les cyclones tropicaux
PCV	Programme de coopération volontaire
PCV(F)	Programme de coopération volontaire (Fonds)
PDS	Département des publications et des services de distribution
PHRE	Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau
PIGB	Programme international géosphère-biosphère
PMA	pays les moins avancés
PMASC	Programme mondial des applications et des services climatologiques
PMDSC	Programme mondial des données climatologiques et de surveillance du climat
PMICSP	Programme mondial d'évaluation des incidences du climat et de formulation de stratégies de parade
PMRC	Programme mondial de recherche sur le climat
PMRPT	Programme mondial de recherche sur la prévision du temps
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRAE	Programme consacré à la recherche atmosphérique et à l'environnement
PSMP	Programme de recherche sur la prévision météorologique à courte et à moyenne échéance
PUMA	Préparation à l'utilisation de Météosat Seconde Génération (MSG) en Afrique
RCSAP	Réseau canadien de surveillance de l'air et des précipitations
RPT	Réseau principal de télécommunications
RRTM	Réseau régional de télécommunications météorologiques
RSBR	Réseau synoptique de base régional
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SADIS	Système de diffusion par satellite d'informations relatives à la navigation aérienne
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique
SBSTTA	Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques
SEACAMP	Centre de l'Asie du Sud-Est pour la prévision atmosphérique et maritime
SHN	Service hydrologique national
SHOFM	Système hydrologique opérationnel à fins multiples
SIPC	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
SMHN	Service météorologique et hydrologique national
SMN	Service météorologique ou hydrométéorologique national
SMO	Système mondial d'observation
SMOC	Système mondial d'observation du climat
SMOT	Système mondial d'observation terrestre
SMPZ	Système mondial de prévisions de zone
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SMT	Système mondial de télécommunications
SMTD	Système mondial de traitement des données

SMTDP	Système mondial de traitement des données et de prévision
SPARC	Processus stratosphériques et leur rôle dans le climat
TEMSI	temps significatif
THORPEX	Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité
TRACECA	Axe de transport Europe-Caucase-Asie
UGGI	Union géodésique et géophysique internationale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VAG	Veille de l'atmosphère globale
VMM	Veille météorologique mondiale
VOSCLim	Projet climatologique faisant appel aux navires d'observation bénévoles
VSAT	Station terminale à antenne à petite ouverture
WAMIS	Service mondial d'information agrométéorologique
WHYCOS	Système mondial d'observation du cycle hydrologique
WIOMAP	Projet relatif aux applications des sciences de la mer dans l'océan Indien occidental

